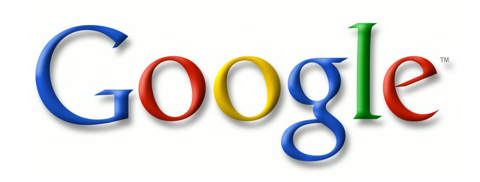
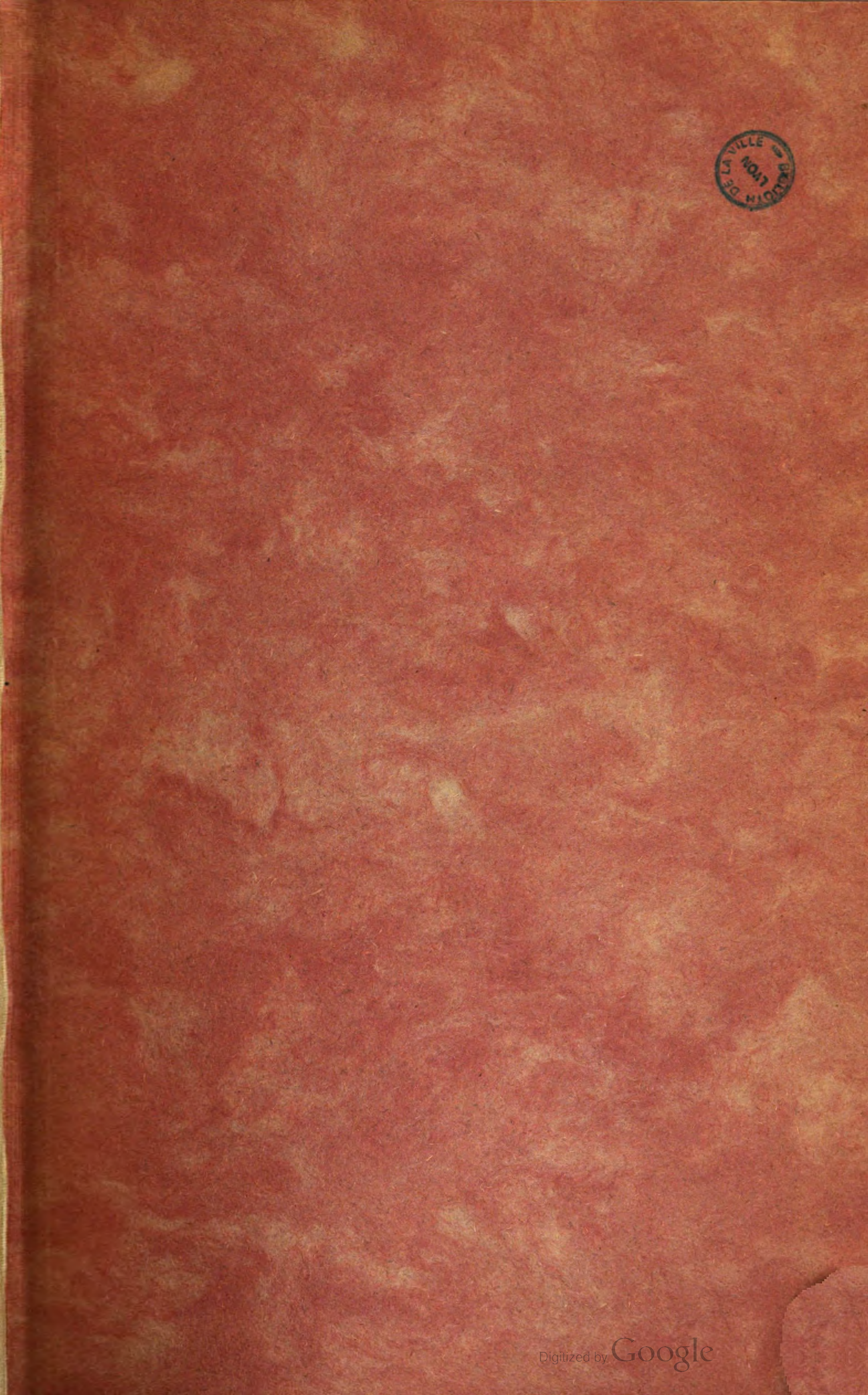
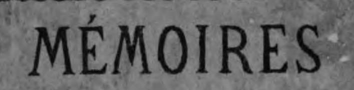

Google









# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## DU JURA

---

SECTION DE L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

---

**Année 1863**



LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE HENRI DAMELET

1863



# TRAVAUX

# DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

# DU JURA

# TRAVAUX

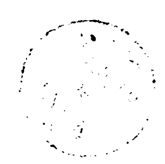
DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## DU JURA

**Pendant l'année 1863**





LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE HENRI DAMELET

1864

# TRAVAUX

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

Pendant l'année 1863

## SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 24 JANVIER 1864

La séance est ouverte à quatre heures de l'après-midi, dans la vaste salle des assises, au Palais de justice, en présence de M. le Préfet, auquel la présidence honoraire a été offerte, aux termes des statuts, d'un concours nombreux de membres résidants, de membres correspondants, et de citoyens distingués de la ville de Lons-le-Saunier et des environs.

M. Rebour fils, avocat, président triennal de la société, ouvre la séance par le discours suivant :

MESSIEURS MES COLLÈGUES, MESSIEURS,

Pour la première fois depuis six années, la société d'Emulation tient une séance publique, et pour rendre compte à ses concitoyens de cette réunion solennelle succédant à un long silence, elle a besoin dès l'abord de vous raconter en termes rapides les causes d'une léthargie maintenant disparue.

Nous dations déjà de loin, Messieurs : en 1818, un Préfet intelligent et lettré, M. de Coucy, eut l'idée, presqu'aussitôt féconde, d'organiser dans le département du Jura une association d'hommes dévoués, qui se donnèrent la mission d'encourager toutes les aspirations scientifiques, historiques, littéraires, artistiques et agricoles, de centraliser tous les travaux utiles et de les propager, de développer, en un mot, dans nos intelligentes populations l'émulation pour tout ce qui est beau, utile, noble, élevé.

Ce projet ne pouvait demeurer stérile : une pléiade d'hommes distingués se chargea de le faire réussir.

Charles Nodier, Dusillet, Roux de Rochelle, Nicod de Ronchaux, curé Marion, Désiré Monnier, Perrin, Marsoudet, Guyetant, Houry, Lezay-Marnésia, d'Hautecourt, vous fûtes les premiers dans la voie qui s'est rouverte, et vous resterez à cette place dans nos plus chers souvenirs ; c'est à vous, entr'autres choses, qu'est due la création de la Bibliothèque et du Musée dont notre ville commence à bon droit à se montrer fière.

Nicolas Piard, Chevillard, Ducret, Marquiset,

Bousson de Mairet, Gindre de Mancy, vous vîntes ensuite continuer l'œuvre avec eux, et c'est à votre époque que se rattache l'honneur des premiers travaux de statistique départementale, l'érection du monument Bichat, la propagation de la vaccine et les premières études qui ont abouti beaucoup plus tard à l'institution des comices agricoles. — Cette œuvre si utile à laquelle le gouvernement d'aujourd'hui prodigue, à juste titre, tant d'encouragements, n'oublions pas, Messieurs, que c'est notre Société qui en prit l'initiative en 1837, et que c'est elle qui provoqua et soutint, dans nos trois arrondissements, la création de comices d'essais, dont la constitution actuelle n'est presque pas modifiée. Tels sont, Messieurs, les titres principaux de nos devanciers à la reconnaissance publique; nous, leurs successeurs, devions les rappeler à votre mémoire; car, à une certaine époque, les services rendus furent oubliés et la sympathie des pouvoirs constitués, qui s'était manifestée jusque-là par des subventions abondantes, cessa tout d'un coup de protéger et de féconder nos travaux. La société avait eu, il faut le reconnaître, le tort grave de ne point nourrir elle-même son budget et de ne demander ses ressources financières qu'au département et à l'Etat; elle succomba donc à la première attaque, avec d'autant plus de facilité qu'à ce moment elle se trouvait sans chefs. Le savant et regrettable Odille, le sympathique et estimé Barthe de Saint-Fare avaient tous deux été forcés de quitter le pays. Sans suite, sans direction, sans finances, les autres membres se découragèrent, et

la ruche laborieuse perdit l'habitude de faire son miel en commun.

Pourtant, Messieurs, il y avait un homme qui avait été l'un des fondateurs de la Société, qui avait travaillé pour elle toute sa vie, et qui ne croyait pas qu'elle fût décidément morte. Il en donna une preuve singulière en léguant *à ce cadavre présumé* une rente perpétuelle inaliénable de 300 francs par année. C'était un défi original jeté à notre inertie, un vigoureux coup de fouet cinglé sur notre découragement. Le gant devait être relevé : il le fut et par amour du pays et par respect pour la mémoire de notre regretté Jean-Baptiste Perrin.

Je vous ai nommé l'homme, je vous dois de le faire connaître par une esquisse rapide et sincère. C'est le plus bel éloge qui puisse être fait de lui, et le seul, du reste, que voudraient accepter les mânes de cet amant persistant de la simplicité et de cet ennemi entêté de toute prétention et de toute flatterie.

Il naquit en 1778 d'une vieille famille bourgeoise indigène qui aurait même pu se piquer de noblesse, car son grand oncle, Claude ou Charles Perrin, peintre célèbre du roi Jean Sobieski, le libérateur de la chrétienté à la bataille de Vienne, fut anobli par Louis XIV en récompense de ses travaux : mais ces Perrin se sont contentés d'être Perrin, et on ne se souvient pas dans le pays qu'ils aient jamais voulu être autre chose, sauf en 1793, au plus fort de la Terreur, où, au risque de leur tête, l'un d'eux, en écrivant à Jean-Baptiste, cachetait ses lettres de son blason nettement imprimé sur la cire rouge. Vous

voyez ces lettres sur cette table, retrouvées, ainsi que le précieux autographe de Jean Sobieski, dans le grenier du défunt par M. Zéphyrin Robert ; et n'allez pas croire que ce fût par dédain de la noblesse : nul plus que lui n'avait en respect les vieux noms de notre province ; seulement il n'admettait pas qu'un vieux bourgeois gagnât grand'chose à être un jeune noble.

M. Perrin, quoi qu'il en soit, se consacra au barreau et ne tarda pas à être connu comme un des avocats les plus habiles et les plus savants. Son essai sur les *Greffes* et son traité des *Nullités* sont des ouvrages estimés encore, quoiqu'anciens, des gens du métier. Après une longue et laborieuse carrière, il quittait la plaidoirie pour se livrer plus entièrement à ses travaux littéraires : un volume de pièces de théâtre en vers, dont on ne saurait dire ni bien ni mal, un roman en deux volumes intitulé : *Don Alphonse de Morillo,* trois volumes de notes historiques fort intéressantes sur Lons-le-Saunier, sur les villes et principaux bourgs du Jura, et sur les princes qui en possédèrent la souveraineté avant 1789, furent successivement édités. D'autres œuvres encore manuscrites sont à la bibliothèque. Ces notes historiques sont le témoignage d'un labeur sérieux et profond ; mais le côté véritable du mérite littéraire de Perrin est révélé le plus heureusement, selon moi, dans le volume intitulé : *Fables et Contes*. La fable, en effet, est sa chose et son domaine : la concision, la verve, la malice, la justesse et la rapidité du trait, l'honnêteté, le courage et la sincérité de sa morale,

sont encadrés étroitement dans des vers mordants et précis qui pincent comme un coup de fouet, mais vous laissent sans blessure. C'est là qu'on retrouve tout entier au moral et presque au physique ce petit vieillard sec, propre, soigné, marchant à 82 ans sur le pavé, sa canne sous le bras, d'un pas ferme et nerveux, vous tendant volontiers sa bonne oreille quand on lui parlait net et franc, mais sanglant impitoyablement de ses mots acérés tout ce qui sentait la bassesse, l'intrigue, l'hypocrisie ou la faiblesse. Dans la fable il a moins de finesse que M. Viennet, mais il a, selon moi, plus de force et de causticité.

Je n'en dirai pas plus long, Messieurs, sur cette vie consacrée tout entière, sans arrière-pensée et sans ambition mais non sans honneur, à sa province, à sa ville natale et aux lettres. Je dois vous exposer maintenant les résultats amenés par sa foi persistante dans la convenance et l'utilité de notre Société pour le département. Je puis le reconnaître à la fin de cette première année, les résultats sont satisfaisants. La résurrection de notre compagnie peut être désormais considérée comme un fait accompli, et l'avenir, jusqu'à présent, ne nous peut trouver que pleins d'espérance. Il nous fallait trois choses pour réussir : de l'argent, des collaborateurs, du travail.

L'argent, c'est ce qui nous manque le plus ; cependant notre exercice courant s'est clôturé sans déficit, grâce à nos seules cotisations et à l'intervention généreuse de notre collègue, M. Edouard Dalloz, qu'on est sûr de trouver toutes les fois que, dans

notre Jura, il y a un service à rendre, une idée utile à appliquer ou à rendre féconde.

Les hommes, nous avons fait et nous allons faire des acquisitions précieuses par les talents qu'elles nous aggrègent et par les sympathies patriotiques qu'elles nous conquièrent. Nous comptons à ce jour 51 membres résidants au chef-lieu, 51 associés dans le département, et 108 correspondants en France et à l'Etranger.

Du travail, je dois vous rendre compte de ce que nous avons déjà fait depuis un an et de ce que nous comptons achever cette année. Au point de vue littéraire et historique, un de nos collègues les plus laborieux, M. le docteur Cherreau, nous a fourni l'occasion d'éditer, par souscription, une œuvre que la faveur publique paraît avoir accueillie : c'est la *Description de la Franche-Comté,* de Gilbert Cousin, de Nozeroy, traduite du latin pour la première fois, enrichie de notes bibliographiques pleines d'érudition et de cinq gravures du seizième siècle. Cet ouvrage, imprimé avec un soin extrême par M. Charles Gauthier, fait honneur à notre typographie provinciale, et semble devoir s'épuiser rapidement. Le reste de l'édition nous est demandé par des libraires de Paris ; mais nous ne la céderons qu'après avoir mis, jusqu'au 20 février, nos concitoyens des trois départements à même de l'acquérir au prix de souscription.

Au point de vue scientifique et industriel, vous entendrez tout-à-l'heure M. Jean-Baptiste Trouillot vous rendre compte d'une découverte qui lui est

due, et qui change en une source de bénéfices un produit dédaigné, le marc de raisin distillé. Grâce à lui, l'agriculteur verra tarifer à un prix commercial appréciable un résidu sans autre valeur que celle d'un combustible et d'un engrais de la plus infime qualité.

Au point de vue scientifique et agronomique, le frère Ogérien, qui vous présente en outre 40 fossiles nouveaux et non décrits avant lui de notre Jura, a mis la dernière main à son curieux et immense travail sur sa *Nouvelle Théorie de la formation des grêles*, dont il va vous lire un exposé que je recommande à l'attention du monde savant; car, si elle est aussi vraie qu'inattendue, notre vignoble, par des moyens aussi simples qu'économiques, pourra se préserver de ce funeste météore.

Le savant frère nous promet encore pour l'année prochaine une curieuse étude, d'après des documents officiels, sur les circuits épidémiques dans le Jura.

Nous allons imprimer aussi dans le volume de cette année le catalogue complet des fossiles du Jura, par M. Bonjour, pour faire suite à la géologie stratigraphique du même auteur, dont le modeste mais profond savoir vous est connu. M. Toubin vous présentera également le résumé de ses études archéologiques sur le cadastre du Jura, où l'ingénieux des aperçus et l'originalité des conclusions s'allient au patient et vaste labeur d'un vrai travail de bénédictin.

Une étude confiée par la Compagnie au docteur Bergeret, d'Arbois, s'est résolue par un mémoire que

vous allez connaître sur l'origine des affections goitreuses dans le Jura, et les moyens les plus efficaces de les prévenir et de les faire disparaître. La question peut entrer maintenant dans l'appréciation générale, grâce aux sagaces observations du docte et dévoué praticien.

Enfin, M. Corneille Saint-Marc, principal du Collége de Saint-Amour, a fait pour la société un volumineux et complet travail sur l'instruction publique dans le Jura et la Franche-Comté, depuis l'époque gauloise et gallo-romaine jusqu'à nos jours ; son étendue ne nous permettra pas de vous le faire apprécier à cette séance, mais il sera une partie essentiellement intéressante de notre volume.

M. le marquis de Froissard, notre honorable collègue, a droit aussi à vos remerciements les plus sentis pour avoir permis à M. Junca de découvrir dans les archives de son antique et noble famille une rare trouvaille : ce sont trente-six lettres, complètement inédites, du cardinal de Granvelle, adressées à son ami, M. Froissard de Broissia, conseiller au parlement de Dole, précieux documents sur la politique de Philippe II dans les Pays-Bas, sur lesquels il vous sera fait tout-à-l'heure un rapport.

Si des œuvres achevées nous passons aux questions encore à l'étude ou en cours de solution, que de choses éminemment utiles pour le département nous aurons à signaler à notre horizon !

Ce sera la rédaction méthodique du catalogue du musée de Lons-le-Saunier, dont nous nous occupons en ce moment ; la création, sous la direction et le

contrôle centralisateur de la Société, de postes d'observations météorologiques sur des points choisis du Jura ; des expériences sur la nourriture du bombyx de l'aylante par la pimprenelle, et son élevage à la température ordinaire, expériences d'une importance vitale pour nos populations agricoles, si elles réussissent comme nous l'espérons : car elles doivent fournir à chacune de nos chaumières, et sans mise de fonds, un revenu aussi régulier que celui des fruitières, et faire du tissu de soie, comme en Chine et au Japon, une étoffe populaire.

Enfin, Messieurs, nous avons à signaler une œuvre commencée dont vous voyez ici les premiers spécimens. Un de nos jeunes collègues, M. Louis Cloz, peintre en cette ville, a entrepris, sous l'inspiration de la Société, de dresser le plan en relief du département au point de vue géodésique et archéologique; le fragment qui vous est soumis représente le bassin et les environs de Lons-le-Saunier : grâce à la méthode adoptée, aussi simple qu'ingénieuse, chaque commune, pour une vingtaine de francs, pourra avoir dans son école, dans sa mairie, la carte tangible de son canton, et délibérer en connaissance de cause sur les voies de communications à établir, les sondages, les drainages, les irrigations utiles ; les coupes géologiques, peintes en profil sur la tranche, leur indiquent la nature du sous-sol à ses altitudes diverses. Ce travail a attiré l'attention du Conseil général, qui a imposé à l'auteur une épreuve dont nous ne doutons pas qu'il sorte vainqueur, épreuve après laquelle le département doit prendre à sa

charge la majeure partie de la dépense indispensable.

Le complément de cette entreprise, les dictionnaires topographique et archéologique du Jura, est confié aux soins de M. Junca : ce sont deux labeurs de longue haleine qui exigeront plusieurs années.

J'ai terminé, Messieurs, cette revue de nos travaux ; vous aurez sans doute remarqué dans cet exposé qu'ils ont tous un caractère éminent d'utilité départementale. Sans dédaigner, en effet, la science pure, ses généralisations et ses attrayants problèmes, nous nous imposons surtout le devoir de la rendre pratique au point de vue de nos populations chéries. C'est ainsi, Messieurs, qu'il faut, nous le croyons, comprendre notre rôle. Qu'une fausse vanité et qu'une vaine gloire ne nous fassent point essayer de marcher dans la route naturellement ouverte aux académies des grands centres scientifiques et littéraires : nous n'y récolterions que le ridicule peut-être, et, dans tous les cas, la stérilité de nos efforts. Non, nous avons à suivre avec modestie, persévérance et courage, un sentier moins bruyant, mais qui doit aboutir.

Apôtres obscurs et laborieux du progrès moderne, nous devons fouiller chaque parcelle de notre pays et la retourner sous toutes ses faces pour savoir ce qu'elle peut produire, la féconder par la vulgarisation préalablement critiquée de sages et pratiques méthodes, rassembler patiemment les vestiges inconnus du passé pour fournir des matériaux à l'histoire générale, élever le plus possible le niveau de

l'éducation, appeler à nous toutes les intelligences isolées, dont nous exalterons et dirigerons le ressort en recueillant leurs aspirations et en leur rendant en échange les rayonnements utilisés des soleils scientifiques auxquels nous apportons nous-mêmes notre atôme, développer l'émulation chez nos compatriotes en leur faisant voir que leurs labeurs, propagés par nous, pourront servir à leur pays natal. Telle est, Messieurs, notre mission, et notre rôle est beau. C'est ainsi qu'il faut comprendre la vraie décentralisation scientifique et littéraire.

Chacun chez soi, mais chacun pour tous, pourrions-nous dire en modifiant un mot célèbre, et soyez surs, Messieurs, qu'en marchant résolument et prudemment dans cette voie, vous sentirez par devers vous la satisfaction légitime et sereine qui suit toujours les efforts tentés pour l'accomplissement du bien et la réalisation de l'utile.



# SUR UN USAGE ANTIQUE

## CONSERVÉ A LONS-LE-SAUNIER,

**Par M. A. FOURTIER** (1).

---

Nous avons relevé à Lons-le-Saunier un usage local assez piquant pour être l'objet d'une communication à la Société d'Émulation du Jura.

Une enfant nouveau-née, une fille de notre parenté, a été portée dans ses plus beaux atours, et pour la première fois, chez des amis qui se sont empressés, à sa rentrée à la maison paternelle, de lui envoyer *un œuf et un cornet de sel.* — « Ainsi le veut un vieil « usage, a-t-on répondu à notre interrogation pleine « d'étonnement ; nous consacrons la première visite « d'un enfant en lui souhaitant, par l'œuf et le sel : « fécondité, sagesse et bienvenue.

(1) M. Fourtier, ancien payeur du Jura et vice-président de la Société d'Émulation, a quitté notre département et habite actuellement celui de l'Hérault, dont il est le payeur, en résidence à Montpellier.

Et n'avions-nous pas lieu, en effet, d'être fort surpris en retrouvant en France, en plein XIXe siècle, des traces aussi vivaces de croyances dont l'origine se perd dans les ténèbres des religions les plus anciennes! Ne sait-on pas que les Egyptiens enseignaient ce dogme cosmogonique que l'œuf est le principe de tous les êtres. Ils racontaient qu'Osiris avait renfermé dans un œuf deux figures pyramidales blanches, symbole des biens qu'il voulait répandre sur les hommes, mais que Typhon, son frère, y avait introduit secrètement douze pyramides noires, emblême du mal toujours mêlé au bien sur la terre. Orphée avait rapporté ce dogme des bords du Nil, et il s'abstenait de manger de la chair et des œufs, persuadé que l'œuf était la figure symbolique du principe de la fécondité, de la source de la vie générale. Les Chaldéens, les Carthaginois (1), les Chinois, les Indiens, les Persans partageaient cette croyance, qui des extrémités du vieux monde avait gagné la Gaule elle-même, où nous la retrouvons se perpétuant avec toute sa saveur antique. Ne s'en trouverait-il pas encore un reflet dans cette habitude, continuée dans quelques parties du Jura, de faire avaler un œuf frais au nouveau-né, après l'avoir lotionné avec du vin généreux?

Entre les superstitions familières aux jeunes femmes romaines, la divination par l'œuf, il n'est pas

(1) L'auteur de *Salammbo* nous montre la mystique carthaginoise pleurant sur ses poissons sacrés, *descendants de ces lottes primordiales qui avaient fait éclore l'œuf où se cachait la déesse*, et que les mercenaires ivres venaient de détruire.

sans quelque raison de le rappeler ici, avait un très-grand crédit. Livie, femme de l'Empereur, étant enceinte, voulut connaître le sexe de l'enfant qu'elle portait. Elle prit un œuf à une poule couveuse et l'entretînt chaud, tantôt dans son sein, tantôt dans sa main, en se faisant aider par sa nourrice. De cette manière, elle le fit éclore, et elle en vit sortir un poulet à la crête magnifique. Un astrologue consulté répondit que le fruit de Livie régnerait sur l'empire, et elle eut un enfant mâle qui s'appela Tibère (1).

Rentrons dans notre Jura. Ces beaux œufs rouges qu'on se distribue à Pâques, qu'on brise en les choquant dans un jeu si connu des enfants, ne sont-ils pas, eux aussi, symboliques? D'après la théogonie phénicienne, la nuit, principe de toutes choses, engendra un œuf, d'où sont sortis l'amour et le genre humain (2). Avec Pâques cessent les longues nuits: l'œuf primitif se brise, le genre humain renaît, et dans notre religion catholique, Pâques est devenue la grande fête de la résurrection! Pourquoi s'étonner dès-lors que certaines idées qui avaient cours depuis les premiers âges du monde, se soient ravivées avec l'ère ouverte par la venue de l'Homme-Dieu! C'est qu'il est bien vrai, comme on l'a dit déjà, qu'une civilisation ne meurt jamais tout entière, qu'elle se survit dans mille croyances, mille superstitions étranges contre lesquelles l'esprit de progrès essaye-

(1) **Suétone, Tibère, 14, Pline X, 55. Dezobry,** ***Rome au siècle d'Auguste,*** tome II, 199.

(2) D. **Monnier,** ***Mœurs et usages singuliers dans le Jura,*** Annuaire 1823.

rait en vain de réagir. C'est le legs du vieux monde recueilli pieusement par le nouveau.

Quant à la symbolique du sel, elle remonte aussi à la plus haute antiquité, mais controversée. En effet, nous lisons dans les livres saints que la femme de Loth fut changée en statue de sel, pour être punie de sa curiosité. On comprend dès-lors que cette substance présenta pendant longtemps à l'esprit une idée néfaste. C'est ce qui tendrait à expliquer pourquoi, à des époques reculées, chez certains peuples, si des villes sont bouleversées par la guerre, le vainqueur fait répandre le sel sur leurs ruines, ainsi que sur les champs dévastés et maudits, pour proclamer leur destruction et les vouer à la stérilité. D'un autre côté, nous constatons que d'autres nations donnent de temps immémorial le sel à la terre pour réveiller et augmenter sa fertilité. Dans le polythéisme romain, chaque dieu avait son culte particulier ; on adorait celui-ci en lui offrant du sel, celui-là n'accordait des grâces qu'autant qu'une épaisse fumée environnait son trône :

> Ecquis in idolio recubans, inter sacra mille,
> Ridiculos que deos, venerans sale, cespite thure,
> Non putat esse deum summum et super omnia solum?
>
> (Prudence, *Apothéosis*.)

Les anciens, dit Monchablon dans son *Dictionnaire abrégé des antiquités,* considéraient le sel comme le symbole de l'amitié, et ils ne manquaient pas d'en servir aux étrangers qui s'asseyaient à leurs tables. Ne dit-on pas encore aujourd'hui d'un homme dont

on s'éloigne : « Nous ne mangerons pas un minot de « sel ensemble. » Le produit qui nous occupe était encore le gage de la foi jurée, et c'est ce que prouve le livre d'Esdras : les princes des Samaritains ayant à se défendre d'une accusation d'infidélité au roi des Perses, portée contre eux par les Juifs, s'écrient : « Nous nous souvenons du sel que nous avons mangé « dans son palais : *memores sumus salis, quem in palatio « comedimus* (1). »

Avec la religion catholique, le sel associé à des pratiques religieuses, comme dans le sacrement du baptême, cessa absolument d'être une formule néfaste. « Vous êtes le sel de la terre, » avait dit Jésus-Christ aux apôtres, et le sel était devenu le symbole de la sagesse. Il est curieux de constater que le mahométisme a emprunté ce symbole à notre religion. Dans la cérémonie de la circoncision, les Turcs mettent d'abord dans la bouche de l'enfant quelques grains de sel en disant : « Plaise à Dieu que son nom « te soit toujours aussi savoureux que le sel que j'ai « déposé dans ta bouche, et qu'il t'empêche de goûter « les choses de la terre (2) ! »

Dans le Jura, pays essentiellement salifère, ces diverses interprétations, païenne et chrétienne, devaient fatalement se fusionner pour être prises dans un bon sens ; aussi, en envoyant le sel à l'enfant, on entend lui dire : « sois sage, sois heureux; en partageant le sel avec toi, nous te reconnaissons pour « être des nôtres, nous t'offrons la bienvenue. »

(1) Ducange, *Vide sal.*
(2) Du Loir, *Voyage au Levant*, 1664, in 4°.

Maintenant, si nous admettons que le sel exprime bien l'idée du *bonheur*, par contre, la salière renversée veut dire *malheur*, pour ceux qui respectent encore une superstition qui avait si fort cours chez les Romains.

A. FOURTIER,
De la société de l'Histoire de France.

# MÉMOIRE

# SUR LA FRANCHE-COMTÉ

EN 1698,

**Par M. A. FOURTIER.**

---

M. Z. Robert, un de nos zélés confrères, a eu la bonne fortune de trouver parmi de vieux papiers destinés au pilon un cahier composé de 80 pages in-folio manuscrites, qui n'est autre qu'un *Mémoire statistique sur la Franche-Comté.* Ce travail, rédigé en 1698, ne porte aucune signature; mais à la nature comme à la précision des nombreux renseignements qu'il renferme, renseignements qui, à l'époque, ne pénétraient guère dans le public, il est facile de se convaincre qu'il émane du commandant de la province, de l'intendant de Vaubourg, peut-être.

Reculons d'une année. La paix de Ryswick (20 septembre 1697) avait terminé cette guerre ruineuse

dans laquelle la France avait eu à lutter contre l'Europe entière et vu, en fin de compte, décroître sa puissance. Louis XIV, écoutant enfin de sages conseils, venait d'ordonner une vaste enquête sur l'état de la France, « seule base, dit Henri Martin (1), sur « laquelle on put essayer d'établir les réformes aux- « quelles aspiraient les meilleurs esprits. »

Des *mémoires*, ajoute notre savant historien, furent demandés à tous les intendants sur les provinces qu'ils administraient. Nul doute que le document qui nous occupe n'ait servi de base au mémoire réclamé par le grand roi, pour savoir où en était la Franche-Comté, moins de quinze années après son annexion. L'état du pays est, en effet, examiné sous ses divers aspects physiques, matériels et moraux. On y trouve minutieusement dénombrés avec quelques lignes d'histoire, les bénéfices, abbayes, prieurés, ordres religieux, hôpitaux, etc. Les cours d'eau, leur puissance et leur utilisation font l'objet d'une longue étude. Dans les chapitres consacrés au gouvernement de la province, à la justice, aux finances, au commerce, se trouvent des détails curieux, même hardis pour le temps, et qu'on ne réunirait qu'à grande peine ailleurs.

Nous avons pensé qu'il n'était pas hors de propos d'extraire certaines parties de ce *mémoire* pour la Société d'Émulation du Jura, dans un but qui sera, nous l'espérons, apprécié. Laissant de côté ce qui est relatif aux établissements religieux pour la plu-

(1) *Histoire de France*, tome XV, p. 329.

part disparus, à la juridiction du parlement déjà tant de fois étudiée, négligeant aussi la statistique de la noblesse, sans grand intérêt ici, nous nous sommes particulièrement arrêté sur certains des chapitres que nous avons cités plus haut en n'empruntant, autant que possible, que ce qui a trait aux villes composant le Jura actuel. Nous n'avons pas tenté, quant aux impôts, d'établir le moindre rapprochement avec la situation actuelle, les modes de perception des deux époques n'ayant aucune analogie. En copiant le mémoire dans cette partie de ses révélations, nous n'avons entendu que fournir les moyens de contrôler l'importance relative des baillages. Si l'examen des ressources importantes en chevaux, que la partie montagneuse du pays offrait alors aux remontes de l'Etat établit que la Franche-Comté a déchu d'une manière bien sensible sous ce rapport, on constatera, d'un autre côté, que le génie mercantile de ses habitants offrait déjà l'exemple d'une rare activité. Le mémoire nous montre les habitants du haut pays ne craignant pas de franchir les frontières et de se lancer à la recherche de nos grosses armées d'Allemagne et d'Italie pour vendre leurs produits en lard et en fromages aux soldats de Villars ou de d'Harcourt.

A. FOURTIER.

Maintenant copions :

**Sommaire de toutes les églises du Comté.**

| | |
|---|---|
| Une église cathédrale et métropolitaine. | |
| Abbayes........................ | 30 |
| Prieurés........................ | 47 |
| Églises collégiales................ | 17 |
| Familiarités...................... | 39 |
| Commanderies.................. | 11 |
| Maisons religieuses.............. | 105 |
| Cures.......................... | 883 |
| Chapelles, un très-grand nombre. | |

**Gouvernement militaire.**

« Monseigneur le maréchal de Duras est gouverneur de la province et gouverneur particulier de la ville et citadelle de Besançon. Il y a sous luy pour lieutenant-général Monsieur le marquis de Renty.

« Les places fortes de la province sont la ville de Besançon et sa citadelle; il y a encore le fort Griffon, qui n'est proprement qu'un bastion retranché contre la ville.

« La ville de Salins, le fort St-Andrey et le fort Blin sur lad. ville; M. le marquis de la Présilières en est gouverneur.

« Le château de Joux proche Pontarlier; M. de Bearnais en est gouverneur.

« Il y avait autrefois trois baillifs, suivant la division ancienne de la province en trois grands baillages, savoir : le baillage d'Amont, composé des baillages de Vesoul, Gray et Baume; M. de Nyolle, baillif.

« Le baillage d'Aval, composé des baillages de Lons-le-Saunier, Salins, Pontarlier, Orgelet, Poligny et Arbois ; M. le marquis de Listenois, baillif.

« Le baillage de Dole, composé du baillage particulier de Dole et de ceux de Quingey et Ornans ; M. le comte de Chiverny, baillif.

« Après la conqueste de la province en 1674, le Roy créa un quatrième baillif pour le baillage de Besançon seulement, qui consiste en la ville, cent communautez qui ont esté démembrées d'aultres baillages voisins pour former celui-cy ; M. le marquis de Montaigu, baillif.

« Sa Majesté donna à M. le marquis de Listenois le baillage d'Aval qui estoit déjà dans sa maison ; il passa après sa mort à M. le marquis de Listenois, son frère; il est présentement au fils de ce dernier.

« Le baillage de Dole à M. le marquis de Chiverny, celuy d'Amont à M. de Niel, premier valet de chambre de Sa Majesté.

« Et celuy de Besançon à M. Danger, qui l'a vendu depuis à M. de Montaigu.

« Avant la vénalité des charges introduite dans cette province l'année 1689, les grands baillifs disposoient de celles des lieutenants-généraux et des lieutenants particuliers de leurs baillages, à chaque mutation dont ils tiroient des sommes considérables, vendant les charges de lieutenants-généraux cinq, six, sept et jusqu'à huit mille livres, et celle des lieutenants particuliers à proportion.

« Depuis que lesd. charges sont devenues héréditaires par la vénalité, les baillifs n'en disposent plus,

et sa Majesté, pour les en dédommager, leur donne à chacun 2,000 liv. de gages.

« La maréchaussée est composée d'un prévôt général et de trois provinciaux avec leurs officiers, et de quarante-six archers pour toute la province. Le prévôt général fait sa résidence à Besançon ; il a financé pour sa charge 24,000 liv. : M. Maistre, grand prévôt.

« Les trois prévôts provinciaux résident, l'un à Vesoul, l'autre à Lons-le-Saunier et le troisième à Dole : le sieur Madroux à Vesoul, le sieur Moureau à Lons-le-Saunier et le sieur de St-Martin à Dole.

« Leurs charges ont coûté chacune huit mil livres ; celles d'archers sont fixées à mil livres, mais on n'a encore trouvé personne qui ait voulu les lever, et l'on est obligé de les faire exercer par commission.

« Avant la vénalité il n'y avait qu'un prévôt dans la province, et trois lieutenants avec les autres officiers qui exercoient tous par commission.

### Finances.

« Cette province ne payoit au roy d'Espagne aucune taille ny contribution ordinaire avant l'année 1668 que le roy en fit la conqueste, elle luy accordoit seulement tous les trois ans un don gratuit de 100,000 liv. ou 150,000 liv. tout au plus, à condition qu'elles seroient employées à choses utiles dans la province comme au payement des garnisons, ou à l'entretien des fortifications, et souvent l'on en aquittoit des debtes des communautés,

« Sa Majesté ayant rendu la province en 1668 par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, après en avoir fait démolir toutes les places fortes, et fait enlever tout l'artillerie et les munitions de guerre, le roy d'Espagne luy demanda en forme de prest 800,000 liv. pour le payement des troupes étrangères que sa Majesté catolique y fit venir, et pour le rétablissement des fortifications; cette somme fut accordée avec beaucoup de peine. Cependant, soit que les peuples ne fussent pas en état de s'en défendre, et que la cour d'Espagne n'eut plus pour eux mesmes ménagements qu'elle avoit eu autrefois, elle fut levée tous les ans jusqu'en 1674 que le Roy ayant encore soumis lad. province à sa domination, les 800,000 liv. sont passées en imposition ordinaire, et furent augmentées de 30,000 liv. en l'année 1683, mais la province ne s'en trouva pas plus chargée pour cela au moyen de la réunion qui y fut faite du comté de Montbéliard et des terres de Valdajoz, Ronchamps, Ramonchamps, Fougerolles, lesquelles supportant une partie de l'imposition ordinaire, en payent bien du moins cette somme de 30,000 liv.

« Comme il n'y a point d'élections dans la province, l'imposition de ces 830,000 liv. se fait par le baillage.

| | |
|---|---|
| « Le baillage de Besançon en paye.... | 41918 l. |
| Le baillage de Vesoul qui est le plus considérable.......................... | 182921 |
| Celuy de Gray...................... | 79591 |
| Celuy de Baume, y compris Montbé- | |
| *A reporter*............. | 304430 l. |

| | |
|---|---|
| *Report*.............. | 304430 l. |
| liard......................................... | 79331 |
| Celuy de Dole ........................ | 71749 |
| Celuy de Lons-le-Saunier............. | 38794 |
| Celuy d'Orgelet........................ | 51639 |
| La terre de Saint-Claude.............. | 39397 |
| Le baillage de Poligny ............. | 58866 |
| Celuy de Salins........................ | 39824 |
| Celuy d'Arbois......................... | 12500 |
| Celuy de Pontarlier................... | 69456 |
| Celuy d'Ornans........................ | 48286 |
| Celuy de Quingey................... | 15727 |
| | 829999 l. |

« La capitation (1), les domaines du roy, les salines et autres revenus que Sa Majesté tire de la province, comme aussi les charges extraordinaires qu'elle a supportées à l'ocasion de cette dernière guerre ayant raport aux finances, il en sera traité dans cet article.

« La capitation a monté par an à la somme de 610,000 liv., et jusqu'à 615,000 liv. toute non-valeur déduite.

« Avant que les domaines fussent joints au bail des salines, ils s'affermoient 50,000 liv.

« On ne sauroit dire précisément à quoy monte la ferme des salines de cette province, parce qu'elles sont jointes aux salines et domaines de Lorraine et aux domaines d'Alsace; mais on estime qu'elles

(1) La *capitation* qui pesait sur la population du royaume, divisée en vingt-deux classes, depuis le Dauphin jusqu'aux paysans et artisans, avait été rétablie en 1695. L. Martin, *Hist. de France*, tome XV, p. 205.

peuvent bien aller à 600,000 liv., compris les domaines. Il y a une déclaration du roy de l'année 1695 qui ordonne l'aliénation des dits domaines à quoy l'on travaille présentement.

« Les octroys de la ville de Besançon sont affermés au profit de Sa Majesté 24,000 liv.

« Depuis la guerre commencée en l'année 1688, la province payé par an pour l'ustancile (1) 180,000 liv.

« En l'année 1689, on leva dans la province un régiment de milice de 16 compagnies de 50 hommes chacune.

« En 1692, un second régiment de 15 compagnies aussy de 50 hommes chacune, et sur la fin de la même année on augmenta de 10 hommes chacune compagnie de ces deux régiments.

« En 1695, 20 autres compagnies d'augmentation de 60 hommes chacune qui furent incorporées dans les deux régiments, ce qui fait en tout trois mil soixante hommes non compris les oficiers. Il a été imposé sur la province pour l'habillement et armement de ladite milice et pour les apointements des oficiers pendant que les régiments ont été en pied, 225,773 liv.

« On ne parle point des deux sols que les communautés étoient obligées de donner par jour pendant le quartier d'hiver aux soldats qu'elles fournissoient par leurs subsistances, ce qui se monte à

(1) *Ustensile* se dit de tout ce que l'hôte est obligé de fournir au soldat qui loge chez lui : sous ce nom on comprend l'usage des ustensiles de cuisine, le feu, le sel, la lumière. *Place au feu et à la chandelle*, dit-on vulgairement. Autrefois on donnait aussi ce nom au subside que les paroisses étaient obligées de payer pour l'*ustensile* lorsque les troupes qui y devaient loger s'installaient ailleurs. (*Dict.*)

plus de 30,000 liv. pendant qu'ils ont esté sur pied.

« On ne saurait s'empêcher de dire que cette milice est la plus grande charge que la province ait supporté, par l'épuisement des hommes, n'y ayant pas eu d'années qu'il n'ait fallu cinq à six cents hommes de recrue, et par le manége des oficiers, qui entreprenoient de fournir des hommes pour les communautés, dont ils retiroient jusqu'à cinquante ou soixante écus par an, sans qu'il fût possible de l'empêcher, quelque attention qu'on y eût, parce que les capitaines, les soldats et communautés agissoient tous de concert.

« Il y avait ordinairement des quartiers d'hiver dans le plat pays pendant la guerre, sept, huit et jusqu'à neuf régiments de cavalerie ou de dragons, auxquels le Roy ne donnant que huit d'ustancile par place et lesdits fourrages n'estant remboursés par Sa Majesté qu'à raison de cinq la ration, la province en a fait le suplément qui luy a coûté au moins par chaque quartier d'hiver 300,000 liv. »

**Commerce.**

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Les vins des baillages de Vesoul, Gray et Dole sont ordinairement enlevés par les Lorrains.

« Les baillages de Poligny, Arbois, Salins et Ornans en fournissent à la franche montagne, où il n'en croit point du tout, et c'est le meilleur revenu de ces baillages.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Il est bon d'observer en cet endroit que les Lor-

rains ont pris la coutume, depuis quelques années, d'aller achepter des vins à Macon, et que si on leur laisse la liberté, la province ne pouvant débiter les siens en soufrira extrêmement. Il faudrait pour cela interdire aux Lorrains le passage dans la province pour aller acheter à Macon, et, par ce moyen, ils se trouveront obligés d'en prendre dans les baillages de Gray, de Vesoul et de Dole.

« Il y a peu de pays où les pâturages soient meilleurs et plus abondants que la partie de cette province qu'on nomme Franche-Montagne; c'est aussy ce qui en cause toute la richesse par le commerce qui s'y fait des bestiaux, fromages et beurres.

« Comme l'on y élève grand nombre de vaches qui donnent beaucoup de lait, il y a presque partout des grûries où l'on fait des fromages qui se portent dans la plus grande partie des provinces du royaume, mais pendant cette guerre, les paysans ont trouvé plus de profit à les porter vendre dans les armées d'Allemagne et d'Italie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Les haras, dont l'établissement est très-considérable dans la province et particulièrement à la montagne, est sans dificulté ce qui y a porté plus d'argent.

« Il y a deux cent soixante et douze éttalons qui sont fournis et entretenus par des particuliers, et neuf mil cent soixante et quinze cavales propres à porter poulains, approuvées par le directeur des harras; l'on trouve que, pour chacune des trois dernières années, il en est venu près de cinq mil poulains.

« La plus grande partie de ces poulains sont enle-

vés à six mois et à un an par des marchands de Champagne, du duché de Brie et de Berry. Les rouillers de ces provinces y viennent aussi acheter tous les ans quatre à cinq cents chevaux entiers.

« Pendant cette guerre, les troupes de cavalerie et de dragons qui hivernoient dans la province y ont toujours fait leurs remontes, aussi bien qu'une partie de celles qui étoient en Lorraine et en Dauphiné. Et, selon qu'on en peut juger, cela allait à près de 2,000 chevaux par chacun quartier d'hiver.

« Il ne s'est point passé d'année qu'on n'y ait levé 1,500 cavales pour les vivres et pour l'artillerie; on en leva jusqu'à 4,000 pour la campagne de 1696, qui coûtoient au Roy 225 liv. chacune. Les entrepreneurs en payoient depuis 200 liv. jusqu'à 215 liv.

« Il faut remarquer que toutes ces cavales et lesdits chevaux de remonte ne se sont pas pris dans la province, et que la plus grande partie se tiroient de Suisse, mais c'estoit par le moyen des marchands de Comté, qui y gagnoient considérablement, et les paysans en tiroient encore ce grand avantage qu'ils se défaisoient de leurs vieilles cavales, qui n'estoient plus propres à porter des poulains, et en alloient acheter de jeunes en Suisse, à meilleur marché que celles qu'ils avoient vendues.

« Il est aisé de juger par tout ce que l'on vient de dire que la montagne est beaucoup meilleure que le reste de la province et que les paysans y sont plus acomodés, à quoy ne contribue pas peu aussy leur sobriété, ne vivant que du pain d'avoine et d'orge, de laittage et d'un peu de lard, car ils nourissent

aussy beaucoup de cochons, dont ils font même un commerce assez considérable; pendant cette guerre ils portoient vendre leur lard dans les armées d'Italie et d'Allemagne.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« On peut ajouter à tous les avantages que l'on a marqué qui se tirent de la province que, depuis sept à huit ans que l'on s'est appliqué à y faire du salpêtre, elle en a fourny douze cens miliers par an, et que l'on en peut même augmenter la quantité dans le besoin.

« La comté de Bourgogne est composée de 2,134 villes, bourgs, parroisses, villages et communautés.

« Les principales villes sont Besançon, Dole, Salins, Gray, Vesoul, Montbéliard, Baume, Pontarlier, Ornans, Quingey, Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, Orgelet et Saint-Claude.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« A Dole, cinq couvents de religieux, six de religieuses, un Hôtel-Dieu, un collége de jésuites, où toutes les classes s'enseignent; le nombre des habitants est de 4,115.

« La ville de Salins est considérable pour les salines, qui rendent au Roy 550,000 liv. par an; elle est fortifiée, flanquée de tours à l'antique et commandée par les forts d'Andrey et Belin. Deux chapitres, deux paroisses, cinq maisons religieuses, compris celle des jésuites, cinq maisons de religieuses, un hôpital du Saint-Sépulcre, les Pères de l'Oratoire, qui ont un collége. Les habitants, 5,663.

« Arbois, ville des plus considérables de la pro-

vince : il y a un baillage, magistrat, un chapitre, un prieuré de nomination royale, deux couvents de religieux, trois de religieuses, une familiarité de prestres. Nombre des habitants, 3,540.

« Poligny est situé dans un pays de grains et de vignoble ; il y a un baillage, un chapitre, une familiarité, quatre couvents religieux et un couvent d'Ursules. Nombre d'habitants, 3,320.

« Lons-le-Saunier : il y a un présidial, une paroisse avec une familiarité de prestres, un couvent de Cordeliers, deux de religieuses. Nombre des habitants, 1,922.

« Orgelet, petite ville. Il y a un baillage, un couvent de Bernardines. Nombre des habitants, 532.

« Saint-Claude, petite ville dans la montagne, appartenant à M. le cardinal d'Estrées, en qualité d'abbé de Saint-Claude. Il y a une grande judicature, un collége de noblesse, deux couvents de religieux, un couvent de religieuses. Nombre d'habitants, 1745.

« Par dénombrement qu'on a fait des personnes qui sont dans la province, on trouve qu'il y a 336,720 personnes, compris les enfants et les domestiques.

« Il y a bien, outre cela, tant prestres, curés, religieux et religieuses, 4,000.

« Les grands chemins de cette province sont, généralement parlant, très-mauvais, et méritent qu'on ait attention à les réparer pour la commodité du commerce. On peut même parvenir à les rendre bons, parce que la pierre et le bois sont presque partout sur les lieux.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« On ne sçauroit mieux finir ce mémoire que par un juste témoignage en faveur des gentishommes du Comté, qu'il y en a peu qui fussent en état de servir, qui n'ayent pris party dans les trouppes du Roy pendant cette guerre, et qu'ils y ont servy avec distinction. A l'égard du peuple, les hommes sont grands, bien faicts, robustes, braves par conséquent, fort propres à la guerre, mais ils ne veuillent servir que dans la cavalerie et dans les dragons, et point du tout dans l'infanterie. »

---

Qu'on nous permette maintenant un rapprochement.

La Franche-Comté comptait en 1698, habitants.............................. 340,720

Le dernier recensement fait en 1861 a donné les résultats suivants dans l'Annuaire du Bureau des longitudes (1863) :

| | | |
|---|---|---|
| Doubs...................... | 296,280 | |
| Haute-Saône................ | 317,183 | |
| Jura....................... | 298,053 | |
| | 911,516 | |
| Il convient de distraire de ce total les habitants étrangers à la Franche-Comté, mais réunis au Jura en 1792, ci.................. | 10,000 | |
| Reste............. | 901,516 ci | 901,516 |
| Différence en plus en 1861.......... | | 560,796 |

soit 164,5 0/0 de gain.

A. F.

# NOTICE

SUR

# PIERRE DE S[T]-JULIEN DE BALLEURE

**Par M. A. FOURTIER.**

---

Dans ce grand mouvement intellectuel qui entraîna la France au xvi[e] siècle et que la postérité décora du beau nom de *Renaissance des arts et des lettres*, le duché et le comté de Bourgogne, grâce à l'esprit progressif que ses ducs y avaient entretenu, ne se laissèrent pas devancer. Ils donnèrent des peintres, entre lesquels on remarqua Nicolas Quantin; un sculpteur: Gillis, de Dole, qui rappela dignement les *ymaigiers*, Nicolas Slutter et Clans de Vousonne (1); un architecte célèbre, Braillard, de Poligny. L'étude des origines du pays échauffa l'esprit de Paradin, de Cui-

(1) On leur doit les beaux rétables conservés au musée de Dijon.

seaux (1), de Gilbert Cousin, de Nozeroy, de Saint-Julien de Balleure, d'autres encore. Les presses de Paris, de Lyon et de Bâle fournirent de grosses dissertations dont la science historique moderne n'a que peu de profits à tirer, mais qui n'en sont pas moins bonnes à signaler comme un symptôme certain de l'esprit curieux et chercheur du temps. Il sortirait du cadre des travaux de la Société d'Emulation du Jura de s'occuper du premier des historiens que nous venons de nommer; un de nos honorables confrères, M. le docteur Chereau, nous a fourni sur le second une notice riche en révélations entièrement neuves, qui lui a valu vos applaudissements. Veuillez nous permettre de retenir un instant votre attention sur le troisième, qui fut sans conteste le plus ardent en même temps que *le plus fécond* de tous les historiographes de son époque.

A 35 kilomètres de Lons-le-Saunier, dans la gracieuse vallée du Suran, se rencontre le bourg de Saint-Julien dont la prévôté avait été, il y a longtemps de cela, inféodée à une famille noble qui portait le nom de ce bourg. Et comme à l'office de prévôt et aux revenus qui en découlaient elle ajoutait la possession du fief de Balleure, situé non loin de là et qui consistait en une petite maison forte surveillant quelques terres maigrement cultivées, le moulin et le four banal d'usage, elle s'intitulait de Saint-Julien-de-Balleure. Ce nom n'avait jamais eu un grand reten-

(1) Guillaume Paradin, doyen de Cuiseaux, mort à Beaujeu, le 16 janvier 1590. Son principal ouvrage est : *De antiquo statu Burgundiæ liber*. Lugd., 1542, in-4°.

tissement ; elle ne l'avait pas moins imposé à une tour et à des bâtiments situés au mandement de Saint-Julien, près de la porte qui séparait le *bourg dessus* du *bourg dessous*.

Or, vers 1520, le chef de la famille, Claude de Saint-Julien-de-Balleure, eut de sa femme Jeanne de Lantaige un fils qui reçut le prénom de Pierre et devint l'aîné de seize frères et sœurs. Aussitôt qu'il eut atteint l'âge des études, Pierre fut envoyé à l'abbaye de Tournus où se trouvaient deux de ses parents : Antoine de Couvent, sous-prieur et infirmier, et Antoine de Vesé, chantre. « L'honneur des Bourgongnons m'ayant esté dès ma jeunesse, dit-il à la « page 16 de son origine des Bourgongnons, en singulière recommandation, désir de sçavoir leur origine m'a tant sollicité, que je n'avois plus grand « plaisir des livres que quand j'y trouvois quelque « chose à l'esclaircissement des affaires d'iceux. »

Le désir pieux de se livrer tout entier à l'étude engagea Pierre de Saint-Julien à entrer dans les ordres; bientôt il fut nommé proto-notaire apostolique et pourvu de riches bénéfices dont les revenus servirent à donner toute satisfaction à son désir d'apprendre. Dans ses *Mélanges historiques* (page 17) lui-même raconte comment un vif sentiment d'émulation s'empara de lui le vendredi de carême 1540, où, se trouvant à Fontainebleau, il assista au dîner de François Ier et recueillit l'entretien de ce prince avec Lazare de Baïf (1) et d'autres savants admis à la table

(1) Savant abbé, traducteur de Sophocle, etc., souvent employé par François Ier dans ses ambassades. Moreri, *Dict. hist.*

royale. Ses courses à travers la France et l'Italie et surtout ses visites incessantes aux bibliothèques, aux archives des maisons religieuses de Bourgogne, aux cabinets d'amateurs qui commençaient à se former, remplissaient sa vie ; la découverte de quelques vestiges antiques l'attirait irrésistiblement. Comme écrivain, on doit reprocher à Saint-Julien-de-Balleure, en outre d'un goût prononcé pour le paradoxe et d'un rare entêtement, les défauts qui frappent la plupart des historiens de son temps : une grande crédulité unie à l'absence de tout esprit de critique. On constate aisément chez ces hommes érudits qu'ils ont remué et lu les nombreux documents qui emplissaient les chartriers des couvents et des maisons nobles ; mais l'amour excessif du pays les a aveuglés à ce point qu'ils ont accepté sans examen et comme pièces probantes les romans de chevalerie, les vieilles chroniques locales, les légendes, tous ces récits du foyer, fatras indigeste dans lequel l'histoire vraie est fatalement noyée, où l'esprit moderne s'épuise à trouver la lumière.

C'est ainsi que, d'après l'écrivain qui nous occupe, le mot *Bourgogne* viendrait d'un *bourg* appelé *Ongne* ou *Ogne* ayant existé, assure-t-il, entre *Lux* et *Trichateau,* à quatre lieues de Dijon, et dont nul auteur n'a jamais parlé que lui. Pour édifier son système où tout est fiction, il s'appuie sur quelques mémoires informes, sur une vieille chronique dont il a entendu parler et qu'il avoue n'avoir ni vue ni lue, sur une figure antique avec quelques médailles trouvées dans un champ. Il n'hésite pas, à l'aide de ces témoi-

gnages étranges, à nous montrer les habitants du bourg d'Ogne volant au secours des Eduens, luttant contre les Senonois, etc.. etc.

Cependant le bruit s'était fait autour du nom de Pierre de Saint-Julien. Dans un voyage entrepris à Rome en 1557, pour solliciter la sécularisation du Prieuré de Saint-Pierre de Mâcon, il réussit et fut fait le premier chanoine séculier. Il obtint ensuite, en vertu de ses grades, un canonicat à la cathédrale de Châlon, puis un autre à Saint-Vincent de Mâcon qu'il eut par permutation du doyenné de Cuisery et de la chapelle de Branges qu'il possédait. Les quatre archidiaconés de l'église de Mâcon et celui de Tournus, en l'église de Chalon, lui furent successivement donnés. Pendant que les honneurs et les dignités recherchaient Pierre de Saint-Julien, sa plume ne restait pas inactive. Se montrant plein de mépris pour ceux qui ne partageaient pas ses opinions, ennemi acharné du protestantisme, ligueur ardent, il vit sans s'en émouvoir le nombre de ses détracteurs grandir chaque jour. On s'attaqua non-seulement à ses œuvres, mais encore à sa vie privée.

En 1583, Pierre de Saint-Julien-de-Balleure fut élu doyen de Châlon, et le 20 mars 1593 il termina sa vie si active, âgé de 73 ans environ. Le chœur de la cathédrale, du côté de l'évangile, reçut sa dépouille mortelle, et on grava sur sa tombe (1) cette courte inscription :

(1) Les Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Châlon, in-4°, 1850, mentionnent une notice sur la tombe de Saint-Julien-de-Balleure, par M. Canat.

*Petri San-Juliani Baleurrei cabilonensis ecclesiæ decani depositum, qui obiit die XX martii ann. Domini* 1593.

On doit à notre historien les ouvrages suivants :

1° Deux opuscules de Plutarque, l'un : *De ne se courroucer,* et l'autre : *De curiosité;* ensemble, un autre opuscule de Plutarque, *auquel est disputé à sçavoir si les maladies de l'âme tourmentent plus que celles du corps,* traduits en français par Pierre de Saint-Julien, Lyon, Jean de Tournes, 1546, in-8°. *Item,* Jacques Bogard, la même année, in-16. Le P. Jacob a prétendu à tort que ces deux traités avaient été imprimés séparément.

2° Epitaphe de Jacques Fourré, évêque de Châlon, son ami, mort en 1578. Cette épitaphe, qui consiste en 18 vers latins, est imprimée dans le Traité du P. Jacob : *De claris scriptoribus cabilonensibus,* page 23.

3° *De l'origine des Bourgongnons et de l'ancienneté des Etats de Bourgongne, des antiquités d'Autun, de Châlon, de l'abbaye et ville de Tournus. Paris, Nicolas Chesneau,* 1581, *in-folio.* D'après l'abbé Goujet, Saint-Julien aurait écrit à la sollicitation de son ami Pierre Tamisier, un érudit du temps, son *Recueil de l'antiquité et choses plus remarquables de l'abbaye et ville de Tournus.* Cette pièce, qui se trouve pages 495-537 de l'*Origine des Bourgongnons,* n'a pas été imprimée séparément. Ecrit d'abord en latin, ce livre fut ensuite traduit en français par son auteur, qui le considérait comme l'œuvre capitale de sa vie. Une simple inspection permet de reconnaître que Pierre de Saint-Julien

l'avait fait le confident de ses aspirations orgueilleuses, même de sa haine contre la réforme. Il avance que, « s'il cherchait à relever ses ancêtres de l'oubli, il « semblerait vouloir se favoriser lui-même, » et pourtant il n'omet pas d'en parler assez longuement sans bonne raison. Après avoir donné le dessin de ses armes, qui étaient *de gueules aux trois jumelles d'argent*, il s'empresse de les faire suivre des deux quatrains suivants, qu'elles lui ont inspirés :

Spes, amor, atque fides tria sunt expressa gemellis
Tergeminis, omni et candiora nive
Area ; sed si cur rubro est signata colore
Quœritur, hostili sanguine tincta rubet.

Aliud :

Rubra parallelis niveis tribus arma refulgent;
Sunt quia spes et amor tergeminanda fide
Cana fides, rubicundus amor, spes denique certa,
Nos gratos reddant summæ (utinam) triadi.

Vient ensuite ce sonnet :

Je sçay que maintes gens trouveront à redire
En la simplicité et débile foiblesse
De mon stil et sçavoir : que j'avoue et confesse
Plus bas et moindre encor qu'on ne sçaurait dire.
Mais je dy vray pourtant; et si quelcun veult lire
Ce qu'ainsi banement aux Bourgongnons j'addresse,
Prouvant que nostre nom n'est venu de la Grece,
Il jugera (exempt de passion et d'ire)
Que je n'ay pas peu faict d'émettre en cuidence
Des premiers Bourgongnons l'origine et naissance,
Réservant à traicter puis après de leurs faicts.
Si quelque lycantrop, et n'ayant autre affaire,
Veult mon dire impugner, ou la guerre me faire,
Lise en terre premier ses vices et meffaicts.

Il succombe enfin à la manie du temps, renouvelée du poète Lycophron, en anagrammatisant son nom : *Pierre de Saint-Julien.*

« Il ni a prince, reste Dieu.
« Dieu t'incline à prières. »

4° *Gemelles ou pareilles recueillies de divers auteurs, tant grecs, latins que français.* Lyon, Pesnot, 1584, petit in-8°. C'est un recueil de cent histoires singulières auxquelles il n'a pas osé donner, après Plutarque, le nom de *Parallèles.*

5° *Discours et paradoxe de l'origine de Capet, extrait de différend entre Louis II, roi de France, et Marguerite de Bourgogne.* Paris, Guill. Lenoir, 1585, in-8°. It. Lyon, Benoît-Rigaud, 1588. It. dans les *Mélanges historiques*, p. 217 et suiv. Saint-Julien voulait prouver que Hugues Capet descendait en droite ligne de Charlemagne. Il trouva un contradicteur dans un anonyme que l'on croit être Nicolas Vignier (1), médecin et historiographe du roi, qui publia « *De la noblesse, anciennetés, remarques et mérites d'honneur de la troisième maison de France.* Paris, 1587, in-8°. Saint-Julien répondit à cette critique par :

6° *Apologie et plus que juste déffense d'honneur et de réputation de Pierre de Saint-Julien, assailli par un anonyme indiscret et plus lettré que sage.* Paris, 1588, in-8° ; It., à la p. 266 des *Melanqes historiques.*

7° *Mélanges historiques et recueil de diverses matières la plupart paradoxales et neanmoins vrayes.* Lyon, Be-

(1) Vignier, de Bar-sur-Seine, en Bourgogne, mort en 1596, a laissé de nombreux écrits et entr'autres une *Histoire ecclésiastique* et une *Bibliothèque historiale.*

noît Rigaud, 1589, in-8°. Cet ouvrage intéresse l'histoire de France et particulièrement celle de Bourgogne. On y trouve des généalogies de quelques anciennes maisons de cette province. Il est devenu d'une grande rareté et passe pour le plus utile de tous ceux de l'auteur.

8° *La chronique des rois de France, depuis le commencement jusqu'à Charles, petit-fils du roi Jean, m. ss.* possédé par la bibliothèque impériale.

9° *Généalogie des ducs de Bourgogne, commencée en* 1001 *à Guillaume et Othon, et finie à Charles-le-Terrible,* m. ss. Ibid.

10 Traduction en français de l'*Histoire des évêques de Châlon, écrite en latin par Pierre Naturel, chantre de cette église.* Le P. Perry est le seul qui mentionne cet ouvrage resté m. ss.

11° *De Burgundionum infantia et adolescentia,* m. ss., cité par le P. Jacob.

12° *Histoire des Bourguignons, depuis qu'ils abandonnèrent les Gaules jusqu'à leur retour en icelles,* m ss., cité par la Croix du Maine et du Verdier.

13° On attribue à Saint-Julien : *Discours par lequel il apparaîtra que le royaume de France est électif et non héréditaire.* 1591, in-8° de 61 p. Cet écrit est d'un ligueur outré (1).

Claude de Saint-Julien-de-Balleure, parent de Pierre

(1) Voyez la *Bibl. franç.* de la Croix du Maine, p. 1017, et celle de du Verdier, p. 414. Possevin, apparat. sac. Perry. *Hist. de Chalon,* p. 333 et 379; *Preuves de cette histoire,* p. 110; Jacob, *De clar. script. Cabilon,* p. 49; Konig, *Bibl. vet. et nov.* La préface de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Philibert-de-Tournus,* par M. Juénin, chanoine de

de Saint-Julien, d'après le P. Jacob, a composé l'épitre dédicatoire placée en tête de la *Couronne Margaritique,* de Jean le Maire, édit. de Lyon. La Croix du Maine dit que Claude de Saint-Julien a fait quelques autres ouvrages, sans les citer. Voyez *Bibl. franç.*, p. 62, et le traité du P. Jacob, *De clar. script. cabilon*, *p.* 129.

A. FOURTIER,
De la société de l'Histoire de France.

cette église; le *Dictionnaire* de Moreri, Paris, 1732, t. VI; *Hist. gén. et part. de Bourgogne*, D. Plancher, Dijon, 1739, in-f°; *Bibl; des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé Papillon, Dijon, Masteret, 1742, in-f°; *Biographie Michaud*, t. XXXIX, art. Weis; *Dict. des communes du Jura*, par Rousset, Lons-le-Saunier, 185 , in-8°.



# DISCOURS EN VERS

PRONONCÉ

## A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

**Le 24 mai 1856,**

**Par le D[r] GUYÉTANT,**

Membre fondateur de la Société, et son ancien Secrétaire perpétuel [1].

---

Le culte des tombeaux me ramène au Jura,
Dont l'arrêt du destin vingt ans me sépara,
Et le champ du repos, dans ce dernier voyage,
D'un cœur saignant encore eut le premier hommage.
Oh ! que de souvenirs en ces funèbres lieux,
Où tant d'êtres chéris ont reçu nos adieux !

(1) L'impression de ce discours, votée en 1856, n'avait pu avoir lieu à cause de l'interruption des publications; la Société, reconstituée en 1863, a recueilli, avec un bonheur que nos concitoyens apprécieront sans doute, ces vers du vénérable docteur Guyétant, inspirés non-seulement par le touchant regret des amitiés perdues, mais encore par l'admiration patriotique la plus vraie et la mieux sentie.

De leurs restes mortels décorons la demeure.
Que le cyprès l'ombrage et que le saule y pleure !
Sorti de cette enceinte, empire de la Mort,
Je marchai tristement vers la ville où le sort
Fit couler mon enfance et fleurir mon jeune âge ;
Du collége, d'abord, je cherchai le passage,
Mais tout avait changé, tout s'était embelli ;
D'un sentiment nouveau mon cœur était rempli
A l'aspect imprévu de ma douce patrie
S'offrant plus gracieuse à ma vue attendrie.
Ses divers monuments m'ont fait impression,
Mais de contemporains quelle affreuse moisson !
Je nommais ceux d'entre eux connus de ma jeunesse
Et l'on me répondait toujours avec tristesse :
*Vous ne les verrez plus ; la mort a tout frappé.*
Un condisciple *unique* à sa faulx échappé
A réjoui mes yeux. Ses travaux et son zèle
De nos instituteurs le rendaient le modèle ;
Aussi notre confrère a-t-il bien mérité
Les titres qu'il reçut de l'Université (1).
Grâce au ciel, la cité qui me fut toujours chère
Me gardait un ami dont l'utile carrière
Au barreau fit honneur, et qui, dans ses vieux jours,
Des muses, pour mieux plaire, invoqua le secours;
Apollon lui sourit : d'ingénieuses fables,
De ses autres travaux distractions aimables,
Egayèrent souvent, par leur variété,
De vos réunions la docte gravité (2).

(1) M. Clairin, membre de la société d'Émulation, et inspecteur en retraite de l'Académie-Universitaire.

(2) M. l'avocat Perrin, auteur de plusieurs ouvrages tant en prose qu'en vers.

Avec bonheur aussi j'ai vu, dans sa retraite,
Celui qui de Thémis fut un digne interprète
Au sein de cette Cour, où de nos magistrats
L'élite, en dernier lieu, tranche tous les débats (1).
Un estimable auteur, sur les bords de la Seille,
Complète chaque jour ses travaux de la veille ;
Dans les traditions recherche le passé,
Et, sans cesse, enrichit son livre commencé (2).
De Passenans aussi j'ai visité le Sage
Qui toujours studieux, malgré le poids de l'âge,
Ecrit ses souvenirs et nourrit sa raison
Des fruits délicieux de l'arrière-saison :
La plume qui peignit les mœurs de la Russie
Est consacrée encore à la philanthropie (3).
Avec quel intérêt j'ai revu ce guerrier
Qui cueillit en Egypte un précoce laurier !
Cet enfant du Jura qui vit les pyramides,
Et de Napoléon fut un des vaillants guides,
Vint reposer son bras aux lieux où le destin
A de son premier jour fait briller le matin.
Pour nous, dans ses loisirs, il retrace l'histoire
Des combats dont lui-même a partagé la gloire.
Puisse-t-il, dans vingt ans, offrir à nos neveux
Des conquérants du Nil un des restes fameux (4) !
Hors de notre pays, j'ai rencontré naguère,
Dans mes excursions, plus d'un savant confrère.
Près de la Saône, aux lieux où ses flots lents et doux

(1) M. Colin, conseiller honoraire à la Cour de cassation.

(2) M. Désiré Monnier, auteur de plusieurs ouvrages et, en dernier lieu, des *Traditions populaires comparées*.

(3) M. Ducret, auteur de l'ouvrage intitulé : *La Russie et l'Esclavage*.

(4) M. le baron de Desvernois, général en retraite.

Baignènt les murs riants de l'antique Trévoux,
Un pasteur respectable, archéologue illustre,
Au Jura dont il sort prépare un nouveau lustre,
Qui pour lui doit s'étendre au-delà du tombeau.
Il veut, quand de ses jours s'éteindra le flambeau,
Que son docte trésor aille grossir le vôtre :
C'est le vœu de son cœur, il n'en forme point d'autre.
Puisse longtemps encore notre Société
Attendre le bienfait de ce don projeté (1) !
Des *Echos du Jura* l'élégant interprète
A pour nous enchanter sa lyre toujours prête,
Et des bords de la Seine aux rives du Solvan,
Sa muse patriote aime à passer souvent.
C'est là, n'en doutez pas, qu'un jour notre poète
Sous les saules touffus choisira sa retraite,
Et fera retentir de chants mélodieux
Les côteaux verdoyants de ces bords gracieux (2).
Vous avez dignement acquitté notre dette
Envers l'homme immortel qu'a vu naître Thoirette,
Et nous avions déjà, par un éclat nouveau,
Sur la rive de l'Ain consacré son berceau
Dans la fête pompeuse où votre secrétaire
Fut de vos sentiments l'interprète ordinaire,
Et put aussi redire, en ce jour glorieux :
*L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux !*
Concevez le bonheur qu'éprouve son élève
En voyant de Bichat le bronze qui s'élève,

(1) M. l'abbé Jolibois, curé de Trévoux, auteur de divers ouvrages d'archéologie.

(2) M. Gindre de Mancy, homme de lettres, auteur des *Echos du Jura*, et d'autres poésies.

Et qui, noble ornement d'une heureuse cité,
Transmettra notre hommage à la postérité (1).
Honorez-vous de même en conservant l'image
De ceux dont le mérite obtint votre suffrage.
Mais mes vœux sont remplis, je revois Chevillard,
La Rochette, Ronchaud, Jobez, Mouchet, Bernard (2),
Delort qui, le front ceint d'une double couronne,
Joint le laurier d'Horace à ceux de Tarragone (3);
Et le nouveau Tyrtée, aux sublimes accords,
Que la Vallière aussi vit naître sur ses bords (4).
Faites revivre encor, sous un pinceau fidèle,
Les traits si gracieux de l'aimable Rochelle
Qui sut représenter avec distinction
La France et son monarque aux murs de Washington,
Et revint consacrer la fin de sa carrière
Aux lettres dont l'amour charma sa vie entière (5).
C'est par un soin pareil que l'ÉMULATION,
Qui fut notre devise et nous prêta son nom,
Des sciences, des arts, excitera l'étude,

(1) Le célèbre Xavier Bichat, né à Thoirette, canton d'Arinthod, département du Jura, le 11 novembre 1771, mort à Paris le 22 juillet 1802.

(2) Le Lieutenant Général baron Bernard, Ministre de la guerre sous Louis Philippe et Pair de France.

(3) Le Lieutenant-Général baron Delort, traducteur des Odes d'Horace, célèbre par plusieurs faits militaires, et qui entra par la brêche à Tarragone, à la tête de ses dragons; il fut Pair de France.

(4) L'illustre Rouget de l'Ile, auteur de la musique et des paroles de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saunier le 10 mai 1760, décédé en 1836.

(5) J. B. Roux de Rochelle, né à Lons-le-Saunier, qui a été Ministre plénipotentiaire d'abord à Hambourg, puis aux Etats-Unis d'Amérique, auteur de nombreux ouvrages tant en vers qu'en prose, membre de la société d'Émulation du Jura et de beaucoup de Sociétés savantes.

D'un stérile repos bannira l'habitude,
Et fera parvenir à la postérité
De vos nobles efforts l'honneur bien mérité.
Puissent ces vers, tracés dans l'espoir de vous plaire,
Faire excuser encor ma veine octogénaire (1).

S. GUYÉTANT, D. M. P.,

Membre de la Légion d'honneur, de l'Académie impériale de médecine, etc., ancien Secrétaire perpétuel et membre fondateur de la Société d'Émulation du Jura.

(1) L'auteur de ce discours entrait, le jour même où il le prononçait, dans sa quatre-vingtième année.



# NOTICE

SUR

# LA COMMANDERIE DE ST-ANTOINE

## DE RUFFEY,

Par M. D. A. THIBOUDET.

L'histoire des ordres religieux est non-seulement curieuse à étudier sous le point de vue local, mais on retrouve aussi, de temps en temps, dans les lois et les constitutions qui ont régi les monastères, une curieuse pratique de leur siècle tout à la fois, et de la nature humaine.

Sans exagérer l'importance de ces réflexions, nous allons mettre le lecteur à même de les appliquer, en étudiant le prieuré de Saint-Antoine, de Ruffey.

Disons d'abord ce que c'était que l'ordre de Saint-Antoine :

Au XIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'ordre social

tendait partout à se constituer sous de vigoureuses nationalités, mais où, en même temps, l'état matériel des peuples était le plus misérable, une maladie étrange, amenée par l'état souffreteux des populations, s'étendit sur presque toute la chrétienté ; on la nomma le feu Saint-Antoine, ou le mal des ardents. Cette affreuse maladie cariait les os et desséchait les membres auxquels elle s'attachait comme une lèpre, dit Dunod (1), jusqu'à ce que le corps fût arrivé à un état rachitique au bout duquel était la mort.

Dès cette époque déjà, la France avait pris l'initiative des généreuses aspirations; un ordre religieux ne tarda pas à se former pour soigner ce genre de maladie. Voici à quelle occasion : En l'année 1070, le corps de saint Antoine avait été apporté en Dauphiné par Josselin de Châteauneuf, de l'illustre maison de Poitiers. Ce seigneur, touché par une de ces visions si communes dans l'histoire du moyen-âge, entreprit le pèlerinage de la Terre-Sainte, et en rapporta les reliques de saint Antoine, qui l'avaient guéri miraculeusement de ses blessures (2). Une belle église fut bâtie sous le vocable de ce saint, et ses restes vénérables y furent déposés.

Les malades ne tardèrent pas à venir y invoquer son appui; et, en peu de temps, le nombre en fut si grand que, ne pouvant être logés, ils demeuraient sans secours, exposés aux injures de l'air et aux rigueurs des frimas.

(1) *Hist. de l'Egl. de Bes.*, t. Ier, p. 182.
(2) *Ann. du Jura*, année 1850, art. Ruffey (Annales anc.).

Environ en 1105 (1), peut-être même un peu plus tard, deux gentilshommes du Dauphiné, suivant un manuscrit des archives du Jura, ou six gentilshommes et un seigneur de la Mothe, suivant Dunod, se dévouèrent généreusement au service des malades. Ils y consacrèrent leurs biens et leur personne. D'autres seigneurs se joignirent bientôt à eux, et ils firent bâtir dans la petite ville de la Mothe un hôpital, dans lequel furent reçus tous les malades de l'un et de l'autre sexe, atteints du feu Saint-Antoine.

Ceci se passait en 1095, sous le pontificat du pape Urbain II.

Le nouvel établissement fit de rapides progrès. Du Dauphiné il s'étendit dans toute la France, et ne tarda pas à se répandre en Europe. La noblesse y affluait; de sorte que, dans le courant du XII^e^ siècle, on trouve l'ordre de Saint-Antoine établi en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Ecosse et en Hongrie. La petite ville de la Mothe en devint le chef-lieu, et toutes les maisons prirent le nom de commanderie, dont le supérieur général devint le grand-maître. Les commanderies furent divisées en maisons générales et en maisons subalternes, dont ces dernières dépendaient. C'est ainsi que celle de Ruffey, dont nous allons nous occuper, relevait de la maison de Besançon.

Ce fut à peu près à l'époque dont nous venons de parler, c'est-à-dire dans le courant du XII^e^ siècle, que les seigneurs de Vienne fondèrent la commanderie

(1) Dunod et l'abbé Richard assignent cette date à l'établissement de Besançon.

de Ruffey. Les religieux, dans l'origine, étaient séculiers; le service divin y était fait, comme dans toutes les commanderies, du reste, par les Bénédictins. Un très-ancien prieuré de cet ordre existait à côté de la commanderie de Saint-Antoine, de Ruffey.

Dunod, qui compte deux établissements de Saint-Antoine dans le comté de Bourgogne, omet celui de Ruffey, qui relevait cependant de la commanderie de Besançon.

Les religieux, dans ces commanderies, suivaient primitivement la vie commune; ils prirent pour insigne le *tau* ou croix égyptienne de couleur bleue sur une ample soutane, vêtement alors très-usité chez les religieux de toute observance.

En 1297, soit par l'effet des soins que recevaient les malades, soit par suite des améliorations, pourtant bien insensibles de l'état matériel du pays, on remarqua que cette cruelle maladie allait en diminuant de malignité; et l'on put prévoir le moment où le fléau allait cesser. Le grand maître, sur ces considérations, demanda au Souverain-Pontife une nouvelle constitution qui permît à l'ordre, tout en ne perdant pas de vue son but primitif, de se transformer en attachant les religieux aux fonctions ecclésiastiques. Boniface VIII, par suite de cette demande, accorda aux hospitaliers la qualité de chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Ainsi, l'ordre de Saint-Antoine eut, dans sa période historique, trois phases bien marquées: sa fondation à la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e, son érection en corps de chanoines en 1297, et enfin sa réforme en 1634.

Sa constitution était aristocratique, ce qui s'explique par la majorité noble qui en formait le principal élément; son administration et son gouvernement étaient oligarchiques; l'abbé général ne pouvait rien faire seul, il lui fallait le Conseil et le consentement des définiteurs de l'ordre. En son absence ou à son décès, le Conseil était présidé par le grand prieur de l'abbaye, si l'on peut s'exprimer ainsi, puisqu'il n'y avait qu'un seul abbé. Ce définitoire ou Conseil de l'ordre, dont nous venons de parler, tenait ses pouvoirs du chapitre général qu'il remplaçait, et dans lequel résidait la partie essentielle de l'autorité (1). L'autorité de ce chapitre général était si complète, qu'il pouvait déposer l'abbé lui-même si celui-ci cherchait à enfreindre les constitutions.

Le consentement des trois définiteurs suffisait pour convoquer le chapitre général, malgré l'avis de l'abbé; et dans cette assemblée, ce dernier devait répondre, s'il y avait lieu, de ses actes et des illégalités par lui commises; ce chapitre, du reste, s'assemblait à des intervalles déterminés par les règles de l'ordre.

Tous ces détails sembleront peut-être dépasser les bornes d'une notice spéciale; mais il nous a paru indispensable, avant de pénétrer au cœur de notre sujet, de donner ces renseignements préliminaires sur un ordre monastique peu connu, et que l'histoire, souvent trop dédaigneuse, semble avoir complètement oublié.

Revenons à notre sujet.

Nul doute que les malades n'aient extrêmement

(1) Extrait d'un mémoire déposé aux archives du Jura.

afflué à l'hôpital de Saint-Antoine de Ruffey dans les premiers temps de sa fondation : c'est alors que s'établirent ces pèlerinages qui, deux fois par an, le jour de l'Ascension et le jour de la St-Antoine, amenaient les populations environnantes à Ruffey. Les quêtes abondantes fournissaient aux besoins des malades, et pendant des siècles, les membres desséchés de plusieurs malheureux atteints du terrible fléau qui avaient reçu des soins à l'hôpital de Ruffey, demeurèrent suspendus aux portes de l'église de l'hospice, témoignant ainsi du genre d'affection que l'on y traitait jadis.

La maison de Saint-Antoine de Ruffey avait, en outre de ses revenus, dont nous donnerons bientôt le détail, les provenances des quêtes, des immunités, des franchises, des droits enfin qui ont cessé à mesure que le fléau s'est retiré du pays. D'après une déclaration authentique des habitants de Ruffey, ces religieux avaient droit de faire la quête à cinq lieues à la ronde; cette quête pouvait rapporter trente écus. Les bressans avaient coutume de donner un sou par bête, les jours de fête; cette coutume, du reste, ne tarda pas à tomber en désuétude.

Il serait bien curieux, sans doute, de pénétrer dans le détail de la vie de ces moines charitables et de suivre pas à pas la trace de leurs œuvres et de leur dévouement. Il n'en peut être ainsi; car malheureusement, à cette terrible époque, on travaillait péniblement et on écrivait peu; la charité passait et accomplissait son œuvre dans l'ombre et le silence.

Il ne nous reste donc rien sur ces premiers siècles de l'établissement de Ruffey.

Les domaines de la commanderie s'augmentèrent par la suite des temps; les commandeurs qui se succédaient firent des dons; d'une autre part, la société toute entière voulait participer à cette œuvre de bienfaisance; de sorte que la commanderie de Ruffey ne tarda pas à posséder trente journaux et deux cent quatre-vingts perches de terre labourable; de plus, dix-huit soitures et une centaine de perches de pré; en sus une vigne à Quintigny provenant d'une donation de la comtesse de Vienne; de bons et beaux étangs, richement garnis de poissons, au village de Fay, près de Beaurepaire; une queue de vin (1) à prendre annuellement dans la cave du seigneur de Conliége (2) et un droit de langue sur les bêtes à cornes que l'on tuait à Ruffey. Ils possédaient des cens sur maix et maisons de ce dernier village. Ils avaient aussi des cens à Macornay, à Gevingey; des droits sur quelques fiefs à Cesancey. Une partie de cette riche prébende provenait de la libéralité des seigneurs de Vienne; le reste, comme nous l'avons dit, des dons particuliers des commandeurs et des personnes bienfaisantes.

Voilà les droits; voici maintenant, outre les soins à donner aux malades, quelles étaient les charges: Marguerite de Vienne avait fondé à perpétuité deux messes dans l'église de Saint-Antoine de Ruffey, pour laquelle fondation elle avait donné quatre charges de sel à prendre sur la *Saulnerie de Salins*. Il

(1) 480 litres.

(2) Ce droit, dit un manuscrit des archives du Jura, fut plus tard échangé contre un droit de dîme à Quintigny.

y avait aussi une messe du lundi, fondée à l'autel de saint Jean-Baptiste de l'église de la commanderie pour Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey. Cette fondation avait été dotée de cent sous estevenants de rente, lesquels furent remplacés plus tard par le droit sur toutes les langues de bœuf dont nous avons déjà parlé ; par la remise d'un cens sur une vigne située en Montausson, territoire de Ruffey ; et enfin par le droit de *faire construire un four en la commanderie pour cuire tous le pain de son hostel et menaige.*

C'était cher.

Ces religieux avaient encore d'autres messes de fondation à dire ; mais ils se plaignirent et obtinrent la réduction de ce grand nombre de messes, sans perdre cependant les bénéfices de la fondation.

Tous ces droits avaient eu certainement raison d'être, en ces temps reculés où les services, par la rareté du numéraire, ne pouvaient se payer d'une autre façon ; mais nul doute quand les temps s'écoulèrent, que les charges ne se fussent appesanties, en raison de ce que les services étaient plus oubliés, et de la variation perpétuelle du prix de chaque chose. De là naissaient une multitude de procès et de chicanes obscures qui entachent notre vieille histoire, et dans le soin desquels s'éteignait le peu d'activité intellectuelle des esprits de l'époque.

Les terriers et les inventaires sont remplis de ces comptes-rendus de procès, dont quelques uns cependant sont curieux à étudier, parce qu'ils marquent la physionomie des temps, en laissant aux choses anciennes ce vernis de l'âge et cet aspect lo-

cal que rien ne peut remplacer. Ainsi nous trouvons, en 1579, le droit sur les langues de bœufs abattus à Ruffey, contesté par Jérome Revillers, *hôte publique* (boucher). Il se refusait à payer ce droit. Le commandeur, frère Bernard Choux, fait ajourner le dit Revillers aux halles de Ruffey, où il fut condamné et le droit maintenu. Cet autre droit, dont les religieux de Saint-Antoine jouissaient, de prendre une queue de vin dans la cave du seigneur de Conliége, fut également contesté ; mais des arrêts du parlement, de 1644 et 1645, intervinrent en faveur des hospitaliers de Ruffey. En 1689, il fut encore contesté, puisque le révérend père Olivier, à cette époque administrateur de la commanderie, fit sommation à Madame de Chevrière, en qualité de dame de Binans et de Conliége, « *pour que, selon la coutume, il lui soit* « *délivré une queue de bon vin rouge recevable, et pris* « *à fleur de vin, ce que la dite dame refusait ; et à quoi* « *elle a consenti, après que la sommation lui eût été* « *signifiée* (1). »

Un autre procès, que nous allons raconter, fera voir au lecteur quelle incertitude régnait alors dans les juridictions, tant ecclésiastiques que civiles, et combien alors tout était troublé dans les relations sociales. Frère Jean Masson, commandeur de Ruffey, mourut en 1685. A sa mort, son oncle, Pierre Masson, docteur en droit, fit saisir les meubles et les immeubles de la commanderie. Il se plaignait d'avoir été obligé, après la mort de son neveu, de le faire inhu-

(1) Inventaire des titres de la commanderie de St-Antoine, de Ruffey. (Archives du Jura.)

mer à ses frais. De plus, il ajoutait qu'il avait averti les officiers du siége de Montmorot de *prendre soin du spirituel* et *du temporel* de la commanderie, afin que les meubles, les grains et les bestiaux fussent transmis au successeur ; ce qui fut accompli avec la minutie des gens de justice de cette époque. M. Sébastien Claveau, curé de Villevieux et Bletterans, fut nommé gardien. On avait de plus promis au dit sieur Masson une indemnité proportionnée aux avances qu'il avait faites pour fournir aux frais funéraires de son neveu. Mais le commandeur de la maison de Saint-Antoine en Viennois intervint. Il obtint des officiers de Montmorot la levée de la saisie, et fit tout vendre au profit de la commanderie de Saint-Antoine en Viennois, « *à qui la dépouille des commandeurs défuns de Ruffey appartenait*, » prétendait ce commandeur.

Le successeur était nommé, il est vrai, mais il n'avait pas reçu les pouvoirs du Saint-Siége, et par conséquent, il était impuissant à arrêter une vente préjudiciable à ses intérêts et aux créanciers de la commanderie. Le parlement de Dole intervint ; il mit tous les biens meubles et immeubles sous la sauvegarde du pouvoir souverain. Mais on reconnut bientôt que ce bénéfice était indépendant de la nomination royale, et on leva toutes les saisies et sequestres, tant du parlement que du baillage, à condition que l'inventaire des titres serait dressé par le scribe du baillage, afin de sauvegarder en même temps les intérêts et les droits, tant de la maison de Vienne que du nouveau commandeur. En effet, les intérêts des

seigneurs de Vienne n'avaient pas été exactement ménagés dans ce conflit de juridiction : en cas de mort du commandeur, à elle seule appartenait la garde de ce bénéfice, pour qu'il fût transféré sans trouble au successeur. De plus, les seigneurs de Ruffey, comme fondateurs et surveillants de la bonne administration du domaine de la commanderie, avaient droit de saisir les revenus, tant pour soutenir le service du culte, que pour subvenir aux réparations que les négligences des commandeurs avaient rendues nécessaires.

Ainsi, vous voyez tout ce qu'il y avait de confus et de troublé dans ce réseau de juridiction et de droits à ménager qui entravait si étrangement le droit général. Ceux qui admirent le passé autrement qu'à titre de curiosité historique, (et il s'en trouve encore quelques uns,) devraient se reporter à ces vieux âges, secouer la poussière des terriers, et analyser ces vieux siècles qui n'ont pas manqué de bonne volonté et de force, mais où tout était mal défini et sans aucun principe d'unité.

Du reste, il paraît que le commandeur de Ruffey n'habitait plus le prieuré de Ruffey depuis longtemps; car il est spécifié dans une amodiation de la commanderie de 1585, que les Devillers (les amodiataires) « *devoient traiter et recevoir honnêtement pendant* « *trois jours le commandeur avec son serviteur et deux* « *chevaux.* » Ces mêmes amodiataires étaient obligés « *de tenir, pendant l'espace de trois ans un prêtre ca-* « *pable, homme de bien, qui résidera dans la comman-* « *derie pour faire le service divin, tant en la comman-*

« *derie qu'en ses membres* (dépendances) *selon la fon-*
« *dation d'icelle.* » Ce passage nous porte à croire que la commanderie était bien abandonnée alors, et que le corps entier des religieux avait disparu déjà bien avant cette époque.

Ceci nous amène à rechercher, autant que le peu de documents que nous avons eus entre les mains peut nous le permettre, quel était l'ensemble des revenus de la commanderie à différentes époques. En 1630, ce revenu ne vaut que trois cents francs d'amodiation annuelle. En 1676, époque où la Franche-Comté se réparait de ses longs désastres, la commanderie est amodiée au tiers. Dans le courant du XVIII[e] siècle, elle vaut sept cents francs. En 1780, toute la commanderie, c'est-à-dire les trente journaux de terre, les dix-huit soitures de pré, la vigne de Quintigny, le produit des deux étangs de Fay, le droit sur les langues, les cens sur les héritages et maisons de Ruffey et autres lieux, valent douze cents francs d'amodiation. En 1789, l'amodiation arrive à la somme de seize cent trente-trois francs. Aujourd'hui cette somme serait presque quadruplée.

Mais au seizième siècle, ce bénéfice, comme tant d'autres du reste, rendait peu ou presque rien : les commandeurs ne résidant plus à Ruffey touchaient le revenu, et prenaient peu souci de l'entretien des bâtiments. Les différentes descriptions de la commanderie en fournissent la preuve. Les troubles et les agitations de la province pendant les années qui suivirent 1636 achevèrent de ruiner ce prieuré. Comme toute la Franche-Comté alors, la commande-

rie de Saint-Antoine s'appauvrit. Elle eut à subir de grandes pertes. Les terres furent envahies par des étrangers et des tenanciers inférieurs : l'état de confusion et de désordre où se trouvaient les propriétés, la difficulté de constater les limites, et la négligence même que l'on apportait à la conservation des terriers avaient amené la perte de quantité de droits. On parvenait à les rétablir en obtenant des lettres de relief, mais il fallait pour y arriver des procès longs et coûteux.

Une lettre de Laurent Astruel, commandeur de Besançon, à madame de Ruffey, écrite en 1648, confirme ce que nous venons de dire. Il représente à la comtesse les grands torts que causent ses fermiers et ses *grangers* au commandeur de Ruffey : « Ils *occupaient*, dit en se lamentant ce religieux, *tous les bâtiments qui pouvaient être en état dans la commanderie. Le reste se trouvait en très-pitoyable état, comme il a remarqué dans la visite qu'il vient de faire. Il prie cette dame de vouloir charger ses dits grangers du soin du domaine de la commanderie comme du sien propre, en faisant donner au commandeur ou à ses délégués ce qui serait juste, parce qu'il n'avait pu trouver aucun fermier, tant à cause du mauvais état de la commanderie, que parce que les étrangers occupaient ce qui était en état.* » Enfin on la priait « *de réclamer aux Cordeliers de Louhans l'image et chef de bronze qu'ils avaient en dépôt afin de rétablir la dévotion à Saint-Antoine de Ruffey.* »

Ailleurs le père Olivier revient encore sur ce sujet. Il se plaint « *du tort irréparable que les grangers du* « *seigneur ont porté à l'église de la commanderie, s'en*

« *étant servis par usurpation pendant plus de vingt ans* « *pour grange, l'ayant profanée, cassé tous les carreaux,* « *détruit et détourné entièrement toute la dévotion an-* « *cienne que les peuples circonvoisins avaient conservée* « *pour Saint-Antoine, dont ils venaient chercher les se-* « *cours, et qui se trouvaient obligés de s'en retourner* « *sans pouvoir rendre leurs vœux dans une église qu'ils* « *trouvaient convertie en grange.* » Nous avons passé par toute cette lourde phraséologie, pour vous mettre plus immédiatement en contact avec la vérité historique, telle que nous la représentent si naïvement les plaintes de ce bon religieux.

Du reste, le père Olivier ajoute que, voyant les plaintes de Messieurs Astruel et de Boissieu rester sans effet, il fit condamner une partie des grangers à quatorze pistoles d'amende, et qu'il employa cet argent à faire replacer des verrières et restaurer l'église.

Malgré toutes les plaintes et réclamations des religieux, on trouve encore la commanderie envahie par des étrangers en l'année 1661. A cette époque, François de Boissieu donne procuration à Philibert Courbe, amodiateur de la commanderie, *afin qu'il poursuive en toute justice ceux qui occupent les maisons, bâtiments et possèdent les héritages de ladite commanderie* (1). Le même François de Boissieu, commandeur de Ruffey, passe procuration à Philibert Courbe, le 11 juin 1665, pour qu'il ait encore à réclamer, par *toutes sortes de voies,* au révérend père gardien, des

(1) Inventaire des titres de la commanderie. Archives du Jura.

Cordeliers du couvent de Notre-Dame-de-Pitié, de Louhans, l'image de bronze de saint Antoine, ermite. Mais le buste, si réclamé, si vénéré, ne revint pas. Cette espèce de palladium s'en était allée, symbolisant ces vieux âges qui avaient passé en emportant la fortune de la commanderie. On le voyait encore à Louhans avant la révolution (1).

C'est probablement pendant la guerre de dix ans que des soldats avaient enlevé ce buste de la commanderie. Pour comprendre l'intérêt qui rattachait, en dehors du culte, les religieux à cette effigie de saint Antoine, il faut se rappeler que les populations affluaient en pèlerinage à Ruffey, à l'époque des deux fêtes de la commanderie : le jour de la Saint-Antoine et le jour de l'Ascension, pour vénérer ce buste. Au second jour de cette dernière fête, les gens de Savigny arrivaient tous les ans en procession, et donnaient en offrande dix écus, une poulaine ou un taureau. Les moines recevaient encore de chaque individu trois écus en offrande et une valeur égale attribuée à des messes à dire.

Les jours de fête dont nous venons de parler, des marchands arrivaient attirés par les populations qui se donnaient rendez-vous autour de la commanderie. Ils s'établissaient jusque dans les cours et dans l'enclos, afin de mieux vendre leurs marchandises. « *On fut obligé de les renvoyer de là,* dit le père Oli-« vier dans son rapport sur la commanderie, *tant à* « *cause des scandales qui s'y commettaient, que parce*

(1) Ce buste, dit M. Monnier dans l'*Annuaire du Jura*, était doré, et portait sur son socle les armes de la maison de Vienne.

« *que le seigneur du lieu, ou ses fermiers, envoyaient des*
« *fols de feste exiger certains droits, ce qui ne pouvait se*
« *faire dans notre enclos.* »

En raison de l'affluence des populations, le seigneur de Ruffey, auquel appartenait la garde de la commanderie, était obligé de faire faire, tant la veille que le jour même de la fête, guet et garde en ladite ville et bourg de Ruffey et dans le clos de la commanderie, à toute heure de jour et de nuit, et à cet effet le commandeur devait fournir, chaque année, la veille de l'ascension, *au chatelain ou à son lieutenant, lorsqu'il fait avec sa troupe le second tour du guet dans la dite commanderie, une torche de cire, bonne et suffisante pour la conduite et luminaire du dit guet, avec dix sols estevenants.*

On trouva aussi dans le rentier, dont nous avons tiré ces détails, une description de la commanderie et du bourg de Ruffey, dont il n'est pas inutile de citer ici les principaux traits. Ruffey, y est-il dit, est un ancien bourg situé sur la rivière de Seille. Il s'y trouve un château bâti par messieurs les Comtes de l'illustre maison de Vienne au Comté de Bourgogne. Ce village dépend du présidial de Lons-le-Saunier, où se tient un fameux marché abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Au nord on voit la petite ville d'Arlay, où sont les Pères Minimes, enfin au couchant, Bletterans, où les Carmes déchaussés ont bâti une belle maison. Ces localités sont situées dans une plaine fort agréable, très-fertile, bien cultivée, et d'un très-bon rapport.

La commanderie avec son spacieux enclos est située

à l'extrémité nord-est de Ruffey; elle forme une petite île entourée de l'eau de la Seille, que l'on peut faire entrer du côté de bise *par une belle ouverture en pierre de taille* qui sert à amener l'eau tant pour l'arrosement de l'enclos que pour alimenter un vivier à poissons.

« La Commanderie a pour première entrée un grand « portail en pierre taillée avec une enfonçure de cha« que côté, où *l'on pendait autrefois les bras et les « jambes coupés aux malades attaqués du feu Saint« Antoine.* »

L'on entrait de ce portail dans une grande cour qui se trouvait devant l'église. Au côté gauche de cette cour, il y avait un corps de logis assez spacieux et qui a dû disparaître dans le courant du XVIIIe siècle; car on ne trouve que l'emplacement de la cour marqué dans un plan de Ruffey levé en 1774.

Puis on arrivait à l'église. Il y avait en avant un péristyle couvert d'un toit *supporté par des pilastres* (1) de pierre. Cette église était soutenue par des contreforts (2) d'une hauteur au moins de 60 pieds. Elle était percée de fenêtres étroites comme les églises anciennes, et surmontée d'un clocher dont l'aiguille était fort élevée et qui menaçait ruine. On ne tarda pas à le démolir. Le maître-autel était fait en beau marbre noir orné de colonnes, surmonté d'un retable embelli de belles colonnes de marbre noir artistement travaillées. Au bas de cette église se trouvait

(1) Ou plutôt *colonnes*. L'auteur du manuscrit se trompe souvent sur l'emploi des mots techniques.

(2) L'auteur emploie le mot *augive*.

une tribune. La sacristie n'était pas riche. On n'y voyait de remarquable qu'un reliquaire en forme de tour, de cuivre doré, et d'une hauteur d'un pied; le reste des bâtiments de la commanderie était grand et spacieux; on y trouvait tout ce qu'il fallait pour les commodités de la vie de quelques moines, qui, du reste, n'étaient plus là qu'en passant.

Tout cela a disparu, et ce corps de bâtiment, dont on ne retrouve que la trace incertaine dans les plans, et cette église transformée un moment en maison habitable, où se trouvait pour ainsi dire campé ce pauvre diable d'original assassiné si mystérieusement dans un meurtre nocturne, et dont l'échafaud a vainement réclamé les assassins.

Mais revenons à notre propos. A cette époque où la suite des dates nous a amené, c'est-à-dire au commencement du XVIII[e] siècle, l'ordre de Saint-Antoine se mourait épuisé. Ses dettes augmentaient sans que les revenus pussent les amortir. Cependant, environ en 1774, il possédait en France près de cent mille écus de rente, provenant de trente commanderies, sans compter les revenus des cures que les religieux desservaient. Ainsi, quoiqu'il n'y eût plus les provenances des quêtes, quoique beaucoup de droits, de franchises et d'immunités se fussent perdus, il y avait encore de quoi fournir aux besoins de l'ordre. Mais de graves abus s'y étaient glissés : l'abbé général et les commandeurs s'étaient appliqué les revenus des biens et en jouissaient séparément, comme de bénéfices ordinaires. Il fut ordonné, il est vrai, par suite de la réforme de 1624, que ces biens seraient

remis en commun, mais nous ne pensons pas que la réforme, sous ce point de vue, au moins pour Ruffey, ait pu s'effectuer complètement. En 1774, un abbé général proposa de remettre en vigueur les anciens règlements, en vertu desquels on pensait pouvoir établir une gradation dans la jouissance des bénéfices, mais cette proposition n'eut pas de suite, et les commandeurs, s'appropriant les revenus sans faire de réparation dans les propriétés de l'ordre, le domaine allait en s'épuisant.

Or, on était en plein dix-huitième siècle, à ce moment d'inquiétude politique où l'on cherchait la raison d'être de toutes les institutions sociales. Le gouvernement, qui connaissait, par les intendants et par les rapports de plusieurs religieux de Saint-Antoine, la situation de cet ordre, résolut de le supprimer.

Les religieux de Saint-Antoine, taxés d'inutiles, firent cependant de leur mieux pour échapper à ce reproche ; ils se vouèrent à l'instruction publique. En 1750, ils acceptèrent la direction du collége de Belley ; mais le gouvernement persista dans ses projets, et pensa à les réunir aux Lazaristes, et dès-lors il défendit à l'ordre de recevoir des novices, afin de pouvoir plus tard augmenter les pensions des anciens.

Au reste, ce projet de réunion de l'ordre de Saint-Antoine et de celui de Saint-Lazare fut le point de départ d'une multitude de troubles et de divisions.

Nous les rapporterons avec quelques détails, d'abord parce que ces faits, curieux à étudier sous le point de vue de l'histoire de l'Eglise gallicane, n'ont jamais été publiés, et aussi à cause du rôle éminent

qu'y sut remplir le commandeur de Ruffey. Ce fut en 1768 que plusieurs membres, comprenant l'impossibilité où se trouvait l'ordre de marcher à l'avenir, tant à cause de ses dettes que parce qu'il s'était trop éloigné du but de son institution, demandèrent son union à Saint-Lazare. M. Borin, commandeur de la maison de Paris, poussait à cette réunion ; et cinq jeunes religieux, mis en avant par lui, firent courir une circulaire dans laquelle ils pouvaient avoir raison par le fond, mais où l'on faisait bon marché de la forme et de la discipline. L'ordre tout entier de Saint-Antoine s'en émut. M. Vinson, commandeur de Ruffey, dès l'année 1747, et procureur du collége de Belley, que son intelligence et ses talents avaient fait remarquer, fut mis en tête d'une députation qui alla soutenir les intérêts de l'ordre auprès du gouvernement.

La querelle s'envenima. Il y eut des injures réciproques. Les adversaires de la réunion reprochaient à M. Borin d'avoir, seul et sans consulter ses confrères, disposé de tout l'ordre ; puis de venir, par un contraste choquant, se plaindre du despotisme des abbés. M. Borin, d'un autre côté, reprochait aux députés du chapitre d'avoir caché le déplorable état des finances de la société, et il ajoutait qu'à son égard la commission nommée par l'ordre de Saint-Antoine s'était conduite avec une *indécence titrée.*

D'autre part, la députation accusait M. Borin d'avoir trahi les intérêts des religieux, d'être devenu l'agent de l'ordre de Saint-Lazare, d'avoir voulu s'arroger tout l'honneur de la députation dont il fai-

sait partie, en affectant partout de précéder M. Vinson, en lui coupant la parole lorsqu'il parlait au ministre, M. de Saint-Florentin ; d'avoir, *par forme de délassement, en prenant son café*, débité des calomnies devant des jeunes gens qu'il avait rendus complices de sa malignité ; enfin, d'avoir *organisé dans la communauté une délation comparable aux temps de Caligula*, etc.

Voilà bien les temps comme ils sont, et le dix-huitième siècle pris sur le fait, petitesse ou exagération dans les choses de la vie !

Le projet de réunion traîna donc ainsi, renvoyé des avocats et des évêques à la commission des réguliers, de là à un chapitre général de l'ordre et à l'élection d'un abbé approuvé par le roi.

Le clergé séculier, de son côté, intervint dans la question. Il faisait observer, et assez justement, ce nous semble, que presque tous les biens de l'ordre ayant été donnés pour le soulagement d'une maladie qui n'existait plus, on ne pouvait en faire un emploi plus utile et plus conforme à sa destination primitive, qu'en les appliquant aux hôpitaux. Les religieux de Saint-Antoine répondaient à tout cela : « Eh quoi ! parce que nous avons contenu le fléau, on se permettrait de tourner nos services contre nous-mêmes, et l'on nous ravirait les biens dont nous avons fait un si noble emploi ! »

Ils ne se doutaient guère alors que la Société faisait là un essai redoutable dont elle devait se souvenir quarante ans plus tard.

Quelques tentatives furent faites, d'un autre côté,

pour ramener l'ordre à l'étroite observance. On demandait des réformes immédiates qui ne pouvaient s'établir qu'avec le temps, on exigeait de Messieurs de l'ordre la vie conventuelle à laquelle ils n'étaient plus accoutumés.

Pendant ce temps, et sous l'inspiration du commandeur de Ruffey, on essayait une autre combinaison : l'ordre de Malte, plus riche et plus puissant que celui de Saint-Lazare, devait aussi, par ce moyen, offrir plus de garanties matérielles aux religieux de Saint-Antoine qui, abandonnés à leurs seules ressources, n'auraient pu suffire à leurs propres obligations. On proposa donc la réunion; et les religieux de Saint-Antoine, ayant leur état matériel assuré, s'y prêtèrent cette fois-ci sans murmure et à l'unanimité. Cette réunion fut effectuée en 1774.

Le commandeur de Ruffey, Monsieur Esprit Vinson, probablement à cause de l'incertitude que ces différents débats avaient jetée sur l'état matériel de sa commanderie, avait, pendant un voyage qu'il fit en Italie, demandé des bulles de confirmation de la commanderie de Ruffey, qui lui furent envoyées, le dispensant en même temps du séjour.

Dans les motifs qu'il donnait pour se faire confirmer cette commanderie il dit « qu'il *veut faire des* « *défrichements, des réparations dans les fonds pour en* « *augmenter la valeur et obvier aux inconvénients que* « *le trop grand éloignement de la maison de Besançon* « *avait produit...* » Il ajoute que « *les titres qui con*- « *cernent ce bénéfice ont été presque tous soustraits ou* « *égarés; que le terrier, faute d'avoir été renouvelé*

« *dans les terres, est presque entièrement prescrit*, *que*
« *des voisins entreprenants ont établi des servitudes*
« *qu'il a fallu dans la suite confirmer par des transac-*
« *tions; que la maison du commandeur est hors d'état*
« *de le fournir; que la plupart des fonds sont suscepti-*
« *bles de grandes améliorations*, *etc.* »

Ce qu'il est dit ici de la maison de Ruffey est applicable à tous les bénéfices d'ordre inférieur dont la culture était fort négligée avant la révolution.

Ajoutons un mot sur ce dernier commandeur de Ruffey dont les talents méritaient le développement d'une plus vaste mise en scène. Il fut visiteur général, et on parlait de lui pour en faire un abbé de l'ordre. Il était lié avec plusieurs évêques, dont quelques-uns avaient été ses élèves probablement au Collége de Belley dont il avait été le procureur. Il reste de lui, dans sa correspondance, quelques vers bien tournés dans le goût du temps et avec tout le vagabondage mythologique de l'époque. Il a écrit une relation de son voyage d'Italie qui s'est probablement perdue. Il vécut assez pour voir la main de la révolution s'étendre sur cette commanderie de Ruffey qu'il avait possédée si longtemps. Il est mort sous l'empire (1).

Et cependant, quelques années avant la révolution, la vie était douce et quelque peu oiseuse pour ces Messieurs : rien ne faisait encore prévoir le coup de tonnerre qui allait terminer ce siècle. Le sieur Futaine, par exemple, que la correspondance du com-

(1) A Lons-le-Saunier, où il s'était fixé.

mandeur Vinson indique comme ayant joué un certain rôle dans l'affaire de la réunion à l'ordre de Saint-Lazare, le sieur Futaine, par suite de ses calculs, croyait avoir trouvé vingt-deux combinaisons pour gagner à la loterie. Le commandeur de Ruffey, plus grave, écrivait, comme nous l'avons dit, des ouvrages qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

A l'époque de la révolution, on retrouve le domaine de la commanderie de Saint-Antoine à peu près tel que les vieux âges l'avaient transmis au XVIIIe siècle. Quand l'assemblée nationale demanda partout un état des biens de main-morte appartenant aux communautés religieuses, les moines de Saint-Antoine, ou si vous voulez, de l'ordre de Malte, ne se soumirent pas sans murmure : « *Rien n'est plus dange-* « *reux,* » disait un religieux dans une lettre à M. Vinson, « *que de mettre ainsi en évidence, sous les yeux* « *du public et même de la Cour, les détails des biens et* « *des richesses du clergé.* »

Ce moine raisonnait juste. En effet la révolution anéantit d'un souffle tous ces établissements qui n'avaient plus de raison d'être, et rendit au clergé, redevenu pauvre, toutes les vertus des temps apostoliques.

Disons-le en terminant : à Ruffey on a peu gardé le souvenir de ces moines. Il ne paraît pas même qu'on y ait vu souvent le dernier commandeur. On dit cependant qu'un souvenir des vieux âges a pesé par une qualification injurieuse sur les habitants de Ruffey. Dans ces interminables querelles de village à village qui n'ont fini qu'avec le commencement du

XIXe siècle, les habitants d'Arlay qualifiaient ceux de Ruffey de pourceaux de Saint-Antoine, comme ceux de Ruffey jetaient à ceux d'Arlay l'épithète de diables d'Arlay ; mais nous ne savons jusqu'à quel point ces historiettes, qui sortent des manuscrits de M. Darcier, peuvent mériter la croyance. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'à défaut de traditions, les gens des villages ne se seraient pas fait faute de fabriquer, pour leur usage personnel et journalier, ces qualifications injurieuses.

Voici, pour terminer cette notice, la liste des commandeurs de Saint-Antoine de Ruffey dont nous avons pu retrouver les noms :

Avant 1471. — Pierre Delère, — sans date certaine.
En 1471. — Amet de Montsigny, commandeur.
En 1481. — Girard-Martin, proto-notaire apostolique, prieur de Vaucluse, et commandeur de Ruffey.
En 1500. — Hugues de Château-Neuf.
De 1542 à 1549. — Bernard Choux.
En 1563. — Jean Choux.
En 1585. — Jean Masson.
En 1585 et après. — Nicolas Waltrin.
En 1602 et 1610. — Thiébaud Camus.
En 1630. — Nicolas Jeannot.
En 1665. — François de Boissieu.
En 1682. — Nicolas Ollivier.
En 1747. — Galand.
En 1748. — Esprit Vinson.

D. A. THIBOUDET.



# NOUVEAU PROCÉDÉ
## D'EXTRACTION
# DES BITARTRATES DE POTASSE
## CONTENUS DANS LES MARCS DE RAISINS
**Après distillation,**

**Présenté à la Société d'Émulation du Jura, dans sa séance publique du 24 février 1864,**

**Par M. J.-B. TROUILLOT,**
AVOCAT A LONS-LE-SAUNIER.

**(Procédé breveté S. G. D. G.)**

---

Dans le courant de 1860, j'eus occasion de lire un rapport, fait à l'académie des Sciences, par lequel M. le baron Thénard rendait compte des expériences qu'il avait faites en Bourgogne sur un nouveau procédé employé par quelques propriétaires pour suppléer à l'insuffisance des récoltes de la vigne et augmenter leurs revenus.

Par ce rapport, M. le baron Thénard constatait, qu'ayant tiré une première, une seconde et une troisième fois, tout le liquide clair fourni par une cuve

remplie de vendange, et remplacé chaque fois les jus écoulés par une quantité d'eau additionnée de huit, dix et douze kilogrammes de sucre par hectolitre, il avait chaque fois obtenu, après fermentation complète, un second, un troisième et un quatrième vin tout aussi riche que le premier en alcool, en tartre, en tannin et en couleur.

Ce résultat attira vivement mon attention, et je fus amené à conclure que les marcs de raisins contenaient en grand excès le tannin, le tartre et la couleur, puisqu'il suffisait à chaque cuvée nouvelle d'ajouter une dose convenable de sucre, c'est-à-dire d'alcool, pour voir se reproduire une liqueur ayant toutes les qualités constitutives du vin.

D'un autre côté, j'entendais dire aux marchands de cendres et aux blanchisseuses que les cendres les plus fortes étaient celles fournies par les mottes de marcs de raisins, qu'elles étaient aussi bonnes que celles provenant des mottes de tanneurs l'étaient peu.

Il était facile de se rendre compte chimiquement de ce fait : les unes contenaient une assez forte proportion de sels alcalins solubles; les autres ne renfermaient presque plus que des bases insolubles.

Cependant, d'après les analyses chimiques, l'écorce de chêne était presque aussi riche en potasse et en soude que les grappes, pulpes et grains de raisins; ces deux substances, soumises à un lessivage prolongé, avaient donc l'une conservé, l'autre perdu ses bases solubles.

Cela provenait évidemment de ce que la potasse et la soude formaient avec l'une de ces substances

un compost organique insoluble, qui avait résisté au lessivage et même à l'ébullition, tandis que dans l'écorce de chêne le compost organique formé par ces bases s'était trouvé soluble et avait disparu par un simple lessivage.

De là à reconnaître la nature du compost organique formé par la potasse dans les marcs de raisins il n'y avait qu'un pas facile à franchir, puisque presque tous les sels de potasse, excepté les bitartrates, sont ou déliquescents ou du moins très-solubles.

L'incinération des marcs de raisins après ou avant distillation était donc une méthode d'analyse chimique quantitative suffisante pour se rendre compte de l'importance des bitartrates de potasse existants dans les marcs. (*Voir les notes.*)

Un incident vint, il y a quelques années, interrompre mes recherches : j'apprs par hasard que quelques distillateurs de la Bourgogne et du Midi exploitaient, en même temps que l'alcool, le tartre contenu dans les marcs de raisins.

Je crus que le problème que je m'étais posé se trouvait résolu. Cependant, l'intérêt que j'avais apporté à cette question me porta à rechercher la solution qui lui avait été donnée ; j'arrivai bientôt à reconnaître que ce n'étaient pas les marcs de raisins, mais bien les vinasses, résidu de la distillation, qui étaient exploitées, et voici de quelle manière.

Un chéneau placé sous les tonneaux de l'alambic recueille les vinasses au fur et à mesure de leur évacuation par les robinets de décharge, et les conduit dans des cuves remplies de fagots de sarments,

sur lesquels se dépose à la longue le tartre contenu dans le bain ; la distillation terminée, il faut sortir les fagots des cuves, les laisser sécher et les battre au fléau sur des draps, pour en détacher le tartre qui y adhère sous forme de gaine.

Ce procédé, si pratique et si industriel par sa facilité d'application, par l'absence de toute main-d'œuvre, de tous frais accessoires, n'était pas encore la solution de mon problème : les cendres des marcs continuaient à m'accuser par l'analyse une très-grande richesse en potasse, et voici pourquoi. (*Note* 2.)

A l'intérieur des tonneaux de distillation d'une machine à vapeur, les marcs sont tassés dans des paniers en fer sur une hauteur de cinquante à soixante centimètres ; la vapeur qui arrive par dessous pour les porter à l'ébullition, se condense dans un espace maintenu vide par des trépieds en fer de dix à douze centimètres de hauteur ; les vinasses accumulées dans cet espace sont donc uniquement composées de la vapeur condensée par le réchauffement de la colonne des marcs, la rapidité de l'opération réduisant à bien peu de chose la quantité de jus qui découle de la masse, malgré la pression de la vapeur par dessous.

Il n'y a donc pas même une infusion, qui serait par elle-même, à moins d'être fort prolongée et fort chaude, tout-à-fait insuffisante pour dissoudre en notable quantité des bitartrates de potasse retenus par une combinaison organique qui en retarde la solubilité.

Aussi, malgré sa commodité, ce procédé, qui est

dans le domaine public, n'est-il pas généralement appliqué; les produits et par conséquent les bénéfices qu'il donne sont fort restreints : en l'employant, un distillateur à poste fixe, qui peut faire dans sa campagne 300 hectolitres d'eau-de-vie, produit à peine de quatre à cinq cents kilogrammes de tartre.

Je repris alors mon idée d'extraire directement le tartre des marcs de raisins, dont je savais la richesse en potasse par l'analyse des cendres avant et après la distillation, et pour arriver à résoudre ce problème, j'en étudiai successivement les éléments. (*Note* 2.)

Les marcs de raisins contiennent le bitartrate de potasse en combinaison organique essentielle; (ce qui rend ce sel, déjà peu soluble à l'état libre, plus insoluble encore.) Pour l'extraire, il faut donc désorganiser autant que possible les matières organiques dans lesquelles les bitartrates sont engagés, et en outre en augmenter sensiblement la solubilité.

Ce double résultat s'obtient en soumettant les marcs à un lessivage prolongé d'eau bouillante, aiguisée d'acide chlorhydrique; car cet acide, en s'emparant avec l'énergie qui lui est propre de la potasse des bitartrates contenus dans les marcs, aide puissamment à leur désorganisation.

Les eaux mères se trouvent donc chargées presque immédiatement d'acide tartrique à l'état libre et de chlorhydrate de potasse, sel éminemment caustique et désorganisateur ; ce qui fait qu'en prolongeant l'opération du lessivage, les bitartrates de potasse s'obtiennent en quantité très-notable, pour cette raison chimique que tous les sels sont rendus plus

solubles par un liquide contenant en excès l'acide de leur formation.

Mais ce procédé, tout satisfaisant qu'il pouvait paraître au point de vue théorique, ne pouvait devenir industriel qu'à la condition de se prêter à toutes les exigences d'une fabrication rapide, abondante et économique. J'ai donc cherché à le faire fonctionner parallèlement à une machine à distiller, système Willard, pouvant faire quatre-vingts cuites par jour, et abandonner par conséquent pour en extraire le tartre de six à sept mille kilogrammes de marcs par 24 heures. Après de longs essais préalables, je me suis arrêté au procédé pratique suivant, comme étant le plus rapide et le moins encombrant.

Prendre les marcs au fur et à mesure de la distillation, et au lieu de les jeter au fumier, les mettre dans une cuve disposée de manière à rendre facilement les jus. Recueillir les vinasses, les aiguiser successivement d'acide chlorhydrique, et les verser bouillantes sur les marcs de la cuve.

Les jus qui s'écoulent se rendent dans un récipient maintenu bouillant à l'aide d'une prise de la vapeur qui sert à la distillation ; lessiver les marcs tant avec l'eau du récipient en ébullition, qu'avec les vinasses nouvelles, jusqu'au remplissage de la cuve ; la cuve une fois pleine, la faire égoutter et en exprimer les jus à l'aide d'une pression quelconque, et passer ensuite à une autre, en attendant que la première soit débarrassée.

Recueillir les eaux mères qui sortent des cuves, les laisser refroidir et déposer pour en obtenir par

décantation un premier précipité, composé en très-forte proportion de bitartrate de potasse, le moins soluble des sels qu'elles contiennent.

Saturer ensuite à la chaux les eaux mères qui ont donné leur premier précipité, pour en obtenir un second, provenant de la combinaison avec la chaux de l'acide tartrique libre, et de la décomposition, en tartrate neutre de chaux, des bitartrates de potasse maintenus en dissolution par l'acide libre en excès.

En agissant de cette manière je remplis complètement les conditions posées, mon procédé est d'une application facile, économique et abondante ; car avec un outillage très-simple, que l'on peut se procurer partout dans le vignoble, des cuves, des sapines et un jet de vapeur, je puis traiter, au fur et à mesure de leur débit, des quantités considérables de marcs. La main-d'œuvre nécessaire pour lessiver les marcs, surveiller le récipient en ébullition et vider les cuves, suivant les besoins, n'excède pas les moyens de simples journaliers.

Les précipités abandonnés par les eaux mères, dans les nombreux essais faits tant à Lons-le-Saunier que dans les environs, ont souvent donné plus de 3 p. 0/0 du poids des marcs traités, d'un produit sec et marchand contenant en très-grande proportion du bitartrate de potasse.

Un pareil rendement est donc au moins six fois plus considérable que celui obtenu au moyen du procédé par les vinasses décrit plus haut, lequel atteint à peine un demi pour cent du poids des marcs employés.

Dans ces proportions, eu égard à la différence du prix qui existe actuellement entre le tartre et l'alcool, l'extraction de l'un dans les marcs étant à celle de l'autre : : 3 : 5, il y a, avec infiniment moins de dépenses pour l'obtenir, presque autant de profit à retirer de l'extraction du tartre que de celle de l'alcool.

La découverte d'une source encore inexploitée, largement rémunératrice et, pour ainsi dire, inépuisable de tartre, est destinée à faire une révolution dans toutes les industries qui emploient cette substance, et à produire un avantage considérable pour l'agriculture, le monde entier étant tributaire de la France pour cette matière première, dont la teinture, la boulangerie de luxe et la pharmacie ne peuvent se passer.

---

## ANALYSES DE L'AUTEUR.

*Première note.*— 1 kilogramme écorce chêne sèche, soigneusement inciméré, a produit 67 gr. 25, cendres; lesquelles bouillies dans 200 gr. eau distillée, filtrées, le résidu desséché et pesé, avaient perdu 20 gr. 503.

1 kilogr. marcs frais, désséchés à l'étuve, soigneusement inciméré, a produit 60 gr. 82 cendres; lesquelles bouillies dans 200 gr. eau distillée, filtrées, le résidu desséché et pesé, avaient perdu 23 gr. 72.

Les eaux mères ayant servi au lessivage, saturées avec acide tartrique en excès, et le précipité recueilli sur le filtre, séché et pesé, ont produit : 1° Ecorce de chêne, 44 gr. bitartrate de potasse ; 2° marcs frais 58, 75 bitartrate de potasse.

A l'aide de la proportion suivante, il était facile de déterminer le poids de la potasse caustique, *ko, ho.* contenue dans les deux substances.

| Bitartrate de potasse. | | Potasse. | | Poids du bitartrate. | | Potasse caustique. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| $ko, ho. c^8 h^4 O^{10}$ | | $ko, ho.$ | | | | |
| 2352,50 | : | 702,50 | : : | 44 ou 58,75 | : | $x$ |

$x =$ pour l'écorce de chêne 13 gr. 13 et pour les marcs frais 17 gr. 50 de *potasse caustique ko, ho.*

*Deuxième note.* — Résultat de trois analyses de marcs, de la même provenance et de la même cuve. 1° Avant distillation ; 2° après distillation ; 3° après distillation et traitement à chaud, avec acide chlorhydrique; chaque lot ayant été traité comme dans la note précédente.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° lot. | cendres, | 61 gr. 53 | potasse caustique, | 18 gr. 62 |
| 2° lot. | id. | 59 gr. 28 | id. | 16 gr. 32 |
| 3° lot. | id. | 40 gr. 92 | id. | 8 gr. 51 |

il résulte de ces trois analyses :

1° Que les marcs de raisins contiennent près de 6 p. 0/0 de leur poids de bitartrate de potasse.

2° Qu'une coction de 4 heures, avec 4 seaux d'eau ou de phlegmes, les essais ayant été faits avec un alambic ordinaire, n'enlevait aux marcs que 2 gr. 30 potasse caustique, environ 6 gr. de bitartrate de potasse, c'est-à-dire près de 1/2 p. 0/0.

3° Que l'application du procédé à l'acide chlorhydrique enlevait aux marcs plus de 50 p. 0/0 de la potasse qu'ils contenaient, et que dans ce cas le rendement en tartre s'élevait à près de 3 p. 0/0 du poids brut des marcs,

*Troisième note.* — Les marcs bien soignés rendent en moyenne dans le Jura 10 p. 0/0 de leur poids d'eau-de-vie à 51 degrés ou 5 p. 0/0 d'alcool pur; les mêmes marcs, à l'aide du nouveau traitement proposé, peuvent rendre 3 p. 0/0 de leur poids de bitartrate de potasse.

Il y a donc autant d'avantage à retirer de l'exploitation du tartre que de celle de l'alcool; mais comme ces deux produits ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, et doivent s'obtenir successivement, en utilisant pour le second la chaleur perdue pour l'obtention du premier, le second produit ou le tartre est destiné à rapporter à l'exploitant un bénéfice net bien supérieur au premier; car le prix de l'acide chlorhydrique employé est loin de représenter le prix d'achat des marcs de raisins.

Le prix des 10 litres eau-de-vie à 51 degrés s'élève à 5 fr. 50.

Le prix des 3 kilogr. bitartrate de potasse, à 1 fr. 80 l'un, s'élève à 5 fr. 40.

*Quatrième note.* — Le procédé d'extraction des bitartrates de potasse contenus dans les marcs peut s'appliquer à tout mode de distillation; et même dans le cas d'un alambic tel qu'en ont la plupart des propriétaires et vignerons, son rendement est plus avantageux et plus économique que celui qui s'obtient en suivant une machine à vapeur; car les gens employés à la distillation, pendant les quatre ou six heures que dure une cuite, ont plus de temps qu'il n'en faut pour traiter les marcs et en extraire le tartre.

J.-B. TROUILLOT, *avocat*.



# DÉCLIVIOMÈTRE CLOZ.

Dans les *reconnaissances* et les *levés rapides de topographie*, en même temps qu'on apprécie les *distances*, en pays accidenté, il est souvent indispensable d'évaluer d'une manière suffisamment exacte les *pentes* et les *altitudes* du terrain qu'on explore.

Les *distances*, avec un peu d'habitude, s'estiment assez bien à l'œil, et mieux encore au pas; avec quelque soin et quelque attention, la marche peut être assez régulière pour que ce mode de mesurage fournisse des résultats d'une précision étonnante. Mais pour l'évaluation des *hauteurs,* le premier moyen est souvent en défaut; il ne faut rien demander au second. On ne peut cependant recourir au moyen précis du *nivellement*, qui nécessite l'emploi d'un bagage embarrassant et une perte de temps énorme. Il faut munir l'explorateur d'un instrument qui ne l'oblige pas à des temps d'arrêt trop sensibles, et qui puisse même lui permettre de recueillir, pour ainsi

dire tout en marchant, les renseignements qui l'intéressent.

On a dans ce but imaginé un grand nombre d'instruments divers de forme et d'installation. Le problème que tous ont essayé de résoudre peut se poser nettement de la sorte : « présenter dans un instru« ment facilement transportable une ligne horizon« tale, une *ligne de foi*, qui s'établisse instantané« ment, d'une façon spontanée, sans tâtonnement « aucun. »

On a pu songer un moment à employer le niveau à bulle d'air, qui semble donner immédiatement le résultat proposé; mais cet instrument demande à être installé sur un pied fixe, et en pratique le temps nécessaire pour centrer une bulle même, peu sensible, est toujours assez long. On a dû abandonner ce système et donner directement à la pesanteur l'office de mettre l'appareil en position.

C'est sur ce principe simple que sont fondés deux des instruments qui ont le mieux atteint, jusqu'à présent, le but qu'on se proposait : la *boussole-géologue* et le *niveau-déclimètre Burel.*

Ce dernier instrument se compose de deux épaisses plaques de verre étamé, accolées, parallèles, pinçant une bandelette de toile qui soutient ce système et le fixe à un talon qu'on tient à la main ; on a là une charnière éminemment flexible, qui permet aux miroirs, aux deux faces des glaces, de se placer d'eux-mêmes parfaitement d'aplomb. Si donc, en tenant le talon de l'instrument, on élève le miroir à la hauteur de l'œil, la face de la glace sera naturellement

dans un plan vertical, et lorsque l'œil verra son image réfléchie, les rayons visuels envoyés à la face de la plaque seront assurément horizontaux; une petite encoche pratiquée sur le côté de la glace laisse passer quelques-uns de ces rayons et permet de viser les divisions d'une mire ou un point déterminé. Dans ces conditions, l'appareil sert à donner des lignes de niveau à une distance constante du sol, la hauteur de l'œil au-dessus du sol ne variant pas sensiblement pour un même observateur. On l'a perfectionné en en faisant de plus un déclimètre. Les plaques portent, perpendiculairement à leurs faces, une tige sur laquelle peut glisser un petit contrepoïds; suivant que ce dernier sera plus ou moins éloigné des faces, les miroirs seront plus ou moins inclinés sur la verticale, et il est facile de graduer d'avance la tige pour les positions du contrepoids qui donnent certaines inclinaisons. Si on se place encore, muni de l'instrument, de façon que l'œil reçoive son image, la ligne de visée, perpendiculaire toujours à la face du miroir, sera dirigée suivant l'inclinaison marquée sur la tige. Pour évaluer une pente, l'opérateur n'aura qu'à chercher la position du contrepoids qui lui permette de voir sur une mire la hauteur qui correspond à celle de son œil au-dessus du sol; au bout de quelques tâtonnements, il arrivera au résultat cherché.

Cet instrument est fort simple de construction et d'emploi; mais pour donner des indications un peu exactes, il demande une assez grande habitude. Il ne faut presque pas de temps d'arrêt pour l'observation,

et un simple mouvement du bras suffit pour mettre l'appareil en position; mais on comprend que d'un autre côté la position forcée du bras qui soutient l'appareil n'offre pas une stabilité bien grande, et qu'il en résulte des oscillations qui nuisent beaucoup à la précision de l'observation; il ne donne pas enfin immédiatement le renseignement qu'on veut avoir : ce n'est qu'après plusieurs essais qu'on peut espérer y arriver.

On a pu éliminer la plupart de ces inconvénients dans un petit instrument fort ingénieux, dont l'idée heureuse est due à un habitant de notre ville, M. Cloz. Ce déclivìomètre se compose d'une sorte de rapporteur à grand rayon, dont le diamètre peut être facilement établi horizontal, sur l'indication d'un petit fil-à-plomb qui doit recouvrir une ligne de foi tracée perpendiculairement à ce diamètre. Une aiguille, partant du centre et pouvant parcourir toutes les divisions du limbe, porte sur toute sa longueur une petite fente étroite, à champ très-restreint, qui détermine une ligne éclairée. Une patte, à la partie inférieure, permet de fixer l'instrument sur une simple canne dont le pommeau serait fendu d'un trait de scie pour le recevoir et qu'on fiche en terre; cette charnière fort simple sert à établir facilement l'appareil dans un plan vertical, son diamètre horizontal, sur les indications du fil-à-plomb.

Avec cet appareil, si l'on veut relever la pente d'un monticule ou d'une colline qui se profile à l'horizon, on place le décliviomètre dans un plan parallèle au profil en vue, on amène la petite fente sur la

ligne à l'horizon, et par la graduation du limbe, on a la pente cherchée. Appréciant ensuite à l'œil sur quelle longueur s'étend la pente, on peut avoir de plus la hauteur du point le plus haut au-dessus du point le plus bas. Pour avoir la pente d'une route ou d'un côteau régulier sur lequel on se trouve, on place à une certaine distance de soi, plus haut ou plus bas, une canne ou un jalon de même hauteur que le support du décliviomètre, on dispose le plan du limbe suivant la ligne de plus grande pente, on vise la tête de ce signal, et on a de même la pente demandée; il faut noter qu'en opérant de la sorte, l'angle obtenu est bien l'angle sur l'horizon. Cet instrument, donnant ainsi toutes les pentes qu'on peut avoir à apprécier, peut s'employer dans tous les cas. La grande simplicité de sa construction le rend d'un usage très-facile en pratique; il s'emploie sans arrêt marqué et donne des indications plus exactes que le déclimètre Burel, puisqu'il est parfaitement fixe, une fois placé en station. Il n'augmente pas plus sensiblement le bagage de l'observateur et se dispose tout aussi spontanément. Il a surtout l'avantage marqué de fournir immédiatement l'inconnu qu'on n'obtient dans l'autre qu'à la suite d'un plus ou moins grand nombre de tâtonnements.

Il gagnerait peut-être à échanger sa graduation en degrés contre une autre donnant la pente en fonction du mètre; on pourrait avec cet élément arriver directement à apprécier les hauteurs sans passer par un calcul trigonométrique.

En résùmé, on a dans le *décliviomètre de M. Cloz*

un instrument complètement analogue de construction et d'usage au simple rapporteur; il s'applique, pour ainsi dire, sur le terrain pour relever les angles sur l'horizon aussi commodément que le rapporteur sur le papier pour mesurer l'angle des deux directions; ils correspondent donc l'un à l'autre. Ce simple rapprochement suffit pour montrer quels nombreux services peut rendre le décliviomètre Cloz, auquel il ne manquera qu'un peu de publicité pour obtenir le succès le plus légitime et le plus général.

A. LEGER,
Ingénieur des arts et manufactures.



# LE GOITRE DANS LE JURA

**Par M. le Dr BERGERET**

(D'ARBOIS).

---

Le département du Jura présente dans sa configuration géographique trois zônes très-distinctes : *la plaine, les plateaux de la montagne* et, entre ces deux zônes, celle des *coteaux et des vallées,* où l'on rencontre la culture de la vigne. C'est dans cette partie du Jura, sur une largeur moyenne de 5 à 6 kilomètres, que le goître se montre d'une manière à peu près exclusive. On peut en voir la preuve manifeste dans un document officiel dont il est facile de comprendre toute la valeur : c'est le tableau numérique présentant, par canton, pour une période de dix années (1840 à 1850), le nombre des jeunes gens exceptés pour goître du service militaire.

J'ai réuni à ce tableau une autre statistique non

moins importante que la première et en parfait accord avec elle : c'est le tableau du nombre des goîtreux relativement à la population, dans chaque canton, résultant d'une enquête faite par l'autorité municipale.

J'ai suivi autant que possible l'ordre de fréquence et placé en regard le chiffre de la population. (Voir ce tableau à la fin).

Comment ne serait-on pas frappé des chiffres consignés dans ce tableau? Voyez comme le goître est fréquent à Voiteur, Poligny, Lons-le-Saunier, Arbois, Sellières, Conliége et Salins, localités peuplées de vignerons et situées au fond ou à l'entrée des vallées plus ou moins profondes. Il apparaît quelquefois sur la limite de cette zône, à Bletterans, Beaufort qui commencent la plaine, mais ne sont pas éloignées des collines. Le goître est à peu près inconnu à Dole, Chemin, Chaumergy, Dampierre, Gendrey, Montbarrey, Montmirey, Rochefort, Villers-Farlay, c'est-à-dire dans la plaine. De même il disparaît à mesure que l'on s'avance sur les plateaux du Jura. Champagnole, Arinthod, Saint-Laurent, Moirans, St-Amour, Les Planches, les Bouchoux, Nozeroy, en ont à peine, en dix ans, fourni quelques cas. (Voir à la fin la carte indiquant la zône du goître dans le Jura).

Ce résultat, donné par l'examen des dix années écoulées de 1840 à 1850, serait le même, à quelques variantes près, pour d'autres périodes décennales. Je m'en suis assuré sur les tableaux des conseils de révision; mais j'ai cru inutile de surcharger ce Mé-

moire de chiffres par une statistique trop étendue.

Quelles peuvent être les circonstances capables d'établir, entre les diverses parties du Jura, des différences aussi profondes relativement à la production du goître?

On entend généralement accuser la composition de l'eau. Je ne partage point cette opinion : je la crois erronée et je pense que les faits que je vais rapporter en donneront la preuve.

J'examinerai successivement les hypothèses relatives aux altérations *physiques* et *chimiques* de l'eau.

Le goître serait-il dû au défaut d'air dans les eaux qui servent à la consommation? La ville d'Arbois offre des faits qui contredisent formellement cette opinion. Elle possède partout des fontaines *jaillissantes*, c'est-à-dire dans des conditions telles que l'eau doit dissoudre une grande quantité d'air en se précipitant dans ses bassins. Or le goître y est endémique dans plusieurs quartiers.

Comment accuserait-on l'eau de neige, quand les habitants des hauts plateaux du Jura en boivent une grande partie de l'année sans devenir goîtreux?

Dira-t-on que le goître vient des matières organiques, des débris végétaux qui se décomposent dans nos sources, quand il n'en existe pas de plus claires, de plus limpides que celles du Jura?

On a accusé les sources *incrustantes* ; mais j'en connais plusieurs dont le voisinage n'offre pas plus de goîtreux que sur d'autres points où n'existent pas des sources chargées de carbonate de chaux tout prêt à se précipiter sur les corps qu'il rencontre.



J'ai fait analyser les eaux du Jura par un habile pharmacien, M. Dejean. J'ai soumis à ses expériences quatre sortes d'eaux potables que j'avais fait venir :

1° D'une contrée non goîtreuse, les environs de Dole.

2° Du canton le plus goîtreux, celui de Voiteur.

3° D'un pays de montagne non goîtreux, Nozeroy.

4° Du quartier de la ville d'Arbois où se montrent les goîtres les plus nombreux et les plus volumineux.

Ces expériences ont été faites avec tout le soin et toute la précision désirables.

Ces eaux contiennent toutes des traces de fer, du carbonate de chaux, du sulfate de chaux et de la magnésie.

Comment attribuer le goître à la présence dans l'eau de ces substances quand elles se trouvent aussi bien dans celle des cantons non goîtreux que dans les autres ?

Mais, dira-t-on, ces substances sont en plus grande abondance dans les sources des cantons goîtreux que dans les autres. Quand cela serait, comment pourrait-on attribuer le goître à l'introduction, dans le corps humain, de ces substances, par l'intermédiaire des eaux potables, quand des provinces entières, situées sur les formations gypseuses de l'époque tertiaire, ne présentent pas de goîtres ; quand l'*eau d'Arcueil* renferme 0, gramme 1253 de sulfate de chaux par litre sans donner le goître ; quand les

eaux de Mâcon, du canal de l'Ourcq, sont magnésiennes, sans qu'on voie de goîtreux dans leur voisinage; quand on n'a jamais observé la moindre intumescence du cou chez des personnes qui avaient fait usage, pendant longtemps, de préparations médicinales renfermant des sels calcaires et magnésiens *à haute dose?*

On a attribué le goître à l'absence de l'iode dans les eaux. En suivant le procédé indiqué par M. Chatin, il a été impossible à M. Dejean de découvrir la présence de l'iode dans les eaux du Jura, pas plus dans celles de la plaine que dans les sources des vallées.

De tous ces faits l'on doit évidemment induire que *rien dans les eaux du Jura ne peut rendre compte de la géographie du goître, telles que l'établissent les résultats si remarquables fournis par les tableaux des conseils de révision et l'observation de tous les jours.*

On a attribué le goître à l'habitude qu'ont les femmes de porter des fardeaux sur leur tête, ce qui fait tendre les nerfs du cou. On a même proposé des instruments pareils à ceux dont se servent les Hollandaises et qui font peser le poids des fardeaux sur les deux épaules en laissant libres la tête et le cou. Mais les femmes de la plaine et des hauts plateaux portent des fardeaux sur leur tête et elles n'ont pas le goître, d'autre part les hommes de la zône goîtreuse ne portent rien sur leur tête et ils sont souvent affectés du gonflement de la glande thyroïde dont l'intumescence constitue le goître.

Les causes productrices du goître résident dans

des conditions particulières, qui dépendent *du sol et de l'état de l'air*. Au fond de nos vallées, à l'abri de nos montagnes, dans les lieux bas, humides, mal aérés, voilà où se trouve le goître. Dans ces lieux règne une atmosphère qui imprime à tout ce qui vit un caractère spécial.

L'air des vallées doit être beaucoup plus humide que celui des plaines et des hauts plateaux. Est-il étonnant qu'une plus grande somme de vapeurs se forme où l'eau se réunit en plus grande quantité, où les rayons solaires concentrent le plus de chaleur, dans un moment donné, pour faire place à l'ombre un instant après, où ces vapeurs accumulées séjournent dans les infractuosités, les anses, les sinuosités du vallon, tandis qu'à la surface des plaines et des plateaux elles sont continuellement balayées par les courants d'air?

Qu'on se place, dans certains jours de la saison froide, sur une colline dominant une de nos localités goîtreuses, on verra que, tandis que les courants d'air balaient les fumées des maisons situées dans les plaines ou sur les hauteurs, ces fumées forment un épais nuage qui séjourne ou se traîne pesamment sur les habitations placées au fond des vallées. Voilà l'exacte image des vapeurs qui, en tout temps, saturent l'air de ces parties basses de notre planète; aussi, voyez comme tous les êtres qui vivent dans une pareille atmosphère en sont influencés. Le tissu des plantes y est moins dense, leur fibre plus molle et plus rare. Le vigneron ne choisira pas, pour construire ses tonneaux, du chêne

venu dans les parties basses des vallées ; il emploiera, comme étant incomparablement plus dûr, celui qui a grandi sur les plateaux.

L'animal, comme la plante, subit l'influence de cet air humide et relâchant. Le chien et le chat m'ont plus d'une fois donné, dans de pareilles conditions, des exemples frappants d'une dégénérescence lymphatique très-prononcée. Le chasseur estime peu le lièvre des bassins humides ; il ne trouve pas, dans sa chair, la saveur pour laquelle il le poursuit avec tant d'ardeur sur la montagne.

L'homme, à la longue, y devient blême; ses chairs sont flasques, sa face bouffie. Combien j'ai été frappé de cette dégénérescence de notre espèce en parcourant le Valais, cette terre classique du goître, cette vallée si humide et si étroitement encaissée dans de très-hautes montagnes, que les coups de vents, qui agitent violemment leurs cîmes, sont à peine ressentis dans les profondeurs de la vallée. C'est en visitant cette contrée si intéressante au point de vue de la question du goître, que j'ai cru comprendre, pour la première fois, d'une manière saisissante, les causes de cette maladie ; elle y est tellement développée, qu'elle y prend souvent le plus hideux aspect.

Je possède dans mon voisinage une petite localité où l'on peut facilement étudier le développement du goître : c'est le village de Grozon, qui occupe le fond d'un petit bassin entouré, de toutes parts, de collines boisées ou couvertes de vignobles qui empêchent les courants atmosphériques de balayer habi-

tuellement les profondeurs de ce petit vallon. L'air y est, d'autre part, fort chargé d'humidité, à raison d'un grand nombre de sources qui viennent y jaillir. Sur une population d'environ 300 habitants, Grozon compte au moins 40 goîtreux ayant une tumeur à frapper tous les yeux; ceux des villages voisins qui viennent s'y marier y deviennent promptement goîtreux.

Les habitants de Grozon atteints du goître et qui vont s'établir dans une contrée non goîtreuse, voient, au contraire, leur tumeur disparaître ou diminuer au bout d'un certain temps, sans qu'ils aient recours à des remèdes.

Y aurait-il, dans les eaux dont font usage les habitants de Grozon, quelque principe particulier qui fût capable de nous y expliquer la présence du goître? Je les ai fait analyser par M. Dejean, comparativement avec celles des fontaines de Nozeroy. Il leur a trouvé une composition identique. Et pourtant Nozeroy n'est pas une localité goîtreuse.

Les faits qui précèdent démontrent suffisamment l'influence qu'exerce sur la production du goître la configuration du sol sur lequel est assise l'habitation de l'homme. A côté de cette cause fondamentale du goître, une autre influence également puissante vient exercer son action. Je veux parler du genre d'occupations. Tous les travaux pénibles, tous les efforts qui font gonfler le cou, les cris, le chant, les lourds fardeaux, sur quelque point du corps qu'ils reposent, voilà les circonstances qui favorisent la naissance du goître. J'en ai vu des milliers d'exem-

ples. J'en vais rapporter un à titre de *spécimen*. Mais des faits analogues se passent tous les jours dans nos contrées goîtreuses.

La fille L... âgée de 17 ans, aux yeux bleus, à peau fine, aux traits délicats, était, à 16 ans, bonne d'enfants dans une maison où elle n'avait aucun travail pénible. C'était une charmante adolescente, à traits fort réguliers, dont le cou était irréprochable. A 16 ans et demi, elle rentre chez ses parents et se livre avec eux aux travaux pénibles de la viticulture; quatre mois après, elle vient me consulter pour un goître récent assez volumineux, gênant notablement la respiration qu'il rend bruyante; en même temps la face est bouffie et les traits du visage, naguère d'une beauté et d'une finesse assez remarquables, sont devenus grossiers. Je lui demandai d'où venaient ces changements. Elle répondit sans hésiter qu'elle *avait senti son cou grossir* et sa figure se décomposer à mesure que, courbée sur le sol, elle se livrait aux rudes travaux de la viticulture. Je l'engageai à se faire couturière et lui fis prendre quelques légères doses d'éponge calcinée. Quand je la revis, trois mois après, le goître avait disparu, la respiration était devenue libre et les traits de la face avaient repris leur beauté primitive. A côté des deux causes principales du goître que je viens de signaler, je dois indiquer quelques influences *secondaires* qui, lorsque les sujets se trouvent dans les conditions précitées, peuvent hâter l'apparition de la tumeur et la rendre plus volumineuse.

L'exercice du *chant* s'accompagne toujours d'un

gonflement manifeste du cou, qui peut avoir une grande influence sur le développement goîtreux de la glande thyroïde.

Une *toux* longue, opiniâtre, peut conduire au même résultat.

Les efforts de l'*accouchement* sont tellement capables de produire le goître que des femmes m'ont raconté qu'elles l'avaient, en quelque sorte, *senti pousser* pendant qu'elles s'y livraient.

La *puberté*, dont l'influence est si grande sur l'organe de la voix, le larynx, provoque aussi fréquemment dans la glande thyroïde qui l'avoisine un travail d'où résulte le goître.

La *pléthore*, qui survient chez beaucoup de femmes à l'âge critique, donne lieu aussi quelquefois au gonflement de la glande thyroïde.

L'*hérédité* exerce sur cette maladie, comme sur toutes les autres, son empire redoutable. J'ai vu des goîtreux, que le mariage avait fait émigrer dans des pays non sujets au goître, donner naissance à des enfants goîtreux.

Mais toutes les influences secondaires, que je viens d'énumérer, seraient à peu près impuissantes sans les deux causes primordiales et essentielles : *l'habitation dans une vallée humide et les efforts musculaires.*

On n'envisage pas généralement le goître comme une maladie grave. C'est une erreur : il peut conduire à la longue à des conséquences très-sérieuses. Il est donc fort important de le combattre de bonne heure, avant qu'il n'ait jeté des racines profondes et durables. En effet, sa présence peut donner lieu à des

accidents graves et même mortels ; d'autres fois il peut compromettre l'avenir et briser la destinée de jeunes sujets. Je vais en citer des exemples :

Rien de plus commun que de voir des goîtreux, avancés en âge, éprouver, par suite de la gêne que leur tumeur apporte à la circulation du sang dans les veines du cou, des vertiges, des bruits très-pénibles dans les oreilles, des congestions cérébrales, des apoplexies.

Le goître se complique aussi de cette affreuse dégénérescence de l'espèce humaine, qu'on nomme le *crétinisme*. J'en ai rencontré quelques exemples dans le Jura, notamment à Grozon, dans une famille dont je vais raconter l'histoire.

Le nommé F. R..., né à Grozon, s'est fait remarquer, dès son enfance, par son air chétif et rabougri. On n'a jamais pu lui apprendre à parler. Il est presque entièrement sourd, petit, d'un teint blême, terreux. Son squelette est déformé. Il a un goître assez volumineux. Il a trois frères goîtreux.

Leur grand'mère, morte à Grozon, avec un goître énorme, était née de parents venus du dehors et *non goîtreux*.

Cette famille a des collatéraux, goîtreux comme elle. Quelques-uns d'entre eux, s'étant mariés au dehors, dans des pays non sujets au goître, ont vu leur tumeur du cou disparaître sans traitement, et ils ont eu des enfants exempts du goître. Parmi ceux qui sont restés à Grozon, j'ai vu un second crétin, âgé de dix-sept ans, très-sourd, ne disant que quelques mots mal articulés, goîtreux et ayant le cou garni de glandes lymphatiques engorgées.

Le goître peut acquérir en très-peu de temps un volume tel que la peau distendue s'enflamme et se gangrène. C'est ce que j'ai observé chez une femme arrivée à l'âge critique, à la suite d'un rhume opiniâtre qui avait développé rapidement et outre mesure un goître qu'elle portait depuis sa jeunesse. La tumeur avait acquis le volume d'une tête d'adulte. La peau s'est éraillée, gangrenée; des fragments considérables de la tumeur goîtreuse sont tombés en pourriture; les veines énormes qui nourrissaient la tumeur s'ouvrirent, et la malade mourut d'épuisement.

D'autres fois, avec les progrès de l'âge, le goître devient le siége de concrétions osseuses dont la présence irrite les chairs, les enflamme et provoque des dépôts très-douloureux et très-graves. Il m'est arrivé deux fois d'ouvrir de pareils abcès et de rencontrer au bout de mon bistouri un corps dur dont je faisais l'extraction; l'un d'eux était plus gros qu'une noix. Je les ai fait analyser. Ils étaient formés de *phosphate de chaux*, comme tous les os du squelette humain. C'est peut-être la présence de pareilles *stalactites* dans les tumeurs goîtreuses qui avait inspiré la théorie du goître fondée sur le mécanisme des *fontaines incrustantes,* et fait jouer à l'eau un si grand rôle dans la production du goître. Mais les stalactites que déposent nos sources incrustantes sont formées de *carbonate de chaux.*

J'ai dit que le goître méritait toujours la plus sérieuse attention, et qu'il était essentiel de le combattre énergiquement à sa première apparition, parce que

sa présence pouvait *compromettre l'avenir et briser la destinée de quelques jeunes sujets.*

Un jeune homme vint me trouver en 1846 pour me confier son désespoir. Il voulait à tout prix être militaire ; c'était sa vocation bien irrésistible, et il avait un goître gros comme le poing, qui le rendait inadmissible et avait opiniâtrement résisté à tous les traitements qu'il avait entrepris. Je reconnus que ce goître, au lieu d'être charnu, était constitué par une *poche* remplie de liquide. Je la vidai par une ponction, y injectai de l'iode et, deux mois après, ce jeune homme était si bien guéri, qu'il entra dans l'armée et revint plus tard me faire une visite en costume militaire.

Une jeune fille de Mesnay, d'une beauté remarquable, âgée de 19 ans, portait, depuis 4 ans, une tumeur goîtreuse du volume d'un gros œuf de poule, et qui avait résisté à tous les remèdes ordinaires. Elle vint un jour me confier le dépit qu'elle en ressentait et qui était d'autant plus grand que, sans son goître, elle aurait pu épouser un jeune homme dont elle était vivement éprise et à qui ses parents interdisaient cette union à cause de *cette vilaine grosseur qu'elle portait au cou.* Je fus très-agréablement surpris quand j'eus reconnu que la tumeur était une poche, comme celle de mon soldat, et que je pourrais tirer cette jeune personne du pénible embarras où elle se trouvait : elle était, en effet, fort désolée de cet obstacle à la réalisation de son vœu le plus ardent. Je l'opérai par injection et, trois mois après, son fiancé la conduisait à l'autel avec un *cou irréprochable.*

Au mois de septembre 1847, une jeune sage-femme, originaire des plateaux du Jura, vient me trouver pour me faire voir un goître énorme, *gros quatre fois comme le poing*, qui lui est venu depuis qu'elle a quitté la montagne pour venir à Poligny, puis à Arbois, exercer son état dans la zone du goître. Elle est désolée : elle me dit que sa tumeur qui avait, en effet, un aspect repoussant, dégoûte tellement les femmes enceintes qu'elle perd toutes ses clientes. Elle a vainement employé à haute dose les remèdes fondants. Je trouve que sa tumeur est constituée en grande partie par une poche remplie de liquide. Je la ponctionne, y injecte de l'iode; il survient une inflammation assez vive que je modère par des cataplasmes : mais bientôt, à mesure qu'elle s'éteint, le goître diminue de jour en jour. Il s'est réduit au volume d'un petit œuf de poule. L'opérée le déguise facilement derrière une cravate. Ses clientes lui sont revenues et elle est aujourd'hui une des sages-femmes les plus occupées.

Au mois de mai 1851, une pauvre femme du faubourg de Champerroux, à Arbois, me fait voir un énorme goître qui, dit-elle, fait une telle impression sur ceux qui le voient que personne ne veut l'occuper comme journalière. Au lieu d'être charnue, la tumeur était en poche. La ponction donne lieu, comme chez presque tous mes opérés, à l'écoulement d'un liquide de couleur brunâtre ; exposé à la lumière solaire, il paraît tout rempli de paillettes brillantes, micacées. L'injection est suivie d'un si beau résultat que cette femme ne présente plus à son cou qu'un petit noyau presque insignifiant.

Les traitements que l'on doit appliquer au goître sont de deux sortes : il y a le traitement *hygiénique* et le traitement *médical*. Le traitement *hygiénique* consiste à placer l'individu chez lequel on voit apparaître le goître dans des conditions telles que rien ne favorise l'essor de la maladie. On doit commencer par supprimer tout travail, tout exercice capable de gonfler le cou. Si cette précaution reste inutile, il faut, quand on le peut, aller habiter une contrée non sujette au goître. Si ce déplacement est impossible, alors doit intervenir sans retard le traitement *médical*. Celui-ci consiste dans l'emploi de *l'éponge calcinée* à l'intérieur et des *frictions* iodurées sur la grosseur. L'éponge doit être prise matin et soir; on commence par une demi-cuillère à café et on augmente graduellement jusqu'à une et même deux cuillerées à chaque dose. On doit la porter sur le dos de la langue et ne l'avaler qu'avec la salive, sauf à se rincer la bouche plus tard avec un peu d'eau. Les frictions doivent se faire aussi matin et soir, pendant 10 minutes au moins; avant chaque friction, on savonne bien le cou à l'eau chaude pour ouvrir les pores de la peau. On peut commencer par la pommade dont je vais donner la formule : *Iodure de potassium ;* 3 *grammes, iode* 25 *centigrammes, axonge* 30 *grammes*. On doit faire augmenter la force du remède, si l'on n'obtient pas un résultat marqué au bout de quelque temps; on doit l'atténuer, en l'étendant d'un peu de graisse de porc ou de beurre frais, si elle provoquait à la peau une trop vive irritation.

Quand le goître n'est pas en poche et ne peut être attaqué par la ponction et l'injection iodée, quand,

d'autre part, il résiste aux frictions et à l'usage de l'éponge calcinée, faut-il donc le déclarer incurable et l'abandonner à lui-même ? Non. Il est un dernier moyen dont l'emploi m'a été inspiré par l'observation suivante. En juin 1850, une fille de 34 ans, couturière à Arbois, me fait voir un goître gros comme les deux poings qui gênait beaucoup sa respiration et lui causait des vertiges très-pénibles. La tumeur était molle : on y sentait *obscurément* la présence d'un liquide. J'y enfonçai un petit troquart, dit *explorateur*, n'osant pas y plonger le troquart ordinaire. Il ne sortit rien. Le goître était charnu. Mais ma piqûre fut suivie d'une inflammation assez vive ; il en coula pendant plusieurs semaines avec abondance un liquide ressemblant à de l'huile ténue, mêlée d'un peu de pus. La tumeur a insensiblement diminué et s'est réduite au quart de son volume primitif. Ce résultat m'a donné l'idée d'un traitement applicable aux goîtres charnus *réfractaires*. Je crois, d'après mon expérience, qu'il peut souvent réussir. Il consiste dans l'emploi de ces aiguilles de chirurgien qu'on appelle aiguilles à *acupuncture*. On pratique sur leur longueur, avec une lime, de petites encoches ou rainures. On les trempe dans de la pommade iodurée et on les plonge ensuite dans la tumeur, en plus ou moins grand nombre selon son volume. On les laisse séjourner quelques minutes, en leur imprimant des mouvements de rotation pour imprégner les chairs de pommade iodurée, et on les retire lentement, lorsqu'on pense que la pommade a eu le temps de fondre. Il survient bientôt dans la tumeur un état sub-

inflammatoire qui est suivi d'un mouvement de résorption durant lequel le goître diminue sensiblement et peut même disparaître.

Je dois signaler maintenant un procédé qui m'a réussi dans des cas où l'acupuncture iodée elle-même n'était point parvenue à provoquer dans la tumeur goîtreuse une subinflammation suivie de résolution. J'ai trempé des fils de soie dans de la teinture d'iode, puis je les ai enduits de pommade iodurée du codex un peu renforcée d'iode ; j'avais passé préalablement ces fils dans une aiguille courbe, plate, d'un diamètre *un peu plus grand que celui des fils ;* j'ai traversé les tumeurs goîtreuses avec ces aiguilles et y ai laissé les fils, comme des petits sétons, jusqu'à ce que leur présence eût provoqué assez de chaleur et de tuméfaction pour me faire espérer une inflammation suffisante ; alors j'ai retiré les fils et j'ai fait pratiquer, pendant quelque temps, des frictions iodurées deux fois par jour. L'aiguille, ayant un diamètre plus grand que le fil, fait une ouverture assez grande pour que le fil y pénètre très-facilement sans *laisser à cette ouverture les agents médicamenteux dont elle est imprégnée.* Ce procédé m'a paru devoir conduire à de bons résultats *quand les frictions et l'acupuncture iodée ont échoué.* J'ai aussi employé une fois avec avantage le moyen suivant : on plonge dans la tumeur, sur plusieurs points, le troquart explorateur ; on injecte de la teinture d'iode un peu étendue d'eau, à l'aide d'une petite seringue, par la canule, et quand celle-ci en est pleine, on la retire *lentement en élevant son pavillon,* de manière à ce que la teinture

d'iode reste dans le canal créé par le troquart ; on tient prêt un morceau de taffetas gommé pour fermer l'ouverture aussitôt que la canule est sortie.

Je viens proposer un moyen de diminuer très-sensiblement le nombre et la gravité des tumeurs goîtreuses dans le Jura. Il consisterait à répandre, parmi les populations sujettes au goître, l'usage d'un *sel de cuisine légèrement ioduré.*

D'après des expériences que j'ai faites récemment, de concert avec MM. les pharmaciens Dejean et Toubin, on peut mélanger avec le sel de cuisine une quantité assez forte d'iodure de potassium, sans en altérer le moins du monde la saveur et les propriétés. Je pense que 5 grammes par kilo suffiraient. J'en ai fait l'expérience dans des familles étrangères qui, venant s'établir dans nos pays goîtreux, me demandaient un moyen de se préserver du goître.

La Société d'Emulation pourrait provoquer, de la part du Conseil général, un vote de fonds destiné à acheter de l'iodure de potassium pour le mêler au sel destiné aux habitants de la zône goîtreuse. L'addition de l'iodure n'augmenterait pas, d'ailleurs, tellement le prix du sel qu'il en dût résulter, je crois, un excédant de plus de 5 ou six centimes par kilo. Or, les personnes dans l'aisance ne reculeraient pas devant cet excédant, et, quant aux classes pauvres, on ferait appel aux établissements de bienfaisance pour populariser parmi elles le sel ioduré.

Il est un moyen très-simple de prévenir le goître et de l'arrêter à son début sans recourir à des remèdes proprement dits. Je l'ai conseillé maintes fois

avec succès à des familles qui, venant des pays non sujets au goître, s'établissaient dans nos vallées goîtreuses et me consultaient sur les moyens à prendre pour se préserver du goître. Je faisais mêler au sel de cuisine dont elles faisaient usage de l'iodure de potassium dans la proportion de 5 à 10 grammes par kilo. De cette façon, ces familles absorbaient tous les jours avec leurs aliments, et sans que la saveur de ceux-ci fût le moins du monde altérée, la substance la plus capable de prévenir le développement du goître. J'ai toujours vu cette précaution suivie des résultats les plus satisfaisants. Pourquoi ne l'emploirait-on pas habituellement dans toutes les familles de nos vallées sujettes au goître? Pourquoi même n'aurait-on pas recours en leur faveur à une mesure administrative qui consisterait à faire fabriquer exclusivement pour eux la quantité de sel nécessaire à leur consommation, en opérant au moment de la fabrication le mélange de l'iodure de potassium avec le sel? Les salines se prêteraient sans doute facile- à cette légère modification qui ne compliquerait pas beaucoup leur travail, et les populations goîtreuses absorberaient chaque jour, sans même s'en douter, le remède qui les préserverait du goître et de toutes ses fâcheuses conséquences.

On peut faire au mélange de l'iodure de potassium avec le sel de cuisine les objections suivantes :

1° Des médecins de Genève ont adressé à l'académie de médecine des observations relatives à des cas d'amaigrissement, de dépérissement que l'usage de l'iode aurait provoqués : ils ont appelé cet effet de

l'iode la *cachexie iodique*. Ne doit-on pas craindre que l'addition de l'iodure de potassium au sel ordinaire n'entraîne de pareils inconvénients?

Voilà plus de vingt ans que j'emploie les préparations iodées, et je n'ai jamais rien observé de pareil. Pourtant j'ai vu des sujets goîtreux ou scrofuleux en faire un assez long usage à haute dose. Si quelques médecins ont remarqué du dépérissement chez les sujets soumis à l'emploi des médicaments iodés, c'est que probablement ces malades en abusaient. Ne voit-on pas le sel de cuisine produire cet effet chez ceux qui en font un usage immodéré, comme il arrive quelquefois aux enfants et aux femmes chlorotiques ou hystériques? Je comprendrais encore très-bien que l'iode provoquât des lésions de nutrition et de l'amaigrissement lorsqu'on emploie, à doses trop élevées, des préparations iodées qui sont très-irritantes, comme la teinture d'iode, qui détermine des inflammations gastro-intestinales suivies de dépérissement. J'en ai vu des exemples chez des jeunes garçons et de jeunes filles qui, très-empressés de faire disparaître un goître ou des ganglions cervicaux dont la présence contrariait beaucoup leur coquetterie, avalaient des doses exagérées de teinture d'iode pour arriver plus vite à leurs fins.

On a accusé également l'iode d'agir sur les mamelles comme sur la glande thyroïde. Après avoir interrogé un grand nombre de sujets sur ce point, j'en ai rencontré deux ou trois qui m'ont dit avoir remarqué ce phénomène; mais ces femmes étaient lymphatiques, à formes rebondies et douées d'une

exubérance mammaire qui ne pouvait que gagner à être restreinte dans une certaine mesure.

L'iodure de potassium est si peu irritant pour les voies digestives, et il est si loin de faire maigrir les sujets qui en font usage que je l'ai employé fort souvent, avec beaucoup de succès, à haute dose, dans des cas de syphilis tertiaire, chez des malades dont la santé était profondément détériorée, la pâleur et la maigreur effrayantes. J'ai vu, sous l'influence de ce remède, la santé et l'embonpoint renaître merveilleusement chez les malades.

D'ailleurs, il ne serait probablement pas nécessaire de faire un usage *permanent* de sel iodé pour se garantir du goître. Un emploi *momentané* et *périodique* de l'iode pourrait suffire. On serait sûr alors de ne pas provoquer la cachexie iodée, qui ne peut être que l'effet d'un usage très-prolongé des préparations d'iode. L'administration se contenterait, par exemple, de livrer deux fois par an du sel iodé aux habitants des vallées goîtreuses.

On peut aussi objecter que certaines familles paraissent si peu disposées à être atteintes du goître qu'elles n'en ont jamais vu sous leur toit, et qu'il leur répugnera d'employer un remède dont elle n'ont pas besoin. Je répondrai que j'ai entendu maintes fois des sujets goîtreux me dire que jamais le goître n'avait été observé dans leur famille ; donc un père qui habite une contrée où règne le goître n'est jamais sûr que ses enfants ne l'auront pas. Si, néanmoins, certaines familles manifestaient une répugnance insurmontable pour le sel iodé, elles se-

raient parfaitement libres de se procurer, en tout temps, du sel ordinaire.

2° On peut encore objecter la dépense que le mélange de l'iodure avec le sel entraînerait. En effet, l'iodure de potassium est d'un prix élevé ; 20 fr. le kilo. Mais si, comme j'aime à le croire, il suffisait d'un usage assez restreint du sel iodé pour atteindre le but, la dépense serait bien réduite. Le Conseil général pourrait se contenter de voter une allocation, à titre d'encouragement, laissant aux communes et aux particuliers le soin de couvrir l'excédant des frais.

Pour savoir à peu près quelle est la quantité du sel consommée dans notre pays, je me suis adressé à M. le Directeur de la saline de Salins qui a eu l'obligeance de me faire parvenir les renseignements suivants : la consommation annuelle du sel est en moyenne de 6 kilos par tête ; en adoptant ce chiffre pour base, et la population du Doubs et du Jura étant de 590,000 habitants, on aura 3,540,000 kilos de consommation ; or, comme la vente des salines de Franche-Comté, dans ces deux départements, s'élève à 6.421,000, il s'ensuit que 2,881,000 doivent être employés pour l'alimentation du bétail, les salaisons de viandes et la fabrication des fromages. Il faut toutefois faire encore la part de la vente des sels de mer que l'on ne connaît pas, mais qui doit être peu importante dans notre pays.

La population du Jura étant de 298,142 habitants, et la consommation du sel de six kilos par tête annuellement, l'iodure de potassium ayant une valeur commerciale d'environ 20 fr. par kilo, et chaque in-

dividu devant mélanger environ 5 grammes d'iodure par kilo pour se préserver du goître, il en résulte que la consommation annuelle d'iodure serait de 30 grammes par tête ; or, 30 grammes d'iodure de potassium, à 20 fr. le kilo, ne coûteraient que 0 fr. 62 c. Mais si, comme je l'ai dit, il n'est pas nécessaire de faire usage d'iodure toute l'année pour se préserver du goître, s'il suffit d'employer le sel iodé à deux époques de l'année, séparées par quelques mois d'intervalle, (mettons deux ou trois mois d'usage de l'iodure pour chaque période), on voit que la dépense se réduirait à un chiffre minime par chaque individu. Néanmoins , comme les populations sujettes au goître forment bien le quart de la population totale du Jura, ce serait encore, pour l'ensemble de la dépense, un chiffre de 5 à 8,000 fr. à répartir entre le département et les communes, sauf àrentrer, en tout ou en partie, dans *ces avances*, en vendant le sel iodé un peu plus cher aux populations des pays goîtreux.

On pourra encore faire cette objection, au lieu de faire consommer le sel iodé d'une manière égale et uniforme pour toutes les familles, même pour celles qui sont peu disposées au goître, ne vaudrait-il pas mieux proportionner l'usage de ce sel aux besoins de chacun ?

Je répondrai qu'il est impossible à l'administration de faire une pareille répartition. Or, si on laisse libre la vente du sel iodé, si son acquisition est facultative pour les familles, on verra inévitablement l'inertie des uns, les préjugés des autres, rendre à peu près inutile la mesure que je propose.

Mais, dira-t-on, l'autorité peut-elle ainsi forcer les populations à adopter une mesure qui peut exciter quelques répulsions? Qu'on me cite une seule loi, un seul règlement d'administration publique qui n'ait eu ses détracteurs et n'ait provoqué des plaintes. Une des lois les plus salutaires, les plus fécondes en grands résultats, n'est-elle pas celle des chemins vicinaux? Combien n'a-t-elle pas excité de clameurs pendant les premières années?

Néanmoins, si, par des considérations que je ne prévois pas, l'administration ne voulait pas adopter la mesure que je propose telle qu'il me paraît qu'elle devrait être appliquée, la Société d'Emulation devrait au moins employer tous les moyens capables de populariser le sel iodé, engager les salines à en fabriquer, et provoquer de la part de l'autorité des encouragements adressés aux populations goîtreuses, pour les engager à faire usage de ce sel de préférence au sel ordinaire.

---

**Tableau statistique** *du nombre des goîtreux dans les divers cantons du département du Jura.*

| NOMS DES CANTONS. | Populations | Statistique municipale. | Rapport du nombre des goîtres avec la population. | Statistique de la réforme militaire. | Rapport du nombre des goîtreux réformés avec la population. |
|---|---|---|---|---|---|
| Voiteur......... | 9,376 | 306 | 1/30 | 2 | 1/407 |
| Arbois.......... | 13,235 | 79 | 1/142 | 17 | 1/778 |
| Lons-le-Saunier.. | 14,460 | 85 | 1/170 | 23 | 1/628 |
| Conliége........ | 8,726 | 51 | 1/170 | 11 | 1/793 |
| Poligny......... | 17,469 | 95 | 1/183 | 32 | 1/546 |

| NOMS DES CANTONS. | POPULATIONS. | STATISTIQUE municipale. | RAPPORT du nombre des goîtres avec la population. | Statistique de la réforme militaire. | RAPPORT du nombre des goîtreux réformés avec la population. |
|---|---|---|---|---|---|
| Sellières......... | 8.671 | 42 | 1/206 | 22 | 1/394 |
| Salins........... | 13.560 | 25 | 1/542 | 13 | 1/1043 |
| Bletterans....... | 10.568 | 31 | 1/341 | 5 | 1/2114 |
| Saint-Laurent.... | 9.295 | 17 | 1/546 | 2 | 1/4647 |
| Beaufort......... | 10.557 | 20 | 1/527 | 5 | 1/2111 |
| Arinthod........ | 9.819 | 11 | 1/898 | 1 | » |
| Chaumergy...... | 5.212 | 5 | 1/1042 | 1 | » |
| Gendrey........ | 4.728 | 7 | 1/675 | » | » |
| Dampierre....... | 6.424 | 6 | 1/1070 | » | » |
| Champagnole..... | 13.810 | 12 | 1/1151 | 3 | 1/4603 |
| Rochefort........ | 6.837 | 6 | 1/1139 | 2 | 1/3418 |
| Saint-Amour..... | 7.389 | 7 | 1/1055 | 1 | » |
| Chaussin........ | 10.023 | 8 | 1/1253 | 4 | 1/2505 |
| Dole............ | 18.323 | 12 | 1/1527 | 2 | 1/9161 |
| Villers-Farlay.... | 6.317 | 4 | 1/1599 | 3 | 1/2102 |
| Nozéroy ........ | 9.546 | 6 | 1/1590 | » | » |
| Orgelet.......... | 9.783 | 6 | 1/1630 | 1 | » |
| Chemin.......... | 9.111 | 5 | 1/1822 | » | » |
| Saint-Julien ..... | 6.130 | 3 | 1/2042 | 1 | » |
| Les Planches.... | 4.312 | 2 | 1/2156 | 2 | 1/2156 |
| Montbarrey...... | 7.534 | 2 | 1/3767 | 2 | 1/3767 |
| Clairvaux ....... | 7.729 | 2 | 1/3864 | 1 | » |
| Moirans......... | 6.742 | » | » | 3 | 1/2347 |
| Morez .......... | 12.327 | 1 | » | 7 | 1/1761 |
| Montmirey ...... | 7.058 | 1 | » | 1 | » |
| Les Bouchoux.... | 6.025 | » | » | » | » |

BERGERET,
Docteur-Médecin, ancien membre du Conseil général.

## OPINIONS D'AUTEURS

### A l'appui du Mémoire du Dr Bergeret.

—

Un célèbre médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, le professeur Chômel, s'exprime ainsi : la chaleur, l'humidité et *surtout la stagnation* de l'air favorisée par la forme étroite et tortueuse des vallées, paraissent être les principales causes du goître. Les causes du goître sont en grande partie les mêmes que celles du crétinisme ; les goîtreux donnent souvent naissance à des crétins ; le goître a dans son développement une marche inégale très-propre à en éclairer l'étiologie ; il augmente par une température *chaude et humide,* et diminue par une température *froide et sèche. (Dictionnaire de Médecine).*

Fodéré et beaucoup d'autres auteurs considèrent le goître comme étant une conséquence de l'habitation de pays humides, ombragés, dans lesquels l'air atmosphérique n'est pas assez vite renouvelé. Si le goître existe dans la plaine soissonnaise, c'est que cette plaine n'est pas balayée par un *vent sec* comme les plaines et les vallées de la Provence où le goître n'existe point. *(Dictionnaire de Médecine de la Gazette des Hôpitaux).*

Le célèbre médecin du roi de Prusse, Hufeland, s'exprime ainsi : la constitution endémique exerce une influence spéciale sur la production du goître, ce qui fait qu'il est plus commun que partout ailleurs dans les montagnes, surtout *à leur pied* et dans les *vallées profondes,* et que souvent il disparaît par le

seul fait de l'émigration dans un pays *plat.* (Médecine pratique d'Hufeland.)

Le traité de pathologie de MM. Roche et Sauson porte :

Quelques auteurs accusent, comme cause du goître, les eaux crues, séléniteuses, calcaires, des vallées, où l'usage de l'eau provenant de la fonte des neiges ; mais d'autres médecins font observer, *avec raison,* que la thyroïdite se développe *souvent* dans des pays où n'existe *aucune de ces circonstances :* on est *assez généralement* d'accord, cependant, pour regarder *l'humidité* comme une de ses causes prédisposantes.

Ce résultat des recherches de ces très-profonds observateurs et très-grands praticiens peut se concilier avec l'existence de quelques goîtres à Montaigu et à Savagna ; ces maladies *seraient* ici *acquises par hérédité* d'immigrants venus de la vallée, et dès-lors difficiles à guérir; elles seraient d'ailleurs maintenues par une habitation mal éclairée, mal aérée, trop rapprochée d'autres habitations, et environnée d'eaux stagnantes, notamment d'eau de fumier. Un faubourg d'Arbois, où le goître *très-commun a tout-à-fait* disparu, ne doit *évidemment* ce bonheur qu'à l'amélioration de ses habitations, puisqu'aucun *autre* changement n'est survenu dans cette localité. Ce renseignement m'a été donné par un adjoint au maire d'Arbois, M. Gresset, avocat.



# ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

## SUR LE CADASTRE DU JURA,

**Par Édouard TOUBIN.**

---

Pendant bien longtemps les littérateurs français n'ont vu dans les patois que des langues corrompues et dégénérées, dont l'étude était indigne des honnêtes gens, comme on disait il y a cent ans. En cela ils suivaient l'exemple des artistes qui, négligeant les produits de notre moyen-âge, s'attachaient exclusivement à imiter l'antique, et ne voulaient que voiler les dernières mille années de l'humanité.

Au commencement de ce siècle, on en vint cependant à croire que les idiomes des diverses provinces pouvaient jouer un rôle dans l'histoire de la langue générale, et on chercha à en réunir les éléments. On se rappelle encore que les divers départements reçurent des instructions pour une rédaction en langage du crû de la parabole de l'enfant pro-

digue. Cette tentative de recueillir les débris du parler ancien échoua, mais les philologues furent dès-lors autorisés à étudier les patois sans s'exposer aux quolibets et aux caricatures. Les uns rassemblèrent les poésies populaires parmi nos aieux, les autres écrivirent les dictionnaires de nos divers dialectes.

Notre province n'a pas ces idiomes à l'éclatante renommée, ressuscités par la Tour d'Auvergne ou par Jasmin ; cependant elle n'est pas restée en arrière, et parmi les plus ardents ouvriers on cite, à Besançon, M. le chanoine d'Artois, et ici, M. Désiré Monnier.

Dans les précieux annuaires qui portent son nom, notre vénérable président honoraire a publié un lexique jurassien, des chansons jurassiennes, et surtout il s'est plu, dans toutes ses investigations, à s'appuyer sur les renseignements fournis par le cadastre.

Le cadastre a été commencé en 1808; il devait servir à une équitable répartition de l'impôt foncier, et, malgré de nombreuses imperfections, il a à peu près atteint son but, mais les archéologues lui ont depuis assigné un deuxième rôle.

Tout le monde sait par combien de noms souvent bizarres sont désignées les diverses parties d'une commune. Ces noms, quelque singuliers qu'ils nous paraissent, ne peuvent être arbitraires, car nous ne concevons guère un homme soudant des syllabes au hasard et de cet assemblage forgeant un nom de personne ou de lieu. Robinson dans son île, en de-

hors de toute convention, ne se fût pas avisé d'une telle excentricité. Plus logique, il donnait à chaque localité une dénomination rappelant une idée, et il s'est même donné la peine de nous dire pourquoi il appela son compagnon Vendredi. Ainsi tout nom a sa signification, les noms de lieux comme les noms de choses ou de personnes, et dans ce sens on peut dire : il n'y a point de noms propres, il n'y a que des noms communs. De là nous pouvons conclure que les mots que nous trouvons inscrits dans le cadastre doivent avoir leur sens, et, si ce sens nous échappe souvent, c'est que ces mots ne sont que les épaves d'une langue naufragée, les restes d'un idiome *qui a eu des malheurs.*

En face de ces fossiles, nous sommes comme les naturalistes des siècles passés, qui regardaient les ossements des grands mammifères et les coquillages des vieux océans comme des jeux de la nature, quand vint un simple potier de terre qui, ne sachant ni grec ni latin, mais aussi grand physicien que la nature seule puisse en former, osa affirmer la vie de toutes ces pierres. Le système de Palissy a dormi près de cent ans; l'interprétation du vieux langage en Franche-Comté attendra moins longtemps.

Déjà M. Delacroix, dans sa découverte d'Alésia, et mon frère, dans son travail sur le Champ sacré des Séquanes, ont tiré un grand parti des *lieux-dits,* et M. le président Clerc vient de proclamer, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que nos *lieux-dits* remontent presque tous à l'époque gauloise, que certaines appellations qui se répètent un

nombre de fois considérable pourraient servir à mettre en lumière un grand nombre de mots celtiques à peine altérés, et que l'on pourrait puiser à cette source des renseignements précis sur l'état de la Gaule à diverses époques.

Le travail auquel M. Clerc semble convier tous les savants du département, je l'ai commencé, il y a plus d'un an. Dans mes recherches, j'ai voulu embrasser le département tout entier, et grâce à l'obligeance sans bornes de M. le directeur des contributions directes, qui a mis à ma disposition tous les registres du cadastre, j'ai pu mener à fin un dépouillement qui, je le dis sans modestie, aurait fait reculer plus d'un travailleur.

Sans doute, le travail que j'ai entrepris serait plus fécond s'il était fait sur place. J'étudierais les conditions topographiques, je recueillerais bien des mots oubliés par les géomètres, je rassemblerais bien des formes diverses d'un même mot, mais mes occupations m'interdisent de tels déplacements et m'imposent d'autres méthodes.

Je dois me borner à la récolte que je puis faire ici. Ce que je cherche à faire, ce n'est pas non plus une topographie rivale de celle qu'a entreprise notre Société sur la proposition de M. Junca. Car cette topographie ne comprend que les lieux habités, les ruisseaux et les forêts, et moi je désire étudier toutes les dénominations cadastrales, en rechercher l'origine, et fixer les limites dans lesquelles chacune a cours.

Quelques exemples expliqueront mieux ma méthode. Le mot *cernois* n'est pas dans nos diction-

naires actuels, mais le sens en est fixé par un arrêt du Parlement de 1586, portant défense de faire *essart, cernois* et *applatis dans les bois de haute fustée,* etc. Ce mot ne se trouve plus que dans le canton de Nozeroy et sur la rive gauche de l'Ain, qu'il ne franchit qu'une fois (à Marangea); les formes dérivées sont : la *cernée* et le *cernillot.*

Le mot *saigne* est connu en Suisse; il désigne un marais, une tourbière; dans notre Jura, je ne le trouve que dans les cantons de Nozeroy (où il est très-fréquent) et des Planches. Un exemple s'égare à Saint-Lothain, un autre à Lemuy. Le diminutif *seignette* est fréquent. L'étymologie du mot m'est inconnue.

Il n'en est pas de même de celle de *très* dans le sens d'au-delà. Il vient évidemment du latin *trans*, dont les Italiens ont fait *tra*, qui a le même sens : témoin leur mot *tramontane*, pour dire le nord. Le mot *très* reste constamment au sud de la droite, qui va de Saint-Julien aux Planches-en-Montagne.

En espagnol, *borbollonne* veut dire une source; nous l'avons avec la même signification. Commun dans les arrondissements de Lons-le-Saunier et de Saint-Claude, il se trouve dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Poligny, et semble inconnu dans celui de Dole; il dégénère souvent en *barbouillon.*

La *lésine,* dont les diverses formes sont : *lésine, lézinois, lézenette, laisines, laizena, laizenet, lazenet, lazine, lazenaud*, etc., ne descend jamais dans la plaine, et n'atteint pas les hautes montagnes, c'est

qu'il est lié à une constitution géologique. Partout où il est usité, il exprime une fissure de rochers, et c'est surtout le calcaire jurassique qui nous présente ce phénomène. Je crois que le mot vient du latin *lacinia,* dans le sens de brisure; la forme la plus autorisée serait donc *lazine*, c'est ainsi que l'on prononce sur le plateau de la Châtelaine. Là existe une cavité, nommée la *Grande-Lazine,* où, vers 1812, se retiraient les conscrits réfractaires. A l'heure qu'il est, encore, pour désigner un mauvais numéro de conscription, on dit qu'il est bon pour la *lazine*. Souvent de telles fissures, se déclarant dans un paturage, deviennent un danger sérieux pour les animaux qui peuvent s'y *enlésiner*, et les intéressés se hâtent de combler l'ouverture.

Je pourrais continuer longtemps cette énumération de mots spécialement employés dans diverses contrées du Jura, mais je me hâte, et désire seulement faire connaître aujourd'hui quelques mots des appellations que j'ai rencontrées.

J'ai trouvé dans le Jura 41 *Champs de bataille,* 1 *Champ du combat* et 21 *Champs de la guerre*. Si tous ces mots étaient épars sur notre territoire, je n'oserais les recommander à votre attention, ce ne seraient peut-être que des souvenirs des escarmouches innombrables qui, depuis la création de l'homme, ensanglantent le globe; mais il n'en est rien. Ces dénominations se concentrent en deux groupes : l'un a pour centre Nozeroy, l'autre s'étend sur la Bresse jurassienne, et c'est pour rendre plus sensible à l'œil ces remarquables groupements que j'ai marqué de

rouge, sur la carte ci-jointe, les communes dont le cadastre m'a révélé ces luttes que je crois ignorées. Espérons que quelque archéologue pourra y découvrir des *tumulus*, et de leur contenu conclure l'âge de ces guerres qui n'ont pas eu d'historiens.

Les armées suivent les grands chemins et combattent pour les garder ou les conquérir. Des faits de guerre à l'étude des voies de communications la transition est naturelle. Du premier coup j'ai écarté de mes recherches, pour un instant au moins, les voies qui me paraissent postérieures au passage de César. La période antérieure, plus difficile et plus mystérieuse, m'attirait davantage. Mais où trouver un guide dans un travail aussi rétrospectif?

Ce guide m'eût manqué, il y a quelques années; je l'ai maintenant, car nos archéologues franc-comtois ont suffisamment indiqué les vieux indices que je vais résumer.

*Vie blanche* et *Chemin blanc* paraissent remonter à la plus haute antiquité — *Nozeroy* n'est que la traduction gaélique de ces deux mots. — la *Fosse* est une des quatre grandes voies militaires antiques de l'Angleterre ; *Fosse-au-mercier* est du même mot la forme la plus ordinaire à notre pays. *Le Nozeroy*, *Vie blanche*, *Chemin blanc, la Fosse,* voilà donc mes conducteurs et ils me servent à souhait.

Pour le démontrer, j'aurai encore recours à la carte où j'ai teinté de bleu les villages qui dans le midi de notre département m'ont présenté une de ces dénominations.

Deux lignes surtout offrent de l'intérêt.

La première part de Mont-sur-Monnet (le *Nozeroy*) passe entre Menétru-en-Joux (*Vie blanche*) et le Frânois (*Nozeroy*), aux Petites-Chiettes (la *Fosse*), entre St-Maurice et St-Pierre (*Vie messière*), à Grande-Rivière (*id.*), à Prénovel (*Fosse-au-guiod*), aux Piards (*id.*), aux Crozets (*Roy*), à Cuttura (la *Fosse*), à Pontoux (le *Nozeroy)*, à Lavans (*Fosse*), à Pratz (*Vie marchande*), à Lavancia (la *Fosse*) et finit à Dortan.

La seconde, partant de Crotenay (le *Nozeroy*) et de Montigny-sur-l'Ain (la *Fosse*), atteint Doucier (le *Nozeroy*, *Combe-au-Roy*), Charézier, que je crois important à l'époque celtique (*Vie blanche*), Clairvaux (*id.*), Barézia (*Fosse*), franchit l'Ain, peut-être au Pont-de-la-Pile, se prolonge par Savignat (les *Fosses*, la *Vie marchand*), Fétigny et Viremont (*Noizeray*), Légna (*Fosse Vernier*), Arinthod (*Vie mercière*, *au Fossa*) St-Hymetière (*Fosse*) Lavans-sur-Valouse, Cornod (la *Fosse*, *Longeroy*) et Aromas (les *Fosses*).

Ai-je besoin de dire que ces deux voies semblent partir du sanctuaire des Moidons et que déjà leur direction générale a été indiquée par mon frère ?

Mais les peuples de la montagne ont dû communiquer de tout temps avec les régions plus favorisées de la plaine ; je trouve cinq de ces voies secondaires.

La première s'embranche vers Pont-du-Navois, passe à Lamare (*Fosse au mercier*), Blois (*id.*), Nevy (*id.*), et tombe à Voiteur.

La seconde se détache à Mesnois (*Fossot*, *Vie Saunière*), atteint Publy (*Combe-au-Roy* et arrive à Lons-le-Saunier.

La troisième passe à Nancuise (*Vie mercière*), entre Gigny et Graye, enfin à Véria (les *Fosses*).

La quatrième, à Orgelet (le *Roy*), entre Moutonne (les *Fosses*) et Chavéria (*Chemin blanc*), Cressia (les *Fosses*), Rosay (*Roy*), Gisia et Cuisia.

La cinquième, d'Arinthod se dirige sur Lains (les *Fosses*), Villechantria (*Vie blanche*) et Nantey (aux *Fosses, Vie blanche*).

La plupart de ces voies sont déjà connues, mais on ne leur assignait pas un âge aussi grand que celui que m'ont révélé les débris des vieilles langues.

Plus tard j'essaierai d'appliquer les mêmes notions à des faits agricoles ou topographiques.

Ed. TOUBIN.



# NOTICE

## SUR L'HISTOIRE

# DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## EN FRANCHE-COMTÉ,

### ET PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LE JURA,

Depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours,

**Par M. CORNEILLE SAINT-MARC,**

PRINCIPAL DU COLLÈGE DE SAINT-AMOUR.

---

## I

### Etat des Gaules avant l'invasion romaine.

Ce serait une grave erreur de croire qu'avant la conquête romaine, ce beau pays que nous nommons la *France*, et que les anciens désignaient sous le nom de *Gaule*, renfermait un peuple barbare. Les expéditions lointaines des Gaulois, les colonies florissantes qu'ils fondèrent en Espagne, en Italie et jusqu'au centre de l'Asie, attestent la puissance et la valeur de cette nation qui fit trembler les Romains

jusque dans leur Capitole, et qui résista pendant dix ans aux armes de J. César. Sans doute, ce n'est point la civilisation de la Grèce et de Rome que nous retrouvons dans la Gaule, mais ce n'est déjà plus la barbarie. Cependant, quand on parle des mœurs des Gaulois, il importe de bien distinguer les habitants des diverses parties de cette vaste contrée à laquelle on donne le nom général de Gaule (1); cela expliquerait les contradictions que l'on trouve quelquefois dans les anciens auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Les habitants de la Narbonnaise, voisins de Marseille, soumis depuis longtemps aux Romains qui avaient envoyé chez eux de nombreuses colonies, avaient contracté presque toute l'urbanité de la Grèce et de l'Italie. Les Celtes, dont les *Séquanais* faisaient partie, durent à leur voisinage de la Narbonnaise de participer de bonne heure à cette civilisation avancée (2), tandis que les Belges, relégués au Nord de la Gaule, étaient restés étrangers aux mœurs élégantes de la province romaine (3).

Et il doit être entendu que, quand nous parlons des Gaulois, nous avons exclusivement en vue les

(1) Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt. César, *De Bello gallico*, liv. I, ch. 1.

(2) Gallis autem Provinciæ propinquitas et transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur.

Quant aux Gaulois, le voisinage de la Province et le commerce maritime leur ont fait connaître l'abondance et les jouissances du luxe. Ibid., liv. VI, ch. 24.

(3) Belgæ a cultu atque humanitate Provinciæ longissimè absunt.

Les Belges sont tout-à-fait étrangers aux mœurs élégantes et à la civilisation de la province romaine. Ibid., lib. I, cap. 1.

habitants de la Celtique, comme le faisait César lui-même (1).

Chez tous les peuples, l'état prospère de l'industrie atteste les progrès de la civilisation, et l'industrie des Gaulois était florissante longtemps avant l'invasion romaine. Ils étaient renommés dans l'art de tisser et de brocher les étoffes, leurs teintures n'étaient pas sans réputation ; ils inventèrent la charrue à roue, le crible de crin et l'emploi de la marne comme engrais. Ils avaient appris des Phéniciens et des Grecs à exploiter les mines si nombreuses et si abondantes que renfermait leur pays ; ils devinrent habiles dans l'art de travailler les métaux précieux : nous avons une grande quantité de monnaies et de médailles gauloises frappées antérieurement à la domination romaine. Les Eduens découvrirent le placage, et les Biturges l'étamage qu'ils pratiquaient avec une grande habileté, ainsi que les Avernes leurs voisins. Bituitus, roi des Avernes, qui vivait vers l'an 121 avant J.-C., allait au combat sur un char tout plaqué d'argent (2). Les Séquanais, excellents cavaliers (3), in-

(1) Qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. César, *De bello Gallico*, lib. I, cap. 1.

(2) Bituitus était si puissant qu'il leva une armée de cent mille hommes pour combattre les Romains. Défait par Domitius, sur les bords de l'Isère en 121, il fut le principal ornement de son triomphe.

« Nil tam conspicuum in triumpho, quam rex ipse Bituitus, disco-« loribus in armis, *argenteo que carpento* qualis pugnaverat. »

« Le principal ornement de triomphe fut le roi Bituitus, couvert « d'armes de diverses couleurs, et monté sur un char d'argent « comme au jour du combat. » Florus, liv. III, ch. 2.

(3). Optima gens flexis in gyrum sequana frenis.

Les habitants de la Séquanaise, adroits à faire tourner le cheval docile. Lucain, *Pharsale*, chant I, vers. 424,

ventèrent le mors de bride et l'art d'orner les harnais. Enfin les richesses des Gaulois étaient citées en proverbe dans toute l'Europe, et ce ne fut pas une des moindres causes qui attira sur eux les armes de J. César.

« Dans la Gaule, il dépouilla les chapelles et les « temples des dieux, qui étaient remplis de riches « offrandes. On le vit plus souvent détruire les « villes pour y faire du butin, qu'en punition de « quelques fautes. Aussi avait-il de l'or en abon- « dance (1). »

Et cependant, après tant de dévastations, après neuf années d'une guerre ruineuse, la Gaule était encore assez riche pour que César lui imposât un tribut annuel de 40 millions de *sesterces* ou 7,370,000 francs, somme énorme pour le temps (2).

Mais ce n'était pas seulement par son industrie et sa prospérité matérielle que la Gaule était remarquable ; dès la plus haute antiquité les habitants de cette belle contrée se firent remarquer par leurs heureuses dispositions pour les lettres et pour les sciences (3).

Marseille eut, bien longtemps avant la conquête romaine, des écoles qui furent aussi célèbres que celles d'Athènes. Outre la langue grecque et la langue celtique ou gauloise, on y enseignait encore la langue latine, ce qui fit donner à cette ville le nom de Tri-

(1) Suétone, *Vie de César*, chap. 54.

(2) Suétone, *Ibid.*, cap. xxv.

(3) Galli acuti ingenio, et a doctrinâ minimè alieni. Diodore de Sicile, liv. VI, chap. 9.

glottos par les Grecs, et de Trilinguis par les Romains, c'est-à-dire ville où l'on parle trois sortes de langues. On y professait encore l'éloquence, la philosophie, les mathématiques, la jurisprudence, la médecine et la théologie païenne. Les écoles de Marseille avaient tant d'éclat que Cicéron ne craint pas de l'appeler la *nouvelle Athènes*, et qu'il dit en parlant de cette ville : « Je ne vous oublie pas, Marseille, vous qui par votre science et par votre sagesse l'emportez, je ne dis pas seulement sur la Grèce, mais peut-être sur toutes les nations (1). »

D'après cela, il n'est point étonnant que Justin ait attribué à Marseille la civilisation de la Gaule (2); nous savons en effet que les Marseillais bâtirent un grand nombre de villes : Nice, Antibes, Agde, qu'ils peuplèrent de leurs colonies et qu'ils enrichirent d'écoles fondées sur le modèle de celles de la métropole.

## II

### Ecoles druidiques.

C'est à ces écoles que s'instruisirent les druides qui répandirent dans toutes les Gaules le culte des lettres et des sciences. Ils joignaient aux fonctions

(1) CICÉRON, Discours pour L. Flaccus, § XXVI.

(2) « Ab his (massiliensibus) Galli usum vitæ cultioris, deposità « et mansuefactà barbarià, et agrorum cultus et urbes mœnibus « cingere dedicerunt. »

« Les Phocéens adoucirent la barbarie des Gaulois et leur enseignèrent une vie plus civilisée; ils leur apprirent à cultiver la « terre et à entourer les cités de remparts. » FLORUS, liv. XLIII, chap. 4.

de prêtre celles de juge, de médecin et d'instituteur de la jeunesse. Leur nom signifie *homme de chêne*. On les appelait ainsi parce que le chêne était pour eux un arbre sacré (1). Sans doute, le druidisme était une religion cruelle et sanguinaire, mais à côté de ses pratiques inhumaines, il émettait des principes civilisateurs; il reliait entre elles les populations, et établissait une espèce d'unité nationale dans cette Gaule divisée en quatre cents cités indépendantes et presque toujours en lutte. Il encourageait le commerce, l'industrie, l'agriculture, les lettres et les arts; il faisait de ses ministres les dépositaires de toutes les sciences, et mettait entre leurs mains le gouvernement, la législation et l'instruction de la jeunesse. Ils étaient, nous dit Diogène de Laërce, ce que les mages étaient chez les Perses, les gymnosophites chez les Indiens, et les philosophes chez les Grecs (2).

Mais c'est surtout par César que les druides nous sont connus, et nous ne pouvons mieux faire que de copier les paroles mêmes de ce grand écrivain, auquel il faut toujours en revenir lorsqu'on veut dire quelque chose de certain sur l'état des Gaules.

Après avoir parlé de l'influence qu'ils exerçaient comme ministres de la religion, comme législateurs et comme juges, et après avoir dit les nombreux pri-

(1) Le Druidisme fut apporté dans les Gaules par Hu-le-Fort, législateur, prêtre et guerrier, qui passa le Rhin à la tête des Kimris, et s'établit dans cette contrée vers l'an 600 avant Jésus-Christ, à peu près vers l'époque où les Phocéens fondèrent Marseille.

(2) DIOGÈNE DE LAERCE, liv. I, *De la Vie des Philosophes*.

vilèges dont ils jouissaient, il nous les montre comme instituteurs de la jeunesse :

« De si grands privilèges, et le goût particulier « des jeunes gens, leur amenèrent beaucoup de dis« ciples ; d'autres y sont envoyés par leurs familles. « Là ils apprennent, dit-on, un grand nombre de « vers, et passent souvent vingt années dans cet « apprentissage. Il est défendu de les écrire, quoi« qu'ils se servent des lettres grecques pour la plu« part des autres affaires publiques et privées. Je « crois avoir deux raisons de cet usage : l'une est « de ne point livrer au vulgaire les mystères de « leur science ; l'autre d'empêcher les disciples « de se reposer sur l'écriture et de négliger leur mé« moire. Il arrive, en effet, presque toujours que « l'on s'applique moins à retenir par cœur ce que « l'on peut trouver dans les livres. Leur dogme « principal, c'est que les âmes ne périssent pas, et « qu'après la mort elles passent d'un corps dans un « autre. Cette croyance leur paraît singulièrement « propre à exciter le courage, en inspirant le mépris « de la mort. Ils traitent aussi du mouvement des « astres, de la grandeur de l'univers, de la nature « des choses, du pouvoir et de l'influence des dieux « immortels, et transmettent ces doctrines à la jeu« nesse (1). »

Quoique César n'en parle pas, nous ne pouvons douter que les druides ne négligeaient point la littérature; nous venons de voir que c'est en vers qu'ils

(1) César, *De bello gallico*, lib. VI, cap. 14.

donnaient leurs leçons à leurs nombreux disciples, et les chants des Bardes étaient déjà célèbres :

« Vous par qui revivent les fortes âmes disparues « dans les combats, chantres dont la louange donne « l'immortalité, Bardes ! vous ne craignez plus de « répéter vos hymnes (1). » *Dit l'auteur de la Pharsale.*

Les harangues que plusieurs chefs gaulois adressèrent à César, et qu'il nous a conservées dans ses commentaires, prouvent que l'éloquence était cultivée chez nos ancêtres. D'un autre côté, l'Hercule gaulois appelé Ogham, en latin Ogimus, était regardé comme le dieu de la poésie et de l'éloquence. Sa bouche laissait échapper des chaînes d'or et d'ambre à l'aide desquelles il attachait ses auditeurs, ingénieuse fiction qui prouve que la nation n'était pas insensible aux charmes de la parole.

Les druides étaient répandus dans toute la Gaule ; la presqu'île Armoricaine, l'île de Sein, le pays des Carnutes étaient leurs résidences les plus célèbres ; c'est là que devaient se trouver leurs principales écoles ; ils en avaient également dans les autres parties des Gaules. César ne les nomme point, ce qui nous met dans l'impossibilité de prouver historiquement leur existence, mais à défaut de son témoignage, il est permis de s'en rapporter à la tradition appuyée sur quelques monuments. Pour ne parler que de notre province, il est hors de doute que Vesuntio avait un collége de druides chargé de prési-

(1) Lucain, *Pharsale*, chant, 1er, vers. 143.

der aux cérémonies religieuses et d'instruire la jeunesse.

Non loin de l'antique Ledo était, dit-on, une école druidique sur le flanc du Mont-Aigu, à la place qu'occupa dans la suite le prieuré de St-Martin de Chavenay.

Il y en avait probablement une à Baume, au lieu dit le *Couvent*, au fond d'une vallée étroite et profonde qui ressemble à un précipice et où l'on ne croirait pas que des hommes aient pu songer à se retirer, mais qui convenait si bien aux mystères des druides.

Dole, Salins, Poligny se vantent avec assez de vraisemblance d'avoir possédé des établissements semblables. Mais qu'importent ces écoles, notre province s'est acquis une assez grande célébrité dans la culture des lettres pour qu'on ne soit pas obligé de lui chercher des titres dans l'obscurité des temps.

Les Romains n'aimaient pas le druidisme qui entretenait dans les Gaules l'esprit national ; aussi ils le traitèrent toujours en ennemi, et s'efforcèrent de le détruire ; mais ce n'est que vers le VI^e siècle que les invasions des barbares et surtout le christianisme firent disparaître entièrement les druides, leur religion et leurs écoles.

## III

### Période gallo-romaine. — Ecoles municipales.

Lorsqu'après dix ans de combats la discipline romaine et le génie de César eurent triomphé de la valeur gauloise, les vainqueurs trouvèrent la Gaule

préparée à recevoir les arts que lui apportait la victoire. Alors les institutions de la paix vinrent en aide à la conquête ; on donna à nos ancêtres des mœurs nouvelles ; on acheva de les dompter par la civilisation. Les Gaulois devinrent romains, et la Gaule fut une des provinces les plus éclairées de l'empire. Elle se couvrit promptement de grandes écoles qui produisirent toute une littérature et qui entretinrent le goût des lettres jusque dans la patrie de Cicéron et de Virgile.

On sait quels furent à Lyon ces brillants concours littéraires institués par Auguste, où les rhéteurs les plus illustres des Gaules étaient curieux de faire entendre leurs voix. Ils se soutinrent longtemps dans l'*Athœneum*, la célèbre académie fondée par Caligula ; elle s'assemblait chaque année devant l'autel que l'adulation avait élevé à Auguste ; c'était là, *ad aram*, qu'on disputait la couronne de l'éloquence, lutte glorieuse pour le vainqueur, mais bien humiliante pour le vaincu, obligé non-seulement de chanter les louanges de son rival et de fournir à ses dépens le prix qui lui était accordé, mais encore d'effacer ses propres ouvrages avec une éponge, ou même avec sa langue, à moins qu'il ne préférât être battu de verges ou plongé dans le Rhône (1).

Notre province qui, dès le règne de Tibère, avait donné au temple d'Auguste un grand pontife, le Sé-

(1) SUETONE, *Vie de Caligula*, chap. 20.
Le temple d'Auguste et l'académie de Caligula étaient, dit-on, à l'endroit où est aujourd'hui l'abbaye d'Aisnay, nom corrompu du mot Athæneum

quanais Adginius (1) envoya souvent à ces joutes savantes des combattants quelquefois heureux.

Quoiqu'il en soit, nous ne connaissons dans notre province d'autre école romaine que celle établie dans sa métropole. Vesuntio, que la grandeur et le nombre de ses monuments plaçaient au premier rang entre les cités gauloises, ne jetait pas moins d'éclat par la splendeur de son école municipale, comptée parmi les plus fameuses des Gaules, et toujours nommée à côté de celles de Lyon, de Bordeaux et de Marseille. Sa réputation fut grande puisqu'elle fut jugée digne d'être dirigée par *Titianus*, le maître de l'empereur Maximin (2), et que, si nous en croyons Dunod, notre savant historien, elle compta au nombre de ses disciples le fils du grand Constantin, qui fut gouverneur des Gaules et dont chacun connaît la fin infortunée (3).

Il ne sera pas sans quelque intérêt de dire ce qu'étaient alors les écoles gauloises. Les empereurs regardaient le soin de les surveiller comme un devoir et un droit de l'autorité souveraine. Depuis Constantin jusqu'à Théodose-le-Jeune, tous ces

(1) Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. 1er, pag. 19.

(2) Titianus dirigea successivement les écoles de Lyon et de Besançon dans les 40 années environ qui suivirent la mort de Marc-Aurèle (de 180 à 220). Ausonne en fait un grand éloge dans son discours à Gratien. Julius Capitolinus, historien latin, qui vivait à la fin du 3e siècle, dit qu'il fut le maître de l'empereur Maximin.

(3) Dunod, *Histoire des Séquanais*, 4e Dissertation, pag. 119. Crispus (Fl. Julius), fils de Constantin, inspira une passion coupable à Fausta, sa belle-mère; ayant repoussé ses offres, il fut accusé par elle d'avoir voulu la séduire. Constantin, trop crédule, fit empoisonner son fils en 326.

princes inscrivirent dans leurs codes immortels les lois auxquelles elles étaient soumises (1).

Quelques-unes des écoles, Vesuntio était de ce nombre, offraient l'enseignement complet de toutes les sciences du temps : la philosophie, la médecine, la jurisprudence, les belles-lettres et la grammaire. Dans les autres, on n'enseigna d'abord que la rhétorique et la grammaire ; l'école de Rome fut pendant longtemps la seule qui eût des professeurs de jurisprudence ; ce n'est que vers le IVe siècle que l'étude du droit fut partout introduite.

Ce qui prouve la faveur que le gouvernement impérial accordait aux écoles, ce sont les privilèges assurés aux professeurs. Les places étaient données au concours ; la curie (2) faisait subir les examens aux candidats, et les présentait ensuite au choix de l'empereur, qui les nommait ou les écartait (3).

Ils étaient, ainsi que leurs familles, exempts de toutes fonctions et de toutes charges municipales, y compris la milice ; ils recevaient du trésor public un salaire qui variait suivant la classe et suivant les

(1) Voyez surtout Code Justinien, *De Professoribus*, liv. VII ; Code Théodosien, liv. V.

(2) La Curie n'était autre chose que l'administration municipale. On appelait aussi *Curie* le lieu où se réunissaient les magistrats municipaux.

(3) « Magistros studiorum, doctos que excellere opportet moribus « primùm deindè facundiâ. Sed quia singulis civitatibus ipse adesse « non possum, jubeo quisquis docere vult, non repentè nec temerè « prosiliat ad hoc munus, sed judicio ordinis probatus, decretum « curialium mereatur, optimorum conspirante consensu. Hoc enim « decretum ad me tractandum referetur, ut altiore quodam honore, « nostro judicio, studiis civitatum accedat. » Loi 5, au Code Theodosien, *De Professoribus*.

villes ; quelquefois, il s'élevait à mille écus d'or. Le professeur de grammaire grecque recevait moins que le professeur de grammaire latine, et celui-ci moins que le professeur de rhétorique.

*L'éméritat* leur était accordé lorsqu'ils avaient vingt ans de services, ainsi que le titre et le rang de *comte* quand ils avaient rempli leurs fonctions avec distinction.

A la tête de chaque école était un chef appelé gymnasiarque ; on divisait les élèves en trois ordres : *externi*, les étrangers, qui se réunissaient en nations ; *convictores*, les pensionnaires, élevés à leurs frais dans l'intérieur des écoles ; et *alimentarii*, les boursiers, entretenus par les municipalités ou par des dotations particulières.

Chaque étudiant devait, à son arrivée, produire un certificat du magistrat de sa province ; son nom, sa demeure, étaient inscrits sur un registre public. Il était interdit aux élèves de fréquenter trop souvent les spectacles, les banquets et les jeux, et de former des associations. Le Préfet de la ville était chargé de la surveillance sévère de l'école ; il était investi du droit de punir les paresseux et les indociles par des châtiments et par l'expulsion ; il faisait tous les ans au grand maître des offices un rapport sur l'assiduité et les progrès des écoliers, afin de pouvoir employer les élèves les plus distingués au service public. Les études devaient être terminées à vingt ans au plus (1).

(1) Liv. 1er, Code Théodosien, *De Studiis liberalis*.

C'est par ce régime, auquel il est facile de reconnaître que nous avons beaucoup emprunté, que sont dominées les écoles depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, depuis Constantinople et Bérite (1) jusqu'aux écoles gauloises de Bordeaux, Autun, Lyon, Marseille et Besançon.

Après avoir joui d'une juste célébrité, ces établissements tombèrent, vers le v[e] siècle, dans une entière décadence; c'est que, depuis deux cents ans environ, le christianisme avait conquis la Gaule. Le monde nouveau, s'appuyant sur la croix, se dégageait du sein de la société romaine, déchue et condamnée.

« Les leçons des professeurs des écoles municipales exclusivement consacrées aux lettres anciennes ne répondaient plus au mouvement de la religion nouvelle sur les idées. Pendant qu'ils tenaient les esprits captifs dans la rhétorique et dans l'ornière de l'éducation mythologique, les hommes avancés du catholicisme, l'éloquent saint Jérôme, par exemple, et saint Paulin poussaient à l'étude des sciences théologiques, et ne se souvenaient qu'en tremblant des études de leur jeunesse (2). »

La société, devenue catholique, réclamait pour la jeunesse un enseignement chrétien. Aussi, la désertion fit-elle pour les écoles gallo-romaines ce que l'édit de Justinien avait fait pour les écoles d'Athènes;

(1) Berite, *Julia Felix*, aujourd'hui Beyrout. Elle eut, à partir du III[e] siècle, une école de droit fameuse dans tout l'empire et qui ne fut détruite que par l'invasion des barbares.

(2) TROPLONG, *Du pouvoir de l'Etat sur l'enseignement*, chap. 5.

elles moururent de cette langueur qui minait le vieux monde.

Les invasions barbares leur avaient d'ailleurs porté le dernier coup : les peuples qui enlevèrent la Gaule aux Romains cessèrent de payer les appointements des professeurs, les villes ruinées se trouvèrent hors d'état d'y suppléer ; aussi vit-on bientôt disparaître presqu'entièrement les écoles municipales ; après la conquête des Gaules par les Francs, on n'en trouve plus de traces. Nous ignorons l'époque précise à laquelle celle de Besançon cessa d'exister.

## IV

### Ecoles monastiques.

Le christianisme, dès les premiers temps de son établissement dans les Gaules, eut des écoles pour former des clercs aux lettres religieuses. Elles prirent naissance d'elles-mêmes, dans les jours de lutte où l'Eglise organisait ses moyens de défense et de développement. Pleines de vie, elles étaient le centre d'une activité intellectuelle très-énergique ; l'enseignement y était basé sur les besoins du culte et sur l'âge de ceux qui les fréquentaient.

Après la chute des écoles municipales, les écoles chrétiennes, qui d'abord n'avaient été ouvertes qu'aux clercs, commencèrent à être fréquentées par les séculiers. Les évêques enseignaient eux-mêmes ; la maison épiscopale devint une école où la jeunesse acquérait le commencement et la perfection des let-

tres et des sciences. Les conciles prescrivirent bientôt d'établir des écoles semblables dans les monastères et dans les collégiales. Les écoles placées auprès des évêques furent appelées écoles *cathédrales*, les secondes écoles, *monastiques ;* auprès des unes et des autres l'on trouvait toujours un dignitaire qui, sous le nom de *grand chantre*, de *scholastique* ou d'*écolâtre*, était chargé d'enseigner ou de surveiller l'enseignement (1). Les écoles monastiques étaient *internes* ou *externes* (2). Les premières, placées dans l'intérieur des couvents, étaient appelées *interiores, claustrales*.

Les écoles externes, *exteriores, canonicæ*, établies en dehors des cloîtres pour que la discipline monastique n'eût point à en souffrir, étaient ouvertes à tous, sans distinction de classe ni de rang. Mais les écoles externes étaient réservées aux seuls *oblats* (3).

C'étaient des enfants offerts au monastère par leurs parents et consacrés à Dieu, dès leurs premières années, pour la vie religieuse.

La jeunesse était élevée avec un grand soin dans ces différentes écoles. Sans doute on tenait plus à leur enseigner la vertu que les sciences, mais celles-ci n'étaient point négligées. Les allusions aux divinités mythologiques, les expressions empruntées à la langue païenne, que nous rencontrons dans les ouvrages

(1) La loi qui prescrit l'établissement des écoles monastiques se trouve consignée dans les canons des conciles d'Arles, de Tours, de Tolède, d'Aix-la-Chapelle, de Mayence, de Vaison et de Langres, mais plus impérieusement encore dans les canons du 1er et du 4e conciles généraux de Latran.

(2) BULLÆUS, *De Scholis cœnobialibus*.

(3) *Oblat, oblati, offert*.

des moines des premiers temps prouvent qu'ils n'étaient point étrangers aux lettres profanes, quoiqu'elles ne fussent pour eux que très-accessoires.

Il y eut dès-lors autant d'écoles que de monastères, et le 2e concile de Vaison (1) vint encore en augmenter le nombre, lorsqu'il ordonne aux prêtres des campagnes d'élever dans leurs presbytères quelques jeunes gens qu'ils rendraient propres à les remplacer un jour ; tous y étaient admis, même les serfs et les pâtres de la campagne. Ainsi, la maison de chaque curé était une école où l'on apprenait les éléments des lettres sacrées et même des lettres profanes, tandis que la maison de l'évêque était à son tour l'école des prêtres, des diacres et même des plus jeunes clercs. Il y avait donc un enseignement à deux degrés : les écoles rurales ou presbytériennes, et les écoles épiscopales, plus ordinairement appelées cathédrales.

Ce double enseignement était réuni dans les écoles monastiques, et y recevait son plus haut développement.

Dans toutes ces écoles, l'instruction était gratuite ; elle resta telle jusqu'à la destruction des ordres monastiques.

Le christianisme fut prêché de bonne heure dans la Séquanaise. Si l'église de Lyon est la plus ancienne des Gaules, celle de Besançon fut une de ses premières filles. Métropole antique et glorieuse, elle eut

(1) Vaison, département de Vaucluse, ancien évêché; il s'y est tenu trois conciles, le plus célèbre est celui de 529, dont il est ici question.

pour apôtres St-Ferreol et St-Ferjeux, qui y furent envoyés par St-Irénée, vers la fin du IIe siècle (1); ils opérèrent de nombreuses conversions, et bientôt une partie de la province fut arrachée aux vices de la corruption romaine, et professa la foi nouvelle. St-Ferreol fut le premier évêque de Besançon, et couronna par le martyre son glorieux apostolat.

Ses successeurs se distinguèrent par leur amour pour les lettres. Grâce à eux, la Séquanaise eut, dès ces premiers temps, des écoles chrétiennes; les plus célèbres furent celles de Besançon, de Condat, de Luxeuil et de Baume-les-Moines, qui eurent sur la civilisation de la province une influence qu'on ne saurait mettre en doute.

L'école de Besançon est la plus ancienne, et fut longtemps la seule de la Séquanaise; elle prospérait alors que celles de Condat et de Luxeuil n'existaient point encore. Nous voyons les évêques, fidèles observateurs des prescriptions des canons, instruire eux-mêmes les clercs de leur église et la jeunesse de la cité. Mais ce fut seulement sous l'épiscopat de St-Just, 8e évêque, que l'école de la métropole reçut une existence tout-à-fait régulière. En 365, le saint Prélat assujétit les clercs de sa cathédrale à la vie commune, en les obligeant à instruire la jeunesse.

(1) La religion chrétienne pénétra dans les Gaules dès le IIe siècle après Jésus-Christ. Vers 177, saint Photin, disciple des premiers chrétiens, vint à Lyon dont il fut le premier évêque; il y subit le martyre avec un grand nombre de ses compagnons, sous l'empire de Marc-Aurèle, au temps de la cinquième persécution; saint Ferréol et saint Ferjeux furent martyrisés en 212, sous le règne de Caracalla.

Le clergé de Besançon se distingua dès lors par sa science autant que par sa vertu.

Léonce, qui occupa le siège épiscopal vers la fin du IVe siècle, fit bâtir, pour les chanoines, des maisons autour de son église, et les sépara par un cloître de celles des laïques. Ces pieuses demeures ayant été ruinées par Attila en 451, Chilmégide, 18e évêque, les rétablit. C'est là que les chanoines et les évêques eux-mêmes enseignaient les lettres non-seulement aux clercs, mais encore à la jeunesse séculière; car il ne faut pas oublier que les premiers chanoines étaient astreints à la vie monastique, et que les canons leur faisaient un devoir de se livrer à l'enseignement.

Les écoles ecclésiastiques, loin d'être ébranlées par la chute de l'empire d'Occident et l'érection des monarchies barbares, s'étaient, au contraire, enrichies de l'héritage des écoles laïques, qui furent dès-lors entièrement abandonnées. Il en fut surtout ainsi dans la Séquanaise; les Bourguignons, qui succédaient à la domination romaine, avaient des mœurs plus douces que les autres barbares. Sous eux, la province goûta quelque repos et se remit des désastres qui la désolaient depuis deux siècles. Ils étaient déjà chrétiens quand ils s'établirent dans les Gaules; ils respectèrent le clergé que leurs rois se plurent à enrichir de nombreux bienfaits. Aussi, cette époque n'est pas sans quelque gloire sous le rapport des lettres : c'est le temps des Sidoine, des Hilaire et des Avitus (1). Si, dans une boutade poétique, Sidoine et

(1) Sidoine-Apollinaire, né en 430, mort vers 488. Il était d'une grande famille de Lyon. Il occupa les charges les plus élevées et

Avitus ont dit qu'on ne pouvait faire des vers au milieu des grossiers Burgundes, et que Thalie restait sans voix en présence de ces géants de sept pieds, les écrits mêmes de nos deux poètes sont une preuve du contraire, et montrent du moins la bonté des vainqueurs qui toléraient un pareil langage chez les vaincus. D'ailleurs, si la masse de la nation burgunde était étrangère et indifférente aux derniers accents des muses gauloises, ce reproche ne saurait atteindre ses rois qui dans leur cour, copie de celle des empereurs, aimaient à s'entourer des hommes les plus éminents par leurs talents.

Pour ne parler que de la Séquanaise, c'est sous la domination des rois bourguignons que nous voyons la vie cénobitique commencer dans notre province, et n'oublions pas que chaque monastère fut une école.

Le premier en date, comme en renommée, est celui que fonda saint Romain, et qui fut toujours illustre

remplit avec distinction plusieurs ambassades. Il fut élu évêque de Clermont en 472; il renonça aussitôt à toutes ses dignités séculières et s'appliqua avec ardeur à l'étude de l'Ecriture-Sainte et à la conduite de son diocèse. Il fut un des écrivains les plus célèbres du v[e] siècle. Nous avons de lui 24 poëmes (panégyriques, épithalames, etc.), et 9 livres de lettres; ses écrits sont très-importants pour l'histoire du temps; ils sont surtout précieux pour nous par les détails qu'il nous donne sur les anciens Burgundes.

Saint Hilaire, évêque de Poitiers, lieu de sa naissance, et célèbre docteur de l'Eglise, naquit vers le commencement du IV[e] siècle et mourut vers 367. Saint Jérôme l'appelle le *Rhône de l'éloquence latine.*

Avitus, dit saint Avit, neveu de l'empereur Avitus, archevêque de Vienne, en Dauphiné, en 490. Il eut une grande part à la conversion de Sigismond, roi des Bourguignons. Il est compté parmi les poètes les plus remarquables de son temps. Comme Sidoine, il parle souvent des Bourguignons dans ses vers.

sous trois noms différents. On l'appelle d'abord Condat, de sa situation au confluent de la Bienne et du Tacon ; au VIe siècle, Saint-Oyan, du nom de l'abbé qui y institua une école florissante, et enfin Saint-Claude, en mémoire, des miracle que ce saint évêque y opéra.

Saint Romain (1), entraîné vers la retraite par le dégoût d'une société orageuse, *se retira vers* 425 dans les déserts les plus arides et les plus inaccessibles de nos montagnes, alors que Gondicaire régnait sur les Bourguignons. Il se fixa au fond de la gorge de Condat, sur le bord d'une fontaine appelée le Bugnon, ombragée par un noir sapin. Une bèche, un chapelet, quelques livres saints : voilà tout ce qu'il avait emporté pour se partager entre les travaux manuels, la prière et l'étude.

Autour de la cellule du pieux cénobite, de nombreux disciples se pressèrent, attirés par l'exemple de ses vertus, et l'humble ermitage, entouré de la faveur des rois bourguignons, devint bientôt une abbaye célèbre dans toute la chrétienté.

Saint Oyan, que l'on appelle aussi saint Eugende (2), le troisième successeur de Romain, et dont pendant plusieurs siècles le monastère s'honora de porter le nom, était versé dans les lettres grecques et latines ; il passait le jour au travail ou à la prière, et

(1) Saint Romain était né à Isernore, dans le Bugey, en 390; il passa une partie de sa jeunesse au collége de l'abbaye d'Aisnay, à Lyon; il avait trente-cinq ans lorsqu'il se retira à Condat. Romain mourut en 460 à l'âge de 70 ans.

(2) Oyan ou Eugende était né à Isernore, comme Romain; vers 449, il mourut en 510, âgé de 60 ans,

la nuit à l'étude. Il établit à Condat une école qui, dans les temps les plus désastreux de nos annales, resta toujours le dernier asile des sciences et des lettres. Elle était alors la seule école monastique qui eût quelque célébrité dans la Séquanaise celle de Luxeuil ne fut fondée que près d'un siècle plus tard, en 590. Saint Oyan eut le bonheur d'être secondé par saint Viventiole, dont la science était aussi variée que profonde, ainsi que nous l'apprend un des plus grands prélats de son siècle, Saint Avitus, évêque de Vienne, dont il avait su mériter l'estime et l'affection. Son enseignement eut un tel retentissement, qu'enlevé, pour ainsi dire, à sa paisible retraite, il fut placé par l'acclamation du peuple sur le trône épiscopal de Lyon, le premier des Gaules.

Il paraît qu'il y avait à Condat ce que nous appelons aujourd'hui un enseignement professionnel, où l'on apprenait à travailler le bois et à faire toute sorte de meubles aussi utiles qu'élégants; car Viventiole était lui-même très-habile dans cet art, et saint Avitus lui écrivait que la beauté des ouvrages que l'on fabriquait dans le monastère attirait les désirs des hommes dans cette solitude.

Entre tous les successeurs de saint Oyan, un des plus illustres fut certainement saint Claude. Il gouvernait avec sagesse son abbaye, lorsqu'il fut élu d'une voix unanime évêque de Besançon ; il accepta après quelque résistance, mais au bout de quelques années, il revint dans sa chère solitude, et se renferma de nouveau dans le monastère de Condat, où

il fit revivre le goût des bonnes études, alors négligées dans toute l'Europe (1).

Pendant que Condat croissait ainsi en célébrité, la Séquanaise, dévastée par les guerres et les invasions, était passée avec ses ruines et ses débris sous l'empire des rois francs, et à l'autre extrémité de la province, saint Colomban, sorti des déserts de l'Hybernie, fondait, vers 590, l'abbaye de Luxeuil (2), dont l'école, justement fameuse, devint le centre de toute la jeune noblesse. On y accourait des extrémités de la Gaule et de la Germanie; chacun s'honorait de l'avoir fréquentée, et ses cloîtres ne pouvaient suffire au nombre des disciples qui se pressaient dans le saint monastère. Mais, s'il fut le plus célèbre, il ne fut pas le seul de la province. C'est encore pendant cette période des rois bourguignons et mérovingiens qu'ont été fondées la plupart de nos grandes abbayes : Lancône, Baume, Saint-Lothain, Saint-Paul de Besançon et Lure, la fille de Luxeuil, dont elle partagea la gloire. Toutes, elles eurent leurs écoles qui prospérèrent sous la règle établie par saint Colomban et adoptée longtemps dans les monastères des Gaules.

(1) Saint Claude naquit à Salins, au château de Bracon, en 607; il était de l'illustre maison des sires de Salins. A l'âge de 20 ans, il était chanoine de l'église de Besançon. Il se retira en 639 au monastère de Saint-Oyan, dont il fut élu abbé en 637. Il resta quarante-deux ans à la tête de cette abbaye. C'est en 686 qu'il fut placé sur le siége épiscopal de Besançon, qu'il quitta sept ans après, en 693. Il mourut en 699 et fut enterré dans l'église de Saint-Oyan.

(2) Saint Colomban, né en Irlande vers 540, mort en 615, fonda le monastère de Luxeuil en 590. Il fonda encore dans la Séquanie le monastère d'Annegray et de Fontaine.

*Vie des Saints de Franche-Comté*, tome III, page 142.

Dans toutes ces écoles on continuait d'enseigner les sciences professées dans les écoles civiles, la rhétorique, la dialectique, la grammaire, la géométrie, l'astrologie. Le pape saint Grégoire-le-Grand, mort en 604, en fit de vifs reproches aux évêques; il défendit que les mêmes bouches consacrées aux louanges du Seigneur s'ouvrissent pour celles de Jupiter. Bientôt toute étude profane disparut; les saintes lettres, dans lesquelles on se renferma, consistaient à apprendre à lire les canons, l'ancien et le nouveau Testament, à chanter les psaumes et à administrer les sacrements. Encore cet enseignement si restreint disparut-il à son tour au milieu des invasions sarrasines et de l'anarchie qui signalèrent la fin de la première race. Sous les derniers Mérovingiens, il n'y avait plus d'écoles en France.

De ces nombreux monastères, la gloire et l'ornement de la province, nul ne fut épargné; Saint-Claude, Baume, Luxeuil, Lure, furent livrés au pillage et à l'incendie. Si quelques-uns échappèrent à la dévastation, que pouvaient être leurs écoles au milieu de ce bouleversement?

Mais Charlemagne monte sur le trône; dans sa mission providentielle, le grand empereur arrête au midi les Sarrasins, au nord les Saxons menaçant d'étouffer à sa naissance la civilisation chrétienne qui s'établissait sur les ruines du vieux monde romain. Lorsqu'il eut retrouvé dans Rome catholique la couronne des Césars, et qu'il eut fondé cet empire immense dont les provinces devinrent les royaumes modernes; lorsqu'il eut rendu la paix à l'Eglise, qu'il

eut jeté les bases de la société nouvelle, il voulut aussi reconstruire la science : il se hâta de rouvrir les écoles.

C'est encore une fois la religion qui aida à rallumer le feu sacré dont elle seule avait conservé quelques faibles étincelles. Pendant les jours de lutte et de tourmente, la science était restée cachée dans les monastères qui, jadis, lui avaient servi de berceau. Quand des jours meilleurs furent venus, elle en sortit de nouveau pour éclairer le monde. C'est au fond des cloîtres que le monarque alla chercher les savants religieux qui devaient l'aider dans son œuvre créatrice.

Par son capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 789, il ordonna que les écoles seraient établies dans les évêchés et les monastères.

« Ut scholæ legentium puerorum fiant; psalmos,
« notas, cantus, compotum, grammaticam, per sin-
« gula episcopia et monasteria discant. »

Il prescrivit les livres dont on devait se servir : « Sed soli canonici libri et catholici tractentur, et « sanctorum patrum legantur et tractentur. »

On voit que le grand roi adoptait les idées de saint Grégoire. Au dessous des écoles, il veut que les curés en forment d'autres dans leurs paroisses pour enseigner gratuitement les premiers commencements de la doctrine chrétienne, et les évêques le secondent en donnant des ordres à ce sujet. « Presbyteri per « villas et vicos scholas habeant », dit Théodulphe, évêque d'Orléans.

Enfin, cette organisation, qui ouvrait les sources

de l'instruction aux plus basses classes comme aux plus relevées, aux pauvres habitants des campagnes, comme aux habitants des villes, était couronnée par l'établissement d'une école impériale formée dans le palais même du souverain, appelée pour cela l'école palatine et destinée, à ce que l'on croit, à servir de modèle à toutes les autres.

C'était un système complet d'instruction publique approprié aux mœurs du temps.

Sous ce grand règne, qui est celui des lois, du génie et des lettres succédant au triomphe honteux de l'ignorance et de la barbarie, la Bourgogne jouit d'une paix profonde, et son clergé s'associa avec zèle au mouvement intellectuel imprimé par Charlemagne à ses états.

Condat, Luxeuil, Lure, objets de la prédilection du monarque, comblés des dons de sa royale munificence, sortirent de leurs ruines, et rouvrirent leurs écoles qui furent plus que jamais la gloire de la province.

Louis-le-Débonnaire seconda merveilleusement les intentions de son père. C'est sous le règne de ce prince qu'un grand changement s'accomplit dans les monastères des Gaules. Saint Benoît d'Aniane substitua une règle nouvelle à celle de Colomban. Ses réformes et son zèle lui acquirent une telle réputation que Louis l'établit chef et supérieur de tous les monastères de son vaste empire (1). Si, comme le

(1) Saint Benoît d'Aniane, qu'il ne faut pas confondre avec saint Benoit, chef de l'ordre des Bénédictins, naquit en Languedoc en 750. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et fonda une règle dans

pensent le père Mabillon et Dunod, saint Benoît d'Aniane est le même que saint Eustiche qui fut abbé de Baume; c'est encore dans notre province, où avait commencé la règle de saint Colomban, qu'est née celle de saint Benoît, qui s'étendit bientôt dans toute la France, et qui eut une si grande influence sur les sciences et sur les lettres.

La nouvelle règle, mêlant sagement aux exercices de piété la culture des terres, les travaux littéraires et l'enseignement, prescrivait aux moines les plus instruits de chaque monastère de consacrer au moins trois heures de chaque journée à l'instruction de la jeunesse.

Les antiques monastères de la Séquanaise, rétablis et enrichis par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, adoptèrent avec empressement la réforme nouvelle, et de ces pépinières fécondes sortirent un grand nombre de maîtres savants qui portèrent au loin leur réputation et celle de la province. Je citerai seulement Angesise (1) Angelôme (2) qui figurent avec honneur entre les savants docteurs du IXe siècle et qui ajoutèrent encore à la gloire de l'école de Luxeuil; Mannon, abbé ou prieur de Condat (3), que

laquelle étaient combinées celles de saint Benoît, de saint Pacôme et de saint Basile. Quant à son identité avec saint Eustiche, abbé de Baume, voyez *Ann. Bened*, tome II, livre 29, n° 10, pages 452 et 361. — DUNOD, *Hist. de l'abbaye de Baume*, page 121.

(1) Angesise fut abbé de Luxeuil en 819. C'est lui qui recueillit, en 827, les capitulaires de Charlemagne. Il est le fondateur de la fameuse abbaye de Fontenelle, en Normandie. Louis-le-Débonnaire lui confia plusieurs ambassades importantes.

(2) Angelôme, religieux de Luxeuil, vivait au commencement du IXe siècle. Il est auteur de plusieurs commentaires sur la Bible.

(3) Mannon, abbé ou prieur de Saint-Oyan, est né aux environs

son grand savoir appela, sous Charles-le-Chauve, à diriger l'école palatine où il se montra le digne successeur d'Alcuin et d'Origène. Après avoir enseigné dans le palais des rois, il revint dans sa retraite de Condat où il oublia, en traduisant Aristote, les grandeurs de la Cour impériale.

Mais la guerre n'était point finie entre la barbarie et la civilisation. A son lit de mort, Charlemagne avait prévu les ravages que feraient après lui les ennemis que son bras puissant contenait à peine; il en versa des larmes généreuses que l'histoire a recueillies. Toutefois, il avait donné à l'édifice élevé par ses mains des fondements trop solides pour qu'il pût être aisément renversé.

Comme le fier Sicambre, les nouveaux hommes du Nord, domptés par le christianisme, courbèrent leurs têtes altières, et se firent les enfants et les défenseurs de cette France qu'ils avaient ravagée.

Notre province eut encore sa part dans ces nouveaux désastres; elle fut dévastée tour à tour par les Normands et par les Hongrois; puis vinrent les guerres féodales, qui ne lui furent pas moins funestes. Mais dès que la tranquillité se rétablissait, de pieuses mains restauraient les monastères détruits

de cette ville, probablement dans la commune qui porte encore aujourd'hui le nom de *Prémanon*. Il fut un des plus savants hommes du IXᵉ siècle. Il dirigeait l'enseignement de l'abbaye lorsque Charles-le-Chauve le plaça à la tête de l'école du palais, position éminente qu'il conserva sous le règne de Louis-le-Bègue; cette école touchait à ses derniers jours; il en est le dernier des maîtres dont le souvenir soit à conserver. Après la mort de Louis-le-Bègue, Mannon revint s'ensevelir dans l'abbaye du Mont-Jura; c'est alors qu'il traduisit et commenta plusieurs ouvrages d'Aristote; il mourut en 880 ou 881.

ou saccagés, et en élevaient de nouveaux. La promptitude et la facilité avec lesquelles les études y florissaient aussitôt, faut voir combien le terrain leur était favorable. Jamais les fondations pieuses ne furent plus nombreuses en Bourgogne que dans ces temps déplorables.

L'excès même des calamités engageait les grands de la terre à chercher le repos au sein de la religion. Ainsi Bernon, de la famille de nos comtes, et qui tenait à celle de Charlemagne, abandonna la cour pour embrasser la vie monastique vers 888; il fonda la célèbre abbaye de Gigny et plusieurs autres monastères (1). Il releva de ses ruines celui de Baume, détruit par les Sarrasins ou par les Normands, et y fit refleurir la discipline et la piété des temps primitifs.

Auprès de lui se réfugia Odon, seigneur tourangeau qui, comme lui, avait préféré le cloître au monde. Il parcourait la France, cherchant, au milieu du relâchement général qui régnait alors, un monastère qui eût conservé l'observance d'une vie régulière. C'est à Baume (2) qu'il le trouva; il s'y fixa. Sa réputation l'y avait précédé : il avait enseigné

(1) Bernon était, dit-on, fils d'Odon, beau-frère de Louis-le-Bègue. Il jouit d'une grande célébrité. On peut, dit un écrivain, quoiqu'il ne fut pas évêque, l'assimiler à un prélat à cause du grand nombre de monastères qu'il gouvernait.

C'est en 888 ou 889 qu'il fonda l'abbaye de Gigny.

Guillaume I[er], duc d'Aquitaine, ayant fondé en 910 la célèbre abbaye de Cluny, choisit Bernon pour en être le premier abbé.

Bernon mourut en 927 en grande odeur de sainteté.

(2) Baume-les-Messieurs, près Lons-le-Saunier, qu'il ne faut pas confondre avec Baume-les-Dames, département du Doubs; le monastère fut fondé probablement par saint Lothain, dans le VI[e] siècle.

avec un succès qui l'avait rendu fameux dans les plus grandes écoles du temps, à Sens, à Aurillac, à Tours; aussi Bernon l'accueillit avec une sainte joie, et réclama ses savantes leçons pour les jeunes clercs de son abbaye (909). Ce fut l'âge d'or de l'école de Baume (1), *la troisième de nos grandes écoles monastiques.*

Vers ces mêmes temps, Adson (2) et Constance (3)

(1) Odon naquit à Tour en 879; c'est en 909 qu'il se retira à Baume. Il fut le second abbé de Cluny après Bernon, mort en 927. Plus tard, il succéda à Guy, neveu de Bernon, qui avait remplacé son oncle à Baume. Sa sainteté et ses lumières répandirent beaucoup d'éclat sur les maisons qu'il dirigea; son zèle pour la discipline le fit appeler dans un grand nombre de monastères qu'il soumit à une réforme exacte.

Le saint abbé mourut en 942 à Tours, auprès du tombeau de saint Martin.

(2) Adson, 36e abbé de Luxeuil en 960, naquit dans les montagnes du Jura, auprès de Condat; ses parents l'offrirent de bonne heure au monastère de Luxeuil, où il nous apprend lui-même que son enfance fut nourrie des principes de la philosophie. Il figura avec éclat parmi les savants de son temps. Plusieurs évêques le chargèrent d'organiser les écoles dans leurs diocèses. Il a écrit plusieurs ouvrages; le plus célèbre est un traité sur l'Ante-Christ, composé, dit-on, à la demande de la reine Gerbeye, épouse de Louis-d'Outremer. On le trouve dons les Œuvres d'Alcuin et de Raban Maure, auxquels il fut longtemps attribué à cause de la pureté de son style.

(3) Constance dirigeait l'école de Luxeuil vers la fin du xe siècle et le commencement du xie; il mourut en 1015. Il avait une haute réputation comme professeur et comme écrivain. On lui attribue un ouvrage curieux sur les propriétés des liquides, l'eau, le vin, l'huile, etc. Cet ouvrage, retrouvé en 1477 à Cahors, a été malheureusement perdu depuis. Gudin, disciple de Constance, a voulu, dans ses vers, éterniser les regrets que lui inspirait la mort de son maître, dont il vante la science et la douceur pour ses élèves dans le style ampoulé du temps :

« Plangat oriens, et auster, occidens et aquilo...
« Mœret, plebs luxoviensis planctibus piissimis...
« Et mœrore fatigata, luget, urbs Chrisopolis,
« Firma Stephani triumphis, vallo cincta fluminis.

soutenaient encore dignement l'honneur de l'école de Luxeuil, et leurs savantes leçons attiraient la jeunesse studieuse de Lyon, d'Autun, de Langres, de Besançon et de Strasbourg. Mais ils sont les derniers hommes qu'ait produits l'abbaye; avec eux finit la gloire littéraire de Luxeuil.

Ainsi, dans ce xe siècle, si justement appelé le siècle de fer, alors que le voile de l'ignorance s'étendait sur l'Europe entière, le flambeau de la science, prêt à s'éteindre, répandait encore dans notre patrie une dernière et noble lueur, et dans le naufrage général, c'est un honneur pour l'école de Luxeuil d'avoir succombé une des dernières.

Au reste, les beaux jours de nos écoles monastiques étaient passés, elles jetèrent peu d'éclat dans les siècles suivants. Celles de Besançon conservèrent seules quelque réputation au milieu de l'engourdissement général. Zacharie de Chrysopole (1) dirigeait celle de Saint-Jean; à la tête de celle de Saint-Paul était le fameux Gerland (2) le dernier des comtois, dit M. Clerc, dont les lettres aient gardé la mémoire jusqu'à Guillaume de Saint-Amour.

Sans doute, la plupart des savants docteurs dont

(1) Zacharie de Chrysopole vivait dans le xiie siècle. C'est à tort qu'on l'a confondu quelquefois avec un autre Zacharie de Chrysopole, auteur de la *Concorde* (Concordance) *des quatre évangiles*; ce dernier était anglais et fut évêque de Parme, qui avait pris le nom de *Chrysopolitana*.

(2) Gerland, contemporain de Zacharie, mourut en 1149. Il jouit d'une grande réputation. Il est auteur d'un ouvrage qui a répandu le plus grand jour sur le droit canon, en l'expliquant par l'autorité des premiers Pères de l'Eglise. *Candela juris pontifici.* Le flambeau du droit ecclésiastique.

je viens de rappeler les noms, ne sont guères connus aujourd'hui que des érudits, et cependant dans leur temps ils brillèrent d'un vif éclat ; ils font partie de la gloire de notre province ; et lorsque j'écris l'histoire de nos vieilles écoles monastiques, aurais-je pu ne pas parler de ces hommes éminents qui ont tant contribué à les illustrer par leur enseignement ?

## V

### Université du comté de Bourgogne.

Quelle que fut la célébrité des écoles de nos provinces, elles étaient éclipsées par celles de la capitale de la monarchie française. Paris était dès lors la ville des lettres par excellence. La jeunesse y accourait de toutes parts, même des pays étrangers, pour entendre les leçons de ses habiles professeurs. Les maîtres se multiplièrent en proportion du nombre des disciples. Insensiblement ils formèrent, suivant l'usage d'alors, une corporation qui eut ses chefs, ses règlements et ses prérogatives. Telle est l'origine de cette grande université de Paris, la plus savante et la plus glorieuse des universités de France. Philippe-Auguste en est regardé comme le fondateur, à cause des privilèges nombreux qu'il lui accorda.

Un des premiers et des plus illustres recteurs de l'Université naissante fut un franc-comtois, Guillaume de Saint-Amour, non moins célèbre par ses

talents et par son éloquence, que par ses vertus, son exil et ses malheurs (1).

Bientôt les provinces, même celles qui ne faisaient point partie de la monarchie française, voulurent avoir leur université à l'instar de celle de Paris. Otton IV, comte palatin de Bourgogne (1278-1302), avait pris en France l'idée d'une université. Il en établit une à Gray par lettres patentes données à Paris le 12 août 1287. On ne croyait point alors qu'une telle institution pût avoir lieu sans l'autorisation du pape; aussi Otton eut-il soin de faire approuver la création de son université par une bulle de Nicolas IV de 1291.

« Le prince Otto lui choisit son siége en la ville « de Gray, laissant la ville de Dole pour le logis des « courtisans et des seigneurs suivant sa court, avec « lesquels il ne semblait pas que les escholiers se « peussent facilement comporter, et pour ce que les « réjouissances presque assidues de la court donne« raient aux études une bien grande débauche (2). »

Cependant, malgré la bulle pontificale, il ne paraît pas que les intentions d'Otton aient été entièrement

(1) Guillaume de Saint-Amour naquit, en 1200, dans la petite ville de Saint-Amour, dont il prit le nom, suivant l'usage du temps.

Devenu recteur de l'université de Paris, il seconda puissamment son ami Robert de Sorbon dans la fondation de cette maison devenue si célèbre sous le nom de Sorbonne. Ses querelles avec les ordres mendiants qui empiétaient sur les privilèges de l'Université, et son fameux livre *Des périls de ces derniers temps*, ont eu un grand retentissement. Il fut exilé à Saint-Amour par le Pape Alexandre IV, qui condamna son ouvrage. Clément IV le releva de toute les censures prononcées contre lui. Il mourut en 1272.

(2) GOLLUT, cat. 250, édition de 1846, Javel, Arbois.

réalisées, car on lit dans la bulle de Martin V, dont nous parlerons tout-à-l'heure, ces paroles, en parlant de l'université de Gray : *hoc studium generale nondum ibi inceptum*. Quoi qu'il en soit, l'Université du comté de Bourgogne, par la date de sa fondation première, est la quatrième de celles qui furent établies en France; elle ne le cède en ancienneté qu'à celles de Paris, de Toulouse et de Montpellier.

C'est à Philippe-le-Bon, souverain des deux Bourgognes (1419-1467), l'un des plus puissants princes de son temps, qu'il était réservé de consolider l'institution d'Otton et de lui donner tout l'éclat dont elle était susceptible, ce qui lui mérita le surnom glorieux de *Restaurateur des lettres*. Il venait de rendre sédentaire à Dole le parlement de son comté de Bourgogne; c'est encore dans cette ville qu'il transporta le siège de son Université, en l'année 1421. Il obtint du pape Martin V une bulle qui approuvait cette translation.

Les états de la province, réunis à Salins, au mois d'avril 1423, votèrent avec empressement un don gratuit de 9,693 livres, destiné à la formation et à l'entretien d'un établissement qui devait être une des gloires de la Franche-Comté.

Par lettres patentes, données à Dijon au mois de juillet 1424, Philippe-le-Bon dit « que le pape Mar-
« tin V ayant érigé à sa prière une étude générale
« dans la ville de Dole, et ayant accordé à cette ins-
« titution tous les droits, honneurs et privilèges, au
« spirituel et au temporel, dont jouissaient les autres
« universités, de l'avis de plusieurs prélats, barons,

« et autres ses conseillers, il prend sous sa protec-
« tion et sauvegarde cette université, ses suppôts et
« leurs biens, la dédie à Dieu, à la bienheureuse
« vierge Marie et à tous les saints. »

Les statuts et règlements donnés à la nouvelle université furent à peu près les mêmes que ceux de l'Université de Paris. Le corps universitaire comprenait :

1° L'archevêque de Besançon, qui en était en cette qualité le chancelier né. Il commettait un vice-chancelier pour conférer sous son autorité les degrés aux élèves qui y étaient admis.

2° Le premier président du parlement, qui depuis l'établissement des concours en fut le président.

3° Trois distributeurs. Trois notables bourgeois furent chargés d'administrer les biens de l'Université, et d'en *distribuer* les revenus à chaque professeur, en proportion des gages qui lui étaient attribués, de là leur nom de *distributeurs*. Ces emplois n'existaient point dans les autres universités ; ils étaient particuliers à celle de Dole. Ils furent d'abord tout-à-fait subalternes. Mais, dans la suite, les souverains augmentèrent leurs attributions, et firent de cette place une des plus importantes de l'Université. A partir de l'année 1500 environ, ils furent chargés de nommer et d'instituer les professeurs, ce qui les mit en tel honneur que leur office fut recherché par des personnes de la plus haute condition. Ils conservèrent leur importante prérogative jusqu'à l'année 1617, que l'on décida que les chaires seraient données au concours. Cependant ils restèrent jusqu'à la fin au

nombre des premiers fonctionnaires de l'Université.

4° Le recteur, auquel on donnait la qualification de *Magnifique*. Il était le chef de l'Université et avait sur tous ses membres une autorité disciplinaire très-étendue. Il était élu par le *collége*, assemblée qui se composait des hauts fonctionnaires de l'Université; mais son élection devait être approuvée par le corps universitaire tout entier. Dans les premiers temps, le recteur n'était élu que pour six mois; à partir de 1473, ses fonctions furent annuelles.

5° Un procureur général et un procureur particulier de chaque faculté. Ils remplissaient les fonctions de syndics : le procureur général pour toute l'Université, et chaque procureur particulier pour la faculté qui l'avait nommé.

6° Les professeurs. Il y en eut d'abord dix-sept :

Deux professeurs de théologie;

Deux de droit canon;

Quatre de droit civil;

Deux de médecine;

Sept pour la faculté des arts.

Ce nombre varie souvent dans la suite; l'Université, lorsque ses propres ressources ou la munificence des souverains le permettaient, appelait à titre de professeurs surnuméraires des savants étrangers, dont la réputation attirait de nombreux auditeurs.

Les traitements, ou les gages des professeurs, comme on disait alors, varièrent aussi suivant les temps et les circonstances, et il serait assez difficile de les indiquer d'une manière précise.

7° Les étudiants. Ils étaient de deux sortes, les élèves nobles et les élèves ordinaires.

Pour être admis au rang des élèves nobles, il fallait être gentilhomme, avoir un appartement en ville, ou être en pension chez un professeur. Il fallait de plus avoir un train de maison convenable, un cuisinier et deux domestiques : ces deux derniers devaient suivre leur maître dans la ville et à l'Université. L'élève noble était obligé d'avoir auprès de soi un compagnon d'étude, qui n'était pris que pour l'aider dans ses travaux ; la mesure n'en était pas moins libérale, puisqu'elle facilitait à de pauvres étudiants les moyens de suivre les cours de l'Université. Les élèves qui logeaient chez un professeur étaient dispensés de l'entretien d'un compagnon. Les élèves nobles jouissaient de grands privilèges ; ils étaient de droit membres du collége, et avaient un rang distingué dans les cérémonies. Deux docteurs étaient chargés de vérifier les titres de noblesse et d'en rendre compte au collége, qui seul avait le droit d'en décider ; on se montrait très-sévère sur les preuves. Les statuts antérieurs de Montpellier nous offrent des dispositions tout-à-fait semblables ; mais nous ne voyons point qu'il y ait eu d'élèves nobles dans les autres universités.

Les étudiants ordinaires étaient admis par le recteur ; le bailly de Dole était conservateur-né des privilèges de l'Université, qui étaient à peu près les mêmes que ceux qui étaient accordés à toutes les universités.

Les degrés qui se conféraient à Dole étaient ceux de maître ès-arts, de bachelier et de docteur.

La licence et le doctorat se conféraient avec beaucoup d'éclat. Le parlement et les personnes les plus

considérables de la ville y étaient invités, et ne manquaient point d'y assister; les parents et les amis de l'aspirant y accouraient avec empressement. Le recteur, le collége et les étudiants se rendaient à son logis, à l'heure marquée, et l'accompagnaient, précédés de hautsbois, au lieu où il devait prendre le grade. Là, après avoir prêté le serment d'usage, fait sa harangue et sa leçon, répondu aux questions des examinateurs, il régalait l'assistance avec des dragées que les bedeaux présentaient dans des coupes d'argent, et du vin de Beaune servi par les valets. Ensuite, il recevait des mains du vice-chancelier les ornements symboliques du degré qui lui était conféré. Après cette cérémonie, le nouveau gradué était reconduit chez lui par le même cortège qui l'avait amené et partout sur son passage il était accueilli par les acclamations de la population.

Il y avait pour chaque acte des repas prescrits par les statuts; les maîtres ès-arts et les bacheliers en furent dispensés plus tard; ils étaient invités cependant à faire cette honnêteté à leurs parents et à leurs amis. Les licenciés et les docteurs furent encore pendant quelque temps obligés de donner, après leur réception, un repas au collége, et d'y faire boire du vin de Beaune; on les en dispensa dans la suite, moyennant une certaine somme qu'ils payaient à l'Université, s'ils n'aimaient mieux donner le repas *ut decet*, disait le statut.

Les professeurs et les régents devaient également un banquet à l'occasion de leur installation.

Le grand sceau de l'Université représentait la Vierge, saint Pierre et saint Nicolas, sous des pavillons, et l'écu de Bourgogne aux pieds de la Vierge. Sur le petit sceau, était gravé un soleil rayonnant, surmonté d'une tête couverte d'un chaperon de docteur. Ses armoiries étaient de gueules, au bras vêtu d'or, mis en pal, sortant, du haut de l'écu, d'un nuage d'argent, et tenant à la main de carnation, un livre fermé.

Tels étaient les principaux statuts de l'Université; nous avons rapporté surtout ceux qui font connaître les mœurs et les usages des vieux temps.

Au mois de juillet 1424, les écoles furent ouvertes pour la première fois, en présence d'un immense concours et d'une nombreuse jeunesse des deux Bourgognes, de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas, venue pour en suivre les cours.

Quoique la bulle du pape Martin V eût érigé à Dole une étude générale en toutes les facultés licites, on n'y institua d'abord que les trois facultés des arts, de droit et de médecine, les seules que le pape eût nommées dans sa bulle. Sur les réclamations du recteur et des professeurs, appuyées par Philippe-le-Bon, Eugène IV compléta l'enseignement par l'établissement d'une faculté de théologie (septembre 1437).

L'Université étant alors entièrement constituée, le duc Philippe, par lettres du 15 décembre de la même année, voulant assurer l'avenir de cette grande institution, « déclairat qu'elle serait permanente à « Dole; qu'icelle n'en serait jamais retirée; haiant « recogneu à l'effect que là plus commodément elle

« serait qu'en autre lieu de ses paiis, à cause de la « commodité que recepvront les escholiers par la « présence de la court (le parlement). qui environ ce « temps-là fut instituée en la même ville, afin que « les escholiers puissent adioindre à la théorie l'u- « sage et practique judiciaire, qui est la plus certaine « explicatrixe des lois. Soinct que la commodité de la « nourriture, par l'abondance des vivres nécessaires « en tout lieu qui reçoit fréquence de gens de moien « et qualité, estait sans comparaison plus grande en « la dicte ville qu'en nulle autre de son paiis (1). »

Dès sa fondation, l'Université prospéra sous le régime que nous venons de faire connaître. Son éclat se soutint jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy en 1477. Mais alors la province fut envahie par les troupes de Louis XI, qui voulait dépouiller de ses états Marie de Bourgogne, fille et légitime héritière de Charles. Les cours continuèrent cependant jusqu'en 1479, que la ville fut prise et saccagée par l'armée française. Les écoliers se dispersèrent; les professeurs furent tués ou faits prisonniers; les bâtiments et les registres furent incendiés; l'Université n'existait plus.

Par une déclaration donnée au château du Plessis-les-Tours, au mois de juillet 1480, Louis XI transféra cet établissement à Poligny, « avec tels droits, gages, « salaires, émoluments, privilèges, franchises, li- « bertés pour tous les suppôts, dont ils jouissaient, « lorsque cette école était à Dole, sans différence au-

(1) Gollut, col. 232.

« cune, pour les docteurs régents de théologie, droit « canon, droit civil, arts et médecine. »

Nous ne savons si cette ordonnance reçut un commencement d'exécution; ce qui est certain, c'est qu'après la paix, qui fut signée en 1482, entre Louis XI et Maximilien, dès que Dole commença à renaître de ses ruines, son premier soin fut de travailler à relever son Université. Ses magistrats pensaient avec raison que c'était le meilleur moyen de repeupler leur ville et de lui rendre son ancienne importance.

Charles VIII, qui jouissait du comté de Bourgogne, en vertu de son mariage projeté avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, donna, à la demande des habitants de Dole, des lettres patentes, en date du 8 mars 1484, par lesquelles il rétablissait et raffermissait la création de Philippe-le-Bon. Cependant, quelques années s'écoulèrent avant qu'elles reçussent leur entière exécution, car ce ne fut qu'en 1490 que l'Université fut solennellement ouverte une seconde fois.

C'est alors que, pour donner plus de lustre à cette grande institution, on fonda une nouvelle chaire de droit civil qui serait donnée à un jurisconsulte étranger d'une grande réputation. Ce fut ce qu'on appela le *professeur surnuméraire*. Pierre Fabri, Jean Vignod, Mercurin d'Arbois, plus connu sous le nom de Gatinare, occupèrent successivement la chaire nouvelle. Les brillants succès que ce dernier obtint dans son enseignement furent la cause de sa haute fortune : il fut élevé d'abord à la dignité de premier Président

du parlement de la Franche-Comté, ensuite à celle de chancelier de l'empereur Charles-Quint, et enfin au cardinalat (1).

Philippe-le-Bon, qui aimait les lettres, se montra disposé à protéger l'Université; étant à Dole en 1502, il assista à l'exercice public, à la suite duquel Messire Pierre de la Baume, pronotaire apostolique, chanoine et comte de Lyon, reçut le grade de docteur en théologie. L'archiduc conféra au récipiendaire les ornements du degré de docteur; il prit même part à la dispute scolastique, et fournit au candidat, par une question sagement proposée, l'occasion de développer les principes de l'église catholique sur le dogme de l'éternité des peines et sur celui du purgatoire.

Après cette réception, le recteur présenta au prince un diplôme de docteur en droit civil, dont le texte, gravé en lettres d'or et orné de superbes vignettes, était renfermé dans une boîte de vermeil.

L'archiduc reçut avec bienveillance l'offrande du recteur et dit :

« Chiers amés et féaux,

« Bien que nous ne soyons aucunement docte, si « tenons en estime iceux qui sont tels, tant est qu'a- « gréons la patente qu'offrés à nous, tout ainsi qu'ont « fait ceux du comté de Flandre; entendant et notre « plaisir estant que nos chières filles de Dole et de « Louvain cheminent à l'instar l'une de l'autre. »

(1) Gattinare est sans contredit une des plus grandes célébrités de la Franche-Comté. Quoiqu'il soit né vers 1470 à Gattinare, petite ville de Piémont, il est hors de doute que sa famille était originaire d'Arbois. Il mourut en 1530.

On a beaucoup abusé depuis, et surtout de notre temps, des diplômes honoraires offerts non-seulement aux princes, mais aux célébrités du moment : alors c'était une distinction dont on n'était pas si prodigue, et à laquelle les souverains eux-mêmes attachaient un grand prix.

A la suite de cette séance mémorable, le prince, par lettres patentes données de l'avis du parlement, confirma les droits et privilèges accordés à sa *fille* l'Université par Philippe-le-Bon en 1424.

Une nouvelle ère de prospérité semblait donc réservée à ce grand corps, lorsqu'une mort prématurée enleva Philippe-le-Beau en 1506.

Le Comté de Bourgogne passa à sa sœur, Marguerite, archiduchesse d'Autriche.

Cette princesse, qui habitait la Flandre, se préoccupait peu, paraît-il, de l'état des lettres en Franche-Comté. Elle ne tint pas la promesse qu'avait faite son frère de rétablir la dotation de l'Université, dont les revenus étaient bien réduits depuis les désastres de 1479. Aussi le nombre des professeurs diminua et bientôt celui des élèves. Cependant l'archiduchesse envoya en 1509 le fameux Cornélius Agrippa pour professer la théologie et la langue hébraïque. Il lui échappa dans son enseignement quelques propositions *mal sonnantes;* les cordeliers, jaloux de sa réputation, l'accusèrent d'hérésie. Agrippa écrivit pour se justifier, mais voyant que ses affaires prenaient une mauvaise tournure, il quitta Dole, sans avoir pu, malgré ses talents, relever l'Université, qui

continua à péricliter jusqu'à l'avènement de Charles-Quint (1).

Ce prince, qui affectionnait la Franche-Comté, résolut de rendre sa prospérité passée à cette antique institution. Il y fut encore excité par Perenot de Grandvelle, son chancelier, ancien élève de l'Université de Dole. Par ses lettres patentes données à Gand (8 mai 1531), il prescrivit plusieurs mesures qui avaient pour objet non-seulement de maintenir, mais encore d'augmenter les prérogatives de sa *fille* de Dole.

Il ordonna que les gradués en cette ville auraient la préséance dans la province sur ceux qui auraient pris leurs grades ailleurs, et qu'ils seraient préférés et favorisés pour les affaires et bénéfices des pays de Bourgogne et de Charolais. Il augmenta les revenus de l'Université, ce qui permit de remplir toutes les chaires et d'y appeler des hommes d'un mérite incontesté. On put offrir mille livres par an, somme considérable pour le temps, à un professeur en droit surnuméraire, dont la chaire était inoccupée depuis Agrippa. Nicolas Belloni, célèbre jurisconsulte italien (2), fut indiqué par le chancelier Perenot de Grandvelle lui-même pour cette place importante. Ses successeurs, jusqu'à la fin du XVIe siècle, furent

(1) Agrippa naquit à Cologne en 1486. Il fut un des plus savants docteurs du moyen-âge. Mais il donna dans toutes les erreurs de l'alchimie et de l'astrologie, ce qui le fit accuser de magie et de sorcellerie. Il fut mis plusieurs fois en prison pour ses opinions ; il mourut dans un hôpital de Grenoble, en 1534.

(2) Nicolas Belloni était d'une famille patricienne de Casal. Son mérite comme professeur lui valut d'être nommé conseiller au Sénat de Milan.

de même empruntés à l'Italie, dont les écoles de droit jouissaient alors d'une grande réputation. Il faut en excepter cependant Etienne Stratz, natif de Salins, successeur immédiat de Belloni (1).

Grâce aux talents de ces hommes éminents, Dôle vit renaître les beaux jours de ses écoles. Une nombreuse jeunesse y afflua de toutes les provinces des vastes états de Charles-Quint. Les étudiants de haute naissance venaient se faire inscrire au rang des classes nobles : c'étaient des princes et des ducs des maisons souveraines de Bavière et de Bade, des comtes, des barons d'empire et de simples gentilshommes. « La réputation de l'université de Dole s'é« tendait au loin, dit un auteur contemporain, et « l'on ne saurait dire en vérité quel pays de l'Eu« rope ne lui envoya pas d'élèves. »

Les hommes les plus doctes s'honoraient d'être comptés parmi ses professeurs, et de son côté la savante corporation se glorifiait de nommer entre ses membres Jean de Saint-Mauris (2) les deux frères

(1) Etienne Stratz, de Salins, fut professeur surnuméraire en 1555. Il fut récompensé des succès de son enseignement par une place de Conseiller au Sénat de Brabant.

(2) Jean de Saint-Mauris appartenait à l'une des plus illustres familles de la province. Après avoir été professeur en droit civil, il fut successivement conseiller au parlement de Dole, conseiller d'Etat, président du Conseil des finances en Flandre, et ambassadeur en France pour l'Espagne. Il prit sa retraite en 1554 et mourut très-âgé.

La famille de Saint-Mauris a donné à l'Université deux distributeurs et plusieurs autres professeurs, entre lesquels il faut nommer Claude de Saint-Mauris, seigneur de Falletans. Il est auteur de la *Pratique ju diciaire*, ouvrage qui devint réglementaire dans le pays,

Claude et Jean Chifflet (1), Louis de Marenches, qui ne cessa d'occuper sa chaire que lorsqu'il devint avocat général au parlement.

Disons à la gloire de leur temps, que pour tous ces hommes éminents, l'enseignement fut la voie des honneurs et que beaucoup d'entre eux parvinrent aux premières dignités de l'Eglise et de la magistrature.

Mais les noms de tous les professeurs franc-comtois et italiens furent éclipsés par celui de l'auteur de la *Révision de la coutume de Paris*. Charles Dumoulin (2) une des gloires du barreau français.

jusqu'à la publication, faite en 1684, de l'ordonnance de Louis XIV, de 1667.

Une branche de cette noble famille subsiste encore aujourd'hui, et habite le château de Bouchar, non loin de Saint-Amour.

(1) Claude Chifflet fut professeur de droit à Dole en 1541; il mourut en 1580, avec la réputation d'un des plus savants jurisconsultes de son temps. Il a écrit plusieurs ouvrages très-estimés. Jean Chifflet, frère du précédent, savant médecin, professa également à Dole vers le même temps. La famille Chifflet a donné à l'Université un recteur, Laurent Chifflet, qui fut honoré par Charles-Quint du titre de comte Palatin et de conseiller aulique en 1555. Il fut conseiller au parlement de Dôle en 1560.

Elle peut se vanter d'un genre d'illustration qu'elle ne partage avec aucune autre, celui d'avoir produit dans le cours de deux siècles, le XVIe et le XVIIe, douze écrivains qui tous ont enrichi notre littérature par des ouvrages justement estimés. Voltaire n'en connaissait que six, et cependant il cite ce fait, dans son histoire du siècle de Louis XIV, comme un phénomène littéraire.

(2) Dumoulin (Charles), né à Paris en 1500, mort en 1556. Il embrassa le protestantisme : si nous en croyons le président de Thou, il serait revenu à la religion catholique avant de mourir. Persécuté pour ses opinions, il eut une existence très-aventureuse. Quoi qu'il en soit, il était un des premiers jurisconsultes de son siècle. On a peine à comprendre comment Philippe II, si ardent catholique, voulait attacher un protestant à son Université. Il y a là quelque chose qui n'est pas clair.

Forcé de quitter sa patrie pour avoir écrit contre la fiscalité romaine, il vint à Dôle, sur l'invitation du comte de Montbéliard. Dès qu'on connut l'arrivée du professeur dont le nom retentissait dans toute l'Europe, le parlement, le magistrat et l'Université, le pressèrent de leur accorder quelques lectures publiques (1). Dumoulin, flatté de l'accueil qu'il avait reçu, se rendit à cette invitation ; il fit quatre lectures solennelles, en novembre 1555 et en janvier 1556. Une cinquième fut annoncée ; mais le comte de Montbéliard, qui désirait se servir des conseils du savant jurisconsulte dans une affaire qui lui était survenue, obtint, quoique avec peine, que Dumoulin viendrait passer quelques jours à Montbéliard. Là, il n'épargna aucune promesse pour l'engager à s'y fixer. N'ayant pu y parvenir, il le fit enfermer au château de Blamont, et ne lui rendit la liberté qu'à la suite des réclamations du parlement, de l'Université et de Charles-Quint lui-même. Dumoulin, de retour à Dôle, y reprit ses leçons au mois de mai suivant.

Cependant Philippe II, qui avait succédé à Charles-Quint sur le trône d'Espagne, informé de l'enthousiasme qu'occasionnaient les lectures de Dumoulin, et désirant le retenir dans ses états, lui fit offrir deux mille francs de traitement et des titres d'honneur, s'il voulait rester à Dôle ou accepter la première chaire de droit de l'université de Louvain ; Dumoulin, que sa captivité de Blamont n'avait point éclairé sur

(1) On sait que les leçons des professeurs des universités étaient appelées *lectures*. On donnait le nom de *lecteurs du Roi* ou de *lecteurs royaux* aux professeurs du collége de France.

le danger de résister aux désirs du prince, qui ne sont le plus souvent que des ordres déguisés, refusa d'obéir à ceux de Philippe II ; celui-ci, mécontent, lui fit signifier l'ordre de sortir sous trois jours du comté de Bourgogne.

Cette injustice irrita tellement les élèves, qu'ils auraient démoli l'école de droit si Dumoulin lui-même ne les eût apaisés en leur promettant de leur faire une nouvelle leçon avant son départ. C'est celle que l'on retrouve dans ses œuvres sous ce titre singulier :

« Novus intellectus quinque legum, quas Carolus « Molinœus in exitu Dolâ, auditoribus suis, caligatus « et petasatus delineavit, die Lunœ 15 decembris « anni 1556 (1). »

Ce qu'il faut surtout remarquer dans cette affaire et dans celle de Montbéliard, ce sont les procédés sommaires à l'usage des princes d'alors : tout n'est pas à regretter dans le bon vieux temps.

En quittant Dole, Dumoulin fit quelques leçons à Besançon, qui, depuis longtemps, désirait obtenir une université. Un moment elle avait cru réussir : sous l'empereur Ferdinand Ier, en 1561, une bulle de Pie IV lui avait accordé une étude (*studium generale*) pour la théologie, le droit canon, le droit civil et la médecine. La ville de Dôle réclama avec instance pour empêcher l'établissement d'une université si voisine. Un bref du pape Pie V, de 1566, révoqua

(1) *Nouveau commentaire sur cinq lois*, que Dumoulin, au moment de son départ de Dole, a expliquées à ses élèves, *brodequins aux pieds et bonnet de voyage sur la tête*, le 15 décembre 1556.

l'acte d'élection. Le magistrat de Besançon n'obéit pas, et continua de faire enseigner malgré les défenses réitérées de la cour de Rome; l'affaire dura longtemps; il ne fallut rien moins que les menaces d'excommunication *ipso facto*, fulminées par Paul V (1611), et renouvelées par Urbain VIII (1630) contre ceux qui enseigneraient à Besançon les études universitaires, pour mettre fin momentanément aux prétentions de cette ville jalouse, de tous temps, de la prospérité de Dôle.

Nous avons vu, dans l'affaire Dumoulin, l'intérêt que Philippe II portait à l'Université; il en donna une nouvelle preuve en augmentant de trois mille livres (monnaie de Bourgogne) la dot bien réduite de cette institution. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, qui, à ce titre, exerçait l'autorité souveraine en Franche-Comté, fit la répartition de cette somme entre les différentes chaires, par un règlement donné à Bruxelles en 1571. Cette ordonnance modifia en plusieurs points les statuts primitifs que nous avons fait connaître : elle attribua au seul collége de l'Université l'élection du recteur, à laquelle les étudiants ne prirent plus aucune part. En vertu d'une autre disposition non moins importante, les places de professeur ne furent plus données qu'à la suite d'un concours, dont les formes se rapprochaient de celles de nos concours d'agrégation.

Malgré ces réformes salutaires, les mauvais jours arrivaient pour notre Université. La société de Jésus, fondée vers le milieu du XVIe siècle, (1534) se consacrait surtout à l'instruction de la jeunesse ; ne négligeant

aucun moyen de succès, elle enseignait gratuitement. Aussi se répandit-elle promptement dans les différentes parties de l'Europe ; toutes les villes voulaient avoir des colléges dirigés par le nouvel institut. Dole crut procurer un grand avantage à la province en suivant cet exemple : elle appela les Jésuites en 1582. Leur collége jouit tout d'abord d'un grand éclat, par le soin qu'ils prirent de n'y placer, comme professeurs, que des hommes de savoir et d'expérience. Malgré cela, et peut-être à cause de cela, l'Université lui refusa l'agrégation que sollicitaient pour lui le Parlement et le Magistrat (1). Mais en 1607, les Jésuites qui se décourageaient difficilement, forts du crédit qu'ils avaient su acquérir à la cour de l'archiduc Albert et de son épouse, l'infante Isabelle, souverains du Comté de Bourgogne, depuis la mort de Philippe II, menacèrent de faire supprimer et de se faire attribuer les deux chaires de théologie de l'Université, si on ne leur accordait l'agrégation. L'Université effrayée consentit enfin à leur demande. C'était souscrire elle-même à la suppression de la faculté des arts, qui faisait double emploi avec l'enseignement du collége. En effet, quelques années après, en 1617, une ordonnance des archiducs, portait, entre autres dispositions, qu'attendu que les Pères-Jésuites avaient à Dole un *collége parfait*, c'est-à-dire de plein exercice, dans lequel la jeunesse pouvait apprendre les langues grecque et hé-

(1) Lorsqu'un collége était agrégé à l Université, les études qui y étaient faites comptaient pour obtenir les degrés.

braïque, la rhétorique, la philosophie, faire, en un mot, toutes les études qui conduisaient aux degrés dans la faculté des arts, ces études étaient supprimées dans l'Université.

Dès lors, on ne vit plus à Dôle le même concours d'étudiants; les études du collége parurent aux étrangers d'un moindre relief que celles que l'on suivait précédemment à la faculté : ils restèrent dans leurs provinces où ils avaient aussi des colléges de plein exercice et de plus des universités qui avaient conservé la faculté des arts.

Pour compenser cette suppression, on chercha en vain à fortifier les autres facultés : les archiducs Albert et Isabelle fondèrent en 1619 une chaire d'anatomie et rétablirent les gages du professeur en droit surnuméraire ; mais ces mesures ne purent rendre la vie à l'université mourante.

Dôle fut frappée de tous les malheurs à la fois : en 1636, elle fut prise et incendiée par le prince de Condé ; en 1637, la peste y fit de grands ravages et décima l'université, comme le reste de la population. Plusieurs de ses professeurs furent emportés par le terrible fléau ; quelques uns ne furent pas remplacés. Dès lors la décadence de cette antique institution alla toujours en augmentant.

Enfin vint le moment suprême ; chacun sait comment la Franche-Comté passa sous la domination Française. Dôle, prise deux fois par Louis XIV en personne, (1668, 1674) avait, dans les capitulations, stipulé la conservation de son université. Mais le roi, mécontent de la résistance qu'elle lui avait op-

posée et de la fidélité qu'en toutes circonstances elle avait témoignée à ses anciens maîtres, résolut de l'en punir : il n'observa point les traités.

Aussitôt après la conquête, pour récompenser Besançon de l'empressement qu'elle avait mis à se rendre à la France, Louis XIV lui donna le titre de capitale enlevé à Dole, et en 1676, il y transféra le Parlement. Ce n'était pas assez pour Besançon : il lui fallait cette université qu'elle ambitionnait depuis si longtemps ; pour l'obtenir, elle offrit cinquante mille écus ; la proposition fut acceptée, et la translation ordonnée par lettres patentes du mois de mai 1691.

C'est ainsi, qu'après l'avoir possédée pendant près de trois siècles, Dôle perdit, au mépris des capitulations, cette institution dont elle était si fière, et qui, avec son parlement, faisait sa gloire et sa prospérité.

L'Université de Besançon eut moins d'étudiants de Flandre et d'Allemagne qu'il n'y en avait eu à Dôle, sous les Espagnols. Elle se recruta surtout dans le Mâconnais, le Bassigny, la Bresse et le Bugey. La faculté des arts et celle de théologie ne reprirent pas d'importance, parce qu'à Besançon, comme à Dôle, elles eurent à lutter contre les Jésuites, dont le séminaire et le collége obtinrent l'agrégation à l'Université (1699, 1701).

La faculté de médecine resta également dans un état peu prospère : la ville lui donna bien un théâtre anatomique, et un emplacement pour un jardin botanique ; mais on n'eut pas assez d'argent pour faire venir des plantes étrangères et pour les conserver

pendant l'hiver. D'un autre côté, on trouva rarement des chirurgiens qui voulurent faire gratuitement les dissections anatomiques, et les fonds manquaient pour les payer.

La faculté de droit jouit d'une plus grande réputation; elle eut la bonne fortune d'avoir une suite de professeurs d'un talent supérieur, dignes successeurs de St Mauris et des Chifflet, tels que Dorival, Tisserand, Dunod, Courvoisier, Ordinaire, etc. Ils attirèrent une jeunesse nombreuse autour de leurs chaires, et soutinrent la gloire de la vieille université Franc-Comtoise jusqu'à son dernier jour, marqué par le décret de la Convention, qui ferma les écoles et les facultés.

L'Université de Besançon fut enveloppée dans la ruine totale. Lors de sa suppression, ses revenus de toute sorte s'élevaient à peine à la somme de six mille livres : on a lieu de s'étonner qu'elle ait pu se soutenir et entretenir des professeurs d'un mérite distingué avec des ressources si modiques.

## VI

### Anciens colléges (1).

La création des Universités amena promptement celle des colléges. Ce ne furent d'abord que des mai-

(1) *Collége*, du latin *colligere*, *rassembler*, a toujours, chez les anciens, comme chez les modernes, désigné une compagnie, une corporation. A Rome, il y avait le *collége des Augures*, celui des

sons où de pauvres clercs, venus de divers pays, étaient nourris en commun, au moyen de donations faites par des personnes charitables. Les rois, les princes, de simples particuliers s'illustrèrent par ces fondations.

Dès l'an 1335, Jeanne de Bourgogne (1), veuve du roi de France Philippe-le-Long, fit élever à Paris, rue des Cordeliers, sur l'emplacement actuel de l'école de médecine, le collége de Bourgogne destiné à vingt écoliers de son comté. Par son testament, elle avait ordonné à ses exécuteurs testamentaires de vendre sa maison de Nesle, bâtie à Paris proche des murailles, avec ses dépendances, et d'en employer le prix à bâtir ce collége.

Ses exécuteurs testamentaires se conformèrent à ses intentions, et ajoutèrent 200 livres parisis, de forte monnaie, pour la nourriture des écoliers, qui devaient être en état de pouvoir suivre les cours de philosophie et d'entrer en logique. Tant que la Bourgogne fut régie par les Etats de la province, ils veil-

*Féciaux*, etc. En Allemagne on trouvait naguère le *Collége des Electeurs*. On appelle encore aujourd'hui *sacré collége* le corps des cardinaux.

En France nous avions, il n'y a pas longtemps, les colléges électoraux; mais chez nous on réserve ordinairement ce nom aux établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse.

(1) Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV, comte Palatin de Bourgogne, succéda à son frère Robert en 1335. Dès l'année 1307, elle avait épousé Philippe-le-Long, fils de Charles-le-Bel. Elle fut, ainsi que sa sœur Blanche et sa belle-sœur Marguerite, enfermée pour adultère en 1314; mais son innocence fut reconnue, et son époux la reprit avec lui. Ils montèrent ensemble sur le trône de France en 1317. Philippe étant mort en 1331, Jeanne se retira dans son duché qu'elle gouverna avec beaucoup de sagesse. Elle mourut à Roye en 1329, emportant avec elle l'amour de ses sujets.

lèrent au maintien du collége; cependant, en 1620, il était en pleine décadence. Les Etats, voulant prévenir son anéantissement, firent toutes les dépenses nécessaires pour le relever, et y envoyèrent comme Principal un homme de grand talent, Jacques Mortal, de Coligny, sous lequel la maison prospéra de nouveau. Quelques années plus tard, un autre franc-comtois, Nicolas Colombet, d'une famille de Saint-Amour, féconde en personnages remarquables, fut à son tour Principal du collége de Bourgogne, qu'il dirigea avec non moins de succès. Parmi les franc-comtois qui la dirigèrent encore, nous trouvons Jacques Lemaire, de Salins, qui, par son testament publié le 16 février 1620, donna 4000 livres à sa ville pour la fondation d'une école gratuite en faveur des enfants pauvres. Le collége de Bourgogne, toujours soutenu par les autorités de la province, et qui pendant plus de quatre siècles (1435-1791) procura à tant de jeunes franc-comtois les bienfaits de l'instruction, subsista jusqu'à la révolution. — « Si ceste « bone royne (Jeanne de Bourgogne) n'avait laissé « autre mémoire de soy, sinon le bastiment et la « fondation des escholiers boursiers du collége de « Bourgongne, fondé à Paris, si est ce qu'elle méri- « terait éternelle louange, et que tous les gens de « bien, mais principalement ceux qui ont prins ins- « titution et nourriture en ceste maison, publiassent « ce beau faict (1). »

A leur tour, les congrégations religieuses éta-

(1) Gollut, col. 673.

blirent des colléges auprès des Universités fameuses, pour que leurs religieux y achevassent leurs études et y prissent leurs grades. Des institutions semblables ne pouvaient manquer d'être fondées auprès de notre Université dont la réputation s'étendait au loin. Cluny, qui avait des écoles dans tous ses monastères, établit à Dôle vers la fin du xvᵉ siècle (1494) le collége de Saint-Jérôme ou de Morteau, dans lequel de jeunes religieux venaient se préparer à l'enseignement des lettres et des sciences.

Antoine de Roche, né près Poligny (1422), en fut le fondateur ; après avoir été élève de l'Université de Dôle, il y professa la théologie avec un tel succès que l'église Saint-Georges, où il donnait ses leçons, ne pouvait suffir à contenir les auditeurs; ses talents firent sa fortune, il devint grand prieur de Cluny, prieur de Morteau et de la Charité-sur-Loire. Plein de zèle pour la gloire de son ordre, il employa les revenus de ses bénéfices et ses gages de professeur à fonder le collége de Saint-Jérôme où les religieux de son ordre suivaient les leçons de l'Université, afin de prendre les degrés. Plus tard cette maison obtint le plein exercice, et les études que l'on y suivait servaient pour parvenir aux grades universitaires privilège qu'elle conserva lorsque l'Université eut été transférée à Besançon (1).

Citeaux suivit l'exemple de Cluny, il eut à Dôle son collége, fondé en 1616 par dom Boucherat, abbé

(1) Les bâtiments du collége Saint-Jérôme furent vendus en 1791 moyennant 60,000 livres. Ils sont occupés aujourd'hui par le couvent de la Visitation.

général de Citeaux. Cette maison, agrégée à l'Université, comme celle de Saint-Jérôme, réunissait de nombreux étudiants. Après la translation de l'université à Besanson, elle fut supprimée à la demande même de l'archevêque qui contestait son utilité.

Mais de tous les colléges de Dôle et même de la province le plus célèbre fut certainement celui de l'*Arc*. Il devait cette dénomination à une arcade qui, traversant la rue, faisait communiquer les bâtiments d'habitation avec ceux des classes. Nous avons vu comment cette maison, établie par les Jésuites en 1582, obtint après de longues luttes son incorporation à l'université, et jouit de tous les privilèges du plein exercice. Elle acquit promptement une telle célébrité, qu'en 1585 elle comptait plus de 500 élèves (1). Ce fut, après celui de la Flèche, le plus important que possédassent les Jésuites (2).

On sait qu'un édit du 26 novembre 1764 bannit de France la compagnie de Jésus. Par une disposition spéciale, dont nous ignorons les motifs, il ne fut exécutoire en Franche-Comté qu'à partir du 1er avril suivant. Mais dès le 15 de ce mois, de nouveaux professeurs, tous ecclésiastiques, furent installés dans la maison de Dole érigée en collége royal. Sous leur

(1) 800, suivant M. Rousset dans son *Dictionnaire historique du Jura*.

(2) On connait le distique attribué à un élève nommé *Dabo* :
« Arcam dedit Dola patribus ; dedit alma sagittam
« Gallia ; quis funem quem meruere dabit ?
DABO.

Dole donna l'*Arc* aux bons pères; la France, dans sa bonté, leur donna la *Flèche*; qui donnera la corde qu'ils ont méritée?
Je la donnerai.

direction et celle de leurs successeurs, elle prospéra de manière à ne pas faire regretter les bons pères, et resta jusqu'à la fin le collége le plus important de la province. Fermée en 1791, en même temps que tous les autres établissements d'instruction publique du royaume, elle compta entre ses derniers élèves Rouget de Lisle qui, y termina ses études, commencées au collége de Lons-le-Saunier.

On trouvait encore à Dole le collége de grammaire, le plus ancien de tous, puisque sa fondation remonte à l'année 1400. Mais il eut le malheur de porter ombrage aux Jésuites qui, sous le prétexte de s'agrandir, obtinrent sa suppression, et s'en firent donner les bâtiments en 1590.

Entre les établissements d'instruction publique de la ville de Dole, n'oublions pas la *maison des Orphelins,* fondée en 1689 par Jean Froissard de Broissia, abbé de Cherlieu, mais qui, par suite des difficultés qu'élevèrent les héritiers, ne fut ouverte qu'en 1703. Elle était destinée à dix-huit enfants de six à neuf ans, nés en Franche-Comté de parents pauvres, et orphelins de père et de mère. Cependant six places pouvaient être remplies par six jeunes gentilshommes, orphelins de père seulement. Plus heureuse que tant d'autres, cette utile institution a survécu à la tourmente révolutionnaire et subsiste encore aujourd'hui. Des dix-huit bourses fondées par Froissard de Broissia, six sont affectées à chacun des trois départements formés par la Franche-Comté.

Nous avons dit que les colléges ne furent dans le principe que des maisons dans lesquelles étaient

nourris et logés de pauvres écoliers qui suivaient les cours des universités. L'idée d'avoir dans l'intérieur même de ces établissements un enseignement régulier, en y appelant des maîtres du dehors, était simple; aussi fut-elle bientôt adoptée; mais on ne s'en tint pas là, et nous avons vu comment quelques-unes de ces maisons finirent par obtenir le plein exercice. Ce ne fut pas le seul résultat de cette innovation; promptement elle amena la création de colléges dans les villes mêmes qui n'avaient pas d'université. De là un changement notable dans la direction de l'instruction publique; l'enseignement, concentré dans les écoles monastiques jusque vers la fin du XIIIe siècle, prit une autre direction. Elles furent remplacées successivement par des colléges. Il n'entre pas dans mon sujet de faire connaître les causes de cette révolution, résultat de la transformation de la Société elle-même. Tout concourut dans notre province à l'institution de ces nouveaux établissements : le clergé par l'application des prébendes préceptoriales (1); les corps municipaux par les engagements qu'ils prenaient pour aider à en soutenir les charges; les particuliers de toutes les conditions par leurs dons et leurs libéralités. Il n'y eut pas une

(1) La prébende était une portion du revenu d'une église attribuée à un prêtre qui y était attaché. On a confondu quelquefois le mot *prébende* avec celui de *canonicat*, parce qu'ordinairement à chaque canonicat était affectée une prébende. Cependant il y avait des canonicats sans prébendes, et des prébendes sans canonicats.

On appelait *prébende préceptoriale*, celle dont le revenu était consacré à l'entretien d'un précepteur obligé d'instruire gratuitement les enfants de la localité.

seule ville de quelque importance qui n'eût son collége confié, soit à des prêtres séculiers, soit à des membres des congrégations religieuses qui se vouaient à l'enseignement de la jeunesse. On en vit bientôt à Salins, à Poligny, à Arbois, à Lons-le-Saunier et à St-Claude. — Nozeroy, Orgelet, Arinthod, Saint-Amour eurent des colléges moins importants sans doute que ceux que nous venons de nommer, mais qui ne rendirent pas moins de services aux villes qui avaient le bonheur de les posséder.

Nous avons vu que la ville de Dôle, la première du département, appela les Jésuites, malgré l'opposition de l'université. Les succès du collége de l'Arc qui eut une renommée européenne, engagèrent plusieurs villes à suivre l'exemple de Dôle, et bientôt les Jésuites eurent à Salins, sous le nom de Noviciat, une maison qui était un véritable établissement d'instruction (1623) et qui se peupla bientôt de nombreux élèves. Mais ce ne fut qu'après une résistance opiniâtre opposée pendant plus de trente années par l'administration municipale, qu'ils obtinrent enfin l'autorisation de s'établir et d'élever le bel édifice qui est un des ornements de Salins et dans lequel est établi le collége actuel (1).

(1) C'est le 21 février 1592 que les Jésuites présentèrent leur première requête au magistrat pour obtenir l'autorisation d'établir un collége à Salins. Sur l'avis des notables et du clergé, cette proposition fut rejetée. Vainement ils renouvelèrent leur demande en 1611 et 1617. Enfin, M. d'Aresches les ayant institués ses héritiers, à la charge d'établir une maison à Salins, le magistrat et les notables, déterminés par l'importance du legs, accordèrent leur consentement, et les Jésuites s'installèrent à Salins en 1623.

Cependant à côté de cette compagnie fameuse, se forma une congrégation non moins savante, celle de l'Oratoire fondée par le cardinal de Berule (1611). Les Oratoriens, ces maîtres habiles dans l'art de former la jeunesse s'acquirent promptement une grande renommée par l'éducation forte et sévère qu'ils donnèrent à leurs disciples. A Salins, non-seulement ils eurent une maison qui lutta de prospérité avec celle de leurs célèbres rivaux, mais le magistrat leur donna la direction du collége de la ville (1642). Poligny suivit cet exemple et leur confia son collége, un des plus anciens de la province (1684).

Lorsqu'un siècle plus tard (1762), les Jésuites furent expulsés de la monarchie française à laquelle la Franche-Comté était réunie depuis le traité de Nimègue (1678), les maisons qu'ils dirigeaient dans la province furent placées sous la direction de prêtres séculiers, comme à Dole, ou bien, comme à Salins, elles furent données aux Oratoriens.

On voit par tout ce qui précède que les colléges étaient sans lien entre eux : chaque maison, placée sous la dépendance directe du magistrat, suivait les règlements donnés par son fondateur. Un édit fameux dans les fastes universitaires, sans soustraire les colléges à l'autorité municipale, leur donna à tous une administration uniforme, en les plaçant sous la surveillance de bureaux, composés de membres choisis dans le clergé, dans la magistrature et dans le corps municipal (1).

(1) Edit. de 1763.

A partir de cette époque, l'histoire des colléges de notre province cesse d'offrir une physionomie particulière ; soumis à la législation qui régit tous les établissements d'instruction publique du royaume, ils ne sont plus exposés à ces vicissitudes qui tant de fois bouleversèrent nos anciennes écoles franc-comtoises. Ils s'acquittent en paix de leur utile mission, et la tranquille existence de ces modestes architectes de l'ordre social ne se révèle que par les services qu'ils rendent au pays.

Temps heureux ! car pour les colléges comme pour les peuples, les temps les plus prospères sont les plus stériles pour l'histoire.

A l'époque de la Révolution, la Franche-Comté ne comptait pas moins de 28 colléges qui renfermaient 2,066 élèves ; ces deux chiffres, qui n'ont jamais été atteints depuis malgré l'augmentation de la population, montrent combien l'instruction secondaire était florissante dans notre belle patrie. De ce nombre 12 colléges et 1,075 élèves appartenaient à la partie de la province qui forme le département du Jura.

Toutes ces écoles périrent au milieu du naufrage effroyable qui a tout englouti dans ses flots ensanglantés, le monarque et le trône, la religion et ses temples, la liberté et nos lois, les lettres et leurs modestes asiles.

*TABLEAU des anciens colléges situés dans la partie de la Franche-Comté qui forme le département du Jura.*

SALINS. — Hugues 1er, archevêque de Besançon dans le XIe siècle, l'un des plus illustres prélats qui aient occupé le siége épiscopal de la province, fonda à Salins, où il était né, la première école que cette ville ait possédée. Mais les maîtres n'enseignaient à leurs élèves que les éléments; après ces premières études, les jeunes gens allaient à Dôle continuer leurs classes. Le collége fut fondé en 1569, et confié d'abord à deux chanoines de Saint-Anatoile, puis à un professeur de l'Université de Paris, appelé par le magistrat. Enfin en 1642 il fut donné à la célèbre congrégation de l'Oratoire, malgré la vive opposition du clergé. Sous leur direction, le collége subsista avec succès jusqu'en 1792. Il était un des meilleurs de la Franche-Comté, et faisait à celui de l'Arc une concurrence redoutable.

POLIGNY. — Son collége est un des plus anciens de la province; mais il changea plusieurs fois d'emplacement et de direction, par suite des désastres qu'éprouva la ville. Si le mot *grammaticus*, joint à un nom propre, dans une charte de Renaud III de l'année 1115, désigne, comme cela paraît probable, un professeur de belles-lettres, Poligny avait une école dès le XIIe siècle. En 1264, Gérard de Voroy est qualifié de *Rector scholarum Poloniaci*. Dès lors, il est fait mention, dans plusieurs titres, du Principal ou chef des écoles de cette ville. En 1684, le magis-

trat donna le collége aux prêtres de l'Oratoire, qui le conservèrent jusqu'à la Révolution. Il était situé dans le local où est le collége actuel, et il était très-florissant, comme tous ceux dirigés par les habiles professeurs de cet institut.

LONS-LE-SAUNIER. — Ses premières écoles furent placées sous la direction des prêtres de l'église de Saint-Désiré, dont l'un avait le titre d'*Ecolâtre*. Au XVe siècle, la ville fit construire, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la gendarmerie, un vaste bâtiment pour servir de collége de grammaire. En 1617, le collége fut confié aux Cordeliers ; en 1684 à des religieux Barnabites qu'on fit venir de Thonon en Savoie. Ils n'y restèrent que quelques années, et durent, en 1699, céder la place aux Pères de la congrégation de Saint-Joseph, de Lyon, qui, à leur tour, furent remplacés par les familiers de Saint-Désiré ; ceux-ci ne s'en chargèrent toutefois que pour quinze ans ; le magistrat se mit dès-lors dans l'usage de passer des traités de trois ou quatre ans avec divers régents. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

SAINT-CLAUDE. — Le collége, qui avait remplacé la célèbre école monastique de Condat, avait péri dans l'incendie qui détruisit la ville en 1639. Saint-Claude était sans écoles publiques. Deux prêtres, MM. Joly et Bauderat, firent en 1679 une donation qui facilita la fondation d'un nouveau collége ; la ville fournit une forte subvention, et l'on y institua quatre régents. En 1736, il devint plus considérable ; on y

plaça successivement un professeur de théologie et un professeur de philosophie, et il obtint le titre de *Collége Royal*, qu'il a conservé jusqu'à la Révolution. Les bâtiments ayant été considérés comme séminaire, il fut vendu par l'Etat en 1791.

Arbois. — Nous ne pouvons indiquer l'époque précise de la fondation du collége d'Arbois; nous savons seulement qu'il était confié aux Minimes qui s'établirent dans cette ville en 1600. Il y avait un professeur de philosophie et quatre régents pour les humanités et la grammaire, tous rétribués par la ville. Le collége actuel est resté dans le couvent de ces religieux, acheté, en 1791, par la municipalité, pour 18,980 fr. en assignats.

Saint-Amour. — Dès les temps les plus reculés, les Augustins de Saint-Amour eurent dans leur couvent une école monastique qui, plus tard, devint le collége de la ville. La commune leur donnait pour cet objet une subvention annuelle, et ils recevaient une rétribution de leurs élèves. Le XVI[e] siècle est l'époque la plus brillante du collége des Augustins, mais le petit nombre de religieux que renfermait leur maison, par suite, sans doute, des malheurs de la guerre, les obligea à renoncer, en 1673, à la direction de cet établissement. A partir de cette époque, le collége est confié à des prêtres séculiers, quelquefois, mais rarement à des laïques, avec lesquels la commune faisait des traités de trois ou quatre années; plusieurs fois la direction en est rendue momentanément aux Augustins. L'administration comprit que des chan-

gements si fréquents compromettaient l'avenir du collége. En 1787, il fut de nouveau donné aux Augustins, qui s'engagèrent à y entretenir à perpétuité un principal et quatre régents. La maison se relevait promptement, et comptait déjà un grand nombre de pensionnaires, lorsqu'elle fut fermée en 1790, à la suite de la suppression des ordres religieux.

ORGELET. — Les commencements de son collége nous sont inconnus ; la ville l'établit au XVIe siècle dans un bâtiment qu'elle acheta à cet effet. Il y avait un principal et deux régents choisis parmi les prêtres familiers attachés à l'église paroissiale.

NOZEROY. — Je ne sais rien du collége de Nozeroy, sinon qu'il existait en 1790 et qu'il était alors très-peu important; mais son ancienneté ne saurait être révoquée en doute, car Gilbert Cousin dit dans sa description de la Franche-Comté (1552) : « *Hic enim* « *semper floruit bonarum litterarum schola.* »

ARINTHOD. — Le collége d'Arinthod était également très-ancien, mais nous ne savons rien de son histoire.

## VII

### Écoles centrales. — Écoles secondaires.

Je dirai peu de chose de ces établissements qui n'eurent qu'une existence éphémère, comme celle des pouvoirs qui les avaient établis. Les cahiers des députés aux Etats généraux de 1789 contenaient des

vœux unanimes pour la réorganisation de l'instruction publique. Les trois grandes assemblées qui successivement présidèrent aux destinées de la France, voulurent satisfaire à ce désir manifesté de toutes parts; la Constituante et la Législative ne firent que des discours et des projets; la Convention passa à l'exécution; mais elle ne fonda rien de solide (1).

Au mois de septembre 1791, l'Assemblée nationale décréta « qu'il serait créé et organisé une instruction « commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard « des parties d'enseignement indispensables pour tous « les hommes et dont les établissements seraient dis« tribués graduellement dans un rapport combiné « avec la division du royaume. »

Pour arriver à l'application de ce grand principe, des rapports furent successivement présentés par Talleyrand à l'Assemblée nationale; par Condorcet, à l'Assemblée législative; par Michel Lepelletier et par Daunou à la Convention. Ces noms prouvent combien l'importance de cette question préoccupait les esprits. Les plans proposés par des hommes tels que Talleyrand et Condorcet renfermaient certainement des vues profondes, mais ils étaient peu réalisables. Quant à celui de Michel Lepelletier, qui proposait sérieusement d'arracher les enfants des deux sexes à leurs parents, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze, et prescrivait, pour les *enfants de la patrie,* une édu-

(1) Nous ne parlons que de l'instruction secondaire, car on n'ignore pas que c'est à la Convention que nous devons l'organisation de l'Institut, le bureau des longitudes, le museum d'histoire naturelle, l'école polytechnique et l'Ecole normale.

cation sur le modèle de celle de Sparte, afin qu'il pût se former « une race renouvelée, forte, labo-« rieuse, réglée, disciplinée, et qu'une barrière im-« pénétrable aura ainsi séparée du contact impur des « préjugés de notre espèce vieillie, »

On comprend qu'un tel plan soit resté à l'état d'utopie. Mais à la suite du rapport de Michel Lepelletier, la Convention décréta la suppression de tous les colléges et la vente de tous les biens qui avaient formé leur dotation (1).

Un autre décret du 19 décembre 1793 prononça la liberté absolue de l'enseignement. A la faveur de cette liberté, plusieurs écoles anciennes prirent une nouvelle extension, et il se forma un assez grand nombre d'établissements particuliers dont quelques-uns jouirent d'une célébrité méritée (2). Je ne sache pas qu'aucune institution de ce genre, ayant eu quelque réputation, ait été fondée dans notre département.

Cependant la France ne pouvait rester privée de tout établissement d'instruction secondaire. Le 25 octobre 1795, la veille du jour où la Convention ter-

(1) « Les biens formant la dotation des colléges, des bourses et de « tous autres établissements d'instruction publique français, sous « quelque dénomination qu'ils existent, seront, dès à présent, ven-« dus dans les mêmes et aux mêmes conditions que les autres do-« maines de la République, sauf les exceptions ci-après énoncées. »

(Décret du 8 mars 1793 article 1er.)

« ... En conséquence, les colléges de plein exercice, et les facultés « de théologie, de médecine, des arts et de droit sont supprimés sur « toute la surface de la République. »

(Décret du 15 septembre 1793, art. 3.)

(2) Les écoles de Sorrèze, de Juilly, de Pont-le-Voy, de la Flèche, les pensionnats d'Evreux, de Metz, de Fontainebleau.

minait sa redoutable session, elle rendit, sur le rapport de Daunou, une loi d'organisation générale de l'instruction publique, qui établissait dans chaque département une école centrale pour l'enseignement des lettres, des sciences et des arts (1). L'idée de placer dans chaque département une grande école, où les jeunes gens pouvaient recevoir une instruction secondaire complète, était sage et pouvait produire de bons résultats. Diverses circonstances s'opposèrent au succès de ces établissements. L'enseignement était mal défini, il se perdait dans des généralités peu appropriées à l'âge des élèves. Il avait pour objet la partie supérieure de l'instruction secondaire, ce qui supposait des écoles d'un ordre inférieur où les enfants pouvaient apprendre les éléments de la langue française, de la langue latine et les premières notions de l'histoire, de la géographie et du calcul. Or, ces écoles n'existaient pas, et l'on ne songea point à s'en occuper. Il résulte de là que les écoles centrales, qui n'auraient dû avoir pour élèves que des enfants déjà pourvus de quelque instruction, furent obligées de se réduire à un enseignement élémentaire auquel ne convenaient ni la nature de leurs leçons, ni leur régime intérieur. D'un autre côté, la loi n'avait organisé les écoles centrales que sous la forme d'externat; toutefois le gouvernement avait manifesté l'intention qu'il fût attaché à chaque école un pen-

(1) Un premier décret du 25 février 1795 avait déjà décidé la création des écoles centrales, en y comprenant l'enseignement des *arts et métiers* qui en fut banni par celui du 25 octobre et renvoyé à des écoles spéciales.

sionnat où l'éducation proprement dite des élèves aurait été surveillée. Ces pensionnats ne s'établirent presque nulle part, et la partie morale de l'éducation fut ainsi complètement négligée. Toutes ces causes dénaturèrent l'institution des écoles centrales ; aussi, à l'exception de Paris et de quelques grandes villes où des maîtres de pension habiles s'établirent près de ces écoles, elles n'eurent point un nombre d'élèves proportionné aux dépenses qu'elles occasionnaient, et l'éducation continua d'être livrée à l'industrie particulière. Mais il ne faut pas oublier qu'elles n'eurent qu'une courte durée et qu'on ne doit pas juger de la valeur d'une institution qui aurait pu se perfectionner, d'après le résultat de quelques années et surtout dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait alors.

Quoiqu'il en soit, l'école centrale du Jura fut fixée à Dôle, que ses anciens souvenirs scolaires recommandaient au choix du gouvernement et qui possédait, d'ailleurs, les magnifiques bâtiments du collége de l'Arc, si bien appropriés à un établissement d'instruction publique. Instituée par la loi du 25 octobre 1795, elle ne fut cependant ouverte qu'au mois d'avril 1797.

Comme toutes les autres écoles centrales, elle était divisée en trois sections. On ne lira pas sans quelque intérêt les noms des professeurs qui composaient son personnel, et qui tous appartenaient à la Franche-Comté. Ce tableau fera connaître, d'ailleurs, l'organisation de l'enseignement de ces écoles :

1re Section. — *Dessin :* M. Rosset.
— *Histoire naturelle :* M. Jean-Ignace Bulle, de Sampans, ancien médecin de Besançon.
— *Langues anciennes :* M. Stergue.

2e Section. — *Mathématiques :* l'abbé Jantet.
— *Physique et Chimie expérimentale :* M. Dalloz.

3e Section. — *Grammaire générale :* M. Abbey.
— *Belles-Lettres :* M. Requet.
— *Histoire :* M. Rollin.
— *Législation :* M. Pierre-Ignace Bulle, depuis président du Tribunal civil de Dôle, membre du conseil général du département, et enfin membre de la Chambre des députés en 1815.

Les élèves ne devaient être admis aux cours de la 1re section qu'après l'âge de douze ans ; aux cours de la 2e section qu'après l'âge de quatorze ans accomplis ; aux cours de la 3e qu'à l'âge de seize ans au moins.

On créa, pour les annexer à l'école centrale, un cabinet de physique et de chimie, un jardin de botanique et une bibliothèque publique qui existe encore aujourd'hui et est une des plus riches du Jura (1). La ville de Dôle, fidèle à ses anciennes tra-

(1) La bibliothèque de Dôle est, après celle de Besançon, la plus considérable de la Franche-Comté ; elle compte plus de 600 manuscrits et de 36,000 volumes imprimés.

ditions, ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à la prospérité de son école.

Mais, nous l'avons dit, les écoles centrales n'obtinrent pas, en général, le succès que le législateur en avait espéré ; le gouvernement consulaire ne put se dissimuler le peu d'utilité du plus grand nombre, il les supprima toutes.

La loi du 1er mai 1802 qui, malgré les nombreuses modifications qu'elle a reçues, régit encore aujourd'hui en France l'instruction secondaire, déclara que cette instruction serait donnée dans les lycées et dans les écoles secondaires. Ces établissements rappelaient sous d'autres noms les anciens colléges ; mais ils furent soumis à un règlement uniforme, et une part beaucoup plus large fut faite à l'enseignement scientifique.

Les lycées, placés au premier rang, étaient entretenus par l'Etat ; leur cours d'études était complet pour l'enseignement des lettres et des sciences. Toute école établie par les communes, ou tenue par des particuliers pour l'enseignement des langues latine et française, des premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques, fut considérée comme *école secondaire*. Toutefois, il ne put être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du gouvernement ; elles furent placées sous la surveillance des préfets.

Avec cette organisation nouvelle, et sous l'impulsion d'un gouvernement ferme et énergique, l'instruction publique prit de rapides développements. Trente-six lycées, deux cent soixante-dix écoles se-

condaires publiques, trois cent quarante-trois écoles secondaires privées, furent institués dans les deux années qui suivirent la promulgation de la loi du 1er mai 1862 (1).

Les trois départements formés par la Franche-Comté comptaient dans ce nombre pour un lycée (2), quinze écoles secondaires communales, et quatre écoles secondaires privées. Notre département avait pour sa part neuf écoles secondaires communales, et une école secondaire privée placées dans les villes qui avaient autrefois possédé un collége.

L'opinion publique accueillît cette nouvelle organisation avec faveur, parce qu'indépendamment des nombreuses améliorations qu'elle apportait dans les objets et dans les formes de l'enseignement, elle ramenait l'ordre dans les établissements d'instruction publique, dont elle remettait la direction et l'administration à l'Etat lui-même ; et, à cet égard, le législateur se conformait à l'ensemble de nos institutions politiques et posait les fondements d'une véritable éducation nationale.

## VIII

### Université impériale. — Académie de Besançon. — Académie départementale.

L'instruction secondaire conserva cette organisation jusqu'en 1808, époque de la création de l'*Université*

(1) Nous ne parlons que des établissements placés dans les départements formés par l'ancienne France; on sait qu'il y avait alors 27 départements réunis.

(2) Le lycée de Besançon.

*impériale,* institution du nouveau Charlemagne qui, lui aussi, après avoir tout reconstruit en France, le culte, la législation, le gouvernement, la société tout entière, voulut consolider l'enseignement public. C'est dans cette pensée qu'il fonda l'Université. Il centralisa dans ses mains toute l'instruction secondaire ; ce régime que l'on a souvent attaqué, était une nécessité pour l'époque à laquelle il fut appliqué. Ce n'est pas nous qui le condamnerons, nous qui pensons qu'un gouvernement sage et prudent doit conserver la tutelle de l'éducation de la jeunesse, aussi longtemps qu'il y a des partis qui travaillent au renversement des institutions et de la dynastie établie par la volonté nationale.

L'Université, d'ailleurs, est justifiée des reproches qu'on lui a adressés, par sa durée à travers les temps si divers où elle a vécu, par ses services et par l'éclat de son enseignement qui, par la variété et l'étendue de ses cadres, suffira toujours aux besoins nouveaux de la société.

Le décret organique du 17 mars 1808, en attribuant à l'Etat le privilége exclusif de l'enseignement modifia peu le système d'instruction secondaire établi par la loi de 1802.

L'Université, qui eut pour chef un *Grand-Maître,* était divisée en autant de circonscriptions appelées *Académies* qu'il y avait de cours impériales. Un recteur, assisté d'un ou de plusieurs inspecteurs, fut placé à la tête de chaque académie, au chef-lieu de laquelle devaient être instituées une faculté des lettres et une faculté des sciences. Des facultés de

droit, de médecine et de théologie établies dans quelques grandes villes, complétaient l'instruction supérieure.

Les lycées étaient conservés, les écoles secondaires communales reprenaient l'ancien nom de collége, et les écoles secondaires privées étaient transformées en institutions ou en pensions, suivant leur importance.

Dans cette nouvelle organisation, les trois départements de la Franche-Comté formèrent une circonscription académique dont le chef-lieu fut établi à Besançon, qui possédait déjà un lycée. Ainsi, notre ancienne capitale recouvra la haute position universitaire qu'elle avait occupée pendant plus d'un siècle avec tant d'éclat. On ne lui rendit pas cependant toutes les parties de l'enseignement supérieur qu'elle possédait autrefois : Dôle, puis Besançon, avait suffi jadis pour l'étude du droit dans les deux Bourgognes ; Dijon hérita de cette prérogative qu'elle avait enviée si longtemps. Nous avons également perdu l'ancienne faculté de médecine, remplacée par une simple école préparatoire. La faculté des arts revit seule dans le double enseignement de la faculté des lettres et de la faculté des sciences.

Ces grandes institutions ne remontent pas toutes à la fondation de l'Université. Les désastres des dernières années de l'Empire ne permirent pas de réaliser complètement le plan de Napoléon ; à Besançon, comme dans la plupart des académies, la faculté des lettres fut seule établie dès 1808.

Une ordonnance du 31 mars 1841 institua l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, et la fa-

culté des sciences ne remonte pas au-delà du 15 février 1845.

En 1814, Cuvier et Royer-Collard furent chargés par le gouvernement de la Restauration de préparer une nouvelle organisation de l'instruction publique. Le but apparent était de ranimer le mouvement intellectuel dans les provinces ; le but réel était de détruire une des plus belles institutions de l'Empire et de rétablir entièrement l'ancien système d'éducation. On créa 17 universités locales (1), dont l'une avait pour chef-lieu Besançon ; mais le retour de l'île d'Elbe empêcha que ce projet reçût même un commencement d'exécution (2).

Après la révolution de 1848 qui proclama la République, l'assemblée législative adopta le 15 mars 1850 une loi qui bouleversa encore une fois l'organisation de l'Université.

Une académie, à la tête de laquelle était un recteur, fut établie dans chaque département.

M. Gardaire, qui avait débuté dans l'enseignement par les modestes fonctions de régent au collége de Saint-Amour, et qui était alors inspecteur de l'académie de Besançon, fut nommé recteur de l'académie départementale du Doubs. En même temps, M. Roger, ancien censeur des études du collége Louis-le-Grand, était envoyé à Lons-le-Saunier comme recteur de l'académie du Jura.

Nous aimons à rappeler les noms de ces deux

(1) Ordonnance du 17 février 1815.

(2) Par un décret du 30 mars, Napoléon maintint l'organisation de l'Université, qui fut confirmée par une ordonnance royale du 15 août 1815.

hommes qui ne sont plus, mais qui ont laissé de si bons souvenirs dans la mémoire de tous les membres du corps enseignant de notre province. C'est bien sous leur administration que l'Université pouvait être dite : *Alma parens.*

Cette organisation eut une courte durée; en 1854, on supprima les académies départementales. Pour donner plus d'importance et d'autorité aux recteurs, on en réduisit le nombre à seize (1) placées presque toutes dans les chefs-lieux des anciennes universités. Besançon maintenu conserva sa première circonscription, le Doubs, le Jura la Haute-Saône, autrement la Franche-Comté.

Un inspecteur d'académie, résidant à Lons-le-Saunier, représente l'autorité universitaire dans notre département.

A travers toutes ces vicissitudes, l'académie de Besançon soutient dignement l'ancienne réputation de la vieille université franc-comtoise, et les professeurs de ses facultés ne le cèdent en rien à leurs devanciers par le zèle et le talent avec lesquels ils remplissaient les fonctions officielles dont ils sont chargés.

*Tableau des Recteurs de l'Académie de Besançon depuis sa fondation jusqu'à nos jours.*

Ordinaire (Jean-Jacques), nommé recteur le 24 août 1809.

Ordinaire (Désiré), frère du précédent, est chargé

(1) Le nombre est de 17 depuis la réunion de la Savoie et de Nice à la France.

des fonctions rectorales, nommé le 24 novembre 1821.

L'abbé Calmels, nommé le 30 septembre 1824.

Bertaut, nommé le 23 août 1830.

Ordinaire (Jean-Jacques), pour la seconde fois nommé le 11 août 1834.

Carbon, nommé le 14 septembre 1839.

Michelle, nommé le 13 septembre 1848.

Gardaire, nommé le 9 août 1850.

Godron, nommé le 2 septembre 1853.

Quet, nommé le 22 août 1854.

Desroziers, nommé le 23 janvier 1857.

Monty, nommé le 11 juillet 1860.

Caresme, nommé le 21 février 1862.

## IX

### Colléges communaux.

« A côté des établissements nombreux qui relèvent « de l'autorité ecclésiastique et dirigent l'éducation « des jeunes gens vers les fonctions du sacerdoce ; à « côté de quatre institutions libres, dont trois en « particulier ont une grande importance, le ressort « académique renferme en outre quinze établisse- « ments d'instruction secondaire, deux lycées où se « presse une population de 700 élèves et treize col- « léges communaux qui en contiennent plus de 1300.

« Pour les deux lycées, c'est l'Etat qui, servi par « des maîtres éprouvés, pourvoit dans une large

« mesure à tous les besoins d'un enseignement solide « et complet.

« Pour les colléges, ce sont les communes elles-« mêmes qui, sous certaines conditions, entretiennent « à leurs frais des centres d'instruction dont l'im-« portance varie avec la grandeur des sacrifices « qu'elles peuvent s'imposer. Je dois le dire, à l'hon-« neur des villes de la Franche-Comté, que toutes les « fois qu'il s'agit de l'intérêt de l'éducation, on est « assuré de rencontrer auprès des administrateurs « qui les représentent les dispositions les plus géné-« reuses et les plus bienveillantes. »

Telles sont les paroles que prononçait, il y a quelques semaines à peine, le chef de l'Académie, lors de la rentrée solennelle des facultés et de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon (1).

Nous aimons à les répéter parce que, mieux que tout ce que nous pourrions dire, elles font connaître l'état de l'instruction secondaire dans notre province.

Voyons maintenant quelle est la part du Jura : onze établissements, dont sept colléges communaux, deux écoles secondaires ecclésiastiques et deux institutions libres, y départissent l'instruction à 1200 élèves, nombre qui a peu varié depuis quelques années et dans lequel les sept colléges communaux entrent pour plus de 800.

Cette situation serait déjà satisfaisante, cependant l'administration départementale veut mieux encore,

(1) 19 novembre 1863.

et bientôt Lons-le-Saunier, qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour seconder les vues du Conseil général, possédera un lycée, et nous ne serons plus dans un état d'infériorité scolaire comparativement aux départements voisins qui tous en sont pourvus.

Sous le rapport de l'enseignement et de la discipline, nos colléges présentent aux familles toutes les garanties désirables, grâce au zèle des professeurs qui ne mesurent pas leurs soins sur les *avantages* de leur position. Dans tous les colléges du Jura, à côté des études classiques proprement dites, existe un enseignement professionnel réorganisé cette année d'après les programmes ministériels, et dont les cours sont suivis par la moitié environ des élèves de chaque collége.

La première fixation des traitements des régents date de près d'un demi-siècle, et n'a guère été modifiée depuis, malgré les énormes changements qui se sont produits dans les conditions économiques de la vie. Les traitements des colléges du Jura varient de 900 fr. à 2,000 fr., et encore ce dernier chiffre n'est-il atteint que dans un seul établissement (Poligny). Que sont des traitements qui en moyenne ne dépassent pas 1,200 fr. pour des pères de familles qui, vivant dans les villes, sont obligés par leur position même à une certaine tenue? Le régent dans de telles conditions est certainement plus malheureux que l'instituteur primaire. Et si l'on songe qu'au bout de sa laborieuse carrière le maximum de sa retraite ne peut s'élever au-dessus des deux tiers de son traitement, on ne peut s'empêcher de répéter ces af-

fligeantes paroles de M. Duruy : *C'est la misère en habit noir.*

Encore le ministre parlait-il des professeurs divisionnaires des Lycées dont la position est incomparablement meilleure que celle des régents.

Cependant on ne peut guère demander à nos villes au-delà des sacrifices qu'elles se sont imposées. Elles ont, pour la plupart, atteint les limites du possible : il y a telle ville du Jura qui donne pour son collége et ses écoles plus du tiers de son revenu. L'Etat seul pourrait changer cette position. On dit que M. le Ministre de l'instruction publique, qui a déjà tant fait pour l'Université, en cherche les moyens. Cette mesure serait accueillie avec reconnaissance, non-seulement par les fonctionnaires qu'elle concernerait, mais encore par les familles des villes si nombreuses qui n'ont pas l'avantage de posséder un lycée.

La partie de la Franche-Comté qui forme le département du Jura possédait 12 colléges en 1789 ; nous n'en avons que 7 aujourd'hui. Quelques personnes trouvent que c'est trop encore. On plaisante sur la *sotte vanité* des petites villes qui veulent avoir un collége, au lieu de s'en tenir à une école professionnelle (1).

On se méprend étrangement sur les motifs qui portent les administrations municipales à entretenir un collége, au prix de sacrifices quelquefois bien lourds. On oublie que, dans ces petites villes et dans

(1) *Revue de l'Instruction publique*, numéro du 12 novembre, page 517.

les campagnes qui les entourent, il y a une classe nombreuse composée de petits propriétaires et de commerçants qui désirent procurer à leurs enfants les bienfaits de l'instruction secondaire, et qui souvent n'auraient pas une fortune suffisante pour les envoyer dans les lycées, surtout dès les premières années de leur éducation. D'où sont sortis tant d'hommes remarquables qui ont été la gloire de notre province? En grande partie de ces petits colléges que l'on voudrait proscrire aujourd'hui. Mais, dit-on, ils seraient remplacés par des institutions privées. Oui, sans doute; mais offriraient-elles les mêmes garanties, surtout dans nos petites localités qui ne posséderaient jamais que des institutions de médiocre importance?

Qu'il me soit permis de répéter ce que je disais à ce sujet dans une autre circonstance :

« Fondé par la commune, administré par un bu-
« reau sous la surveillance de l'Université, un col-
« lége offre par son essence même et par son ré-
« gime des garanties de bonne administration, de
« stabilité et d'amélioration que l'on demanderait en
« vain à un établissement privé.

« Un collége seul, par l'indépendance de la posi-
« tion de ses professeurs, élevés à la dignité de fonc-
« tionnaires publics, peut réunir des hommes d'un
« savoir incontesté, au prix des médiocres avantages
« qui leur sont assurés. La perspective d'un avance-
« ment modeste mais certain, l'honneur d'une noble
« profession exercée au nom de l'Etat, compensent
« les privations d'une carrière pénible.

« La direction d'un collége est responsable non-« seulement envers les parents des élèves, mais en-« core envers le bureau et envers l'autorité univer-« sitaire ; et sa responsabilité, cette espèce de chaîne « composée de tant d'anneaux, la lie trop fortement « pour qu'elle puisse la rompre. Si la surveillance, « en quelque sorte paternelle, du bureau, est une « garantie de la bonne administration du collége, les « inspections académiques n'en sont pas une moins « grande, pour l'instruction proprement dite, pour « la force et la bonne direction des études.

« Enfin c'est dans un collége seul que, ne mettant « aucune considération matérielle en balance avec « l'intérêt de l'enseignement, on peut pourvoir à « tous les besoins du service sans se préoccuper du « nombre des élèves.

« Tels sont les avantages que retire d'un collége « la contrée qui le possède. »

Loin de supprimer nos collèges, il faut donc les consolider, développer et améliorer leur enseignement.

C'est précisément au nombre de ces utiles *institutions*, établies jusque dans nos plus petites villes, que le Jura doit de n'avoir rien à envier, quant à l'instruction, aux autres parties de la France les plus favorisées, et d'y occuper un des premiers rangs.

*Tableau des Colléges communaux du département du Jura.*

LONS-LE-SAUNIER. — Nous aurions voulu donner quelques détails sur le collége de notre chef-lieu,

mais nous n'avons pu obtenir les renseignements qui nous auraient été nécessaires pour cela. Disons donc seulement que l'administration municipale a voté, cette année même, des fonds suffisants pour que chaque classe ait un régent spécial, ce qui fait jouir le collége de tous les avantages du plein exercice. Au reste, on sait que cet établissement est à la veille d'être érigé en lycée impérial.

DÔLE. — Dôle, la ville parlementaire et universitaire de l'ancienne Franche-Comté, réduite à n'être plus qu'un chef-lieu d'arrondissement, a voulu du moins soutenir l'antique réputation de son collége dont la renommée était autrefois européenne.

Sous l'habile direction de M. Daval, il est encore aujourd'hui le collége le plus important du département; il a près de 200 élèves, dont plus de cent pensionnaires.

La ville lui accorde une subvention annuelle de 18,000 fr. qui, augmentée du produit de la rétribution scolaire, permet de donner aux régents des traitements qui varient, selon la classe, de 12 à 1,800 fr.

Entre les professeurs du collége de Dole qui, par leurs talents, se sont élevés à de hautes positions universitaires, je citerai seulement M. Tissot, aujourd'hui doyen de la faculté des lettres de Dijon; — M. Delaunay, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Rennes; M. J. Mondot, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier.

Le collége de Dôle a fourni aux écoles spéciales un

grand nombre d'élèves distingués qui occupent aujourd'hui des emplois supérieurs dans les divers services publics; d'autres se sont fait un nom dans les sciences, dans les arts et dans les lettres ; la liste en serait longue; au premier rang il faudrait placer M. le comte de Toulongeon, député au Corps législatif pour les arrondissements de Dôle et Poligny.

Outre son collége, la ville de Dôle entretient une école gratuite des sciences appliquées aux arts et aux métiers. Cette école, fondée en 1793, fut ensuite abandonnée pendant plusieurs années. En 1827, le conseil municipal l'a rétablie, en lui accordant une subvention de 3,400 fr. qui a été, croyons-nous, augmentée depuis. Un grand nombre de sujets distingués sont sortis de cette école, qui continue à rendre les plus grands services. Pour donner une idée de son importance et de son utilité, il suffit de faire connaître les cours que comprend le programme de son enseignement : arithmétique, géométrie, levée des plans et dessin topographique, dessin linéaire, architecture, archéologie monumentale, géographie descriptive, musique vocale.

Il serait à désirer que des écoles semblables fussent établies dans les différentes villes du département.

Poligny. — On sait qu'aujourd'hui l'entretien des colléges par les villes n'est plus obligatoire. Il y a quelques années (1852), Poligny, profitant de la faculté qui lui était laissée, supprima le sien, ou plutôt l'abandonna au clergé. On ne tarda pas à regretter

la faute que l'on avait commise ; bientôt le collége universitaire fut rétabli, et la ville eut la bonne fortune d'en faire donner la direction à M. Puffeney, un enfant du Jura, ancien élève du collége d'Arbois. Le collége, dont le pensionnat fut mis en régie, comme ceux des lycées, ne tarda pas à recouvrer sa prospérité passée ; aujourd'hui il rappelle les plus beaux jours des Oratoriens.

Il est le premier du département par l'importance de son allocation municipale (19,200 fr.) et par le chiffre des traitements des régents, qui varient de 1,400 fr. à 2,000 selon la classe.

Le nombre de ses élèves est à peu près le même qu'à Dôle.

Entre ses anciens élèves il cite Mgr. Gerbet, évêque de Montauban, le littérateur S. Wey, et une des gloires militaires du Jura, le général Cler.

Salins. — Le collége de Salins prospère avant la Révolution, sous les'Oratoriens, est le 3e du département, pour l'importance de son allocation (10,050 fr.) et le nombre de ses élèves. Chaque régent est chargé de deux classes ; les traitements varient de 1,000 à 1,400 fr.

Si son pensionnat est peu considérable, son externat, dont le recrutement est assuré par la population riche et commerçante de la ville, est le plus nombreux du Jura.

Cet établissement, dirigé aujourd'hui par M. Boulangier, compte 17 pensionnaires et 113 externes. Le cadre dans lequel nous sommes obligés de nous ren-

fermer, ne nous permet pas de nommer tous les personnages marquants, généraux, magistrats, savants, etc., que le collége moderne se glorifie d'avoir vus assis sur ses bancs.

Disons seulement qu'il a fourni à l'école polytechnique 18 élèves ; 11 à l'école normale supérieure, 17 à l'école de St-Cyr, 5 à l'école centrale, etc., etc.

Arbois. — Le voisinage de Salins et de Poligny doit nécessairement nuire au collége d'Arbois, ce qui n'empêche pas une administration intelligente de le maintenir dans l'intérêt des habitants de la ville. Les personnes qui parlent si facilement de la suppression d'un collége ne pensent pas combien il est moins coûteux à un père de famille de payer la rétribution de l'externat d'un enfant que de le placer dans un pensionnat voisin.

La subvention municipale est de 9,550 fr.; les traitements varient de 1,200 à 1,600 fr. ; un régent est chargé de deux classes ; mais celui de rhétorique fait une conférence de philosophie, ce qui assure au collége tous les avantages du plein exercice. Il y a 85 élèves dont 25 pensionnaires. M. Belot est aujourd'hui principal de cet établissement. Le Jura est si fertile en notabilités, qu'on est vraiment embarrassé, lorsque, ne pouvant les nommer toutes, on veut faire un choix entre celles qui sont sorties de nos colléges. Nommons cependant à Arbois le général Delort, dont la reconnaissance a doté de 35,000 fr. la maison où il a fait ses premières études; Parandier, inspecteur

général des ponts et chaussées ; Bousson de Mairet, l'historien d'Arbois ; Bouzon, censeur des études au lycée de Chateauroux ; le docteur Bergeret, aussi distingué comme écrivain que comme médecin ; Puffeney, principal du collége de Poligny ; Pasteur, administrateur de l'école normale supérieure, membre de l'Institut, etc., etc.

SAINT-CLAUDE. — La ville de St-Claude n'est pas riche , elle recule devant les sacrifices qui seraient aujourd'hui nécessaires pour rendre à son collége la prospérité remarquable dont il jouissait autrefois. D'ailleurs, quoique ville épiscopale, St-Claude est essentiellement industrielle, et peut-être ne tient-il pas beaucoup aux études classiques. On espère que les cours professionnels réorganisés avec soin par M. Piquet, principal actuel, seront plus suivis. Il y a en moyenne 60 élèves dont huit ou dix pensionnaires.

La subvention municipale est de 6,730 fr. ; les traitements varient de 800 fr. à 1,400 fr., non compris un éventuel de cent francs accordé à chaque régent, et qui se prélève sur le produit de la rétribution scolaire.

Un régent est chargé de deux classes ; il n'y a pas de cours de philosophie ; mais, comme à Arbois, il y a des conférences préparatoires pour le baccalauréat.

Le collége de St-Claude s'honore de compter au nombre de ses anciens élèves M. Dalloz, député du département au Corps législatif ; Mgr. Peschoud, évêque de Cahors, et M. David, professeur de rhétorique au lycée de Tournon.

Saint-Amour. — Le collége de St-Amour est le moins important du département, si l'on considère le chiffre de sa dotation; mais, situé au centre d'une contrée populeuse, assez éloigné des autres maisons d'instruction publique, il rend des services incontestables. Aussi l'administration locale attache un grand prix à la conservation et à la prospérité de cet utile établissement.

La subvention municipale est de 3,500 fr., somme qui s'augmente du produit de la rétribution scolaire. Chaque régent est chargé de deux classes; les traitements varient de 1,000 à 1,300 fr.

Le nombre des élèves est en ce moment de 65, dont 30 pensionnaires.

Le collége de St-Amour compte un grand nombre de ses anciens élèves qui occupent des positions élevées dans les divers services publics, dans le barreau, dans la médecine, etc. Quelques-uns de ses anciens fonctionnaires sont parvenus à de hautes positions universitaires : citons M. Gardaire, devenu recteur de l'Académie de Besançon; M. Courbet, successivement proviseur à St-Etienne, à Bastia, à Besançon ; MM. Clairin et Pelletier, inspecteurs d'académie, etc. (1).

Outre ses colléges communaux qui, nous l'avons dit, comptent plus de 800 élèves, le département du

(1) C'est à l'obligeance de mes honorables collègues, MM. les principaux de Dole, de Poligny, d'Arbois, de Salins et de Saint-Claude, que je dois une grande partie des renseignements que j'ai donnés sur la situation actuelle de nos colléges. Je ne saurais trop les remercier de la bonne volonté qu'ils ont mise à me les fournir.

Jura possède quatre autres établissements d'instruction secondaire, savoir :

Deux écoles ecclésiastiques, le petit Séminaire de Nozeroy et celui de Vaux ;

L'école de Notre-Dame du Mont-Rolland, à Dole, dirigée par les Jésuites ;

Et l'institution Renard, à Arinthod.

Ces quatre maisons renferment environ 400 élèves.

L'enseignement primaire n'est pas moins prospère que l'instruction secondaire : 915 écoles, publiques ou libres, y distribuent l'enseignement à 55,000 enfants : c'est environ le cinquième de la population. Onze communes seulement sont dépourvues d'écoles, ce qui tient à l'absence absolue de locaux pour installer les maîtres et les élèves (1).

Deux écoles normales, qui sont comptées parmi les mieux organisées de l'Empire, servent au recrutement des instituteurs et des institutrices.

Nous pouvons donc dire de notre département ce que M. le Recteur de l'Académie a dit de la Franche-Comté tout entière : « Il n'est personne qui, né et élevé « dans le Jura, n'y apprenne à lire, à écrire et à

(1) Voici comment se divisent ces écoles, d'après le rapport présenté au Conseil général par M. le Préfet, dans la session de 1863.

292 écoles communales de garçons.
280 — de filles.
275 — mixtes
847
18 écoles libres de garçons.
53 — de filles.
Sur ce nombre :
24 écoles de garçons sont dirigées par des congréganistes
109 écoles de filles par des religieuses.

« compter (1). » Aussi est-il classé le septième des départements, en ce qui concerne l'instruction populaire.

---

CONCLUSION.

A l'œuvre on connaît l'artisan, — a dit notre bon La Fontaine. — Maintenant que nous savons ce que furent nos écoles franc-comtoises aux différentes époques de notre histoire, si nous voulons apprécier le mérite de l'institution par les résultats, nous reconnaîtrons qu'il est peu de départements où l'amour des lettres, des sciences et des arts soit plus généralement répandu que dans le Jura. J'en trouve la preuve dans le grand nombre d'établissements littéraires ou scientifiques que renferme notre département, bien qu'il ne s'y trouve aucune ville de premier ordre.

Deux Sociétés académiques : la Société d'Émulation du Jura, la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, qui réunissent chacune un corps savant composé d'éléments divers, et que l'on ne peut espérer de former que dans un pays où règne déjà une grande diffusion de lumières.

Quatre bibliothèques publiques : Lons-le-Saunier, Dôle, Poligny, St-Claude, dont l'une, celle de Dôle, compte parmi les grandes bibliothèques de l'Empire.

Trois musées déjà importants et qui s'accroissent encore chaque année par des dons et des acquisitions ; Lons-le-Saunier, Dôle et Poligny.

(1) Discours de M. le Recteur de l'Académie, déjà cité.

Huit journaux, dont deux surtout, la *Sentinelle* et le *Journal du Jura*, se font remarquer par le mérite de leur rédaction et tiennent un rang honorable dans la presse périodique départementale.

Des institutions passons aux hommes ; le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une école, c'est de rappeler les personnages remarquables qui en sont sortis, et chacun sait combien, à toutes les époques, le Jura a été fécond en illustrations de tous les genres.

A l'Eglise il a donné des cardinaux, des évêques, des ecclésiastiques de tous les rangs, non moins renommés par leur savoir que par leur piété.

A l'Empire, à l'Espagne, à la France, des chanceliers, des ministres, des ambassadeurs, des magistrats et des administrateurs.

A l'armée un si grand nombre de généraux et d'officiers de tous grades, que l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'aucun département n'a produit autant d'illustrations militaires.

Aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'industrie, des noms si nombreux, si célèbres, qu'en prenant au hasard, on est sûr de rencontrer une des gloires de la France.

Disons, *en terminant*, que le département, dont les écoles ont formé tant d'hommes notables, a droit d'occuper un rang des plus honorables entre ceux où l'enseignement est *le plus* florissant.

**20 janvier 1864.**

CORNEILLE SAINT-MARC,
**Principal du Collége de Saint-Amour.**

# LES CARTES

ET

# PLANS AGRONOMIQUES

## DU JURA,

**Par M. REBOUR, Président.**

---

Entre les nombreux et importants mémoires lus au Congrès des délégués des Sociétés savantes, nous reproduisons le suivant, dû à la plume de M. l'avocat Rebour, Président de la Société d'Emulation du Jura, comme l'un des plus remarquables et des plus utiles. (L'*Économiste français*, n° 67.)

« Messieurs, dit-il, vous voyez exposé sur le bureau et soumis à votre appréciation, outre un manuscrit sur vélin du 12 siècle, venu en notre possession il y a peu de temps, et divers objets celtiques provenant d'une fouille faite à Publy, village du premier plateau du Jura, sur le classement desquels je désire que les archéologues veuillent bien donner leur avis, un plan en relief et des cartes météorologiques et

agronomiques du département. Sans vous infliger la lecture des volumineux mémoires qui les accompagnent, je crois intéressant, à plusieurs points de vue, de vous exposer brièvement les procédés employés et le système suivi.

« Nous travaillons en ce moment à doter chaque commune du plan en relief de son canton, fait à la la même échelle de 1/40000 que le travail des officiers d'état-major ; le spécimen qui est sous vos yeux contient, comme vous le voyez, le véritable aspect topographique et géodésique des environs de Lons-le-Saunier, et sur la tranche épaisse du rectangle qui le circonscrit sont figurées, à l'échelle de profondeurs de gisement, les coupes géologiques des terrains. Sur les bords plats de la vitrine qui le protége, sont notés les détails statistiques, géologiques minéralogiques, archéologiques : la nature et l'étendue des cultures, etc., tandis que des fils de soie noire tendus de cinq minutes en cinq minutes de degré, permettent de relever une position ou une distance au compas comme sur une carte de papier. Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur l'utilité considérable de ce travail ; je veux seulement expliquer le mode employé, et il est fort simple : on enferme une plaque de plâtre gâché mou dans un cadre de bois sur lequel repose une alidade fendue dans sa longueur pour laisser courir sur elle un petit forêt divisé en dix-millièmes, qui fait des trous à la profondeur proportionnelle indiqués par les cotes d'altitude de la carte. Les trous sont réunis en ébarbe avec l'ébauchoir de mouleur. Vous le voyez, ce n'est

que le travail mécanique de la mise au point d'un bas-relief ordinaire, et cela peut être fait par tout le monde avec un peu d'attention. On prépare alors ce plâtre sculpté par les moyens ordinaires ; on en raffermit la surface par une couche galvanoplastique, et vous avez une matrice durable sur laquelle vous surmoulez vos exemplaires, que vous coloriez ensuite. Ce relief, je n'hésite pas à le dire, est plus exact que tous les autres, parce que le plâtre demeure immobile quant à la rétraction et aux influences atmosphériques, et que le procédé de creusage ne laisse pas prise à l'erreur. Les déclivités des pentes montagneuses seules ne pouvaient qu'être imparfaitement prévues d'après la carte de l'état-major ; mais M. Clos, peintre à Lons-le-Saunier, mon jeune et ingénieux collègue, qui s'est chargé du travail, y a pourvu en relevant ses profils de déclivité par le petit instrument que je vous présente, et dont je recommande l'usage aux topographes et aux géologues; il lui a donné son nom, et c'est le seul profit qu'il veuille en tirer. Il a sur tous ceux connus l'avantage d'être au moins aussi précis et trois ou quatre fois meilleur marché.

« Quant aux prix du plan en relief, voici des chiffres. Notre conseil général donne 10,000 fr. pour un relief entier du département, en première épreuve : il laisse à l'artiste la propriété des matrices ; sur cette somme celui-ci doit consacrer 2,000 fr. à faire relever, à l'état-major, la carte des parallèles d'équidistance. 8,000 fr. représentent ses dépenses de voyage et son temps perdu pendant trois ans ; son

bénéfice consiste dans les souscriptions des communes et des particuliers : 518 communes, prenant chacune un exemplaire de leur canton à 45 fr., lui font une somme de 25,210. Vous voyez que ce n'est onéreux pour personne, quoique ce soit fort utile à tout le monde.

« Voici maintenant, Messieurs, l'œuvre d'un homme aussi éminent par la science qu'il est laborieux et modeste : le frère Ogérien, directeur des écoles chrétiennes du Jura, dont nous admirons chaque jour, depuis vingt années qu'il est parmi nous, la vie si humble et si utile, avec une reconnaissance attendrie, et dont je serais heureux que vous goûtiez comme moi les travaux.

J'ai eu l'honneur de faire hommage, en son nom, à l'Institut des provinces, du volume de zoologie de son grand ouvrage sur l'histoire naturelle du Jura ; je ne vous parlerai donc que de son labeur inédit, et seulement dans ce qu'il a d'original et de neuf.

Notre pays est fréquemment ravagé par la grêle ; le frère Ogérien s'est mis à compulser, dans les archives de la préfecture, toutes les allocations d'indemnités et les dégrèvements d'impôts accordés depuis 1820 jusqu'en 1863 aux particuliers. Il en a trouvé pour 11,347,520 fr., et en comparant les dates simultanées de chaque indemnité, il a pu tracer sur la carte le trajet du funeste météore. Le travail achevé, il a constaté deux faits singuliers : premièrement, telles localités, comme le cirque de Voiteur, boisées sur leurs sommets avant 1830, n'avaient jamais été grêlées avant cette époque. Depuis 1830,

les bois ont été défrichés ; il a reçu, jusqu'en 1863, 16 grêles épouvantables, et des fontaines pérennes et légendaires ont vu leurs eaux disparaître. Quel argument, Messieurs, en faveur du reboisement si énergiquement appuyé tout à l'heure par M. Vicaire dans son lumineux mémoire ! Secondement, dans le circuit du même orage, la grêle ne tombait que sur les terrains formés de marnes irisées, et les marnes du lias, ou les autres formations zoologiques, étaient préservées nettement du ravage, qui les franchissait pour aller détruire encore les marnes irisées gisant plus loin.

D'une observation restreinte dans les limites d'un département il n'y a, Messieurs, rien à conclure : mais je voudrais que les présidents, mes collègues, engageassent leurs compagnies à dresser les mêmes cartes d'après les mêmes documents officiels : car, si leurs études donnaient le même résultat sur un certain ensemble de zônes, la vieille théorie de Muschenbroëk et de Volta, qui est admise aujourd'hui, pourrait bien être bouleversée, au grand profit de nos pauvres campagnes. Si les nuages orageux, dont on ne peut diriger la course, ne portent pas eux-mêmes la grêle qu'ils répandent ; s'ils ne sont que de puissants attracteurs électriques soutirant jusqu'à eux la vapeur des lieux humides et la congélant immédiatement pour la renvoyer en cet état sur la terre, il suffira, pour échapper au péril, de placer des paragrèles sur certaines natures de terrains, des arbres par exemple, ce qui est faisable, tandis qu'on ne peut songer sérieusement à en couvrir uniformément tout un territoire.

Je recommande donc avec instance ce travail, surtout aux Sociétés savantes de la frontière de l'est ; il est d'un immense intérêt, suivant moi, pour la physique générale, comme pour l'agriculture.

J'ai encore à vous entretenir un moment, Messieurs, des cartes agronomiques.

L'une est la carte des cultures d'après le plan cadastral. Elle est, nécessairement, loin de donner l'état actuel exact : elle ne sert qu'à fournir des points de repère à la seconde, qui est la carte géologique du sol et du sous-sol immédiat.

Celle-ci est exacte : elle contient en marge les analyses régionales des terrains dont la nature est représentée par des teintes variées, et dans le traité complet qui l'accompagne, chaque circonscription géographique a ses terres analysées d'après une méthode analogue à celle de M. Delesse, son sous-sol décrit et analysé aussi; des indications pour le drainage, pour la convenance des engrais, et des conseils pratiques sur l'opportunité et l'amélioration des cultures appropriées à chaque nature de sol.

En un mot, Messieurs, avec le plan en relief, avec la météorologie et l'agronomie du Jura, nous nous trouvons dans une situation aussi satisfaisante que possible pour aborder aussi sûrement qu'il est donné aux hommes de le faire, Dieu aidant, l'application, jusqu'ici sans bases, des améliorations agricoles.

REBOUR,
**Président de la Société d'Emulation du Jura.**



# CATALOGUE
# DES FOSSILES DU JURA

**Par Jacques BONJOUR,**

CONSERVATEUR DU MUSÉE A LONS-LE-SAUNIER.

---

## ÉCHELLE D'ABONDANCE.

—

**C.C.** **Très-commun.**
**C.** **Commun.**
**P.** **Peu commun, peu rare.**
**R.** **Rare.**
**R.R.** **Très-rare, rarissime.**

**TABLEAU de la succession chronologique des Etages ou Terrains, d'après Alcide d'Orbigny.**

| ÉPOQUES, PÉRIODES ou terrains. | | ÉTAGES. | SYNONYMIES. | LOCALITÉS DU JURA. |
|---|---|---|---|---|
| 7° Contemporains...... | | ............... | Tourbes, tufs, éboulis, alluv. des rivières. | |
| 6° Quaternaires........ | | Pliocène nouveau.. .... | Dépôts glaciaires, diluvium rouge, lemb, alluvions anciennes provenant des érosions, par suite de l'exaltation des Alpes principales. | La Bresse. |
| 5° Tertiaires | | Pliocène.... | Limon jaune ou sables de la Bresse. Argile bleue des étangs avec coquilles d'eau douce, fer hydraté, minerai de fer d'alluvions. | Id. |
| | | Miocène..... | Lignites; mollasses. | Bresse, etc. |
| | | Eocène...... | Argiles plastiques; fer pisolitique. | |
| 4° Crétacés.... | 23 | Danien...... | Pisolitique. | |
| | 22 | Senonien.... | Craie à silex. | Lains. |
| | 21 | Turonien.... | Craie blanche. | Id. |
| | 20 | Cénomanien. | Craie chloritée. Rhotomagien. | Id. |
| | 19 | Albien...... | Gault. | Id., Charbonny, etc. |
| | 18 | Aptien...... | Argiles à Plicatules. | |
| | 17 | Néocomien.. | Supérieur urgonien.—Moyen et inférieur. | |
| 3° Jurassiques. | 16b | Purbeckien. | Gypses et fossiles d'eau douce. | Foncine-l-Bas |
| | 16 | Portlandien. | | |
| | 15 | Kimmeridgien | | |
| | 14 | Corallien.... | | |
| | 13 | Oxfordien... | Supr argovien. M. spongitien. Inf. à fossiles pyriteux. | |
| | 12 | Callovien.... | Fer sous-oxfordien. | |
| | 11 | Bathonien... | Cornbrash. Forest-marble. Gréat-oolite. | |
| | 10 | Bajocien..... | Oolite inférieure fullers-earth. Oolite ferrugineuse. | |
| | 9 | Toarcien.... | Lias supérieur. | |
| | 8 | Liasien...... | — moyen. | |
| | 7 | Sinémurien. | — inférieur. | |
| | 7 | Infra-lias.... | | |
| 2° Triasiques.. | 6 | Saliférien... | Keupérien, sels, gypses, dolom. Marnes irrisées. | |
| | 5 | Conchylien.. | Muschelkalk. | Bord occidental de la serre |
| 1° Paléozoïques | 4 | Permien..... | Zechstein. Grès vosgien. | Id. |
| | 3 | Carboniférien | Houiller. | |
| | 2 | Dévonien.... | Vieux grès rouge. | |
| | 1 | Silurien..... | Schisteux. | |
| Azoïques, groupe des | | Talcites..... | Talcites. | |
| | | Micacites.... | Micacites. | |
| | | Gneiss...... | Gneiss. | |
| | | Granits...... | Granits. | |

7e ÉTAGE. — **Sinémurien, lias inférieur (infra-lias).**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|
| Chemnitzia. Oppeli. | Nov. sp. Martin. | Feschaux. |
| id. Polite. | id. | id. |
| Orthostoma decoratum. | id. | Lons-le-Saunier. |
| Acteonina. | | Feschaux. |
| Turbo Piettei. | Martin. | id. |
| Cardinia sinemuriensis. | D'Orb. | id. |
| Myophoria inflata. | Emmerich. | Lons-le-Saunier. |
| id. multiradiata. | id. | id. |
| Lucina arenacea | Terquem. | Feschaux. |
| Nucula sinemuriensis. | Martin. | id. |
| Arca sinemuriensis. | N. sp. id. | id. |
| id. pulla. | Terquem. | id. |
| Avicula contorta. | Portland. | id., Miéry. |
| id. Dunkeri. | Terquem. | id. |
| id. infraliasina. | N. sp. Martin. | id. |
| id. Deshayesei. | Terquem. | id. |
| Gervilia obliqua, | N. sp. Martin. | Lons-le-Saunier. |
| Mytilus sinemuriensis. | N. sp. Martin. | Feschaux, Lons-le-S. |
| Peeten Lugdunensis. | Michelin. | id. |
| id. Valoniensis. | Defrance. | id. |
| Plicatula kettangiensis. | Terquem. | id. |
| Cidaris martini. | Cotteau. | id. |
| Montlivaltia sinemuriensis. | N. sp. Fromentel. | id. id. |
| id. Martini. | N. sp. id. | Lons-le-Saunier. |
| Spiriferina lata. | N. sp. Martin. | id. |
| Goniomya sinemuriensis. | Oppel. | Feschaux. |
| Poissons ganoides-écailles. Lepidotus semiserratus. | Agassiz. | Feschaux, Domblans, Villette. |
| id. Placoides dents, écailles, hybodus minor. | Ag. | id. |

7e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Hybodus apicialis. | Ag. | Feschaux, Domblans, Villette. | |
| id. Certracionites dents, | | | |
| Acrodus nobilis. | Agassiz. | id. | |
| id. Coprolites (excréments). | | id. | |
| Belemnites acutus. | Miller. | Lons-le-Saunier, Salins, partout. | C. |
| Nautilus striatus. | Sowerby. | L.-le-S., Salins. | C. |
| id. inornatus. | D'Orbigny. | Salins. | R.R. |
| id. intermedius. | Sow. | L.-le-S., Salins. | R. |
| Ammonites bisulcatus. | Bruguière. | id., id., partout. | C. |
| id. Regnardi. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. obtusus. | Sow. | id. | R. |
| id. turneri. | Quenstedt. | id. | R.R. |
| id. stellaris. | Sow. | id. | R. |
| id. liasicus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. bonnardii. | id. | id. | R.R. |
| id. tortilis. | id. | Salins. | R.R. |
| id. conybeari. | Sow. | L.-le-Saun., Perrigny, Poligny, Salins. | C. |
| id. angulatus. | Quenstedt. | id. Salins. | R. |
| id. boucaultianus. | D'Orb. | L.-le-Saun., Perrigny, les Nans, Salins. | R. |
| id. tortilis. | id. | Salins. | R.R. |
| id. rotiformis. | Sow. | id. | R.R. |
| id. birchii. | id. | L.-le-S., Salins. | R. |
| id. charmassei. | D'Orb. | Lons-le-Saunier. | R. |
| id. kridion. | Helh. | L.-le-S,, les Nans, Salins. | C. |
| id. catenatus. | Labèche. | Lons-le-Saunier. | R.R. |
| id. collenotti. | D'Orb. | L.-le-Saun., Perrigny. | R. |

7e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites oxynotus. | Quenstedt. | Lons-l-S., Salins. | R. |
| id. moreanus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. lacunatus. | Quenstedt. | id. | R. |
| id. planorbis. | Sow. | L.-le-S., Salins. | R.R. |
| id. psilonotus. | Quenstedt. | id., id. | R.R. |
| id. scipionianus. | D'Orb. | Salins. | R.R. |
| id. sauzeanus. | id. | Lons-le-Saunier. | R.R. |
| id. raricostatus. id. Torus. | Zieten. | id. | R.R. |
| id. ophioides. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. jamesoni. | Sow. | id. | R.R. |
| id. jonhstoni. | id. | id. | R.R. |
| id. torus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. carusensis. | id. | id. | R.R. |
| id. Nodotianus. | id. | Salins. | R.R. |
| Chemnitzia liasina. | id. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| id. globosa. | id. | Salins. | R.R. |
| id. Phidias. | id. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| Pleurotomaria anglica. | Defrance. | Lons-le-S., Salins, les Nans. | C. |
| id. floveolata. | D'Orb. | Lons-le-S. | R. |
| id. gigas. | Deslongchamps. | Lons-le-S., Salins. | R. |
| id. Marcousana. | D'Orb. | id., id., les Nans. | C. |
| id. cœpa. | Deslongch. | id. | R. |
| id. zonata. | Golofuss. | Salins. | R. |
| Panopœa (pleuromya) striatula. | D'Orb. | Lons-le-S., Salins, partout. | C.C. |
| id. galatea. | id. | Salins. | C. |
| id. crassa. | id. | id. | C. |
| id. subrostrata. | id. | id. | R. |
| Pholadomya decorata. | Zicten. | id. | R. |
| id. Idea (ambigua). | D'Orb. | id. Pannessières. | R. |

7e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Homomya ventricosa. | Agassiz. | Salins, Lons-l-S., partout. | C. |
| Astarte gueuxii. | D'Orb. | Lons-le-S. | R. |
| Venus trigonellaris. | Schlotheim. | Salins. | R. |
| Pinna folium. | Phillips. | id. | R.R. |
| id. hartmanni. | Zicten. | Lons-le-S., Salins. | R. |
| Myoconcha scalprum. | D'Orb. | id., id. | R. |
| Mytilus gueuxii. | id. | id., id., Miéry. | R. |
| id. nitidulus. | id. | Salins. | R.R. |
| Lima gigantea. | Deshayes. | Lons-l-S., Salins, partout. | C. |
| id. antiquata. | Sow. | Lons-le-Saun. | R. |
| id. Echo. | D'Orb. | id., Salins. | R. |
| id. Erix. | id. | id. | R. |
| id. punctata. | Deshayes. | id., Salins, partout. | C. |
| id. gueuxii. | D'Orb. | id., Salins. | R. |
| id. Edula. | id. | Salins. | R. |
| id. Erosne. | id. | Miéry. | R. |
| id. duplicata. | Deshayes. | Salins. | R. |
| Avicula Munsterii. | Goldfuss. | Lons-l-S., Salins, partout. | C. |
| Modiola scalprum. | Sow. | Salins. | R. |
| Perna gueuxii. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | T.R. |
| id. Hagenowii. | id. | id. | T.R. |
| Pecten textorius. | Goldfuss. | Salins. | C. |
| id. ambiguus. | Münster. | id. | T.R. |
| id. sabinus. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | T.R. |
| id. disciformis. | Zicten. | id., Salins. | C. |
| id. Castor. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | T.R. |
| Ostrea arcuata. | Sow. | Partout. | C.C. |
| id. cymbium. | D'Orb. | Lons-l-S., Salins. | C. |
| Cardinia concinna. | Agassiz. | Lons-l-S., Miéry, Salins. | C. |

## 7e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cardinia hybrida. | Agassiz. | Lons-l-S., Miéry, Salins. | R. |
| id. securiformis. | id. | id., id., id. | R. |
| id. sulcata. | id. | Salins. | R. |
| Cercomya (inédit). | | id. | R. |
| Inoceramus (inédit). | | id. | T.R. |
| Rhynchonella variabilis. | D'Orb. | Lons-l-S., Salins, partout. | C.C. |
| id. furcata. | id. | Lons-le-Saun. | C. |
| Spiriferina Walcotii. | id. | id., Salins, partout. | R. |
| id. pinguis. | id. | Lons-le-Saun. | R. |
| id. octoplicatus. | id. | Salins. | T.R. |
| id. verrucosa. | id. | id. | T.R. |
| Terebratula marsupialis. | Schloth. | Lons-le-Saun. | T.R. |
| id. causoniana. | D'Orb. | id. | T.R. |
| id. Maceana. | id. | id. | T.R. |
| Terebratulina Deslongchampsii. | Davidson. | id. (Perosey) | T.R. |
| Apiocrinus amalthei. | Quenstedt. | id. id. | T.R. |
| Pentacrinus tuberculatus | Miller. | Partout. | C.C. |
| id. Basaltiformis | id. | Partout. | C. |

## 8e ÉTAGE. — Liasien, lias moyen.

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites. niger. | Lister. | Macornay. | R. |
| id. compressus. | Blainville. | id. | R. |
| id. acutus. | Miller. | Lons-le-S., Salins | C.C. |
| id. elongatus. | id. | id. id. | R. |
| id. umbilicatus. | id. | id. id. | C. |
| id. longissimus. | id. | id. id. | R.R. |
| id. bruguierianus. | D'Orb. | id. id. | C. |

8° ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Belemnites | clavatus. | Blainville. | Lons-l-S., Salins. | R.R. |
| id. | fournelianus | D'Orb. | id. id. | R.R. |
| id. | brevirostris. | id. | id. Conliége | R. |
| id. | paxillosus. | id. | id. id. | R.R. |
| id. | abbreviatus. | Miller. | id. id. | R.R. |
| Nautilus | intermedius. | Sow. | Lons-l-S., Salins. | C. |
| id. | striatus. | id. | id. id. | R.R. |
| Ammonites | spinatus. | Brugnière. | id. id. | C. |
| id. | maceanus. | D'Orb. | id. id. | R.R. |
| id. | acteon. | id. | id. | R.R. |
| id | planicosta. | Sow. | id. Salins. | C. |
| id. | engelhardtii. | D'Orb. | Perrigny, Salins. | R.R. |
| id. | margaritatus | Montfort. | Lons-le-S., Miéry, Salins. | C. |
| id. | Maugenestii. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. | valdanii. | id. | id. | R.R. |
| id. | regnardi. | id. | id. | R.R. |
| id. | loscombi. | Sow. | id. Conliége. | R.R. |
| id. | centaurus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. | subarmatus. | Young. | id. Salins. | R.R. |
| id. | armatus. | Sow. | id. | R.R. |
| id. | brevispina. | id. | Macornay. | R.R. |
| id. | muticus. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | R. |
| id. | davœi. | Sow. | id. Perrigny, Salins. | R. |
| id. | bechei. | id. | id. id. | C. |
| id. | henleyi. | id. | id. id. Courbouz. | R.R. |
| id. | hybridus. | D'Orb. | id. Macornay. | R.R. |
| id. | normanianus | id. | id. Perrigny. | P. |
| id. | fimbriatus. | Sow. | Lons-le-Saunier, Salins. | O. |
| id. | buvignieri. | D'Orb. | id. Perrigny. | R.R. |
| id. | taylori. | Sow. | id. (Perosey). | R. |
| id. | jupiter. | D'Orb. | id. id. | R.R. |

## 8e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites ægion. | D'Orb. | Miéry. | R.R. |
| id. guibalianus. | id. | | R. |
| Straparolus encrinus. | | Lons-le-Saun., (Perosey). | R.R. |
| Turbo midas. | | id. id. | R.R. |
| Pleurotomaria rustica. | Deslongchamps. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| id. araneosa. | id. | Miéry. | R.R. |
| id. planiuscula. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| id. expansa. | id. | Miéry. | R.R. |
| Trochus gaudryanus. | id. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| Chemnitzia phidias. | id. | Salins. | R.R. |
| Pleurotomaria mopsa. | id. | Toulouse. | R.R. |
| id. mysis. | id. | Miéry. | R.R. |
| Panopœa (pleuromya) striatula. | D'Orb. | Salins. | C.C. |
| id. arcomya elongata. | id. | id. | R. |
| id. (pleuromya) glabra. | id. | id. | R. |
| Pleuromya œquistriata. | Agassiz. | id. Lons-le-S. | R. |
| Arcomya oblonga. | id. | id. Lons-le-S. | R.R. |
| Pholadomya ambigua. | Sow. | id. | R. |
| id. voltzii. | Agassiz. | id. Lons-le-S. | R. |
| id. glabra. | id. | id. id. | R.R. |
| id. reticulata. | id. | id. | R. |
| id. foliacea. | id. | id. | R.R. |
| Mactromya liasina. | id. | id. | C.C. |
| Leda subovalis. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. galatea. | id. | Miéry. | R.R. |
| Astarte voltzii. | Hœning. | Salins. | R.R. |
| Opis carusensis. | D'Orb. | Courbouzon, Macornay. | R.R. |
| Lucina pumila. | id. | Lons-le-Saun. | R.R. |

16

## 8e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Goniomya engelhardtii. | Agassiz. | Salins. | R.R. |
| Cardinia trigonellaris. | D'Orbigny. | id. | R.R. |
| Unicardium janthe. | id. | id. | R. |
| Arca subliasina. | id. | id. Miéry. | R. |
| Inoceramus ventricosus. | id. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| Mytilus (modiola) scalprum. | id. | Salins. | R. |
| Lima punctata. | Desh. | Lons-le-Saun. | R. |
| id. hermanni. | Voltz. | Toulouse. | R. |
| Limea acuticostata. | Munster. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| Lima inæquistriata. | id. | id. Salins. | R. |
| Avicula substriata. | Zieten. | id. | R.R. |
| id. cygnipes. | Phillips. | id. | R.R. |
| Pecten æquivalvis. | Sow. | Lons-l-S., Salins. | C.C. |
| id. disciformis. | Schûbler. | id. | C.C. |
| id. cingulatus. | Goldf. | id. | R.R. |
| Plicatula spinosa. | Sow. | Partout. | C. |
| id. lœvigata. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| id. cingulatus. | Goldf. | id. | R.R. |
| Ostrea cymbium. | D'Orb. | id. | P. |
| id. sportella. | Dumortier. | id. | R.R. |
| id. semiplicata. | Münster. | id. | R.R. |
| Anomya liasina. | | id. (Perosey.) | R.R. |
| Rhynchonella variabilis. | D'Orb. | Lons-le-Saunier, Salins. | C.C. |
| id. rimosa. | id. | id., id. | P. |
| id. furcellata. | id. | id., id. | P. |
| id. cynocephala. | | St. Amour. | R.R. |
| id. thalia. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | R.R. |
| id. nerina. | id. | id. | R.R. |
| id. amalthei. | | Salins. | R. |
| Spiriferina hartmanni. | D'Orb. | Lons-le-Saun. | R. |
| Spirifer rostratus. | De Duch. | id. | R. |
| id. octoplicatus. | D'Orb. | id. | R.R. |

8e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Terebratula lampas. | Sow. | Lons-le-Saun. | R. |
| id. numismalis. | Lamarck. | id. | C.C. |
| id. resupinata. | Sow. | Salins. | R.R. |
| Terebratula cornuta. | id. | Lons-le-S., Salins. | R.R. |
| id. mariæ. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. erina. | id. | id. | R.R. |
| id. quadrifida. | Lamk. | Salins. | R.R. |
| Cidaris liasina. | Marcou. | Lons-le-Saunier, Salins. | R.R. |
| Pentacrinus fasciculosus. | Schloth. | id., id., l'Etoile. | P. |
| id. subangularis. | Miller. | id., id., l'Etoile. | P. |
| id. basaltiformis. | id. | id., id. | C. C. |
| id. lœvis. | id. | id. | R.R. |
| id. gracilis. | Charlesw. | id. | R.R. |
| id. liasinus. | D'Orb. | Lons-le-Saunier, Salins. | P. |
| id. oceani. | id. | Salins. | R. |
| Ichthyosaurus communis (vertébre). | De la Bèche. | Poligny. | R.R. |
| Eryma lœdonensis. | Etallon. | Lons-le-Saun. | R.R. |

9e ÉTAGE. — **Toarcien, lias supérieur.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites irregularis. | Schloth. | Les Nans, Aresches, Salins. | C. |
| id. digitalis. | Blainville. | id., id. | C. |
| id. Brevis. | id. | id., id. | R. |
| id. abbreviatus. | Miller. | Les Nans. | C. |
| id. tricanaliculatus. | Hartm. | Balanod. | R.R. |
| id. acuarius. | Schloth. | Les Nans. | R. |

9e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| **Belemnites** | Exilis. | D'Orb. | Les Nans. | R.R. |
| id. | Nodotianus. | id. | id. | P. |
| id. | curtus. | id. | Salins. | P. |
| id. | canaliculatus. | Schloth. | Les Nans. | R. |
| id. | unisulcatus. | Blainville. | id., Salins. | C. |
| id. | Tripartitus. | Münster. | Maynal. | R.R. |
| id. | api-incurvatus. | Blainville. | Les Nans. | R.R. |
| id. | Tessoniamus. | D'Orb. | id. | R. |
| Nautilus | Toarcensis. | Id. | id. | R.R. |
| id. | semistriatus. | id. | Salins. | R.R. |
| id. | inornatus. | id. | Cernans, Blois. | R. |
| id. | latidorsatus. | id. | Les Nans, Salins. | R. |
| Ammonites | serpentinus. | Schloth. | id., id., Miéry. | R.R. |
| id. | bifrons. | Brugnière. | Salins, Miéry, Balanod. | C. |
| id. | Thouarcensis<br>Comensis. | D'Orb.<br>De Buch. | Salins, Les Nans. | C. |
| id. | radians. | Schloth. | id., id. | C. |
| id. | Levesquéi. | D'Orb. | id., id. | C. |
| id. | primordialis. | Schloth. | id., id. | C. |
| id. | Aalensis.<br>candidus. | Zieten.<br>Schloth. | id., id. | C. |
| id. | annulatus. | Sow. | id., id., Miéry, Balanod. | R.R. |
| id. | Cornucopiœ. | Young. | id., id., id., id. | R. |
| id. | Jurensis. | Zieten. | id., id. | R.R. |
| id. | Germaini.<br>hircinus. | D'Orb.<br>Schloth. | Id., id. | P. |
| id. | Capricornus.<br>Dudressieri. | id.<br>D'Orb. | id., id., Miéry. | R.R. |
| id. | Braunianus. | id. | id., Balanod. | P.P. |
| id. | mucronatus. | id. | id., Les Nans, Miéry, Balanod | C.C. |

9e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Ammonites | Raquinianus. | D'Orb. | Salins, Les Nans, Miéry, Balanod. | C.C. |
| id. | heterophyllus | Sow. | Salins, Les Nans. | R. |
| id. | Mimatensis. | D'Orb. | id., id. | R.R. |
| id. | sternalis. | De Buch. | id., id. | R. |
| id. | insignis. | Schübler. | id., id. | C. |
| id. | variabilis. | D'Orb. | id., id. | C. |
| id. | complanatus. | Brugnière. | id., id. | P. |
| id. | discoides. | Zieten. | id., id. | P. R. |
| id. | concavus. | Sow. | id., id. | R. |
| id. | Calypso. | D'Orb. | id., id. | R.R. |
| id. | solaris. | Phillips. | id., id., Miéry. | C.C. |
| id. | gibbosus. | Zieten. | Salins. | R.R. |
| id. | opalinus. | Reinecke. | id., Les Nans. | R. |
| id. | Edouardianus | D'Orbigny. | Courlans. | |
| Turbo | capitaneus. | Münster. | Salins, Les Nans. | P. |
| id. | subduplicatus. | D'Orb. | id., id. | C.C. |
| id. | Patroclus. | id. | id., id. | R. |
| id. | Palinurus. | id. | id., id. | R. |
| id. | Philliasus. | id. | id., id. | R. |
| Pleurotomaria | decipiens. | Defrance. | Saint-Amour. | R.R. |
| Cerithium | armatum. | Goldf. | Les Nans. | R. |
| Turritella | echinata. | De Buch. | Salins. | R. |
| Trochus. | | | Balanod. | R.R. |
| Pholadomya | decorata. | Hartm. | Salins. | R.R. |
| Nucula (Leda) | rostralis. | Lamet. | id., Les Nans, Miéry. | C.C. |
| id. | hammeri. / Eudora. | Defrance. / D'Orb. | id., id., id. | C.C. |
| id. | hausmanni. | Roemer. | id., id., id. | C.C. |
| id. | subovalis infra jur. | Marcou. | id., id., id. | C.C. |
| id. | lacryma. | Sow. | id., id., id. | R. |

9e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Astarte Voltzii. | Hœningh. | Salins, Les Nans, Miéry. | C. |
| id. subtetragona. | Müuster. | Montaigu. | R.R. |
| Opis sarthacensis. | D'Orb | Les Nans. | R.R. |
| Trigonia pulchella. | Agassiz. | id. | R. |
| Lima Elea. | D'Orb. | Blois. | R. |
| Arca inœquivalvis. | Goldf. | Les Nans. | R.R. |
| id. liasina. | Roemer. | Salins. | R. |
| id. elegans. | D'Orb. | id., les Nans. | R. |
| Inoceramus. | | Miéry, les Nans, | R.R. |
| Posidonomya Bronni. | Voltz. | id., id., Salins, Lons-le-Saun., partout. | C.C. |
| Pecten paradoxus. | Münster. | Salins, les Nans, partout. | C.C. |
| id. pumilus. | Lamark. | id. | C.C. |
| Avicula elegans. | Goldf. | Les Nans, l'Abergement-le-Pet. | R.R. |
| Ostrea subauricularis. | D'Orb. | Montorient. | R.R. |
| id. Knorri. | Voltz. | Salins. | R. |
| Pecten velatus. | Golof. | L'Abergement-le-Petit. | R.R. |
| Pentacrinus vulgaris. | Schloth. | St-Amour. | R. |
| Thecocyathus mactra. | Edv. et H. | Salins, les Nans, Miéry. | C. |
| id. intinnabulum. | id. | Monay. | R.R. |
| Rhabdocidaris maxima. | Gol df. Besor. | L'Abergement-le-Petit. | R.R. |
| Callianassa Bonjouri. | Etallon. | Les Nans. | R.R. |
| Macrourites spinosus. | id. | id. | R.R. |
| Vertébres de saurien. | | id. | R.R. |

## 10e ÉTAGE. — Bajocien. (Oolite inférieure.)

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Belemnites | giganteus. | Schloth. | Salins, Montaigu. | R.R. |
| id. | sulcatus. | Miller. | id. | R.R. |
| id. | unicanaliculatus. | Hartm. | Pannessières. | R.R. |
| id. | Blainvillei. | Voltz. | id., Montaigu. | R.R. |
| id. | Bessinus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. | canaliculatus. | id. | id., Salins. | R.R. |
| Nautibus | lineatus. | Sow. | Maynal. | R. |
| id. | clausus. | D'Orb. | Aresches. | C. |
| id. | sinuatus. | Sow. | | R.R. |
| id. | Bajocensis. | D'Orb. | | R. |
| id. | Excavatus. | Sow. | | R. |
| Ammonites | Primordialis. | Schloth. | Montorient, Montaigu, Salins. | C. |
| id. | Subradiatus. | Sow. | id., id. St-Claude. | R. |
| id. | Murchisonœ. | id. | id., id. Salins. | C. C. |
| id. | Sowerbyi. | Miller. | id., id., id. | R. |
| id. | Opalinus. | Reineke. | id., id., id. | C. |
| id. | discus. | Sow. | Conliége, id. | R.R. |
| id. | Eudesianus. | D'Orb. | Montorient, id. | R. |
| id. | Edouardianus. | id. | Courlans, id. | R. |
| id. | Sauzei. | id. | Arlay. | R.R. |
| id. | Blagdeni. | Sow. | Macornay, id. | R. |
| id. | Parkinsoni. | id. | Panness., Plasne, le Fied, Saint-Claude. | C. C. |
| id. | Humphresianus. | id. | Couliége, Crançot. | C. |
| id. | Planula. | Helh. | Maynal. | R.R. |
| id. | Martinsii. | D'Orb. | St-Claude. | R.R. |
| Ancyloceras? | | id. | Pannessières. | R.R. |
| Ammonites | solaris. | Philips. | Montaigu. | R. |
| id. | garantianus. | D'Orb. | Pannessières. | R. |
| id. | Polymorphus. | | | |

10e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Chemnitzia curta. | D'Orb. | Conliége. | |
| Nerinea jurensis. | id. | Salins (St-André). | C. |
| Trochus duplicatus. | Sow. | Lons-le-Saunier. | R.R. |
| id. lucidus. | D'Orb. | St-Claude. | R.R. |
| id. biarmatus. | Münster. | Montaigu. | R.R. |
| Neritopsis Bajocensis. | D'Orb. | Montaigu. | R.R. |
| Straparolus tuberculatus. | id. | Montorient. | R.R. |
| Turbo. | | Maynal. | R.R. |
| Pleurotomaria alcibiades. | D'Orb. | Saint-Claude. | R. |
| id. monticulus. | Deslonch. | Montciel. | R. |
| id. Paucistriata. | D'Orb. | Pannessières. | R. |
| id. mutabilis. | Desl. | Les Nans. | R. |
| id. Baugieri. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Ebrayana. | id. | id. | R. |
| Purpurina elegantula. | id. | L'Etoile. | R.R. |
| Pleurotomaria actœa. | id. | Pannessières. | R. |
| id. transilis. | id. | id. | R. |
| Pholas Baugieri. | id. | id. | R.R. |
| Panopœa (Pl.) arenacea. | id. | | |
| id. (Pl.) alta. | Agassiz. | | |
| id. (Pl.) tenuistria. | id. | Salins. | C.C. |
| id. (Pl.) subelongata. | id. | id. | R. |
| id. (Pl.) alduini. | id. | Plasne. | C.C. |
| id. (arcomya) sinistra. | id. | id., Pagnoz. | C. |
| id. id. acuta. | id. | Salins. | R. |
| id. id. lateralis | id. | id. | R.R |
| id. (myopsis) Jurassi. | id. | id., Equevillon, St-Claude. | R. |
| id. id. marginata | id. | id., id. | R. |
| id. (amphidesma) Ziétenii. | D'Orb. | | R. |
| | | | R. |
| id. (Pl.) Pholadina. | id. | | R. |
| Pholadomya obtusa. | Sow. | | R. |

10e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Pholadomya Nymphacea. | Agassiz. | Salins. | C.C. |
| id. Fidicula. | Sow. | id. | R. |
| id. Zietenii. | Ag. | id. | R. |
| id. costellata. | id. | id. | R.R. |
| id. Buccardium | id. | Pagnoz, Plasne. | C.C. |
| id. Murchisoni. | Sow. | Partout. | C.C. |
| id. fabacea. | Ag. | Salins. | C. |
| id. acuticostata. | Sow. | id. | R. |
| Homomya gibbosa. | Agassiz. | Plasne. | C.C. |
| id. Vezelayi. | Lajoye. | id. | C.C. |
| id. obtusa. | Ag. | Pannessières. | C.C. |
| Goniomya. | id. | id. | R. |
| Lyonsia abducta. | D'Orb. | Salins, St-Claude. | P. |
| id. zonata. | id. | id., id. | R. |
| Gresslya latirostris. | Agassiz. | Pagnoz. | R. |
| id. concentrica. | id. | Plasne, Panessières. | R. |
| id. Erycina. | id. | Aresches. | P. |
| Cercomya pinguis. | id. | | P. |
| Ceromya tenera. | id. | Plasne, Romange. | C. |
| Corimya (Thracia) lens. | id. | Montorient. | P. |
| id. id. alta. | id. | Mesnay. | P. |
| Cardinia oblonga. | id. | Salins. | R.R. |
| Opis trigonalis. | D'Orb. | | R.R. |
| Astarte subtrigona. | id. | Montaigu. | R. |
| Hyppopodium Bajocense. | id. | Crançot, Baume. | R. |
| Trigonia striata. | Sow. | Salins. | R. |
| id. tuberculata. | Ag. | Champvaux. | R. |
| id. costata. | Parkinson. | Montorient, Salins. | P. |
| id. lanceolata. | Agassiz. | Cernans. | R. |
| id. denticulata. | id. | Thésy. | R. |
| id. undulata. | id. | Le Fied. | R. |
| id. signata. | id. | Vaudioux. | R. |

10e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Trigonia cuneata. | Sow. | Pannessières. | R. |
| id. sinuata. | Marcou. | Salins. | |
| Mactromya mactroides. | Ag. | St-André, Thésy. | P. |
| Arca elongata. | D'Orb. | Salins. | R. |
| id. oblonga. | Goldf. | Pannessières. | P. |
| id. Daphne. | id. | id. | R.R. |
| Pinna ampla. | Sow. | Equevillon. | R. |
| id. cunetata. | Phillips. | Le Fied. | R. |
| Myoconcha crassa. | Sow. | Pannessières. | R. |
| Mytilus sulcatus. | Goldf. | id. | R. |
| id. sowerbyanus. | D'Orb. | St-Claude. | P. |
| id. reniformis. | id. | Pannessières. | R. |
| id. gibbosus. | Goldf. | Salins. | P. |
| id. cuneatus. | Sow. | Pannessières | R. |
| id. modiola Plicata infra jurensis. | Marcou. | Salins. | P. |
| Lima Proboscidea. | Sow. | Partout. | C.C. |
| id. Robertsoni. | | Montaigu. | R. |
| id. gibbosa. | Sow. | Pannessières. | R. |
| id. Hersilia. | D'Orb. | id. | R. |
| id. lucida. | | Le Fied. | R. |
| id. tenuistriata. | Münster. | Pannessières. | R. |
| id. Vesuntina. | | Courlans. | R.R. |
| Limea duplicata. | Münster. | Pannessières. | R.R. |
| Limopsis oclithica. | Buvignier. | id. | R.R. |
| Avicula digitata. | Deslonchamps. | id. | P. |
| id. decussata. | Münster. | Salins. | C. |
| Gervilia acuta. | Phillips. | Pannessières. | R. |
| id. consobrina. | D'Orb. | id. | R. |
| Perna crassitesta. | Münster. | Le Fied. | R. |
| id. quadrata. | Goldf. | Pannessières. | R. |
| id. Pteroperna Costellata. | Morris. | Salins (St-André) | R.R. |
| Pecten subspinosus. | Goldf. | Panness., Plasne. | P. |

10e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Pecten Phillipsii. | Thurmann. | Plasne. | R. |
| id. rigidus. | Sow. | Pannessières. | P. |
| id. saturnus. | D'Orb. | id. | P. |
| id. silenus. | id. | id. | C. |
| id. Comatus. | Goldf. | Domblans, Pannessières. | R. |
| id. Lucida. | | Le Fied. | R. |
| id. ambiguus. | Goldf. | Bourg-de-Sirod, Cernans. | P. |
| id. rapa | Coquand. | Pannessières. | R. |
| Hinnites tuberculosus. | D'Orb. | Baume, Courbouzon. | R. |
| Ostrea sulcifera. | Phillips. | Pannessières. | R. |
| id. Knorri. | Voltz. | id., Salins. | C.C. |
| id. Kunkeli. | Juten. | id., id. | R. |
| id. Subcrenata. | D'Orb. | id., partout. | C.C. |
| id. Acuminata. | Sow. | id., Plasne, Le Fied, Poids-de-Fiole. | C.C. |
| id. Phœdra. | D'Orb. | Montaigu. | R. |
| Heteropora ramosa. | | Vernantois. | R. |
| Diastopora flabellum. | D'Orb. | id., Pannessières. | P. |
| Intricaria Bajocensis. | Defrance. | Salins, Panness., Revigny, etc. | P. |
| id. Straminea. | D'Orb. | Pannessières. | R. |
| Bhynchonella quatriplicata. | D'Orb. | id., | C. |
| id. Plicatella. | id. | id. | R. |
| id. garantiana. | id. | id. | R. |
| id. Theodori. | id. | id., St Claude. | R. |
| Hemithiris spinosa. | id. | Montaigu, Pannessières. | C. |
| id. costata. | id. | id., id. | C. |
| Terebratula sphœroidalis. | Sow. | Montaigu. | R. |

## 10e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Terebratula Perovalis. | Sow. | Salins. | P. |
| id. emarginata. | 'id. | Pannessières. | P. |
| id. subresupinata. | D'Orb. | id. | R. |
| id. intermediâ. | Zieten. | id. | C. |
| id. Carinata. | Lam. | id. | C. |
| id. Ornithocephala. | Davidson. | id. | R. |
| id. Deschampsii. | D'Orb. | Montaigu. | R. |
| id. garantiana. | id. | Pannessières. | R. |
| id. Maxillata. | Sow. | id. | R. |
| id. submaxillata. | Davidson. | id. | R. |
| id. Eudesi. | Eud. Deslongch. | id. | R. |
| id. { Orbicularis. vas. furcata. } | Sow. | | R.R. |
| id. biblicata ferruginosa. | Marcou. | Salins. | C. |
| Dysaster Eudesi. | Agassiz. | Saint-Claude. | R. |
| id. ringens. | id. | Aresches. | R. |
| id. analis. | id. | Thésy. | R. |
| Clypeus Hugii. | id. | Géraize. | R. |
| id. Soloduriuus. | id. | Plasne. | P. |
| id. Patella. | id. | id., Salins, Equevillon. | R. |
| id. Sinuatus. | Leske. | Salins. | |
| Pygaster { laganoides. | Ag. | Plasne, Panness. | R. |
| Pygaster { voisin de Morisii. } | Ag. | Plasne. | R. |
| Nucleolites conicus. | Cotteau. | Lemuy. | R. |
| id. latiporus. | Agassiz. | Clucy, Le Fied. | R. |
| id. Thurmanni. | Desor. | Pagnoz. | C. |
| Holectypus depressus. | id. | Plasne, Perrigny. | C.C. |
| Hyboclypus Marcou. | Desor. | Salins. | R.R. |
| id. canaliculatus. | Goldf. | id. Pannessières. | R. |
| id. gibberulus. | Ag. | St-Claude, id. | R. |
| Echinobrissus elongatus. | | Pannessières. | R. |

10e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Hemicidaris luciensis. | D'Orb. | Salins. | |
| Pseudodiadema mamillatum. | Ag. | Id., St-Claude. | R. |
| id. homostigma. | id. | Romange. | |
| Acrosalenia complanata. | id. | Plasne. | R.R. |
| Cidaris Fowler. | Wright. | Salins. | |
| id. horrida. | Mérian. | id., Montaigu. | P. |
| id. courteaudia. | Cotteau. | Salins. | P. |
| Isocrinus Andræ. | Deser. | id. | R. |
| Pentacrinus Bajocensis. | D'Orb. | Pannessières. | C.C. |
| id. Nicoleti. | Desor. | id., Salins. | R. |
| Astrea (Isastrea) maxima. | Thurmann. | Sal., Plasne, Chamole, Le Fied. | R. |
| id. Mamillata. | id. | id., id., id., id. | R.R. |
| Agaricia Salinensis. | Marcou. | id., id., id., id. | C.C. |
| Pavonia secans. | Thurmann. | Salins, Plasne. | R. |
| id. confusa. | id. | id. id. | C. |
| Agaricia tuberosa. | Goldf. | id. id. | R.R. |
| Thamnastrea Lyelli. | Edw et Haime. | Salins. | R. |
| id. mammosa. | id. | id. | R. |
| id. Befranciana. | id. | Bourg-de-Sirod. | R. |
| Isastrea Conybeari. | id. | id. | R. |
| id. Richardsoni. | id. | id. | R. |
| Thecosmilia gregaria. | id. | Plasne. | P. |
| Stylina Ploti. | id. | Bourg-de-Sirod. | P. |
| Synastrea jurensis. | D'Orb. | Salins. | P. |
| Latomeandra Davidsoni. | Edw et Haime. | Bourg-de-Sirod. | P. |
| Prionastrea Bernardiana. | D'Orb. | Salins. | P. |
| Montlivaltia orbulites. | id. | Vernantois. | R. |
| Anabacia Bouchardi. | Edw et H. | Pannessières. | R. |
| Porospongia Jurensis. | D'Orb. | Salins. | R. |

## 11e ÉTAGE. — Bathonien. (Grande Oolite, Forest-Marble, Cornbrash.)

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| — | — | — | |
| Belemnites Fleuriausus. | D'Orb. | Scey. | R.R. |
| Nautilus subbiangularis. | id. | id. | R.R. |
| Ammonites discus. | Sow. | Montaigu. | R. |
| id. planula. | Hehl. | Champvaux. | R.R. |
| id. macrocephalus. | Schlot. | Vaudioux. | P. |
| Nerinea Voltzii. | Deslongch. | Mirebel. | R. |
| id. Acicula. | D'Archiaç. | Châtillon. | R. |
| Natica Verneuilly. | id. | Le Mouthoux. | R.R. |
| Trochus spiratus. | D'Orb. | Scey. | R.R. |
| Pupurina. | | Le Vaudioux. | |
| Helcion rugosa. | D'Orb. | Crêt-des-Echos. | R. |
| Patella rugosa. | Sow. | id. | R. |
| id. | | Nognat. | R.R. |
| Bulla. | | Crêt-des-Echos. | R.R. |
| Panopœa Danæ. | D'Orb. | Saint-Claude. | R. |
| Pholadomya Murchisoni. | Sow. | Partout. | C.C. |
| id. ovulum. | Ag. | Saint-Claude. | R. |
| id. texta. | id. | id. | P. |
| id. Varusensis. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Buccardium. | Ag. | Crêt-des-Echos. | C. |
| id. Bolina. | D'Orb. | Saint-Claude. | R. |
| Goniomya scalprum. | Ag. | id. | P. |
| id. Proboscidea. | id. | id. | R. |
| Homomya gibbosa. | id. | Crêt-des-Echos. | C. |
| Lyonsia (gresslya) peregrina. | D'Orb. id. | Saint-Claude. | P. |
| id. latirostris. | | id., Vaudioux. | P. |
| id. rostrata. | Ag. | Saint-Claude. | C. |
| Ceromya { concentrica. | id. | id. | P. |
| Ceromya { semi-radiata. | D'Orb. | id. | P. |
| id. striata. | id. | Crêt-des-Echos. | P. |
| id. tenera. | Ag. | id. | P. |

11e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cercomya (anatina) pinguis. | Agassiz. | Champvaux, St-Claude, Chaux-de-Dombief. | P. |
| Anatina Aegea. | D'Orb. | Saint-Claude. | R. |
| Mactromya (Lavignon) mactroides | Ag. | Salins. | R. |
| id. œqualis. | id. | St-Claude. | R. |
| Tellina. | D'Orb. | id. | R. |
| Corbula. | id. | id. | R. |
| Astarde rotunda. | Sow. | Scey. | R. |
| Cypricardia Bathonica. | D'Orb. | | |
| Hippopodium Luciensis. | id. | | |
| Trigonia Cassiope. | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. | | Mirebel. | R.R. |
| Lucina Jurensis. | id. | Equevillon. | R. |
| Arca. | | | |
| Pinna Luciensis. | id. | Equevillon, Saint-Claude. | R. |
| Mytilus Sowerbyanus. | id. | id. | C. |
| id. Asper. | id. | Courbouzon. | R. |
| id. garbus. | id. | Saint-Claude. | R. |
| Myoconcha aspasia. | id. | id. | R. |
| Avicula echinata. | Sow. | Lemuy, Granges-de-Vaivre. | R. |
| Pinnigena (trichites) Bathonica. | D'Orb. | Equevillon. | C. |
| Perna quadrata. | Sow. | id. | R. |
| Lima Proboscidea. | id. | Lemuy, Granges-de-Vaivre. | P. |
| Pecten Phillipsii. | Thurmann. | Plasne. | P. |
| Hinnites Psyche. | D'Orb. | Vaudioux. | R.R. |
| Eligmus Polytipus. | Deslongchamps. | Scey. | R.R. |
| Ostrea acuminata. | Sow. | id. | C.C. |

11e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ostrea bathonica. | D'Orb. | Scey. | P. |
| id. ampulla. | D'Archiac. | id. | R. |
| id. costata. | Sow. | id. | C. |
| id. Luciensis. | D'Orb. | id., Courbouzon. | C.C. |
| id. Marshii. | Sow. | Partout. | C. |
| Thracia Vieceliasensis. | D'Orb. | Saint-Claude. | P. |
| id. Corimya lens. | id. | id. | R. |
| Rhynchonella concinna. | id. | Courbouzon. | C.C. |
| id. concinnoides. | id. | id. | C. |
| id. decorata. | id. | Vaudioux. | C. |
| id. quadriplicata. | id. | id. | C. |
| id. Ziétenii. | id. | Saint-Claude. | R. |
| Terebratula orbicularis. | Sow. | id. | R. |
| id. digona. | Id. | id., Courbouzon. | C. |
| id. coarctata. | Parkinson. | Courbouzon. | C. |
| id. intermedia. | Sow. | id. | C. |
| id. triquetra. | id. | id. | R. |
| Terebratella Hœmisphe-rica. | D'Orb. | Cinquétral. | R.R. |
| Holectypus hœmisphœri-cus. | Desor. | Perrigny, Champ-vaux. | R. |
| id. depressus. | Agassiz. | Thisy, Romange. | R. |
| Hyboclypus gibberulus. | Desor. | Cinquétral. | P. |
| Nucleolites clunicularis. | Blainville. | Saint-Claude. | P. |
| Acrosalenia spinosa. | Ag. | Scey. | R.R. |
| Acrocidaris striata. | id. | id. | R.R. |
| Apiocrinus Parkinsoni. | D'Orb. | id., Andelot-St-Amour. | P. |
| Pentacrinus Buvignieri. | id. | Scey. | C. |
| id. Nodotianus. | | id. | R. |
| Anabacia (fungia levis) orbulites. | id. | Saint-Claude. | R. |
| Eunomia radiata. | Lamouroux. | Cléron. | C. |

## 11e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ceriopora ramosa. | D'Orb. | Scey. | R. |
| Heteropora id. | Michelin. | id. | R. |
| Actinospongia ornata. | D'Orb. | Vaudioux. | R. |
| Hybodus. | | Revigny. | R.R. |
| Aptichus lamellosus. | Voltz. | | R.R. |

## 12e ÉTAGE. — Callovien.

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites hastatus. | Blainville. | Clucy et partout. | C. |
| id. latesulcatus. | D'Orb. | id. id. | C. |
| id. Duvalianus. | id. | Clucy. | R. |
| id. Puzozianus. | id. | id. | R.R. |
| Nautilus Hexagonus. | Sow. | id. | R. |
| id. granulosus. | D'Orb. | id. | P. |
| Ammonites hecticus. | Hartmann. | id. | R. |
| id. Macrocephalus. | Schloth. | Sesignat. | R. |
| id. Backeriæ. | Sow. | id. | C. |
| id. Bullatus. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Aeropus. | id. | id. | R. |
| id. Pustulatus. | Haan. | Malans. | R.R. |
| id. lunula. | Zieten. | Sesignat, Andelot-St-Amour, partout. | C.C. |
| id. athleta. | Phillips. | Clucy, Dournans. | P. |
| id. Anceps. | Reinecke. | Montorge, partout | C. |
| id. coronatus. | Bruguière. | Partout. | C. |
| id. Lamberti. | Sow. | Clucy. | R. |
| id. Babeanus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. bipartitus. | Zieten. | id. | R.R. |
| id, Jason. | id. | id., Sesignat. | R. |
| id. Duncani. | Sow. | Scey. | R.R. |
| id. Calloviensis. | id. | Clucy. | R.R. |

## 12e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites bipartitus. | Raspail. | Clucy. | R.R. |
| id. Adelœ. | D'Orb. | Malans. | R. |
| id. Villersensis. | id. | id. | R. |
| id. Plicatilis. | Sow. | Clucy. | C. |
| id. Triplicatus. | id. | id. | R. |
| id. tumidus. | Zieten. | | |
| Ancyloceras? Calloviensis | Morris. | id. | R.R. |
| Chemnitzia Mysis. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Bellona. | id. | id. | R. |
| Acteon sabaudianus. | id. | Scey, Malans. | R. |
| Natica Calypso. | id. | id. id. | R. |
| Solarium Sarthacensis. | id. | Sesignat, Aromas. | R. |
| Phasianella Calliope. | id. | Clucy. | R. |
| Pleurotomaria granulata. | Goldf. | Sesignat. | R. |
| id. Conoidea. | Sow. | Clucy. | R. |
| id. Cyprœa. | D'Orb. | id., Chappois. | P. |
| id. Cytherea. | id. | Sesignat. | C. |
| id. Cypris. | id. | Clucy, Vaudioux. | R. |
| id. Cydippe. | id. | Chappois. | R. |
| id. depressa. | id. | Malans. | P. |
| id. germaini. | id. | Aromas. | R. |
| Pterocera Aglaia. | id. | Clucy. | R. |
| Panopœa Brongniartina. | id. | Sesignat. | R. |
| id. Sowerbyi. | id. | id. | R. |
| id. Elea. | id. | id. | R. |
| Pleuromya recurva. | Agassiz. | Clucy. | P. |
| Pholadomya carinata. | Goldf. | id., partout. | P. |
| id. decussata. | Ag. | Sesignat. | R. |
| id. Royeriana. | D'Orb. | Clucy. | R. |
| id. inornata. | Sow. | Scey. | R. |
| id. crassa. | Ag. | Sesignat. | R. |
| Lyonsia excavata. | D'Orb. | id. | P. |
| Ceromya elegans. | id. | id. | R. |
| Isocardia id. | Desh. | Scey. | R. |

## 12e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cyprina subcordiformis. | D'Orb, | Sesignat. | R. |
| id. Phidias. | id. | id. | R. |
| Trigonia elongata. | Sow. | Scey, Malans. | P. |
| id. cardissa. | Agassiz. | Sesignat. | P. |
| id. monilifera. | id. | Clucy. | P. |
| Cardium subdissimile. | D'Orb. | Moirans. | R. |
| Unicardium calloviense. | id. | Clucy. | R. |
| Isocardia tener. | Sow. | Sesignat. | R. |
| Lucina sarthacensis. | D'Orb. | Scey. | R. |
| Arca chauviniana. | id. | Sesignat. | C. |
| Opis nov. sp. | • | Scey. | R. |
| Myoconcha obtusa. | id. | Environs de Dole. | R. |
| Mytilus imbricatus. | id. | Sesignat. | R. |
| Lima proboscidea. | Sow. | Partout. | C. |
| id. duplicata. | Desh. | Moirans. | R.R. |
| Avicula Münsterii. | Bronn. | Saint-Claude. | R. |
| Gervilia aviculoides. | Sow. | Sesignat. | P. |
| id. acuta. | id. | id. | P. |
| Pecten fibrosus. | id. | Moirans, Scey. | P. |
| id. demissus. | Bean. | Clucy. | R. |
| id. subarticulatus. | D'Orb. | Sesignat. | R. |
| Hinnites paniscus. | id. | Courbouzon. | R. |
| Ostrea dilatata. | Desh. | Scey. | R. |
| id. Marshii. | Sow. | Sesignat. | P. |
| id. colubrina. | Goldf. | Scey. | R. |
| id. amor. | D'Orb. | id. | R. |
| id. alimena. | id. | Clucy, Malans. | R. |
| id. gregaria. | Sow. | Clucy. | C. |
| id. Albertina? | D'Orb. | Sesignat. | R. |
| id. rastellaris. | Münster. | Saint-Claude. | R. |
| Rhynchonella Acasta. | D'Orb. | Environs de Salins. | |
| id. Royeriana. | id. | Sesignat. | P. |
| id. Major. | Sow. | id. | P. |
| id. Badensis. | Oppel. | id. | R. |

12e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Rhinchonella Dumortieri. | Deslongch. | Saint-Claude. | R. |
| id. quadriplicata. | D'Orb. | Courbouzon. | C. |
| id. decorata. | Zieten. | id. | C. |
| id. Indica. | D'Orb. | id. | R. |
| Terebratula reticulata. | Smith. | Clucy, Senaud. | P. |
| id. ornithocephala. | Sow. | Saint-Claude. | R. |
| id. bicanaliculata. | Schlot. | Clucy. | C.C. |
| id. subcanaliculata. | Oppel. | id., Saint-Claude. | C.C. |
| id. intermedia. | Sow. | Vaudioux. | P. |
| id. Pala. | D'Orb. | id., Clucy. | P. |
| id. impressa. | De Buch. | id., id. | C.C. |
| id. sœmanni. | Oppel. | Clucy, Vaudioux. | R. |
| id. Dumortieri. | Davidson. | Vaudioux. | R. |
| id. Calloviensis. | D'Orb. | id. | R. |
| Hemithiris senticosa. | id. | Clucy. | P. |
| Dysaster (Colhyrites) ellipticus. | Agasstz. | Sesignat. | C. |
| Dysaster (Colhyrites) Ovalis. | Desmarets. | id. | C. |
| Nucleolites (Echinobrissus) clunicularis. | Phillips. | id. | C. |
| Nucleolites (Echinobrissus) scutatus. | Lamark. | id. | R.R. |
| Nucleolites (Echinobrissus) elongatus. | Ag. | id. | R. |
| Holectypus striatus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. depressus. | Desor. | id. | R.R. |
| id. Discoidea planus. | id. | id. | R. |
| Pygaster umbrella. | Ag. | id. | R.R. |
| Pygurus depressus. | id. | Clucy. | R.R. |
| Diadema superbum. | id. | id. | R.R. |
| id. Calloviensis. | D'Orb. | Sesignat. | R. |
| Nucleolites micraulus. | Ag. | Saint-Claude. | |
| id. conicus. | Cotteau. | id. | |

## 12e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Holectypus Dormoisianus | Cotteau. | Saint-Claude. | |
| Hyboclypus Calvimontis. | Etallon. | id. | |
| Millericrinus rotiformis. | D'Orb. | id. | |
| id. | | Andelot, St-Amour | R. |
| Cyclocrinus Calloviensis. | Etallon. | Saint-Claude. | |
| Aptychus profundus. | Voltz. | La Brême. | R. |

## 13e ÉTAGE. — **Oxfordien.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites hastatus. | Blainville. | Partout. | C.C. |
| id. latesulcatus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Didayanus. | id. | Andelot. | R. |
| id. Sauvanausus. | id. | Moirans. | R.R. |
| id. Coquandus. | id. | Vaudioux. | R.R. |
| id. Enigmaticus. | id. | id. | R.R. |
| id. excentralis. | Blainville. | Andelot. | R.R. |
| Nautilus Arduennensis. | D'Orb. | Vaudioux. | R. |
| id. granulosus. | id. | id., Supt. | R. |
| id. Hexagonus. | Sow. | id. | R.R. |
| Ammonites tortisulcatus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Cordatus. | Sow. | Partout. | C.C. |
| id. Alternans. | Schloth. | Saint-Claude. | P. |
| id. (Biplex) Plicatilis. | Sow. | Partout. | C.C. |
| id. Eugenii. | Raspail. | id. | C. |
| id. Arduennensis. | D'Orb. | id. | C. |
| id. Perarmatus. | id. | id. | P. |
| id. Canaliculatus. | Münster. | Montrivel. | P. |
| id. Crenatus. | Bruguière. | Partout. | C. |
| id. Tatricus. | Pusch. | Le Vaudioux. | R.R. |
| id. Constantii. | D'Orb. | Aromas. | R.R. |
| id. Toucasianus. | id. | Sesignat. | R. |
| id. Goliathus. | id. | Partout. | R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites Henrici. | D'Orb. | Partout. | C. |
| id. Eucharis. | id. | id. | R. |
| id. Fromentelli. | Coquand. | id. | R.R. |
| id. Oculatus. | Bean. | id. | C.C. |
| id. Erato. | D'Orb. | id. | C. |
| id. Hersilia. | id. | id. | P. |
| id. Mariœ. | id. | id. | P. |
| id. sutherlandiœ. | Murchison. | Scey. | R. |
| id. Lamberti. | Sow. | id., Clucy, Chapois. | R. |
| id. dubius-furcatus. | Murchison. | Vaudioux. | P. |
| id. Scaphytoïdes. | Coquand. | id. | P. |
| id. Athleta. | Phillips. | id. | C. |
| id. Babeanus. | D'Orb. | Andelot, Arboux. | P. |
| id. Polyplocus. | Reinecke. | Chapois. | R.R. |
| id. Backeriœ. | Sow. | Partout. | P. |
| id. Pidanceti. | Coquand. | Montrivel. | R.R. |
| id. Baylei. | id. | Vaudioux. | R.R. |
| id. Refractus. | Haan. | Scey. | R.R. |
| Chemnitzia condensata. | | Arboux. | R. |
| id. Heddingtonensis. | D'Orb. | Doubs, Arboux. | R. |
| Nerinca acreon. | id. | Sesignat. | R. |
| Nerita ovula. | Buvignier. | Arboux. | R. |
| Natica Clio. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. crythea. | id. | id. | R. |
| Turbo Magneti. | Thurmann. | Vaudioux. | P. |
| id. Buviguieri. | D'Orb. | id. | C. |
| Delphinula muricata. | Buvignier. | Aromas. | C. |
| id. Meriani. | Goldf. | Vaudioux. | C. |
| Trochns helius. | D'Orb. | Scey. | R. |
| Phasianella striata. | id. | Arboux. | P. |
| Caliptrea nov. sp. | | Uxelles. | R.R. |
| Pleurotomaria filigrana. | Deslongch. | Clairvaux. | R. |
| id. sublineata. | D'Orb. | id. | R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Pleurotomaria Blodeana. | | D'Orb. | Clairvaux. | R. |
| id. | Babeauana. | id. | Saint-Amour. | R.R. |
| id. | subtuberculosa. | id. | Clairvaux. | R. |
| id. | Chlatrata. | id. | id. | R.R. |
| Phasianella Trouvillensis | | id. | Arboux. | R. |
| Rhostellaria grandisvallis | | Thurm. | Vaudioux. | R. |
| id. | tristis. | id. | id. | R. |
| Cerithium cingendum. | | D'Orb. | id. | C. |
| Patella tenuistriata. | | Deslonch. | Senaud. | R.R. |
| id. (Helcion) ovata. | | D'Orb. | Arboux. | R.R. |
| Bulla arduennensis. | | id. | Clairvaux. | R.R. |
| Dentalium. | | | Aromas. | R.R. |
| Panopœa Buvignieri. | | id. | Vaudioux. | C. |
| id. pleuromya semistriata | | Buvignier. | id. | C. |
| Panopœa Peregrina. | | D'Orb. | id. | R. |
| id. | subrecurva. | id. | id. | C. |
| id. | sinuosa. | id. | Saint-Claude. | P. |
| Pholadomya litterata. | | Deshayes. | Arboux. | R. |
| id. | concentrica. | Goldf. | Vaudioux, entre-côtes. | C. |
| id. | lincata. | id. | id., id. | C. |
| id. | lœviuscula. | Ag. | id., id. | R.R. |
| id. | cardissoides. | id. | id., id., Chapois. | C.C. |
| id. | cancellata. | id. | id., id. | P. |
| id. | Hemricardia. | Roemer. | id., id. | C. |
| id. | Exaltata. | Ag. | Montrivel. | R. |
| id. | Parcicostata. | id. | Partout. | C.C. |
| id. | Crassa. | | Aromas. | R.R. |
| id. | trapezicostata. | D'Orb. | Vaudioux. | R.R. |
| id. | ampla. | id. | id., entrecôtes, Chapois. | C. |
| id. | cingulata. | Ag. | id., id. | P. |
| id. | concinna. | id. | id., id., Chapois. | C. |
| id. | Pelagica. | id. | id., id. | C. |

## 13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Pholadomya similis. | Agassiz. | Vaudioux, entre-côtes. | C. |
| id. decemcostata. | Roemer. | id., id. | C. |
| id. angulata. | Ag. | id., id. | P. |
| id. ambigua. | Goldf. | id., id. | R. |
| id. nodosa. | id. | Vaudioux. | R.R. |
| id. tumida. | Ag. | id., Chapois. | R.R. |
| id. trigonata. | id. | id. | R.R. |
| id. chlatrata. | Münster. | id. | P. |
| id. multicostata? | | id. | R.R. |
| Goniomya major. | Agassiz. | Vaudioux, Arboux | P. |
| id. Dubois. | id. | id., id. | C.C. |
| id. sulcata. | id. | id., id., Chapois. | C. |
| id. constricta. | id. | id., id. | P. |
| id. conformis. | id. | id., id. | R. |
| id. marginata. | id. | id., id. | R. |
| id. lineata. | id. | id., id. | R.R. |
| id. litterata. | id. | id., id., Montciel, Loisia. | R.R. |
| id. V. scripta. | id. | id., id. | R. |
| id. nov. sp. | | Arboux. | R.R. |
| Lyonsia (gresslya) alduini. | D'Orb. | Clairvaux. | R. |
| id. id. sulcosa. | id. | Supt. | R. |
| Ceromya alata. | id. | Vaudioux. | C. |
| id. nov. sp. | | Aromas. | R. |
| Thracia Frearsina. | id. | Vaudioux. | C. |
| Corimya pinguis. | Ag. | Montrivel. | R. |
| id. tellina alata. | D'Orb. | Vaudioux. | R. |
| Anatina (Cercomya) undata. | id. | id. | P. |
| id. (Platymya) longa. | id. | id. | R. |
| Cercomya siliqua. | Ag. | id., Supt. | R.R. |
| id. antiqua. | id. | id. | R. |
| Periploma jurensis. | D'Orb. | Aromas. | R.R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Sowerbya crassa. | D'Orb. | Vaudioux. | R.R. |
| Opis Buvignieri. | id. | Clairvaux, Uxelles | R. |
| id. excavata. | Buvignier. | Clairvaux. | R. |
| Astarte minima. | Phillips. | Epy. | P. |
| Cyprina globosa. | D'Orb. | Arboux, Aromas. | P. |
| id. Calliope. | id. | Andelot, St-Amour | R.R. |
| id. Cytherea. | id. | Aromas. | R. |
| Unicardium globosum. | id. | Partout. | P. |
| Cypricardia Isocardina. | Buvignier. | Aromas. | R.R. |
| Trigonia clavellata. | Parkinson. | Vaudioux, Brillat. | R.R. |
| id. maxima. | Agassiz. | id., id. | P. |
| id. perlata. | id. | id., Arboux, Gges-de-Vaivre. | R.R. |
| id. notata. | id. | Arboux. | R.R. |
| id. monilifera. | id. | Montrivel, Clucy. | R. |
| id. Parvula. | id. | Vaudioux. | C. |
| id. reticulata. | id. | id. | P. |
| id. papillata. | id. | Chapois. | R. |
| id. spinifera. | D'Orb. | Sesignat. | R. |
| Lucina. | | Clairvaux. | R.R. |
| Corbis lœvis. | Sow. | Aromas. | R. |
| Isocardia truncata. | Goldf. | Clairvaux. | P. |
| Cardium intextum. | Münster. | Aromas. | R. |
| Isoarca subspirata. | D'Orb. | Pont-de-Poitte. | R.R. |
| Nucula Hammeri. | Defrance. | Vaudioux, Geraize | R. |
| id. musculosa. | Kock. | id., id. | R. |
| id. (Leda) subovalis. | Sow. | id.; Clucy. | C. |
| Limopsis? | | Aromas. | R.R. |
| Arca parvula. | Münster. | Vaudioux, Clucy. | R. |
| id. cucullata. | id. | Montrivel. | R. |
| id. subelegans. | D'Orb. | Vaudioux. | C. |
| id. œquivalvis. | Goldf. | id. | R. |
| Pinna lanceolata. | Sow. | id. | R. |
| id. sublanceolata. | D'Orb. | Epy. | R.R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Myoconcha Bathieriana. | D'Orb. | Clairvaux. | P. |
| Mytilus subpectinatus. | id. | id. | R. |
| id. imbricatus. | id. | id. | R.R. |
| id. consobrinus. | id. | id. | P. |
| id. falcatus. | Munter. | Vaudioux. | R.R. |
| id. plicatus. | id. | Clairvaux. | P. |
| id. striatus. | Goldf. | id. | R. |
| id. gibbosus. | id. | id. | R. |
| Lithodomus Elatior. | D'Orb. | Saint-Claude. | R.R. |
| Modiola. | | Vaudioux. | R. |
| Lima Proboscidea. | Sow. | id. | P. |
| id. duplicata | Desh. | Sesignat. | R.R. |
| id. substriata. | Goldf. | Supt. | R.R. |
| id. rotundata. | Buvignier. | Saint-Claude. | R.R. |
| Avicula expansa. | Phillips. | Vaudioux. | R. |
| Gervilia aviculoides. | Sow. | Coisia. | R. |
| id. siliqua. | Deslonch. | Vaudioux. | R. |
| Perna mytiloides. | Lamark. | id. | R. |
| id. complanata. | D'Orb. | id. | P. |
| id. quadrata. | Goldf. | id., Arboux. | R. |
| Pecten fibrosus. | Sow. | id., Supt. | C. |
| id. subfibrosus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. censoriensis. | Cotteau. | Clairvaux. | R.R. |
| id. lens. | Sow. | id. | R. |
| id. inœquicostatus. | Phillips. | id., Sesignat. | R. |
| id. octocostatus. | Keimeche. | id. | R. |
| id. subspinosus. | Schloth. | Augisey. | R.R. |
| id. Collineus. | Buvignier. | Clairvaux. | R.R. |
| id. pristis. | Coquand. | id., Augisey. | R.R. |
| id. subarmatus. | Münster. | id. | R. |
| id. intertextus. | Roemer. | Saint-Claude. | R. |
| id. Orontes. | D'Orb. | id. | R. |
| Plicatula tubifera. | Lamark. | Pont-de-Poitte. | P. |
| Ostrea (griph.) gigantea. | Sow. | Brillat. | R.R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ostrea dilatata. | Deshayes. | Partout. | C. |
| id. gregaria. | Sow. | id. | C. |
| id. nana. | D'Orb. | Clairvaux. | R. |
| id. spiralis. | Goldf. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Blandina. | D'Orb. | Partout. | C.C. |
| Hinnites (Spondylus) tenuistriatus. | Münster. | Saint-Claude. | R. |
| id. velatus. | Goldf. | id., Vaudioux. | R. |
| Rhynchonella lacunosa. | D'Orb. | Vaudioux, les Planches-en-Mont. | R. |
| id. subsimilis. | id. | Vaudioux. | R.R. |
| id. inconstans. | id. | Clairvaux. | P. |
| id. varians. | id. | Vaudioux. | P. |
| id. Royeriana. | id. | Saint-Amour. | R.R. |
| id. minuta. | id. | Clairvaux. | R.R. |
| id. garantiana. | id. | Vaudioux. | R.R. |
| id. triblobata. | id. | id. | P. |
| id. amalthei. | Quenstedt. | id. | C. |
| id. Thurmanni. | Voltz. | id., partout. | C.C. |
| Hemithiris senticosa. | D'Orb. | Partout. | C.C. |
| Terebratula insignis. | Schuller. | id. | C.C. |
| id. bucculenta. | Sow. | Vaudioux. | C.C. |
| id. lagenalis. | Schloth. | id. | P. |
| id. labiata. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Bernardina. | id. | Partout. | C. |
| id. vicinalis. | Schloth. | Vaudioux. | C. |
| id. subcanaliculata. | Oppel. | id. | R.R. |
| id. obovata. | Sow. | id. | R.R. |
| id. subrugata. | Eug. Deslonch. | Cinquétral. | R.R. |
| Terebratella substriata. | D'Orb. | Clairvaux, Saint-Claude. | R.R. |
| Id. Pectunculus. | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. loricata. | id. | id. | R.R. |
| Spirigera subtrigonella. | Etallon. | id. | R.R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Collyrites bicordatus. | Cotteau. | Augisey. | P. |
| id. ovalis. | Desmarest. | Sesignat. | P. |
| Dysaster granulosus. | Agassiz. | Vaudioux. | C. |
| id. ellipticus. | id. | Sesignat. | R. |
| id. carinatus. | id. | id., Supt, Chapois. | R. |
| Holectypus punctulatus. | Desor. | Arboux. | R.R. |
| Nucleolites micraulus. | Ag. | | R.R. |
| Diadema priscum. | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| Echinus multigranularis. | Cotteau. | Jura. | R.R. |
| Rhabdocidaris copeoides. | Deeor. | Partout. | P. |
| id. remus. | id. | Saint Claude. | R.R. |
| id. spatula. | id. | id., Vaudioux. | R. |
| Cidaris coronata. | Goldf. | Saint-Claude. | C. |
| id. suevica. | Desor. | Dole. | R. |
| id. hastalis. | id. | Vaudioux. | R. |
| id. filograna. | Agassiz. | id., St-Claude. | P. |
| Comatula Claudiana. | Etallon. | Saint-Claude. | R.R. |
| Picteticrinus parasiticus. | id. | id. | R.R. |
| Eugeniacrinus cariophillatus. | Goldf. | id. | R. |
| id. coronatus. | id. | id. | R. |
| id. compressa | id. | id. | R. |
| id. nutans. | id. | id., Vaudioux, Montrivel. | P. |
| Tetracrinus monilifornis. | Münster. | Saint-Claude. | R.R. |
| Pentaerinus cingulatus. | id. | id. | R. |
| id. pentagonalis. | Goldf. | id. | C.C. |
| id. paradoxus. | id. | id. | R. |
| id. subteres. | id. | id. | R. |
| id. Problematicum. | Quenstedt. | id. | R. |
| Pentetagonaster Jurensis | D'Orb. | Vaudioux, Montrivel. | P. |
| Magnosia Stellata. | Etallon. | St-Cl. (M. Guir.). | R.R. |

13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Orbulina oxfordiensis. | Etallon. | | |
| Conodictum strictum. | Münster. | | |
| id. truncatum. | Etallon. | | |
| Ceriopora angulosa. | Goldf. | | |
| id. radiciformis. | id. | | |
| Montlivaltia dispar. | Edw. et H. | Vaudioux. | R. |
| Manon marginatum. | Müuster. | | |
| id. impressum. | id. | | |
| Achilleum cancellatum. | id. | | |
| Eudea calopora. | D'Orb. | | |
| Crlbospongia texata. | id. | | |
| Scyphiæ acetabulum. | Goldf. | | |
| id. articulata. | id. | Supt. | |
| id. reticulatus. | id. | Andelot, Supt. | |
| id. Buchii. | Münster. | | |
| id. clathrata. | Coldf. | id., id. | |
| id. lamellosus. | id. | id., id. | |
| id. obliqua. | id. | | |
| id. striatus. | id. | Chapois. | |
| id. paradoxa. | Münster. | | |
| id. parallela. | Goldf. | | |
| id. cylindratus. | id. | Chapois, Vaudioux. | |
| id. verrucosa. | id. | | |
| Tragos acetabulum. | id. | Supt. | |
| id. patella. | id. | id., Andelot. | |
| Cnemidium Goldfusii. | Quenstedt. | id., id., Chapois. | |
| id. stellatum. | Goldf. | Andelot. | |
| Serpula Planorbiformis. | id. | | |
| id. cincta. | Sow. | | |
| id. antiquata. | id. | | |
| id. Prolifera. | Goldf. | | |
| id. filaria. | id. | | |
| id. macrocephala. | id. | | |
| id. quadrilatera. | id. | | |

## 13e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Serpula Trochleata. | Münster. | | |
| Terebella lapilloides. | id. | | |
| Aptychus latus. | H. de Meyer. | Vaudioux. | P. |
| id. profundus. | Voltz. | id. | R.R. |
| id. lamellosus. | id. | id. | R. |
| Lamna (sphœnodus) longidens. | Agassiz. | Andelot. | R.R. |
| Notidanus Munsteri. | id. | Chapois. | R.R. |
| Pithonoton gibbosum. | Etallon. | | |
| Apthycus Thurmanni. | Voltz. | Le Vaudioux. | R. |
| Plesiosaurus vertébres. | | Sésignat. | R.R. |
| Sphenodus longidens. | Agassiz. | Andelot. | R.R. |
| Lamna longidens. | id. | id. | R.R. |
| Bolina (Eryma) rugosa. | Etallon. | Chapois. | R.R. |
| id. id. mandeslohii. | Oppel. | id. | R.R. |
| Clytia ventrosa. | H. de Meyer. | Vaudioux. | R.R. |
| Presopon quadratum. | Etallon. | id. | R.R. |

## 14e ÉTAGE. — Corallien.

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites Diceratiana. | Etallon. | Valfin. | T.R. |
| Nautilus giganteus. | D'Orb. | Clairvaux. | T.R. |
| Ammonites Achilles. | id. | Saint-Claude. | T.R. |
| Rissoa Jurensis. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. unisulca. | Buvignier. | id. | C. |
| Turritella Jurensis. | Etallon. | id. | C. |
| Chemnitzia Cornelia. | D'Orb. | id. | C. |
| id. Clio. | id. | id. | R. |
| id. Biennensis. | Etallon. | id. | R. |
| id. sulcata. | id. | id. | T.R. |
| Nerinea sexcostata. | D'Orb. | id. | T.R. |
| id. tuberculosa. | Roemer. | id. | R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Nerinca | retrogressa. | Etallon. | Saint-Claude. | C. |
| id. | Desvoidyi. | D'Orb. | Valfin. | C. |
| id. | { Depressa. / umbilicata. | Voltz. / id. | id. | C. |
| id. | cabanetana. | D'Orb. | id. | C. |
| id. | Moreauna. | id. | id. | T.R. |
| id. | Dilatata. | id. | id. | R. |
| id. | Nantuacensis. | id. | id. | R. |
| id. | Bernardana. | id. | St-Claude, Valfin. | T.C. |
| id. | Elatior. | id. | Valfin. | T.R. |
| id. | Mariœ. | id. | id. | R. |
| id. | Calliope. | id. | id. | T.R. |
| id. | Defrancei. | Desh. | id. | R. |
| id. | Bimodosa. | Etallon. | id. | T.R. |
| id. | Thurmanni. | id. | id. | T.R. |
| id. | subelegans. | id. | id. | C. |
| id. | sculpta. | id. | id. | R. |
| id. | incisa. | id. | id. | T.R. |
| id. | subacicula. | id. | id. | R. |
| id. | canaliculata. | D'Orb. | id. | R. |
| id. | semiscalata. | Etallon. | id. | R. |
| id. | Carpathica. | Zensch. | id. | C. |
| id. | Bruntrutana. | D'Orb. | id. | C. |
| id. | Mosœ. | Desh. | Saint-Claude. | C. |
| id. | crassa. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. | Valfinensis. | id. | id. | R. |
| id. | clioides. | id. | id. | R. |
| id. | Tortiplicata. | id. | id. | R. |
| id. | Mandelshoi. | Broun. | id. | R. |
| id. | Visurgis. | Roemer. | Rixouse. | R. |
| id. | sequana. | Thirria. | id. | R. |
| id. | speciosa. | Voltz. | | T.R. |
| id. | fasciata. | id. | Trepot. | R. |
| id. | castor. | D'Orb. | Valfin. | R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Nerinea Jollyana. | D'Orb. | Valfin. | T.R. |
| id. ornata. | id. | Rixouse. | R. |
| id. Cinthia. | id. | id. | R. |
| id. Turritellata. | id. | Trepot. | T.R. |
| Acteon crassilabrum. | Etallon. | Valfin. | T.R. |
| id. Jurensis. | id. | id. | R. |
| Acteonina Terebra. | id. | id. | R. |
| id. Miliola. | D'Orb. | id. | C. |
| id. Parva. | Et. | id. | C. |
| id. achatina. | id. | id. | T.R. |
| id. { acuta. Dormoisiana. } | D'Orb. | id. | C. |
| id. granum. | Et. | id. | T.R. |
| Pterodonta corallina. | id. | id. | T.R. |
| Natica amata. | D'Orb. | id. | C. |
| id. { Dejanina. Delia. } | id. | id. | R. |
| id. grandis. | Münster. | La Chapelle. | R. |
| id. homisphœrica. | D'Orb. | id. | C. |
| id. cymba-Calypso. | id. | id. | R. |
| Nerita crassa. | Et. | Valfin. | T.R. |
| id. Palœocroma. | Buvignier. | id. | R. |
| Neritopsis cancellata. | Gein. | id. | R. |
| id. (natica) id. | Quenst. | id. | R. |
| id. Jurensis. | Et. | id. | R. |
| id. imbricata. | id. | id. | C. |
| Pileolus radiatus. | D'Orb. | id. | C. |
| id. costatus. | id. | id. | T.R. |
| id. sublœvis. | id. | id. | T.R. |
| Trochus crassiplicatus. | Etallon. | id. | C. |
| id. alatus. | id. | id. | T.R. |
| id. angulatiplicatus. | Münster. | id. | R. |
| Chilodonta clathrata. | Et. | id. | C. |
| id. Bidentata. | id. | id. | C. |

## 14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Buccinum bidentatum. | Buvig. | Valfin. | C. |
| Turbo Epulus. | D'Orb. | id. | C. |
| Delphinula rugosa. | Buvig. | id. | C. |
| Turbo { Mosensis. | id. | id. | R. |
| Turbo { Eryx. | D'Orb. | | |
| id. { Erinus. | id. | id. | R.R. |
| id. { lœvis. | Buvig. | | |
| id. Tegulatus. | Münster. | id. | C. |
| id. Valfinensis. | Etallon. | id. | R.R. |
| id. Bonjouri. | id. | id. | R. |
| id. Princeps. | Roemer. | Onglières. | R.R. |
| id. Cotteausius. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Phasianella Jurensis. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| id. nitida. | id. | id. | R. |
| id. Valfinensis. | id. | id. | R.R. |
| Stomatia corallina. | id. | id. | R.R. |
| Ditremaria quinquecincta | D'Orb. | id. | C. |
| Trochotoma id. | Buvig. | id. | C. |
| Ditremaria Rathieriana. | D'Orb. | id. | R. |
| id. infundibulum. | Etallon. | id. | R.R. |
| id. Discoidea. | id. | id. | R.R. |
| id. Mastoidea. | id. | id. | R. |
| Pterocera spinigera. | id. | id. | R.R. |
| id. Piettei. | id. | id. | R.R. |
| id. Tetracera. | id. | id. | R.R. |
| Eustoma Piettei. | id. | id. | R.R. |
| Fusus Munsteranus. | D'Orb. | id. | R. |
| Columbellina corallina. | Etallon. | id. | R. |
| id. Oppeli. | id. | id. | C. |
| Purpura Lapierrea. | Buvignier. | id. | R.R. |
| id. Moreausia. | D'Orb. | id. | R. |
| Cerithium Germaini. | Etallon. | id. | R. |
| id. rotundum. | id. | id. | C. |
| id. Piardi. | id. | id. | R.R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cerithium charbauti. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| id. infraplicatum. | id. | id. | R.R. |
| id. Wrighti. | id. | id. | C. |
| id. Prismoideum. | Buvignier. | id. | C. |
| id. virdunense. | id. | id. | R.R. |
| Rimula Phrygia. | Etallon. | id. | R.R. |
| Emarginula Jurensis. | id. | id. | R.R. |
| Rostellaria Deshayesia. | Buvignier. | id. | R. |
| Fissurella coralliensis. | id. | id. | R.R. |
| Patella sublœvis. | id. | id. | C. |
| id. Helcion corallinus. | D'Orb. | id. | R. |
| Dentalium minimum. | Etallon. | id. | R.R. |
| Gastrochœna ampla. | id. | id. | R.R. |
| id. cylindrica. | id. | id. | R. |
| id. substricta. | id. | id. | R. |
| Pholadomya Beaudouinana. | id. | Saint-Claude. | R. |
| id. bicarinata. | id. | id. | R. |
| id. suprajurensis. | id. | id. | R. |
| Anatina versicostata. | Buvignier. | id. | R. |
| Pholadomya canaliculata. | Roemer. | Authume. | R. |
| Goniomya major. | Agassiz. | Vaulgrenans. | R. |
| Gastrochœna morcana. | Buvignier. | Sellières. | R. |
| Corbula Neptuni. | D'Orb. | Valfin. | R.R. |
| Saxicava raricosta. | Etallon. | id. | R.R. |
| Corimya corbuloides. | Agassiz. | Vaulgrenans. | R. |
| Hyppopodium coralli-num. | D'Orb. | Valfin. | R. |
| Hyppopodium circulare. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. cottaldina. | D'Orb. | id. | R. |
| Cyprina carditœformis. | id. | id. | R.R. |
| id. Orbignyana. | Etallon. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Bernardina. | D'Orb. | Valfin. | R. |
| Anatina insignis. | Contijean. | Mournans. | R.R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cypricardia corallina. | Etallon. | Valfin. | C. |
| id. lœvigata. | id. | id. | R.R. |
| Cardium corallinum. | Leyméri. | id. | C. |
| id. septiferum. | Buvignier. | id. | C. |
| Unicardium pingue. | Etallon. | id. | C. |
| id. apicilabratum. | id. | id. | R. |
| id. valfinense. | id. | id. | R.R. |
| Isocardia tumida. | Phill. | Saint-Claude. | R. |
| id. parvula. | Roemer. | id. | R. |
| id. Bernardana. | Etallon. | Valfin. | T.G. |
| id. Rupellensis. | D'Orb. | id. | R. |
| Corbis concentrica. | Buvignier. | id. | C. |
| id. mirabilis. | Etallon. | id. | C. |
| id. gigantea. | Buvig. | id. | R.R. |
| id. scobinella. | id. | id. | R. |
| id. decussata. | id. | id. | R. |
| id. cottaldina. | D'Orb. | | |
| Lucina ingens. | Buvignier. | id. | R.R. |
| id. Thevenini. | Etallon. | id. | R. |
| id. securicula. | id. | id. | R. |
| id. tenuicostata. | id. | id. | R.R. |
| id. Neptuni. | D'Orb. | id. | R. |
| Opis Moreauana. | Buvig. | id. | R. |
| id. Gaulardea. | id. | id. | R. |
| Opisenia difformis. | Etallon. | id. | C. |
| Astarte robusta. | id. | id. | R. |
| id. arduennensis. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. discoidea. | Buvig. | id. | R.R. |
| id. tegula. | Etallon. | Echaillon. | R.R. |
| Opis Thais. | D'Orb. | Clairvaux. | R. |
| id. Cotteansia. | id. | Sellières. | R. |
| id. excavata. | Roemer. | Clairvaux. | R. |
| Cardita hicarinata. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. extensa. | Goldff. | id. | R. |

## 14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cardita prismatica. | Etallon. | Valfin. | C. |
| Myoconcha texta. | id. | id. | R. |
| id. sulpinguis. | id. | Saint-Claude. | R. |
| Venerupis? Cardita? | | Valfin. | R. |
| Trigonia geographica. | Agassiz. | id. | C. |
| id. biseriata. | Etallon. | id. | R. |
| id. Agassizi. | id. | id. | R. |
| id. stricta. | id. | id. | R. |
| id. gracilicosta. | id. | id. | R. |
| id. corallina. | D'Orb. | id. | R. |
| Arca semifracta. | Etallon. | id. | C. |
| id. trisulcata. | Münster. | id. | C. |
| id. terebrans. | Buvig. | id. | C. |
| id. subtexata. | Etallon. | id. | C. |
| id. { Janira. / Pectinata. | D'Orb. / Münster. | id. | C. |
| id. bipartita. | Roemer. | id. | R. |
| id. goldfussi. | D'Orb. | id. | R. |
| id. ringens. | Thurmann. | Vaulgrenans, Quingey. | R.R. |
| Isoarca inflata. | Etallon. | Valfin. | C. |
| id. texata. | Münster. | Saint-Claude. | R. |
| Pinna inornata. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. Crassitesta. | Thurmann. | Vaulgren., Pagnoz. | R. |
| Mytilus furcatus. | Münst. | Valfin. | C. |
| id. subornatus. | Etall. | id. | R. |
| id. (modiola) bipartitus. | Sow. | Saint-Claude. | R. |
| id. subpectinatus. | D'Orb. | La Chapelle. | R. |
| id. longævus. | Contejean. | id. | R. |
| id. jurensis. | Mérian. | id. | C. |
| id. lassus. | id. | Scey. | R. |
| id. petasus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Modiola inclusa. | Phillips. | id., Valfin. | C. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Lithophagus semicostatus | Etallon. | Valfin. | C.C. |
| id. inornatus. | id. | id. | C.C. |
| id. { Inclusus. / modiola inclusa. } | Piet. | id. | C. |
| id. Buvignieri. | Etallon. | id. | R. |
| Diceras speciosa. | Etallon. | Valfin. | C. |
| id. arietina. | Lamark. | id. Pagnoz. | R.R. |
| id. sinistra. | Desh. | id. | R.R. |
| id. ursicina. | Etallon. | id. | R.R. |
| id. Munsteri. | D'Orb. | id. | C.C. |
| id. Bernardana. | id. | Saint-Claude. | R. |
| id. Lucii. | Defrance. | Valfin. | R. |
| Avicula Valfinensis. | Etallcn. | id. | R. |
| Trichites giganteus. | Quenst. | Saint-Claude. | C. |
| Pinna saussurei / Pinnigena id. } auct. | | | |
| Trichites planus. | Etallon. | Valfin. | C. |
| Perna tetragona. | id. | id. | R. |
| id. rhombus. | id. | id. | R. |
| Gervillia Bronni. | Kock et Dünker. | id. | R. |
| id. aviculoides. | Sow. | Grangeˢ-de-Vaivre | R. |
| Lima { Pectiniformis. / Proboscidea. } | Broun. / Sow. | Saint-Claude. | R. |
| id. Magdalenoides. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. semitegulata. | id. | id. | C. |
| id. semielongata. | id. | id. | R. |
| id. Picteti. | id. | id. | C. |
| id. argonnensis. | Buvignier. | id. | R. |
| id. Duplicata. | Desh. | Saint-Claude. | R. |
| id. Dimidiata. | Etallon. | Valfin. | C. |
| id. Gibbosa. | Sow. | Saint-Claude. | R. |
| id. { minutissima. / minuta. } | D'Orb. / Roemer. | Valfin. | R. |
| id. notata. | Goldf. | Saint-Claude. | C. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Lima scabrosa. | Munster. | Valfin. | C. |
| id. semiornata. | Etallon. | id. | C. |
| id. Pyxidata. | id. | Saint-Claude. | C. |
| id. Perciclathrata. | id. | Valfin. | R. |
| id. subantiquata. | Roemer. | id. | R. |
| id. grandis. | id. | id. | R.R. |
| id. subsemilunaris. | D'Orb. | Saint-Claude. | C. |
| id. corallina. | id. | Valfin. | C. |
| id. angustata. | Buvignier. | Saint-Claude. | R. |
| Pecten laura. | Etallon. | id. | R. |
| id. { articulatus.<br>subarticulatus. | Schloth.<br>D'Orb. | id. | C. |
| id. schnaitheimensis. | Quenst. | id. | R. |
| id. subtextorius. | Münster. | id. | C. |
| id. subspinosus. | Schlot. | id. | R. |
| id. { globosus.<br>moreanus. | Quenst.<br>Buvignier. | id. | R. |
| id. Erinaceus. | id. | Valfin. | C. |
| id. Dilatatus. | Etallon. | id. | R. |
| id. solidus. | Roemer. | id. | C. |
| id. Decheni. | id. | id. | R. |
| id. lens. | Sow. | Trepot. | R. |
| id. { intertextus.<br>collineus. | Roemer.<br>Buvignier. | id. | R. |
| id. vimineus. | Goldf. | Gges-de-Vaivre. | R. |
| id. suprajurensis. | Buvig. | Valfin. | C. |
| id. ingens. | Thurmann. | Gges-de-Vaivre. | R. |
| id. verdati. | id. | Sellières. | R. |
| Carpenteria semi-regularis. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. (hinnites d'Orb.) ostreiformis. | id. | id. | R. |
| Spondylus Dejectus. | id. | id. | R. |
| id. horridus. | id. | id. | R.R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Plicatula Jurensis. | Roemer. | Valfin. | R. |
| Atreta Humbertina. | Etallon. | id. | R. |
| id. imbricata. | id. | Saint-Claude. | R. |
| Ostrea { suborbicularis. / moreana. | Roemer. / Buvignier. | Valfin. | C. |
| id. { subsolitaria. / spinosa. | Etallon. / Roemer. | id. | C. |
| id. { rastellaris. / nodosa. | Münster. | Saint-Claude. | R. |
| id. { Hastellata. / colubrina. | Schlot. / Goldf. | id. | R. |
| id. { subreniformis. / nana. | Etallon. / D'Orb. | Valfin. | R. |
| id. Pinguis. | Etallon. | Saint-Claude. | R. |
| Placunopsis regularis. | id. | Valfin. | R.R. |
| Anomya nerinea. | Buvignier. | id. | C.C. |
| id. maxima. | Etallon. | id. | C. |
| Terebratula Immanis. | Zeusch. | Saint-Claude. | R. |
| id. subinsignis. | Etallon. | id. | C. |
| id. insignis. | Schubl. | Oyonnax. | R. |
| id. biskidennis. | Zeusch. | Valfin. | C. |
| id. Moravica. | Glock. | id. | C. |
| id. { longirostris. / Repeliana. | D'Orb. | id. | C. |
| id. Equestris. | id. | id., St-Claude. | R. |
| id. semisella. | Etallon. | id. | R. |
| id. semifarcinata. | id. | id., tout le haut Jura. | C.C. |
| id. circumcisa. | id. | id. | R. |
| id. retifera. | id. | Saint-Claude. | R. |
| id. (valdheimia) lagenalis. | De Buch. | id. | R. |
| id. id. corbiformis. | Suess. | id., tout le haut Jura. | C. |

## 14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Terebratula (valdheimia) nucleiformis. | Etallon. | Valfin. | C. |
| Terebratula substriata. | Schlot. | Mournans. | R |
| Terebratella Fleuriausa. | D'Orb. | St-Claude, Gevingey, Montfleur, | R. |
| Megerlea tenuicosta. | Etallon. | Valfin. | C. |
| id. (Terebratella de Buch) pectunculoides. | Oppel. | Saint-Claude. | R. |
| Thecidium Jurense. | Etallon. | Valfin. | C. |
| Rhynconella subsenticosa | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Pinguis. | Oppel. | Valfin. | C.C. |
| id. Asticriana inconstans. Speciosa. Corallina. | | | C. |
| Rhynconella { Pectuncu-lata. trilobata. } | D'Orb. | Tout le haut Jura. | C.C. |
| id. apicilœvis. | Etallon. | Valfin. | C. |
| Crania inœquicosta. | id. | id. | R. |
| Stomatopora intermedia. | Broun. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. corallina. | D'Orb. | id. | C. |
| id. Jurensis. | Etallon. | Valfin. | T.R. |
| Berenicea orbiculata. | D'Orb. | Saint-Claude. | R. |
| id. corallina. | Etallon. | Valfin. | R. |
| Heteropora (Chetetes) capilliformis. | J. H. | id. | C. |
| id. tenuissima. | Etallon. | id., Septmoncel. | C. |
| id. ramulifera. | id. | id. | R.R. |
| Homœsolen Jurensis. | id. | id. | R. |
| Neuropora striata. | J. H. | Saint-Claude. | R. |
| Acanthropora Haimei. | Etallon. | Valfin. | C. |
| Pseudocidaris pulchella. | id. | id. | R. |
| Hemicidaris. | Cotteau. | id. | R. |
| Cidaris guirandi. | id. | id. | R. |
| Pseudosorella Orbignyana | Etallon. | id. | R.R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Echinobrissus Desori. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| Desorella Jurensis. | id. | id. | R.R. |
| Stomechinus perlatus. | Deshayes. | St-Claude. | R.R. |
| id. lineatus. | id. | id. | C. |
| Phymechinus Thiollieri. | Etallon. | id. | C. |
| Magnosia stellata. | id. | id. | R. |
| Glypticus hieroglyphicus | Agassiz. | id. | R. |
| id. regularis. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| Acropeltis concinna. | Mérian. | id. | C. |
| Acropeltis equituberculatus. | Mérian. | id. | R. |
| Acrocidaris nobilis. | Agassiz. | id. | R. |
| id. ovalis. | Etallon. | id. | R.R. |
| Hypodiadema Pidanceti. | id. | Scey. | |
| Hypodiadema / Pseudodiadema Bonjouri | id. | Valfin. | C. |
| Ps. Hemipedina Ogerieni. | id. | id. | R.R. |
| Ps. id. tuberculosa. | Wrigth. | id. | R. |
| Ps. id. germaini. | Etallon. | id. | R.R. |
| Acrosalenia tuberculosa. | Agassiz. | id. | C. |
| id. (Milnia) decorata. | J. H. | id. | R.R. |
| Hemicidaris crenularis. | Agassiz. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Meryaca. | Cotteau. | Valfin. | R.R. |
| id. Valfinensis. | Etallon. | id. | R.R. |
| Rabdocidaris Trigonacantha. | Desor. | Saint-Claude. | R. |
| id. tricarinata. | Agassiz. | Septmontcel. | C. |
| Cidaris Blumenbachii. | id. | St-Cl., Sellières. Sud | C. |
| Cidaris florigemma Ph. | | | |
| Cidaris crucifera. | id. | St-Cl., Sellières. Est | R.R. |
| id. Parandieri. | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Drogiaca. | Cotteau. | Valfin. | R.R. |
| id. sculpta? | Etallon. | id. | C. |
| id. cervicalis. | Agassiz. | Saint-Claude. | R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cidaris fistulosa. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. costata. | id. | id. | R. |
| id. ovifera. | Agassiz. | id. | R.R. |
| id. spinosa. | Cotteau. | Gevingey. | C. |
| id. propinqua. | Agassiz. | Sellières, Granges-de-Vaivre. | C. |
| id. pustulifera. | id. | Pagnoz. | R. |
| Rabdocidaris crassissima | Cotteau. | Clairvaux. | R.R. |
| Apiocrinus Meriani. | Desor. | Sellières. | R. |
| id. rotundus. | Miller. | Salins. | R. |
| id. rosaceus. | Goldf. | St-Claude, Pagnoz | C. |
| Millericrinus Münsterianus. | D'Orb. | id. id. | C. |
| id. Favieri. | Etallon. | Moirans. | R.R. |
| id. Coquandi. | id. | Valfin. | R.R. |
| id. conicus. | D'Orb. | Sellières. | |
| id. Duboisianus. | id. | id., Andelot, St-Amour. | |
| id. dilatatus. | id. | | |
| id. Beaumontianus | id. | Grang^es-de-Vaivre. | |
| id. nodotianus. | id. | | |
| id. Milleri. | id. | Pagnoz. | |
| id. scalaris. | id. | Salins. | |
| id. Ecbinatus. | id. | id. | |
| id. subechinatus. | id. | Grang^es-de-Vaivre. | |
| id. Calcar. | id. | id. | |
| id. aculeatus. | id. | id. | |
| id. Richardianus. | id. | id. | |
| id. alternatus. | id. | | |
| Pentacrinus alternans. | Roemer. | | |
| id. scalaris. | Goldf. | Environs de Salins. | |
| id. cylindricus. | Desor. | Pagnoz, Cinquétral. | |
| Thiolliericrinus flexuosus. | Etallon. | Valfin. | C. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Pentacrinus amblyscalaris. | Th. | Saint-Claude. | R. |
| Guettardicrinus dilatatus | D'Orb. | Sellières. | R.R. |
| Diplopodia subangularis. | M'Coy. | | |
| Pseudosalenia flexuosa. | Cotteau. | Jura. | |
| id. tuberculosa. | id. | id. | |
| Pseudodiadema œqualis. | Desh. | | |
| Holectypus corallinus. | D'Orb. | | |
| id. depressus. | Agassiz. | Scey. | |
| Enallohelia Jurensis. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. gracilis. | id. | id. | R.R. |
| id. eutigera. | id. | id. | R.R. |
| Euhelia Claudiensis. | id. | id. | R.R. |
| Ellipsomillia excavata. | id. | id. | R.R. |
| id. excelsa. | id. | id. | R. |
| Pleurosmilia corallina. | id. | id. | R. |
| id. Marcou. | id. | id. | C. |
| Blastomilia Fromenteli. | id. | id. | R. |
| Aplosmilia aspera. | D'Orb. | id. | R. |
| id. nuda. | id. | id. | R. |
| id. spathula. | Etallon. | id. | R.R. |
| Dendrogyra Bastellina. | id. | id. | C. |
| id. angustata. | id. | id. | R. |
| Pachygira Deluci. | Edw et H. | id. | R. |
| id. excelsa. | Etallon. | id. | R. |
| id. caudata. | id. | id. | R.R. |
| id. Cotteauana. | D'Orb. | id. | C. |
| id. expansa. | Etallon. | id. | R.R. |
| Rhipidogyra flabellum. | Edw. et H. | id. | R. |
| Phytogyra Deshayesiana. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Stylina girodi. | Etallon. | id. | C. |
| id. Valfinensis. | id. | id. | R. |
| id. cœspitosa. | id. | id. | R |
| id. nodosa. | id. | id. | R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Stylina gracilis. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| id. Thevenini. | id. | Pillemoine. | R. |
| id. octonaria. | D'Orb. | Valfin. | C.C. |
| id. Bernardana. | Etallon. | id. | R.R. |
| id. excelsa. | id. | id. | R. |
| id. tubulifera. | Edw. et H. | id. | R. |
| id. aspera. | Etallon. | id. | R.R. |
| Astrocœnia sti Mihieli. | Edw. et H. | id. | R.R. |
| Actinocœnia stellata. | Etallon. | id. | R.R. |
| id. minima. | id. | id. | R.R. |
| id. lobata. | id. | id. | R.R. |
| id. clathrata. | id. | id. | R.R. |
| Heliococaenia variabilis. | id. | id. | C. |
| id. Humberti. | id. | id. | C.C. |
| id. Dendroidea. | id. | id. | R. |
| id. Thiollieri. | id. | id. | R. |
| Allocœnia trochiformis. | D'Orb. | id. | R. |
| id. furcata. | Etallon. | id. | C. |
| Cyathophora claudiensis. | id. | id. | R. |
| id. depravata. | id. | id. | C. |
| Convexastrea sexradiata. | Edw. et H. | Pillemoine, Valfin. | C. |
| Dimorphocœnia corallina | Etallon. | Valfin. | C. |
| Leptophyllia depressa. | id. | id. | C. |
| id. Fromenteli. | id. | id. | R. |
| Montlivaultia Valfinensis. | id. | id. | R. |
| id. grandis. | id. | id. | R. |
| id. pupoides. | id. | id. | R. |
| id. Bonjouri. | id. | id. | R. |
| id. Lotharinga. | Edw. et H. | id. | C. |
| id. disciformis. | Etall. | id. | R.R. |
| Babdophyllia undata. | Edw. et H. | id. | C. |
| Thecosmilia turbinata. | D'Orb. | id. | R. |
| id. palmata. | Etallon. | id. | R. |
| id. Claudiensis. | id. | id. | R.R. |

14ᵉ ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Thecosmilia connecta. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| id. lœvis. | id. | id. | R.R. |
| Cladophyllia Picteti. | id. | id. | R. |
| id. furcata. | id. | id. | C. |
| id. Humberti. | id. | id. | R.R. |
| Baryphyllia crassa. | id. | id. | R.R. |
| id. lobata. | id. | id. | R. |
| id. irregularis. | id. | | |
| Ulophyllia meandrinoides. | Edw. et H. | | |
| Favia Valfinensis. | Etall. | id. | R. |
| id. Caryophylloides. | Edw. et H. | id. | R. |
| Favia Michelini. | id. | id. | C.C. |
| id. Nantuacensis. | id. | id. | R.R. |
| id. Claudiensis. | Etallon. | id. | R. |
| Rabdastrea Jurensis. | id. | id. | R. |
| id. flexuosa. | id. | id. | R. |
| Amphiastrea basaltiformis. | id. | id. | R. |
| Confusastrea Burgundiœ. | Edw. et H. | id. | R. |
| id. rustica. | id. | Pillemoine. | R. |
| id. Thevenini. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| Isastrea helianthoides. | Edw. et H. | Pillemoine. | R. |
| id. Jurensis. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. parva. | id. | id. | R. |
| Microphyllia Sœmeringi. | D'Orb. | id. | R. |
| id. undans. | Etallon. | id. | R.R. |
| id. rastelliniformis. | id. | id. | R. |
| id. flexuosa. | id. | id. | R. |
| id. Raulini. | D'Orb. | id. | R. |
| id. contorta. | Etallon. | id. | R. |
| id. variabilis. | id. | id. | C. |
| Latimeandra Bonjouri. | id. | id. | R. |
| id. plicata. | Edw. et H. | id. | R.R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Stibastrea | Edwardsi. | Etallon. | Valfin. | R.R. |
| Thammastrea | arachnoides | Edw. et H. | Pillemoine. | R. |
| id. | constricta. | Etall. | Valfin. | R. |
| id. | Loryana. | Edw. et H. | id. | R. |
| id. | arborescens. | Etallon. | id. | C. |
| id. | Coquandi. | id. | id. | R. |
| id. | Concinna. | Edw. et H. | id. | C. |
| id. | minima. | Etall. | id. | R. |
| Gonioceava | socialis. | Edw. et H. | id. | R.R. |
| id. | crassa. | Etall. | id. | R.R. |
| id. | elongata. | id. | id. | R. |
| Comoseris | irradians. | Edw. et H. | id. | R.R. |
| id. | Meandrinoides. | id. | id. | R. |
| Microsolena | agariciformis | Etall. | id. | R. |
| id. | pavonia. | id. | id. | R.R. |
| id. | conica. | id. | id. | R.R. |
| id. | irregularis. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. | excavata. | Etall. | id. | R.R. |
| id. | expansa | id. | Saint-Claude. | R. |
| id. | tenuiradiata. | id. | Valfin. | R. |
| id. | gibbosa. | id. | id. | C. |
| id. | pulvinata. | id. | id. | R. |
| id. | catenata. | id. | id. | R.R. |
| Meandrarea | Marcouana. | id. | id. | C. |
| id. | sulcata. | id. | id. | R. |
| id. | cerebriformis. | id. | id. | R. |

**Foranimifères.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Conodictum | bursiforme. | Etallon. | Valfin. | C. |

**Amorphozoaires à squelette orné.**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Dendrina | elongata. | Etallon. | Valfin. | R. |
| id. | scopalia. | id. | id. | R. |
| Cobalia | Jurensis. | id. | id. | C.C. |

14e ÉTAGE (*suite*).

**Amorphozoaires à squelette tertacé.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cribrocœlia striata. | Etallon. | Saint-Claude. | C. |
| id. digitalis. | id. | id. | R. |
| Cephacœlia Gresslyi. | id. | id. | C. |
| Dyctyonocœlia (scyphia) schveiggeri. | id. | id. | R. |
| Verrucocœlia (scyphia) Bonjouri. | id. | id. | R. |
| Porospongia (Manon) Bourgeti. | id. | id. | R. |

**Siphoniens.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Eudea corallina. | Etallon. | Valfin. | R. |
| Pareudea (trippeliomes) Bronni. | id. | St-Claude, Viry. | C. |
| Pareudea conoidea. | id. | Saint-Claude. | C. |
| id. Jurassica. | id. | Valfin. | C.C. |
| id. mosensis. | id. | id. | R. |
| Cnemidium parvum. | id. | Saint-Claude. | R. |

**Sparsispongiens.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chenendopora (Tragos) minima. | Etallon. | Saint-Claude. | R.R. |
| Sparsispongia (hippali-mus) Perroni. | id. | Valfin. | C.C. |
| Sparsispongia fallax. | id. | id. | R. |
| Tremospongia Fromenteli. | id. | id. | R. |
| Tremospongia Parandieri. | id. | id. | C. |
| Stellispongia lenticulata. | id. | id. | R. |
| Conispongia Thurmanni. | id. | id. | R. |

14e ÉTAGE (*suite*).

**Amorphospongiens.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Astrospongia (Achilleum) subcostata. | Etallon. | Saint-Claude. | R. |
| Thecospongia gresslyi.• | id. | Valfin. | R. |
| Cupulispongia punctata. | D'Orb. | id. | R. |
| Cnemidium pyriforme. | Michelin. | id. | |
| id. bulbosum. | Münster. | Gges-de-Vaivre. | C. |
| Achilleum tuberosum. | id. | Sellières. | |
| id. inédit. | | Gges-de-Vaivre. | C. |
| Scyphia amicorum. | Thurm. | Pagnoz, Vaulgrenans. | C. |
| id. Bronni. | Münster. | Vaulgrenans. | C. |
| Strobodus subreticularis. | Agassiz. | Crans. | R.R. |
| Terebella lapiiloides. | Münster. | Malbrans. | R.R. |

## 15e ÉTAGE. — Kimmeridgien.

**Sous-étage séquanien.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites Achilles. | D'Orb. | Etalans. | R.R. |
| Chemnitza (Melania) Heddingtoninsis. | Sow. | Resnes, Chassaigne | R. |
| id. (Melania) abbreviata. | Roemer. | La Chapelle. | R. |
| id. (Melania) striata. | Sow. | id. | C. |
| Natica turbiniformis. | Roemer. | id. | C. |
| id. microstoma. | id. | id. | C. |
| id. dubia. | id. | Port-Lesney. | R. |
| Nerita cancellata. | Zieten. | id. | R.R. |
| Rostellaria Wagneri. | Thurm. | La Chapelle. | R. |
| Turritella? mille-millia. | id. | | C. |
| Phasianella striata. | D'Orb. | id. | R. |
| Thracia supra-jurensis. | Deshayes. | | |

15e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Tellina incerta. | Thurm. | | |
| Ceromya inflata. | Agassiz. | La Chapelle. | R.R. |
| Astarte supra-corallina. | D'Orb. | Port-Lesney | C.C. |
| id. minima. | Phillips. | id. | C.C. |
| Trigonia supra-jurensis. | Agassiz. | La Chapelle, Mouchard. | C. |
| id. geographica. | id. | Pagnoz. | R.R. |
| id. Picta. | id. | id. | C. |
| Lucina Elsgaudiœ. | Thurm. | | C. |
| Mytylus jurensis. | Mérian. | La Chapelle. | R. |
| id. Petasus. | D'Orb. | Chassaigne. | R. |
| id. pectinatus. | Sow. | La Chapelle. | R.R. |
| id. subœquiplicatus. | Goldf. | id. | R. |
| Trichites saussurii. | Thurm. | id. | R. |
| Ostrea solitaria. | Sow. | id. | R. |
| id. sandalina. | Goldf. | id. | C. |
| id. sequana. | Thurm. | id. | C. |
| id. Bruntrutana. | id. | Partout. | C.C. |
| Pecten varians. | Roemer. | La Chapelle, etc. | R. |
| Diceras suprajurensis. | Thurm. | id. | C. |
| Terebratula biplicata suprajurensis. | id. | id. | C. |
| Terebratula alata? | De Buch. | id. | C. |
| Cidaris baculifera. | Agassiz. | id. | C. |
| Hemicidaris diademata. | id. | id. | R. |
| Diadema hœmisphericum. | id. | id. | C. |
| Acrocidaris formosa var-minor. | id. | Aiglepierre. | R. |
| Acrosalenia tuberculosa. | id. | La Chapelle. | R. |
| Apiocrinus Meriani. | Desor. | id. | C.C. |
| Pentacrinus inédit. | | id. | C. |

15e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Astrea sexradiata baugerina. | Thurm. | Pagnoz, Port-Lesn. | C. |
| Lithodendron rauracum. | Thurm. | Aiglepierre, Mouchard. | C. |
| id. magnum. | id. | Mouchard, Pagnoz | C. |
| Thamnasteria inédit. | | Aiglepierre. | R. |
| Nautilus giganteus. | D'Orbigny. | Mouchard. | R. |
| id. subinflatus. | id. | Crans. | R. |
| id. Moreanus. | id. | id. | R. |
| Ammonites gigas. | Zieten. | id. | R.R. |
| Chemnitzia Delia. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Melania cristallina. | Thurm. | Aiglepierre. | C. |
| Nerinea suprajurensis. | Voltz. | Crans. | R. |
| id. Bruntrutana. | Thurm. | id. | R. |
| id. styloidea. | Contejean. | id. | R.R. |
| Acteon. | | id. | |
| Acteonina ventricosa. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Natica hemisphœrica. | Roemer. | id. | R. |
| id. globosa. | id. | id. | R.R. |
| id. turbiniformis. | id. | id. | R. |
| id. Eudora. | id. | id. | R. |
| id. Elea. | D'Orb. | id. | R. |
| Nerita jurensis. | Münster. | id. | R.R. |
| Pleurotomaria Philea. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Bourgueti. | Contejean. | id. | R.R. |
| Pterocera Oceani. | Delabèche. | id., partout. | C. C. |
| id. Ponti. | id. | id. | C. |
| id. lœvis. | D'Orbigny. | id. | C. |
| id. strombiformis. | id. | id., Chiettes. | R. |
| id. Naticoides. | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Calva. | Contejean. | Crans. | R.R. |
| Bulla suprajurensis. | Roemer. | Bourg-de-Sirod. | R.R. |
| Panopea alduini. | D'Orbigny. | Crans. | R. |
| id. sinuosa. | id. | id., La Chapelle. | R. |

15ᵉ ÉTAGE (*suite*).

| DÉTIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Panopœa robusta. | D'Orbigny. | Crans. | R. |
| id. tellina. | id. | id. | R. |
| id. quadrata. | id. | id. | C. |
| id. rugosa. | id. | id. | R. |
| id. gracilis. | id. | id., Pagnoz, La Chapelle. | C. |
| Pholadomya Protei. | Brongniart. | Crans, partout. | C.C. |
| id. { acuticostata. / multicostata. | Sow. / Agassiz. | Crans. | R.R. |
| id. { parvula. / recurva. | Roemer. / Agassiz. | id. | R. |
| id. donacina. | Goldf. | id. | R. |
| id. { subtruncata. / truncata. | D'Orbigny. / Agassiz. | id. | C. |
| id. gracilis. | D'Orb. | id. | R. |
| id. myacina. | Agassiz. | id. | R. |
| id. pulchella. | id. | id. | C. |
| Homomya hortulana. | id. | id. | C. |
| id. compressa. | id. | id. | R. |
| Goniomya sinuata. | id. | id. | R. |
| id. parvula. | id. | Buffard. | R.R. |
| Ceromya excentrica. | id. | Crans, partout. | C.C. |
| id. obovata. | id. | id. id. | C.C. |
| id. orbicularis. | id. | id. | C. |
| Thracia depressa. | Morris. | id. | R. |
| id. suprajurensis. | Deshayes. | id. | C. |
| Tellina incerta. | Thurm. | | |
| Corimya studeri. | Agassiz. | id., La Chapelle. | C.C. |
| id. tenera. | id. | id. id. | R. |
| Lavignon rugosa. | D'Orb. | id. id. | C.C. |
| Mactromya rugosa. | Agassiz. | id. id. | C.C. |
| Tellina jurensis. | Buvignier. | id. | R. |
| Corbula suprajurensis. | D'Orb. | id. | R. |
| Unio suprajurensis. | Roemer. | id. | R.R. |

15e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Trigonia Voltzii. | Agassiz. | Crans. | R. |
| id. muricata. | Roemer. | id., Aiglepierre. | R. |
| id. concentrica. | Agassiz. | id. id. | C. |
| id. papillata. | id. | id. | R. |
| id. truncata. | id. | id. | R. |
| id. plicata. | id. | id. | R. |
| id. litterata. | id. | id. | R.R. |
| id. rostrum. | id. | id. | R.R. |
| id. Parkinsoni. | id. | id. | R.R. |
| Corbis. | | id. | R.R. |
| Isocardia carinata. | Voltz. | id. | R.R. |
| Unicardium striolatum. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Cardium pseudo-axinus. | Thurm. | id. | C. |
| Arca nobilis. | Contejean. | id. | R.R. |
| id. texta. | Roemer. | id. | R. |
| Pinna pesolina. | Contejean. | id. | R.R. |
| id. Bannesiana. | Thurm. | Bourg-de-Sirod. | R.R. |
| Mytilus subpectinatus. | D'Orb. | Crans. | R. |
| id. Medus. | id. | id. | R. |
| id. subœquiplicatus. | Goldf. | id. | C. |
| id. Jurensis. | Mérian. | id. | C.C. |
| id. (modiola) plicatus. | Sow. | id. | C. |
| Avicula gessneri. | Thurm. | id. | C.C. |
| id. sulplana. | D'Orb. | id. | C. |
| id. modiolaris. | Münster. | id. | |
| Pinnigena (Trichites) saussuri. | Deshayes. | id. | R. |
| Gervilia Kimmeridgiensis | D'Orb. | id. | R. |
| id. tetragona. | Roemer. | id. | R. |
| Hinnites inœquistriatus. | D'Orb. | id. | R. |
| Lima subsemilunaris? | id. | id. | P. |
| id. astartina. | Thurm. | id. | R. |
| Pecten suprajurensis. | Buvig. | id. | P. |
| id. Flamandi. | Contejean. | id. | R. |

15ᵉ ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Diceras suprajurensis. | Thurm. | Crans. | P. |
| Opis suprajurensis. | Contejean. | id. | R. |
| Inoceranus suprajurensis | Thurm. | id. | R. R. |
| Lima radula. | Contejean. | id. | R. |
| id. virgulina. | id. | id. | R. |
| Ostrea solitaria. | Sow. | id. | C. |
| id. Bruntrutana. | Thurm. | id. | P. |
| id. virgula. | Defr. | id. | R. |
| id. multiformis. | Kock. | | T.R. |
| id. cotyledon. | Contejean. | | |
| Anomya kimmeridgiensis | D'Orb. | id. | |
| Rhynchonella inconstans | Sow. | | C. |
| Terebratula insignis. | Schübler. | | C.C. |
| id. subsella. | Leymerie. | | C. |
| id. carinata. | id. | | R. |
| Pygurus tenuis. | Desor. | | |
| Clypeus acutus. | Agassiz. | Cuvier. | R.R. |
| Holectypus speciosus. | id. | | |
| Hemicidaris Thurmanni. | Agassiz. | | |
| Nucleolites major. | id. | | |
| Diadema Bruntrutana. | id. | | |
| Cidaris Baculifera. | id. | Crans. | C.C. |
| id. Orbignyana. | id. | id. | R. |
| Apiocrinus Royssianus? | D'Orb. | id. | R. |
| Montlivaltia Lesueurii. | Edw. et Haime. | id. | R.R. |
| Eunomia ? nodosa ? | D'Orb. | id. | C. |
| Stylina intricata. | Fromentel. | id. | R. |
| Thamnastrea Portlandica | Fromentel. | Chiettes. | R. |
| Rhabdophyllia Kimmeridgiensis. | Edw. et Haime. | Crans. | R. |
| Pycnodus gigas. | Agassiz. | Sirod. | R.R. |
| Emys Etallonni. | Pictet et Humbert. | Lect. | R.R. |

## 16e ÉTAGE. — **Portlandien.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites giganteus. | Sow. | Aiglepierre. | |
| id. gigas. | Zieten. | Sirod. | R.R. |
| Nerinea grandis. | Voltz. | id. | P. |
| id. depressa. | id. | id. | P. |
| id. cylindrica. | id. | id. | R.R. |
| id. trinodosa. | id. | id. | P. |
| id. subpyramidalis. | Münster. | id. | P. |
| id. Salinensis. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Eudora. | id. | id. | P. |
| id. Elea. | id. | id. | P. |
| id. Santonensis. | id. | id. | R.R. |
| id. Bruntrutana. | Thurm. | id. | R. |
| id. Erato. | D'Orb. | id. | R. |
| Natica Marcousana. | D'Orb. | id. | R. |
| id. athleta. | id. | id. | P. |
| id. Hebertina. | id. | id. | P. |
| Nerita. | | | |
| Pterocera oceani. | Delabèche. | id. | R. |
| id. Thirriœ. | Contejean. | id. | R. |
| id. Strombiformis. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Naticoides. | id. | id. | R.R. |
| Rostellaria voisine de Vagneri. | | id. | R.R. |
| Phasianella Portlandica. | Thurmann. | Aiglepierre. | R.R. |
| Panopœa quadrata. | D'Orb. | Sirod. | R. |
| Pleuromya donacina. | Ag. | id. | R. |
| Mactra rostralis. | D'Orb. | id., St-Claude. | P. |
| id. caudata. | id. | id. | R. |
| Mactromya rugosa. | Ag. | id. | R. |
| Trigonia gibbosa. | Sow. | id. | R. |
| id. concentrica. | Ag. | Crans, Aiglepierre | C. |

16e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Trigonia papillata. | Agassiz. | Sirod. | R. |
| id. plicata. | id. | id. Avignonet. | R. |
| Arca superba. | Contejean. | id. | R. |
| Venus caudata. | Goldf. | id. | R. |
| Lucina Portlandica. | Sow. | id. | R.R. |
| Cardium Bonnesianum. | Thurm. | id. | R. |
| id. dissimile. | Sow. | id. | R. |
| Mytilus Portlandicus. | D'Orb. | id. | R. |
| Pinna suprajurensis. | id. | id. | R. |
| Lima. | | | |
| Avicula. | | | |
| Pecten. | | | |
| Ostrea virgula. | D'Orb. | Crans. | R. |
| id. Bruntrutrana. | id. | id. | R.R. |
| id. cotyledon. | Contejean. | Sirod. | R.R. |
| Anomya Portlandica. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Terebratula subsella. | Leymerie. | id. | R. |
| Pygurus jurensis. | Marcou. | Salins, Lent. | R.R. |
| Nucleolites. | | Sirod. | R.R. |
| Montlivaltia. | | | R. |
| Stylina intricata. | Fromentel. | | R. |
| Thamnastrea Portlandica | id. | Chiettes. | R. |
| Stylina Bletriana. | Etallon. | Aiglepierre. | R. |
| Prionastrea? | | id. | R. |
| Columnaria? | | Sirod. | P. |
| Pholadomya multicostata | Agassiz. | Trois-Châtels. | R. |
| id. trigonata. | id. | Salins. | R.R. |
| id. angulosa. | id. | La Chapelle. | R. |
| Sphœrodus gigas. | id. | Sirod. | R.R. |
| Pycnodus gigas. | id. | id. | R.R. |

## 17e ÉTAGE. — **Néocomien.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites latus. | Blainville. | Censeau, Nozeroy. | R.R. |
| id. bipartitus. | Duval. | id. id. | R.R. |
| id. pistilliformis. | Blainville. | Nozeroy. | R.R. |
| id. conicus. | id. | id. | R.R. |
| id. dilatatus. | id. | id. | R. |
| Nautilus pseudoelegans. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Neocomiensis. | id. | id. | R.R. |
| Ammonites Leopoldinus. | id. | Censeau. | R. |
| id. cryptoceras. | id. | id. | R. |
| id. radiatus. | Bruguiere. | Nozeroy. | R. |
| id. astierianus. | D'Orb. | Tribief. | R.R. |
| id. clypeiformis. | id. | Censeau. | R. |
| id. gevrilianus. | id. | Nozeroy. | R. |
| id. bidichotomus. | Leymerie. | Censeau. | R.R. |
| id. carteroni. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Marcousianus. | id. | Boucherans. | R.R. |
| id. fascicularis. | id. | Censeau. | R.R. |
| id. ligatus. | id. | Nozeroy. | R.R. |
| id. Thétys. | id. | id, Cessia. | R.R. |
| id. difficilis. | id. | Miéges. | R.R. |
| id. Royanus. | id. | Nozeroy. | R.R. |
| id. Voironensis. | Pictet. | Miéges. | R.R. |
| id. Mortilleti. | id. | id. | R.R. |
| id. Angulicostatus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Castellanensis. | id. | Nozeroy. | R.R. |
| id. subfimbriatus. | id. | id. | R.R. |
| id. Neocomiensis. | id. | id. | R.R. |
| Hamulina fascicularis. | | | R.R. |
| Scalaria canaliculata. | id. | Miéges, Syam. | R.R. |
| id. albensis. | id. | Censeau. | R.R. |
| Turritella Dupiniana. | id. | Miéges. | R.R. |
| Eulima albensis. | id. | | |
| id. melanoides. | Deshayes. | | |

17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Chemnitzia Rouyana. | D'Orb. | | |
| Acteon albensis. | id. | Censeau. | R.R. |
| Nerinea Marcousana. | id. | Nozeroy. | R. |
| Natica bulimoides. | id. | id. | R.R. |
| id. cornueliana. | id. | Censeau. | R.R. |
| id. pseudo ampulla. | id. | id. | P. |
| id. prœlonga. | Deshayes. | Miéges. | C. |
| id. sautieri. | Coquand. | Lent. | R.R. |
| id. carteroni. | D'Orb. | Saint-Claude. | R. |
| id. sublœvigata. | id. | Nozeroy, Conte. | C.C. |
| Trochus moutonianus. | id. | Nozeroy. | R.R. |
| Solarium neocomiense. | id. | Miéges. | P. |
| Pleurotomaria neocomiensis. | id. | Censeau, Miéges. | C. |
| id. Pailletteana. | id. | id. id. | P. |
| id. Defrancei. | Mathéron. | Trébief. | R. |
| id. gigantea. | Sow. | id. | R.R. |
| Sigaretus Pidanceti. | Coquand. | Lent, Nozeroy. | R. |
| Strombus sautieri. | id. | Lent. | R. |
| Pterocera Pelagii. | D'Orb. | Conte, Miéges, Sirod. | R.R. |
| id. neocomiensis. | id. | Conte. | R.R. |
| Rostellaria Robinaldina. | id. | Miéges. | R.R. |
| id. Dupiniana. | id. | Conte. | R.R. |
| id. speciosa, | id. | id. | R. |
| Fusus neocomiensis. | id. | id., Nozeroy. | R. |
| Pyrula infracretacea. | id. | id. | R. |
| Panopœa carteroni. | id. | Censeau. | C. |
| id. cottaldina. | id. | id. | R.R. |
| id. Dupiniana. | id. | id. | R.R. |
| id. irregularis, | id. | Miéges, St-Claude. | R. |
| id. neocomiensis. | id. | Censeau, Miéges. | C. |
| id. recta. | id. | Miéges. | R. |
| id. rostrata. | id. | id. | R. |

17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Panopœa Voltzii. | D'Orb. | Miéges. | R. |
| id. lata. | id. | Billecul. | R. |
| id. scaphoides. | id. | id. | R.R. |
| Pholadomia Agassizii. | id. | Conte. | R.R. |
| id. elongata. | Münster. | Miéges. | R. |
| id. scheuchzerii. | Agassiz. | Nozeroy, Conte. | C. |
| id. semicostata. | id. | Billecul, Miéges. | R.R. |
| id. Rouyana. | D'Orb. | Conte, Miéges. | R.R. |
| id. Cornueliana. | id. | Censeau. | R.R. |
| Goniomya caudata. | id. | Conte, Miéges, Censeau. | R. |
| id. lœvis. | id. | Miéges. | R.R. |
| Corimya Nicoleti. | Agassiz. | id. | R.R. |
| Anatina carteroni. | D'Orb. | id. | R. |
| id. astieriana. | id. | Conte. | R.R. |
| id. (Platimya) Agassizii. | id. | Miéges. | R.R. |
| Platimya rostrata. | Agassiz. | id. | R.R. |
| id. dilatata. | id. | id. | R.R. |
| id. tenuis. | id. | id. | R.R. |
| Ceromya Neocomiensis. | id. | id. | R.R. |
| Cercomya inflata. | id. | Billecul. | R.R. |
| Mactra Carteroni. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Matronensis. | id. | Miéges. | R. |
| Donacilla Couloni. | id. | id. | P. |
| Venus Cornueliana. | id. | id. | R.R. |
| id. Cordiformis. | Deshayes. | Nozeroy. | R. |
| id. Brongniartina. | Leymerie. | Miéges. | R. |
| id. Robinaldina. | D'Orb. | id. Billecul. | P. |
| id. Vendoperata. | id. | id. | R.R. |
| id. Ricordeana. | id. | id. | R. |
| id. Neocomiensis. | id. | id. | R. |
| id. Galdryna. | id. | id. | R.R. |
| Opis Neocomiensis. | D'Orb. | Nozeroy. | R.R. |
| Astarte transversa. | Leymerie. | id. Censeau. | C. |

17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Astarte substriata. | Leymerie. | Mièges, Trébief. | R. |
| id. Beaumonti. | id. | id., id. | C. |
| id. formosa. | Fitton. | Nozeroy. | R. |
| id. Gigantea. | Deshayes. | id. | R.R. |
| Crassatella Robinaldina. | D'Orb. | Miéges. | R. |
| id. Cornueliana. | id. | id. | R. |
| Cardita Neocomiensis. | id. | id. | R.R. |
| id. fenestrata. | id. | Nozeroy. | R.R. |
| Cyprina rostrata. | Fitton. | Miéges. | R. |
| id. Carteroni. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Trigonia carinata. | Agassiz. | id. Nozeroy, Censeau. | P. |
| id. Sulcata. | id. | id., id., id. | P. |
| id. Caudata. | id. | Mièges, Trébief. | P. |
| id. Scapha. | id. | Conte. | R. |
| id. Paradoxa. | id. | id. | R. |
| id. rudis. | Parkinson. | Trébief. | P. |
| id. ornata. | D'Orb. | Conte. | R.R. |
| id. cincta. | Agassiz. | id. | R. |
| Lucina Cornueliana. | D'Orb. | Miéges. | R. |
| id. Dupiniana. | id. | id. | P. |
| id. Rouyana. | id. | id. | R. |
| id. pisum. | Fitton. | id. | R.R. |
| Corbis cordiformis. | D'Orb. | Partout. | C. |
| id. obovata. | id. | id. | P. |
| Unicardium inornatum. | id. | Miéges. | R. |
| Isocardia neocomiensis. | id. | Censeau. | P. |
| Unio Martini. | Fitton. | Nozeroy. | R.R. |
| Cardium Cottaldinum. | D'Orb. | Censeau. | R. |
| Nucula impressa. | Sow. | id. | R. |
| id. Cornucliana. | D'Orb. | Miéges. | R. |
| Cardium subhillanum. | Leymerie. | Censeau. | R. |
| id. Voltzii. | id. | id. | R. |
| Arca Carteroni. | D'Orb. | id. | R.R. |

17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITES. | |
|---|---|---|---|
| Arca Gabrielis. | D'Orb. | Censeau, partout. | P. |
| id. Raulini. | id. | Miéges. | R.R. |
| id. Cor. | id. | Saint-Claude. | R.R. |
| id. Moreana. | id. | id. | R.R. |
| id. Neocomiensis. | id. | Miéges. | R. |
| id. Cornucliana. | id. | id. | P. |
| Myoconcha Neocomiensis. | id. | Censeau, Nozeroy. | R.R. |
| Mytilus Carteroni. | id. | id., id., partout. | R.R. |
| id. Couloni. | Marcou. | Censeau, Daye. | R. |
| id. lanceolatus. | D'Orb. | id. Nozeroy, Mièges | R.R. |
| id. Portlandicus. | id. | St-Claude (Etallon) | R. |
| Lithodomus oblongus. | id. | Trébief. | R.R. |
| Lima Carteroniana. | id. | Censeau, Conte. | R. |
| id. Dupiniana. | id. | id. | R. |
| id. undata. | id. | Miéges. | R. |
| id. expansa. | Forbes. | Nozeroy, St-Cl. | R. |
| id. Neocomiensis. | D'Orb. | Censeau. | R. |
| id. Robinaldina. | id. | Nozeroy. | R. |
| Avicula Carteroni. | id. | Miéges. | R. |
| id. pectinata. | Sow. | Nozeroy. | R. |
| Gervilia anceps. | Deshayes. | id. | R.R. |
| Perna Muletii | id. | id. Censeau. | P. |
| Pinnigena magna. | D'Orb. | Miéges, Charency. | R. |
| Pecten archiacianus. | id. | Censeau. | R.R. |
| id. carteronianus. | id. | id. | R. |
| id. Goldfusii. | Deshayes. | id. | P. |
| id. striaticostatus. | Goldf. | id. | R.R. |
| id. Deshayesi. | Leymerie. | id. | P. |
| id. Robinaldinus. | D'Orb. | Nozeroy. | P. |
| id. Cottaldinus. | id. | id. | P. |
| id. Leymerii. | id. | Conte | R. |
| Hinnites Leymerii. | Deshayes. | Nozeroy, Censeau. | R. |
| Janira neocomiensis. | D'Orb. | id. Miéges, partout | P. |

17e ETAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Janira atava. | D'Orb. | Nozeroy, Miéges, partout. | P. |
| id. Deshayesiana. | id. | Miéges, Charency. | R. |
| Spondilus complanatus. | id. | Nozeroy. | R.R. |
| id. Roemeri. | Deshayes. | id. | R.R. |
| id. striaticostatus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Plicatula Carteroniana. | id. | id., Miéges. | R. |
| id. placunea. | Lamarck. | Miéges. | R.R. |
| Caprotina Lousdali. | D'Orb. | Charency. | R. |
| id. (Chama) ammonia. | Requien. | Sirod, Charency. | C. |
| id. griphoïdes. | D'Orb. | id. id. | R. |
| Radiolites neocomiensis. | id. | id. | P. |
| Caprotina. | | Boucherans. | R. |
| Ostrea Couloni. | id. | Partout. | C.C. |
| id. Macroptera. | Sow. | Censeau. | C.C. |
| id. Bousingaulti. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Tombeckiana. | id. | id. | C.C. |
| id. Leymerii. | Deshayes. | Conte. | R. |
| Anomya neocomiensis. | D'Orb. | Conte. | R. |
| Rhhnchonella depressa. | id. | Partout. | C.C. |
| id. lata. | id. | Censeau. | P. |
| id. Renauxiana. | id. | Nozeroy, Sirod. | P. |
| id. impressa. | id. | Miéges, Billecul. | P. |
| Terebratula prœlonga. | Sow. | Censeau, etc., St-Claude. | C.C. |
| id. Carteroniana. | D'Orb. | Censeau. | C.C. |
| id. Marcousana. | id. | id., Billecul. | C. |
| id. biplicata-acuta. | De Buch. | Nozeroy. | C.C. |
| id. faba. | Sow. | Censeau. | R. |
| id. Tamarindus. | id. | Nozeroy, Lamoura | R. |
| id. pseudo-jurensis. | Leymerie. | Censeau, id. | P. |
| id. Collinaria. | D'Orb. | Nozeroy. | R. |
| id. semi-striata. | Defrance. | id. | R.R. |
| id. hippopus. | Roemer. | | R.R. |

## 17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Terebratella neocomiensis. | D'Orb. | Miéges. | R.R. |
| id. quadrata. | id. | Montbenoît. | R.R. |
| Terebrirostra neocomiensis. | id. | Censeau, Miéges. | R.R. |
| Terebratula Moutoniana. | id. | Sirod. | R.R. |
| id. sella. | id. | id. | R.R. |
| Magas? | | Censeau. | R. |
| Dysaster ovulum. | Agassiz. | Censeau, Nozeroy. | P. |
| id. excentricus. | id. | Nozercy. | R.R. |
| Holaster L'hardii. | Dubois. | Miéges, Billecul. | C.C. |
| id. cordatus. | id. | Miéges. | R. |
| id. Campichei. | Desor. | Foncine-le-Bas. | R.R. |
| Toxaster gibbosus. | Agassiz. | Miéges. | R.R. |
| id. oblongus. | id. | Nozeroy. | R. |
| Echinospatagus { complanatus. | id. | Censeau, Nozeroy, Charbonny. | C. |
| Echinospatagus { cordiformis. | Breynius. | | |
| Pygurus rostratus. | Agassiz. | Nozeroy, Foncine. | P. |
| id. obovatus. | id. | Mouthier. | R.R. |
| Echinobrissus Olfersii. | Breynier. | Censeau, Miéges. | P. |
| Nucleolites Olfersi. | Agassiz. | id. id. | P. |
| id. Nicoleti. | id. | id. | R.R. |
| id. subquadratus. | id. | Miéges. | R.R. |
| Desoria incisa. | Cotteau. | Censeau. | C. |
| Nucleopigus incisus. | Agassiz. | id. | R. |
| Pygaster. | id. | id. | R.R. |
| Pyrina Pygœa. | Desor. | id. | C C. |
| Holectypus macropygus. | id. | Billecul. | R. |
| Pseudodiadema autessiodorense. | Cotteau. | Miéges. | P. |
| id. (diadema) Bourgueti. | id. | Censeau. | R. |
| id. id. Macrostoma. | Agassiz. | id. | R. |

17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Pseudodiadema (diadema) Bourgueti. | Agassiz. | Censeau. | R. |
| id. id. Picteti. | Desor. | id. | R. |
| Goniopigus peltatus. | Agassiz. | id. | R.R. |
| Peltastes stellulata. | id. | id. | R.R. |
| id. punctata. | Desor. | id. | R.R. |
| Salenia folium querci. | id. | Billecul. | R.R. |
| Goniaster porosus. | Agassiz. | Censeau. | R.R. |
| id. Couloni. | id. | id. | R. |
| Hemicidaris patella. | id. | | |
| Cidaris clunifera. | id. | Censeau, Charbonny. | P. |
| id. neocomiensis. | Marcou. | Censeau. | C. |
| id. hirsuta | id. | id. | C.C. |
| id. L'hardyi. | Desor. | id. | R.R. |
| id. punctata. | Roemer. | id. | R.R. |
| Pentetagonaster. | | Nozeroy. | R. |
| Millericrinus. | | | |
| Hemicrinus. | | | |
| Asterias Dunckeri. | Roemer. | Censeau. | R.R. |
| Pentacrinus neocomiensis. | Desor. | id. | R. |
| id. alternatus. | D'Orb. | Miéges. | R. |
| Pygaulus Desmoulini. | Agassiz. | Sirod. | R. |
| Nucleolites Renaudi. | id. | id. | R.R. |
| Cidaris cornifera. | id. | id. | R.R. |
| Funginella assinila. | D'Orb. | id. | R. |
| Cyclolites. | | id. | R. |
| Ceriopora arborea. | id. | Censeau. | P. |
| Idmonea. | | id. | C. |
| Heteropora. | | id., Billecul. | C. |
| Scyphia neocomiensis. | Marcou. | id. | C.C. |
| Siphonia. | | id. | |
| Tragos. | | id. | |

## 17e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cnemidium Rouyanum. | D'Orb. | Censeau. | |
| Hippalimus neocomiensis | id. | id. | |
| Porospongia neocomiensis. | id. | id. | |
| Hemispongia Rouyana. | id. | id. | |
| Cupulospongia cupuliformis. | id. | id., Miéges. | |
| id. neocomiensis. | id. | id. id. | |
| Sphœrodus neocomiensis | Agassiz. | Miéges. | R.R. |
| Strophodus. | id. | id. | R.R. |
| Pycnodus. | id. | id. | R.R. |
| Lamna. | id. | id. | R.R. |
| Aptychus Didayi. | Coquand. | Nozeroy. | R.R. |
| id. lœvis latus. | Henri de Meyer. | id. | R.R. |
| Paleastacus Edwardii. | Etallon. | id. | R.R. |
| Hoplaria Trigeri. | Edwards. | id. | R.R. |

## 18e ÉTAGE. — **Aptien.**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites semicanaliculata. | Blainville. | Travers. | R. |
| Pterocera Pelagi. | D'Orb. | id. | R. |
| Janira Royeriana. | id. | id. | R. |
| Plicatula placunea. | Lamarck. | Mouthier. | R. |
| id. radiola. | id. | id. | R. |
| Ostrea aquila. | D'Orb. | id. | R. |
| id. sinuata. | id. | id. | R.R. |
| Terebratula moutoniana. | id. | id. | R.R. |
| id. sella. | Sow. | id. | R.R. |
| Rhynchonella lata. | D'Orb. | id. | R. |

## 19e ÉTAGE. — **Albien (Gault).**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Belemnites minimus. | Lister. | Charbonny. | R. |
| id. semicanaliculatus. | Blainville. | id. | R.R. |
| Nautilus Bouchardianus. | D'Orb. | id. | R. |
| Ammonites Delucii. | Brongniart. | id. | R. |
| id. splendens. | Sow. | id. | R.R. |
| id. auritus. | id. | id. | R.R. |
| id. lautus. | Parkinson. | id. | P. |
| id. Deshayesi. | Leymerie. | id. | R. |
| id. regularis. | Bruguière. | id. | R. |
| id. interruptus. | id. | id. | R. |
| id. tardefurcatus. | Leymerie. | id. | P. |
| id. mammillatus. | Schloth. | id. | C.C. |
| id. Denarius. | Sow. | id. | R.R. |
| id. Dutempleanus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. milletianus. | id. | id. | R.R. |
| id. Mayoranus. | id. | id. | R. |
| id. latidorsatus. | Michelin. | id., Lains. | P. |
| id. Parandieri. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Dupinianus. | id. | id. | R.R. |
| id. Beudanti. | Brongniart. | id. | C. |
| id. nodocostatus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Clementinus. | id. | id. | R.R. |
| id. bicurvatus. | Michelin. | id. | R.R. |
| id. Brottianus. | D'Orb. | Lains. | R. |
| id. varicosus. | Sow. | id., Rivière-Devant. | R.R. |
| id. cristatus. | Deluc. | Charbonny. | R.R. |
| id. Bouchardianus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. inflatus. | Sow. | id. | R. |
| id. Itierianus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Bonnetianus. | Pictet. | id. | R.R. |
| id. tuberculatus. | Sow. | id. | R.R. |
| id. Camattronus. | D'Orb. | id. | R.R. |

19e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ancyloceras saussureanus | D'Orb. | Charbonny. | R.R. |
| id. spiniger. | id. | id. | R.R. |
| Hamites attenuatus. | Sow. | id. | R. |
| id. rotundus. | id. | id. | R. |
| id. alterno-tuberculatus. | Leymerie. | id. | R. |
| id. flexuosus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. punctatus. | id. | id. | R.R. |
| Turrilites elegans. | id. | id. | R.R. |
| id. Puzozianus. | id. | Lains. | R.R. |
| id. Bergeri. | Brongniart. | Sainte-Croix. | R.R. |
| Baculites baculoides. | D'Orb. | Charbonny. | R.R. |
| Hammulina. | id. | id. | R.R. |
| Rissoa Dupiniana. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Rissoina Gastina. | id. | id. | R.R. |
| Scalaria Clementina. | id. | id. | R. |
| id. Rhodani. | Pictet. | id. | P. |
| Turritella Hugardiana. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Vibrayenana. | id. | id. | R. |
| id. Rauliniana. | id. | id. | R. |
| Avellana lacryma. | id. | id. | P. |
| id. subincrassata. | id. | id. | C.C. |
| id. Hugardiana. | id. | id. | R. |
| id. Alpina. | id. | id. | R |
| Natica Clementina. | id. | id. | R. |
| id. excavata. | Michelin. | id. | R. |
| id. Gaultina. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Ervyna. | id. | id. | R.R. |
| id. Rhodani. | Pictet. | id. | R.R. |
| Narica genevensis. | id. | id. | R. |
| Trochus conoideus. | id. | id. | R. |
| id. Guyotanus. | id. | id. | R. |
| id. Alpinus. | D'Orb. | id. | R. |
| Phasianella gaultina. | Fitton. | id. | R. |

19e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|---|
| Solarium | dentatum. | D'Orb. | Charbonny. | R. |
| id. | subornatum. | id. | id. | R. |
| id. | cirrhoïde. | id. | id. | R. |
| id. | monoliferum. | Michelin. | id. | R. |
| id. | ornatum. | Fitton. | id. | R. |
| Turbo | Pictetianus. | id. | id. | R. |
| id. | decussatus. | id. | id. | R. |
| id. | Chassianus. | id. | id. | R. |
| id. | asterianus. | id. | id. | R. |
| id. | Alpinus. | id. | id. | R. |
| id. | Martinianus. | id. | id. | R. |
| id. | Gresslyanus. | Pictet. | id. | R. |
| id. | dispar. | D'Orb. | id. | R. |
| Pleurotamaria | Gaultina. | id. | id. | R. |
| id. | Rhodani. | id. | id. | R. |
| id. | Regina. | Pictet. | id. | R. |
| Pterocera | subretusa. | D'Orb. | id. | R. |
| id. | retusa. | Pictet et R. | id. | R. |
| id. | Gaultina. | D'Orb. | id. | R. |
| id | carinella. | id. | id. | R. |
| Rostellaria | costata. | Michelin. | id. | R. |
| id. | tricostata. | D'Orb. | id. | R. |
| id. | calcarata. | Sow. | id. | R. |
| id. | carinella. | Mantell. | id. | C. |
| id. | Parkinsoni. | id. | id. | R. |
| id. | ltieriana. | D'Orb. | id. | R. |
| id. | Grasiana. | Pictet. | id. | R. |
| id. | Neckeriana. | id. | id. | R. |
| Fusus | Itierianus. | D'Orb. | id. | R. |
| id. | Cottaldinus. | id. | id. | R. |
| id. | Clementinus. | id. | id. | R. |
| Cerithium | excavatum. | Brongniart. | id. | C.C. |
| id. | Hugardianum. | D'Orb. | id. | P. |
| id. | lectum. | id. | id. | R. |

19e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cerithium Rhodani. | Pictet. | Charbonny. | P. |
| id. ornatissimum. | id. | id. | R. |
| id. monile. | Michelin. | id. | R. |
| Helcion tenuicosta. | D'Orb. | id. | R. |
| id. conica. | id. | id. | R. |
| id. inflata. | id. | id. | R.R. |
| id. Gaultina. | id. | id. | R. |
| Dentalium Rhodani. | Pictet. | id. | C.C. |
| Solen Dupinianus. | D'Orb. | id. | R. |
| Panopœa plicata. | id. | id. | R.R. |
| id. acutisulcata. | id. | id. | R.R. |
| Pholadomya Dutempleana | id. | id. | R.R. |
| Periploma simplex. | id. | id. | R.R. |
| Thracia rotunda. | Pictet. | id. | R. |
| Lavignon Clementina. | id. | id. | R. |
| id. Phaseolina. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Arcopagia Rauliniana. | Pictet. | id. | R. |
| Tellina moreana. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Leda subrecurva. | id. | id. | R. |
| Venus Vibrayena. | id. | id. | P. |
| Thetys lœvigata. | id. | id. | R. |
| id. minor. | Sow. | id. | P. |
| id. geneviensis. | Pictet. | id. | R. |
| Corbula socialis. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Opis Hugardiana. | id. | id. | R.R. |
| Astarte Dupiniana. | id. | id. | P. |
| Crassatella inornata. | id. | id. | R.R. |
| Cardita Constantii. | id | id. | R.R. |
| id. Dupiniana. | id. | id. | P. |
| Cyprina regularis. | id. | id. | P. |
| id. cordiformis. | id. | id. | R. |
| Trigonia aliformis. | Parkinson. | id. | C.C. |
| Lucina arduennensis. | D'Orb. | id. | P. |
| id. Vibrayeana. | id. | id. | P. |

19e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Cardium Constantii. | D'Orb. | Charbonny. | R. |
| id. tenuicosta. | id. | id. | R. |
| id. Dupinianum. | id. | id. | R. |
| Isocardia crassicornis. | id. | id. | R. |
| Nucula albensis. | id. | id. | P. |
| id. Vibrayeana. | id. | id. | R. |
| id. arduennensis. | id. | id. | P. |
| id. Neckeriana. | Pictet. | id. | R.R. |
| id. Pectinata. | Sow. | id., Lains. | C. |
| Isoarca costata. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Pectunculus alternatus. | id. | id. | R. |
| Arca consobrina. | id. | id. | R.R. |
| id. fibrosa. | id. | id. | R.R. |
| id. obesa. | Pictet. | id. | P. |
| id. Campicheana. | id. | id. | R.R. |
| id. Cottaldina. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. nana. | id. | id. | R.R. |
| id. carinata. | Sow. | id. | R.R. |
| Mytilus albensis. | D'Orb. | id. | R. |
| Lima albensis. | id. | id. | R. |
| id. Rauliniana. | id. | id. | R. |
| id. Cottaldina. | id. | id. | R. |
| Avicula Bauliniana. | id. | id. | R. |
| Gervilia difficilis. | id. | id. | R.R. |
| Inoceranus concentricus. | Parkinson. | id. | C.C. |
| id. sulcatus. | id. | id. | R.R. |
| id. Coquandi. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Salomoni. | id. | id. | C. |
| Pecten Dutemplei. | id. | id. | R. |
| Janira albensis. | id. | id. | R. |
| Spondylus fibrosus. | id. | id. | R.R. |
| id. Renauxianus. | id. | id. | R.R. |
| Plicatula radiola. | Lamark. | id. | P. |
| Ostrea arduennensis. | D'Orb. | id. | R. |

19e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ostrea canaliculata. | D'Orb. | Charbonny. | P. |
| id. milletiana. | id. | Sainte-Croix. | R.R. |
| Rhynchonella sulcata. | id. | Charbonny. | R.R. |
| id. Clementina. | id. | id. | R.R. |
| id. decipiens. | id. | id. | R. |
| Terebratula Detempleana | id. | id. | R. |
| id. sella. | Sow. | id. | R. |
| Terebratella astieriana. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Terebrirostra arduennensis. | id. | id. | R.R. |
| Holaster lœvis. | Cotteau. | Lains. | R. |
| Hemiaster minima. | Desor. | Charbonny. | R. |
| Pygurus Meyeri. | id. | id. | R. |
| Aplocyathus conulus. | D'Orb. | Lains. | R. |
| Orbitolina lenticulata. | id. | Travers. | C. |
| Dents et vertèbres de poissons. | | Charbonny. | R.R. |

## 20e ÉTAGE. — **Cénomanien (d'Orb.). — Rothomagien (Coquand).**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Nautilus archiacianus. | D'Orb. | Lains. | P. |
| id. elegans. | Sow. | Oye. | R. |
| Ammonites falcatus. | Mantell. | Lains. | R. |
| id. Pailleteanus. | id. | Oye. | R. |
| id. Rothomagensis. | Lamarck. | Lains. | P. |
| id. Cenomaniensis. | D'Orb. | id. | R. |
| id. Mantelli. | Sow. | id. | R. |
| id. varians. | id. | id. | P. |
| id. Deverianus. | Lamarck. | id. | R. |
| id. Verneuilianus. | D'Orb. | id. | R.R. |
| id. Carolinus. | id. | id. | R.R. |

20e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Ammonites Bravaisianus. | D'Orb. | Lains. | R.R. |
| id. Prosperianus. | id. | id. | R.R. |
| Turrilites costatus. | Lamarck. | id. | C. |
| Acteon ovum. | D'Orb. | id. | R. |
| Turbo. | | id. | R. |
| Avellana cassis. | id. | id. | R. |
| Natica Martinii. | id. | id. | R. |
| Pleurotomaria Mailleana. | id. | id. | R. |
| Cyprina quadrata. | id. | id. | R.R. |
| Corbula. | | id. | R. |
| Venus. | | id. | R. |
| Venus. | | id. | R. |
| Thetys. | | id. | R. |
| Cardium. | | id. | R. |
| Arca carinata. | Sow. | id. | R. |
| id. Mailleana. | D'Orb. | id. | R. |
| Mactra. | | id. | R.R. |
| Cardita. | | id. | R.R. |
| Gervilia aviculoides. | Defrance. | id. | R.R. |
| Inoceranus sulcatus. | Sow. | id. | R.R. |
| id. striatus. | Mantell. | id. | R.R. |
| Chama cernucopiœ. | D'Orb. | id. | R.R. |
| Caprotina. | | id. | R.R. |
| Pecten asper. | id. | id. | R.R. |
| id. cenomaniensis. | id. | id. | R.R. |
| Janira Phaseola. | id. | id. | R.R. |
| Ostrea conica. | id. | id. | P. |
| Rhynchonella Lamarckiana | id. | id. | P. |
| id. pisum. | id. | id. | R.R. |
| Terebratula biplicata. | Defrance. | id. | C.C. |
| Terebratella orthiformis. | D'Orb. | Le Hâvre. | R.R. |
| Terebrirostra lyra. | id. | id. | R.R. |
| Holaster subglobosus. | Agassiz. | Lains. | C. |
| id. bicarinatus. | id. | id. | C. |

20e ÉTAGE (*suite*).

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Holaster suborbicularis. | Agassiz. | Oye. | P. |
| Ananchytes. | | Lains. | R.R. |
| Catopygus carinatus. | id. | id. | P. |
| Caratomus orbicularis. | id. | id. | R.R. |
| Micraster. | | Oye. | R.R. |
| Galerites subcylindricus. | D'Archiac. | Lains. | R.R. |
| Discoidea subuculus. | Lecke. | id. | R. |
| Pseudodiadema. | Cotteau. | id. | R.R. |
| Cyphosoma. | id. | id. | R.R. |
| (Lamnies vertèbres.) Squalus cornubicus | Mantell. | Oye. | R.R. |

22e ÉTAGE. — **Sénonien (d'Orb.). — Santonien (Coquand).**

| DÉSIGNATIONS. | AUTEURS. | LOCALITÉS. | |
|---|---|---|---|
| Edme difficilis. | D'Orb. | Lains. | R.R. |
| Inoceranus. | | Oye. | C. |
| Ananchites ovata. | Lamarck. | Lains. | R.R. |
| id. Leskei. | Desmoulins. | id. | R.R. |
| Galerites albo-Galerus. | Lamarck. | id. | R. |
| Micraster cor. anginum. | Agassiz. | id. | R. |
| id. brevis. | Desor. | id. | R. |

JACQUES BONJOUR.



# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR 1863.

### Officiers de la Société.

M. le PRÉFET du département, *président d'honneur.*

M. Désiré MONNIER, homme de lettres, correspondant de l'Institut, *président perpétuel honoraire.*

*Président* : M. REBOUR, Gustave, avocat.

*Vice-Président* : M. TOUBIN, Edouard, professeur de mathématiques.

*Trésorier* : M. CUENNE, conseiller municipal.

*Secrétaire archiviste* : F. GUILLERMET.

### Membres résidants au chef-lieu.

MM.

BONJOUR, conservateur du musée.

BORIS, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

BOUVIER, avocat et littérateur.

BUCHIN, Maurice, artiste peintre.

CHEVASSUS, pharmacien.

21

MM.

CLOZ, Auguste, artiste peintre et photographe.
CLOZ, Louis, artiste peintre.
CONTESSE, médecin, conseiller général.
DAMELET, Henri, imprimeur.
DARCHE, Henri, magistrat.
DAVIN, inspecteur des contributions directes.
DEJEAN, sous-inspecteur des forêts.
DELATOUR, curé de Saint-Désiré.
DELESCHAUX, Désiré, propriétaire.
DEVAUX, Auguste, négociant en vins.
DEVAUX, Jules, chimiste.
DUPART, chef de musique.
DUVAL, professeur de rhétorique.
FIGUREY, Ernest, homme de lettres.
GAY, artiste peintre.
GAUTHIER, Charles, imprimeur.
GINDRE, agent voyer en chef.
HARPIN, ancien directeur des domaines.
JUNCA, archiviste paléographe.
LANOIX, Jean-Baptiste-Joseph, président du tribunal civil.
LÉGER, ingénieur civil.
LÉLUY, professeur d'agriculture.
LORAIN, Edouard, avoué.
NUSBAUMER, professeur de mathématiques.
OGÉRIEN, (le frère), supérieur des écoles chrétiennes.
PAILLOT, Achille, architecte.
PETITPERRIN, Charles, avocat.
QUESLIN, propriétaire.
RAGMEY, Charles, médecin et maire de Lons-le-Saunier.
ROBERT, Adolphe, imprimeur-lithographe.
ROBERT, Zéphirin, archiviste paléographe.
ROURE, conducteur des ponts et chaussées.
ROUSSEAUX, Félix, avocat.
RUTY, Auguste, propriétaire, conseiller général.
SAPPEL (de), Benoît, propriétaire.
SERRUROT, curé des Cordeliers.

MM.

Sobolewski, banquier.
Soupey, ingénieur civil.
Thurel, Herman, ingénieur civil.
Trouillot, Jean-Baptiste, avocat.
Willard, Louis, négociant.

**Membres résidant dans le département.**

MM.

Aremberg (le prince d'), à Arlay.
Benoit, vérificateur des douanes et géologue, rue du Faubourg-Saint-Martin, 188, à Paris.
Benoit, vérificateur des poids et mesures, à Saint-Claude.
Bergeret, docteur en médecine, à Montigny-les-Arsures.
Besson, peintre et sculpteur, à Dole.
Bigueure, juge de paix à Bletterans.
Boidenemets (de), à Azans.
Bourges, peintre, à Dole.
Bousson de Mairet, homme de lettres, à Arbois.
Brun, peintre à Dole.
Buchon, Maximin, homme de lettres, à Salins
Capitan, percepteur, à Poligny.
Chamberet (de), lieutenant-colonel d'état-major.
Charlier, maître de forges, à Fraisans.
Clerc, Thimotée, à Cousance.
Clerc, Henri, professeur émérite, à Poligny.
Corbet, musicien et géologue, à Saint-Amour.
Corneille Saint-Marc, principal du collége, à Saint-Amour.
Daille, docteur en médecine, à Arlay.
Faivre, Jules, propriétaire et maire à Vernantois.
Favier, Emile, juge de paix, à Saint-Julien.
Gagneur, Vladimir, propriétaire, à Bréry.
Gagneur, colonel commandant l'Ecole polytechnique et conseiller général, à Paris.
Gauthier, Charles, bibliothécaire, à Salins.
Gouget, curé, à Rochefort (Jura).
Gréa, Adrien, vicaire général, à Saint-Claude.

MM.

GUILLAUMEAU, docteur en médecine, à Poligny.
GUIRAND (de), géologue et dessinateur, a Saint-Claude.
LANDRY, percepteur, à Poligny.
LAVIROTTE, ancien inspecteur des finances, à Champagnole.
LEBRUN, président en retraite, à Chilly.
LEMIRE, Jules, conseiller général et archéologue, à Poitte.
MÉRONA (de) Albert, propriétaire, à Mérona.
MOREL, Gustave, propriétaire à Arinthod.
MUNIER, docteur en médecine, à Foncine-le-Haut.
PALLU, bibliothécaire, à Dole.
POILLEVEY, propriétaire, à Poligny.
PROST, médecin, à Dole.
ROBIN, curé, à Digna.
RONCHAUX (de) homme de lettres, à Saint-Lupicin.
ROUGET, médecin cantonnal, à Arbois.
ROUX DE ROCHELLE, Jules-Victor-Emmanuel, à Villevieux.
RYARD, propriétaire, à la Loye.
SAURIA, Charles, propriétaire, à Poligny.
THIBOUDET, homme de lettres, à Ruffey.
THOISY, (le vicomte de) propriétaire, à Gisia.
TOUBIN, Charles, professeur d'histoire, à Salins.
VAULCHIER (le marquis de), au Deschaux.
VUILLERMET, propriétaire, au Picarreau.

## Membres correspondants.

MM.

BARTHÉLEMY, Anatole, numismate, à Mâcon.
BARTE DE SAINT-FARE, conservateur des forêts à Strasbourg.
BAUDOT, président de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or.
BAUDOT, juge, à Dijon.
BAVOUX, avocat, à Paris.
BERGIER, homme de lettres, à Besançon.
BERNARD, membre de la Société d'agriculture, à Bourg.
BERTAUD, major en retraite, à Dijon.
BESSON, Faustin, peintre, à Paris.
BONNET, docteur en médecine, à Besançon.

MM.

**Bonvalot**, professeur, à Paris.
**Bourgeois** (l'abbé), principal, à Gray.
**Bouteille**, conservateur du Musée, à Grenoble.
**Bowy**, Antoine, graveur en médailles, à Paris.
**Buguet**, Paul, ingénieur civil, à Dieuze.
**Capitan**, chef d'escadron d'état-major.
**Chalandre**, géologue, à Lyon.
**Chambard**, Léopold, statuaire, à Paris.
**Chamberet** (de), Ernest, professeur, à Lyon.
**Chaudot de Corres**, juge, à Vesoul.
**Chereau**, docteur en médecine, à Paris.
**Clerc**, Edouard, président de Chambre, à Besançon.
**Codèle**, Liancourt, à Paris.
**Coquet**, André, mécanicien de la marine.
**Dalloz**, Charles, avocat, à Besançon.
**Dalloz**, Edouard, président du conseil général, député, à Paris.
**Debray**, ancien receveur général, à Paris.
**Defranoux**, inspecteur des contributions en retraite, à Epinal.
**Delacroix**, conseiller de Préfecture, à Marseille.
**Delafond**, professeur à l'école vétérinaire, à Alfort.
**Delezenne**, professeur, à Lille.
**Deschamps**, Emile, bommes de lettres, à Paris.
**Dornier**, inspecteur des écoles, à Vesoul.
**Dupont**, Delporte, homme de lettres, à Paris.
**Durand**, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.
**Ferrand**, ingén. des ponts et chaussées, à Coulommiers (Marne).
**Finot**, Jules, élève de l'école des chartes, à Paris.
**Fourtier**, Alphonse, payeur, à Montpellier.
**Gaillard**, Ferdinand, graveur, à Paris.
**Gaulard**, professeur, à Verdun.
**Gauthier**, docteur en médecine, à Lyon.
**Gauthier-Villars**, Albert, ancien inspecteur des télégraphes, imprimeur, à Paris, quai des Augustins, 55.
**Gerbet**, (Monseigneur), évêque de Perpignan.
**Gindre de Mancy**, homme de lettres, à Paris.
**Goudot**, Etienne, pharmacien, à Bogota (Colombie).

MM.

Gouillaud, professeur de physique, à Grenoble.

Gouniot, professeur de rhétorique, à Blois.

Grandidier, sous-inspecteur des forêts.

Grimaldi (de), propriétaire, conseiller général, à Paris, rue Miromesnil, 42.

Guenard, Alexandre, maître de forges.

Guillon, pharmacien, à Lyon.

Guiornaud, Clovis, homme de lettres, à Besançon.

Guyétant père, docteur-médecin, à Paris, rue des Martyrs, 41.

Hauchecorne, pharmacien, à Ivetot, (Seine-Inférieure).

Huet, professeur de philosophie, à Paris.

Hugo, Victor, de l'Académie française, à Paris.

Hudon, médecin, à Paris ou à Nozeroy.

Jean-Gérard, capitaine de frégate, à Toulon.

Jeannin, homme de lettres, à Paris.

Jolibois, curé, à Trévoux.

Joly, Maurice, avocat, à Paris, rue Jacob, 3.

Jolyet, sous-inspecteur des forêts.

Jousserandot, Louis, avocat, à Thonon.

Lady-Kerr, (Louise), Londres, Hereford-Street, 3, Paris.

Lalanne, (l'abbé), directeur du collége Stanislas, à Paris.

Lamartine (de), de l'Académie française, à Paris.

Lancrenon, peintre, cons. du Musée, à Besançon.

Langue, Alfred, agronome, à Paris.

Laroze, Désiré, naturaliste, à Copiaco.

Lepage, archiviste, à Nancy.

Lestard (de), contrôleur des contributions directes.

Lezay-Marnésia (comte de), chambellan de l'Impératrice, à Paris.

Lobrichon, Timoléon, peintre, à Paris.

Lory, professeur de géologie, à Grenoble.

Magaud (Mlle), Emma, naturaliste, à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 48.

Mallard, ancien notaire, peintre, à Genève.

Malle, secrétaire de la Société des Sciences, à Strasbourg.

Marchal, avocat, à Lunéville.

MM.

MARMIER, Xavier, homme de lettres, à Paris, rue St-Thomas-d'Aquin, 1.

MARQUISET, ancien sous-préfet, à Paris.

MATHEY, professeur de mathématiques, à Schelestadt.

MAZAROZ, Paul, sculpteur ornemaniste, à Paris.

MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.

MÈNE, Charles, chimiste, à Lyon, rue Napoléon, 5.

MÉRAUX, géologue, de Salins, aux Etats-Unis.

MICHAUD, naturaliste, à Lyon.

MICHEL, médecin, à Coligny, (Ain).

MICHELOT, chef d'institution, à Paris.

MILLARD, Eugène, à Chalon-sur-Saône.

MONNIER, Emile, mécanicien de la marine impériale.

MONNEROT, J., membre de la Société géologique de France, à Paris.

MOREL, Désiré, maître mécanicien de la marine impériale.

NIEPCE, président de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

PARANDIER, ingénieur des ponts et chaussées à Besançon.

PATET, professeur de géologie, à Genève.

PERDRIX, docteur en médecine, à Paris.

PERNAUX, professeur de chimie, à Strasbourg.

PERRAUD DE MONNAY, sculpteur, à Paris.

PIANET, sculpteur, à Paris.

PIDOUX, docteur en médecine, à Paris.

PIN, inspecteur des écoles primaires.

POUJOULOT, Baptistin, inspecteur, à Beauvais.

QUILHET fils, ingénieur, à Paris.

RAMBERT, Charles, dessinateur, à Paris.

REURE (de), curé, à Louhans.

RIVIÈRE, inspecteur des chemins de fer, à Paris.

ROBERT fils, docteur en médecine, à Strasbourg.

ROBERT, sous-intendant militaire, à Metz.

SERINGE, professeur de botanique, à Lyon.

SIRAND, juge, conservateur du Musée, à Bourg.

SORLIN, docteur en médecine, à Paris.

MM.

THIRIA, ingénieur des mines, à Paris.

TISSOT, homme de lettres, à Paris.

TUETEY, paléographe-archiviste, à Paris, rue Racine.

VALLOT, secrétaire de l'Académie, à Dijon.

WEISS, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WEY, François, hommes de lettres, inspecteur des archives de l'Empire, président de la Société des gens de lettres, rue du Hâvre, 11, à Paris.

VIANCIN, membre de l'Académie, à Besançon.

**Sociétés savantes correspondantes.**

Comité des sociétés savantes au ministère de l'instruction publique.

Académie d'Arras.

Société académique de St-Quentin, (Aisne).

Comice agricole de St-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Société d'Emulation du Doubs.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Emulation des Vosges.

Société académique de Cherbourg.

Académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.

Société des sciences, et arts de Lille.

Académie de Dijon.

Société d'agriculture de la Marne.

Académie de Metz.

Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Société hâvraire d'études diverses.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Saône.

Académie de Mâcon.

Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux.

Académie d'Aix, en Provence.

Académie du Gard.

Académie de Nancy.

Société archéologique de l'Orléanais.

Commission d'archéologie de la Haute-Saône.

Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).

Institut des provinces de France (rue Bonaparte, 44, Paris).

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société d'Emulation d'Abbeville (Somme).

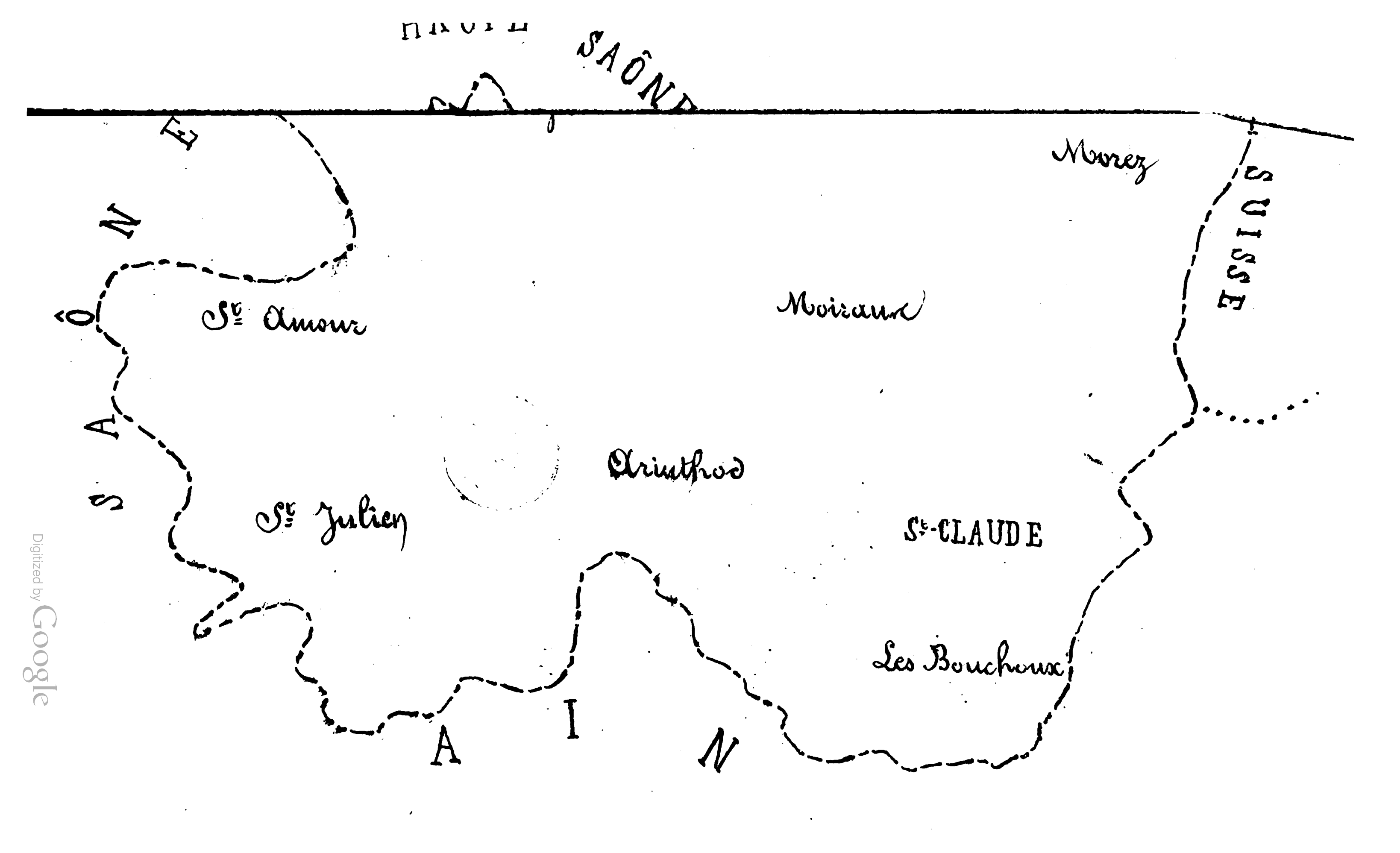
Association philotechnique, à Paris.

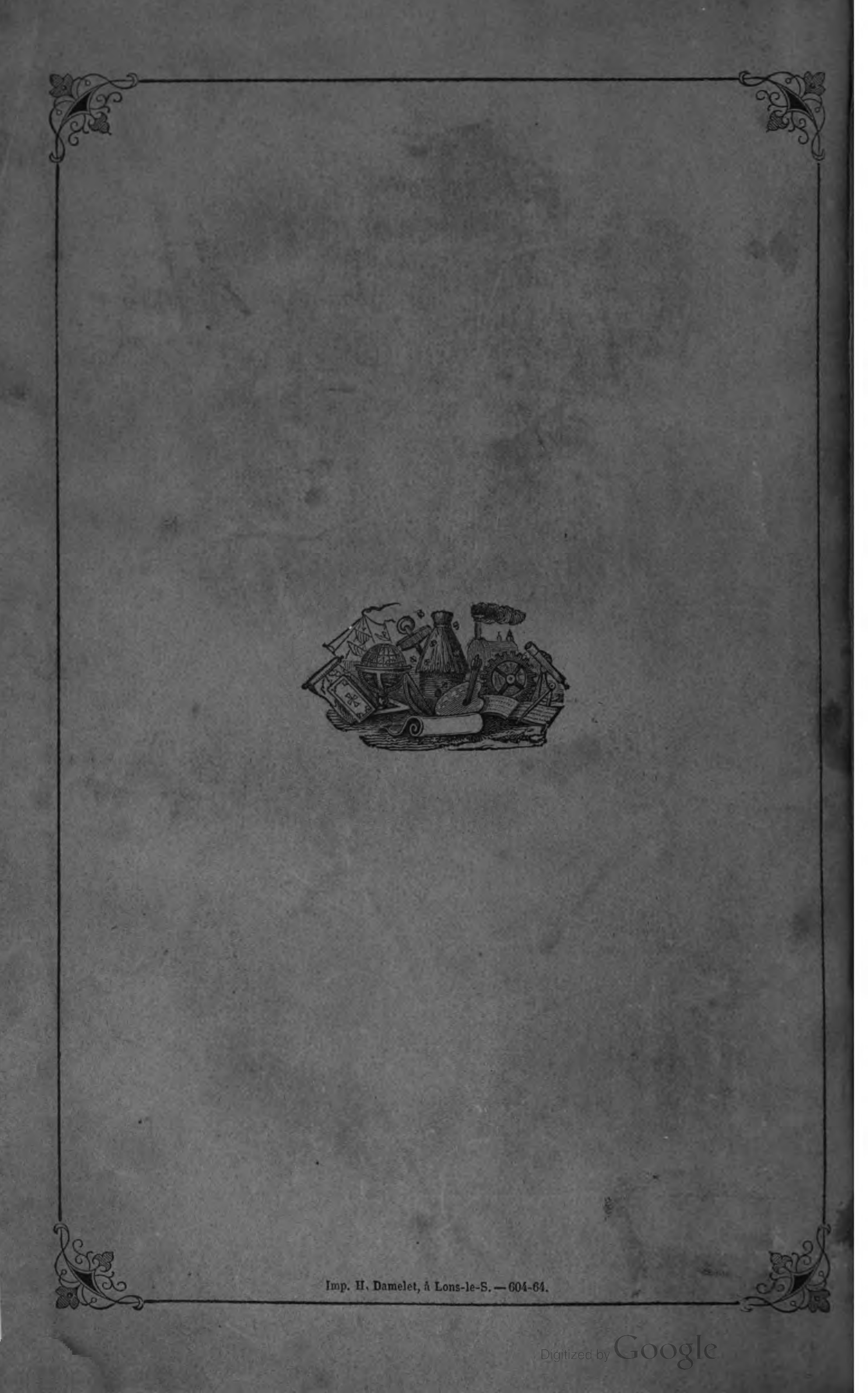


# TABLE DES MATIÈRES.



Typ. Henri Damelet, à Lons-le-Saunier.


SAÔNE
SUISSE
Morez
Moiraux
St Amour
Arinthod
St Julien
St-CLAUDE
Les Bouchoux
SAÔNE
AIN



Imp. H. Damelet, à Lons-le-S. — 604-64.





